TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 493 | 42 PAGES | — MERCREDI 25 OCTOBRE 1978

Les problèmes européens au centre des entretiens de M. Giscard d'Estaing à Rome

LIRE PAGE 7



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 L.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 24 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

M. Gromyko en France

En venant à Paris du 25 au 28 octobre, M. Andrei Gromyko rend la visite officielle que M. de Guiringaud a effectuée à Moscou en juin 1977. L'intervalle entre les deux visites officielles témoigne du « froid » traversé par les relations franco-soviétiques pendant plusieurs mois.

Les explications avancées sont diverses : le début de cette année aurait été marqué par un durcissement général de la politique étrangère soviétique vis-à-vis de l'Occident ; l'incertitude pesant sur le résultat des élections législatives françaises aurait amené Moscou à « geler » ces relations ; les Soviétiques auraient privilégié leurs rapports avec Bonn dans leur « politique à l'Ouest »; enfin, l'affaire du Shaba a montré que la France s'opposait activement à la politique africaine de l'Union soviétique.

Si tous ces facteurs ont joué à des degrés divers, il est clair que, actuellement, les principales causes de tension ont disparu. Le signal de cette évolution a été donné par M. Brejnev lui-même en juin dans un discours prononcé à Minsk. Critiquant aussi bien les Etats-Unis que la Chine, le chef de l'Etat soviétique s'était félicité des progrès de la détente en Europe.

Analysant recemment les « contradictions » inter-impérialistes entre les Etats-Unis, le Japon et la Communauté européenne, la « Pravda » remarquait que « les milieux dirigeants d'Europe comprennent plus clairement que ceux des Etats-Unis » le caractère « irrationnel et dangereux » de la course aux armements et qu'ils se montrent « plus intéressés au développement de rapports constructifs avec les pays socialistes ». La presse soviétique a d'autre part publié des commentaires nuancés sur la volonté des Européens de créer une zone de stabilité monétaire à l'abri des fluctuations du dollar.

L'hostilité envers la Chine, les difficultés avec les Etats-Unis, l'échec des tentatives d'accord avec le Japon, qui a préféré signer un traité d'amitié avec Pékin, tout concourt à pousser l'Union soviétique à resserrer ses liens avec l'Europe occidentale, notamment avec la France. De même qu'elle a ouvert la voie à la détente politique avec l'Est, la France devrait, selon le Kremlin, montrer l'exemple de la « détente militaire ». Et en attendant que l'on s'engage sur cette voie encore plus délicate que la précédente, les Soviétiques souhaiteraient une visite de M. Giscard d'Estaing à Moscou. Le temps en est venu, estime-t-on à Moscou, aucune division grave n'opposant plus les deux pays, même s'ils ont des positions sensiblement différentes sur des grands problèmes internationaux.

Le désarmement est un de ces problèmes : si Moscou s'est félicité de voir la France représentée à la conférence de Genève nouvelle manière, les dirigeants soviétiques ont accueilli, soit avec scepticisme soit avec une franche hostilité, les problèmes du président de la République. En fait, ils ne souhaitent pas être troublés dans leur tête-à-tête avec les Américains et voient d'un mauvais œil des idées qui mettent en cause la puissance de leurs forces classiques en Europe.

Si, à propos du Proche-Orient, Moscou et Paris sont en principe d'accord sur les grandes lignes d'un règlement du conflit israélo-arabe, des nuances n'en sont pas moins perceptibles dans l'appréciation des événements. Contrairement au gouvernement français, les dirigeants soviétiques ont vivement condamné les accords de Camp David, qui ne peuvent selon eux, que déboucher sur une paix séparée israélo-égyptienne, ou, pis encore, sur une « paix sans eux », sur un réglement dont-ils seraient exclus.

Outre la question des droits de l'homme et la coopération économique qui ne se développent pas comme l'auraient souhaité les Français, les dirigeants de Paris et de Moscou divergent encore sur l'attitude à adopter à l'égard de la Chine. Mais, pour l'instant, ils n'ont pas d'autre choix que de souhaiter un retour à la normale des relations des deux pays. C'est ce à quoi devrait contribuer la visite de M. Gromyko.

Nouveaux troubles en Iran

L'opposition cherche à définir une stratégie avec l'ayatollah Khomeiny

D'importantes tractations se déroulent à Paris, où les dirigeants du Front national et d'autres mouvements de l'opposiion politique iranienne s'efforcent de convaincre l'ayatollah Khomeiny de coopérer avec eux pour éviter une désagrégation totale du pays. Partisans d'une évolution démocratique qui réduirait les pouvoirs de la monarchie, alors que le chef spirituel des chiites est favorable à un renversement de la dynastie, ils cherchent à définir avec lui une stratégie commune, sachant qu'aucune solution n'est viable sans son accord.

En Iran, des incidents ont fait deux morts, lundi 23 octobre, à Khorammabad, capitale de la province du Louristan. L'armée a investi la ville de Hamadan, où de violents affrontements s'étaient produits dimanche. Depuis le début de l'année, les manifestations anti-gouvernementales ont entraîné la mort de mille personnes, selon la presse, de trois mille selon le docteur Ali Ashgar Gavad. Cet opposant, réfugié aux Etats-Unis, indique que l'opposition commence à se procurer des armes qui transiteraient par l'Irak, d'une part, par l'Afghanistan, d'autre part.

Le gouvernement continue cependant à faire des gestes d'apaisement. Il a fait libérer lundi soir M. Mohamed Derakhshesh, président de l'Association des instituteurs, arrêté il y a deux semaines, et annoncé pour le 26 octobre l'élargissement de mille quatre cent cinquante et un prisonniers, dont mille cent vingt-six « politiques ».

Dans sa retraite parisienne, l'ayatollah Khomeiny détient plusieurs clés de la situation en Iran. Cela explique que les visiteurs de marque se succèdent chez lui ou prennent leur tour pour solliciter une audience. Le régime, qui a conscience de l'emprise du chef spirituel des chiites sur une grande partie de la population, a cherché à entrer en contact avec lui en faisant annoncer à plusieurs reprises l'envol d'émissaires chargés de trouver un compromis. A chaque fois, il a opposé une fin de non recevoir. En revanche, il s'est entretenu et s'apprête encore à le faire, avec les principaux dirigeants de l'opposition politique (*le Monde* du 24 octobre).

Diverses raisons expliquent un tel défilé. La principale, dont découle toutes les autres, est que l'ayatollah n'a pas la même stratégie que la plupart des dirigeants de l'opposition. Avant comme après le « vendredi noir » qui a marqué un tournant dans la vie politique de l'Iran, il a toujours prôné le renversement de la dynastie et l'instauration d'un « gouvernement islamique » qui, malgré son nom, n'aurait rien à voir avec l'intégrisme conservateur qui se développe dans certains pays arabes.

N'osant pas le critiquer directement à cause de son prestige et de la force politique qu'il représente à travers son pouvoir spirituel, l'opposition a reproché à son entourage d'être coupé des réalités du pays par un long exil et de faire preuve d'une trop grande intransigeance. En outre, devant l'aggravation des événements, plusieurs dirigeants de l'opposition semblent avoir été pris de vertige à l'idée du vide que créerait la chute du chah et de ses conséquences. Ils se demandent s'il n'y a pas lieu de prévoir une période de transition, le souverain abdiquant, par exemple, en faveur de son fils.

Ils s'inquiètent, en effet, du rôle que pourrait jouer l'armée si la monarchie était brutalement abolie, et, sur le plan extérieur, des réactions possibles des Etats-Unis qui ont des intérêts stratégiques immédiats à défendre dans la région. Ils s'interrogent aussi sur celles des Soviétiques : le Kremlin, s'il n'est pas mécontent de l'affaiblissement du régime, ne semble pas souhaiter sa chute.

PAUL BALTA.

(*Lire la suite page 3.*)

Le président Assad à Bagdad

La Syrie et l'Irak se réconcilient pour faire front contre l'Égypte

Le président Hafez El Assad de Syrie se rend ce mardi 24 octobre à Bagdad pour une visite de « travail ». Ce voyage illustre la réconciliation de la Syrie et de l'Irak contre l'Egypte, avant le sommet arabe du 2 novembre convoqué à Bagdad par les Irakiens.

Cette conférence ne se limitera pas aux membres du Front de la fermeté (Syrie, Libye, Algérie, Yémen du Sud, Irak et O.L.P.). En effet, outre l'Arabie Saoudite, dont la participation a été confirmée lundi, le Koweït et plusieurs autres Etats arabes y seront représentés.

L'émir Fayçal, ministre saoudien des affaires étrangères, s'est rendu la semaine dernière dans plusieurs pays du Golfe. L'Arabie Saoudite et le Koweït s'efforceraient de préparer les esprits à une éventuelle participation de l'Egypte à la conférence de Bagdad afin de permettre au président Sadate de s' « expliquer » sur la position qu'il a adoptée lors de la signature des accords de Camp David.

Après Le Caire, Jérusalem demanderait aussi des modifications au projet de traité de paix israélo-égyptien. L'Egypte n'a pas « rejeté » le projet, mais souhaitait seulement des aménagements.

De notre correspondant

Beyrouth. — Le général Hafez el Assad, chef de l'État syrien, se rend en Irak pour la première fois depuis qu'il a pris le pouvoir, il y a huit ans, si l'on excepte une brève escale dans un aéroport militaire, en octobre 1973, à son retour de Moscou, à la suite de la quatrième guerre arabo-israélienne.

Les relations n'avaient cessé de se détériorer entre les deux pays, entraînant la fermeture des frontières, et l'interdiction du survol des territoires, mesures annulées dimanche (*le Monde* du 24 octobre). Des attentats commis dans les deux pays — plus nombreux en Syrie qu'en Irak — étaient attribués par chaque capitale à l'autre. Même au sujet du voyage du président Sadate à Jérusalem et des accords de Camp David, les deux pays n'avaient pu s'entendre, et l'Irak avait claqué la porte du sommet de la fermeté à la fin de l'année dernière, au nom du refus de toute solution négociée de la crise du Proche-Orient.

Le rapprochement en cours est attribuable à la conjoncture ouverte par les accords de Camp David. La Syrie a surtout pour objectif d'améliorer sa position pour la phase qui suivra la signature du traité de paix israélo-égyptien, plutôt que de s'opposer réellement à ce traité, qui paraît inéluctable. Dans cette perspective, l'élimination des surenchères irakiennes est un atout utile et consolide la domination syrienne sur le second « groupe de négociation » potentiel avec Israël (la Syrie, la Jordanie et l'O.L.P.) surtout si la suppression de ces surenchères se fait aux conditions de Damas. Or tel serait le cas puisque Bagdad paraît avoir renoncé à demander au président Assad, comme prix de son soutien, la dénonciation de la résolution 242 du Conseil de sécurité, et ne fait plus mention de ce préalable dans ses déclarations.

(*Lire la suite page 3.*)

LUCIEN GEORGE.

L'abolition de la peine de mort évoquée par les députés

Le problème de l'abolition de la peine de mort (auquel nous consacrons un dossier page 2) devait être évoqué, ce mardi 24 octobre, à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la discussion des crédits du ministère de la justice.

Deux amendements proposent en effet de supprimer les crédits correspondant aux frais des exécutions capitales. L'un de M. Raymond Forni (P.S., Territoire de Belfort), l'autre de M. Pierre Bas (R.P.R., Paris). Ce dernier, qui, avec dix députés de la majorité, avait déposé en mai dernier une proposition de loi visant à abolir la peine de mort, entend ainsi permettre à l'Assemblée de se prononcer sur la peine de mort, « *pour la première fois depuis soixante-dix ans* », le dernier débat à ce sujet remontant à 1908.

Jusqu'à présent, le gouvernement a refusé d'organiser un tel débat au Parlement, insistant sur les circonstances dans lesquelles il devrait se dérouler. Personnellement opposé à la peine de mort, M. Raymond Barre a estimé, le 22 juin, que le sujet méritait « *un large débat* » mais que ce dernier devait se dérouler « *dans un climat de sérénité* ». « *Il convient donc,* avait précisé le premier ministre, *que les plus grands efforts soient faits pour que la sécurité des Français soit assurée et pour que la violence ait un degré d'intensité moindre.* » (*Le Monde* du 24 juin).

(*Lire la suite page 8.*)

● **GRÈVE DES MARINS : Des avions militaires pour la desserte de la Corse.** (Lire page 42.)

● **CONSTRUCTION NAVALE : 450 millions de subventions pour emporter la commande de neuf cargos polonais.** (Lire page 35.)

La répression du terrorisme et le droit en Allemagne fédérale

par JEAN COSSON (*)

« Votre bouffe de saumon et de caviar, j'en ai ras-le-bol (1). » Ainsi s'exprimait, pour prendre congé de sa famille, Suzanna Albrecht, fille du procureur général de Hambourg, lorsqu'elle rejoignit la bande à Baader et débuta dans la carrière du terrorisme en organisant l'enlèvement et l'assassinat de son parrain, le riche banquier Jürgens Ponto.

Depuis le début de leur action violente, en 1971, les terroristes allemands ont totalisé 29 morts par assassinats ou attentats aveugles, 96 blessés et 163 otages pris (dont ceux de l'avion de Mogadiscio).

Le monde civilisé tout entier s'interroge sur les raisons pour lesquelles des fils et des filles de famille privilégiés par la fortune et l'éducation, dans le pays le plus prospère qui soit, se livrent à de tels excès. Ceux-ci constituent des crimes qui, dans tous les pays, sont sanctionnés par les peines les plus graves. En France, la peine de mort est toujours prévue pour des cas semblables, et on peut se demander si des événements comme ceux qui se déroulent en Allemagne (pour ne parler que d'elle) ne conduiraient pas à y remettre cette peine en application, alors qu'elle est pratiquement tombée en désuétude.

L'application des lois ordinaires

Les autorités de la République fédérale d'Allemagne ont été amenées à prendre des mesures qui consistent tout simplement à rendre possible l'application des lois ordinaires à des criminels extraordinaires et non pas à promulguer des lois pénales spéciales. Ces mesures ont provoqué, en de nombreux pays, notamment le nôtre, une violente campagne de presse accusant le gouvernement allemand, ses juges et ses fonctionnaires de se comporter en véritables nazis, qui auraient, pour les personnes accusées ou seulement soupçonnées de terrorisme, supprimé le droit à la défense en justice et recréé des lieux de torture et d'extermination. Or les Allemands et surtout leurs dirigeants sont très soucieux de ne pas donner prise à la critique en ce domaine et de ne rien faire qui puisse permettre de douter que la R.F.A. soit vraiment un « Reichtaat », un « *Etat de droit* », selon l'expression de Montesquieu, c'est-à-dire où sont respectés les grands principes du droit et la dignité de la personne humaine.

Pour pouvoir contredire la propagande, à l'étranger, des milieux extrémistes, le service de presse et d'information du gouvernement fédéral a invité un certain nombre de journalistes et de personnalités du monde judiciaire à venir étudier sur place les problèmes juridiques et pratiques posés par le terrorisme et les mesures prises pour y faire face. Trois personnes seulement ont accepté cette offre : deux journalistes, un belge, un brésilien et un magistrat français, auteur de ces lignes.

A Bonn, en septembre, ils ont été conviés à visiter d'abord les organismes parlementaires : Bundestag et Bundesrat, qui donnent à l'Etat ouest-allemand sa structure démocratique, et à s'entretenir avec des députés sur le respect et l'application pratique des règles et des principes constitutionnels.

(*Lire la suite page 6.*)

(*) Magistrat.

(1) Ich hab' eure Lachs-und Kaviarfresse rein satt.

AU JOUR LE JOUR

Solution finale

Si seulement la guillotine coûtait plus cher, on pourrait espérer la faire disparaître en faisant disparaître les crédits budgétaires destinés à son entretien et à son fonctionnement. Les gouvernements sont sensibles à ce genre d'argument.

Par malheur, la tentative risque de se retourner contre l'intention de ses promoteurs, dans la mesure où elle montrera de manière évidente qu'il en coûte beaucoup moins de tuer que d'emprisonner.

Sans parler du fait qu'elle résout de manière élégante le problème des permissions, des rémissions de peines et des récidives, le bon marché de la solution finale ne lui donne que trop de charme aux yeux des gestionnaires économes des deniers publics.

ROBERT ESCARPIT.

UN OUVRAGE DE JEAN DELUMEAU

Une histoire de la peur en Occident

Sans doute lassés par la sécheresse de l'économie et du quantitatif, les historiens semblent aujourd'hui se tourner vers la recherche de sensations fortes. Philippe Ariès s'est fait l'analyste de la mort à travers les âges. Emmanuel Le Roy Ladurie s'élançait, dans *Montaillou, village occitan*, à la poursuite de la libido médiévale. Jean Delumeau s'attaque, dans un volumineux ouvrage qui comprendra deux tomes, à *la Peur en Occident* (quatorzième - dix-huitième siècle). Consciemment ou non, les historiens français prennent l'habitude de frôler Freud et ses thèmes : sexualité, angoisses diverses.

Les siècles qui vont du quatorzième au dix-huitième constituent désormais, pour la plupart des chercheurs de notre pays, une période d'ensemble que certains qualifient d' « histoire immobile ». Malgré les cycles démographiques, économie et société n'y changent pas fondamentalement de structure. Pour Jean Delumeau, le dénominateur commun de l'époque est la peur. Entre l'espoir de la chrétienté médiévale et le décollage du Siècle des Lumières, l'Europe occidentale vit une terreur absolue, mais multidirectionnelle. De l'analyse de ces peurs sort un livre qu'il fait bon déguster en 1978, bien chauffé, bien nourri, couvert par la Sécurité sociale et une médecine bien organisée. A côté de l'Europe du quatorzième ou du dix-huitième siècle, le plus réussi des films d'épouvante fait figure de roman à l'eau de rose.

Jean Delumeau, méthodique, classe les angoisses du passé en deux grandes catégories : peur des masses, peur des élites.

EMMANUEL TODD.

(*Lire la suite page 6.*)

PEINE DE MORT

La société souillée

par PIERRE MARCILHACY (*)

IL y a longtemps que je fais partie de l'Association contre la peine de mort et, en ma qualité d'actuel président de la Société des prisons (institution centenaire), j'avais même organisé, voici quelques mois, un débat sur la vraie question : *« Par quoi remplacer la peine de mort ? »*, à la suite d'un remarquable exposé de M. le professeur Savey-Casard.

Il me semble utile d'exprimer ici mes raisons — que je partage d'ailleurs avec la plupart des « abolitionnistes ».

1) Il est établi par les statistiques que l'application de la peine de mort ne freine pas la criminalité ;

2) Un Etat ne peut pas se prononcer contre la violence et en donner le plus barbare exemple, *même dans la légalité* ;

3) L'homme n'a pas le droit de supprimer la vie. Il ne peut le faire que pour assurer soit sa sécurité, c'est la légitime défense, soit la sécurité de la collectivité nationale, c'est la guerre, soit, par mesure d'intimidation, pour arrêter et réprimer des abus sanglants, c'est le cas de certains exemples qu'il faut faire en périodes heureusement exceptionnelles ;

4) Ne pas tuer un coupable ne procède ni d'indulgence à l'égard du coupable d'un assassinat ni du mépris à l'égard des victimes, car celles-ci ne seront pas ressuscitées parce que leur mort aura été « vengée ».

Il reste que, en ce domaine, rien n'est simple, et que la question que nous posions à la Société des prisons est la vraie et seule question : *« Par quoi remplacer la peine de mort ? »* La prison à vie ? Aucun gardien de prison, dont on oublie trop le rôle ingrat et difficile, n'acceptera de garder des prisonniers de cette sorte, c'est-à-dire n'ayant aucune chance de sortir, fût-ce au bout de dix, vingt ou trente ans de réclusion. Alors ? Alors, il faut que les honnêtes gens mesurent que le châtiment capital qui les frappe d'horreur a, sur eux, beaucoup plus d'effet que sur les criminels, qui l'envisagent comme une issue à leurs actes les plus odieux. Il faut aussi qu'ils pensent que les prisons *ne* sont pas des hôtels avec des étoiles et que, y passer sa vie, ou presque, c'est la mort lente, plus redoutable peut-être que la mort rapide, qu'elle soit ou non sanglante.

Enfin, pourquoi la France est-elle un des derniers pays qui conservent ce mode barbare de châtiment ?

On me dira que certains crimes odieux, *meurtres* d'enfants ou d'otages, par exemple, méritent des peines exemplaires. J'en conviens volontiers, mais il n'est pas du tout certain que retirer la vie soit une peine exemplaire, et son application souille la société qu'elle doit protéger.

(*) Sénateur de la Charente (non-inscrit), président de la Société des prisons.

La logique de la décadence

par JEAN-CLAUDE GOLDSMITH (*)

EST-IL bien avisé de vouloir faire disparaître le châtiment suprême de notre code pénal ?

En soi, il faut bien reconnaître qu'il *est affreux*, ce châtiment, parce que la mort infligée à *l'homme* par l'homme est affreuse et, plus encore, lorsqu'elle l'est avec la froideur de la raison, s'appellerait-elle « justice ». Qu'on tue dans le mouvement du combat, qu'on massacre des populations entières au nom d'un idéal politique, qu'on assassine une fille qui ne se laissait pas violer, qu'on torture jusqu'à l'épuisement de sa vie un *enfant, un vieillard*, un *homme* d'Etat, un industriel, cela est passionnel, cela est humain, cela est donc, d'une *certaine manière*, excusable. *Mais que, au nom de la loi*, on décapite, après l'avoir régulièrement condamné, le meurtrier le plus odieux, cela est *intolérable*, parce que cela est social, et que la société *n'a* le droit de jeter la pierre à aucun de ses enfants.

La sensibilité de nos contemporains paraît mal le supporter. Surtout la sensibilité de cette intelligentsia évoluée, de droite comme de gauche, laïque ou *ecclésiastique, qui* s'offusque systématiquement des procédés barbares de nos ancêtres et proclame à ce titre que la peine de mort est indigne du raffinement de notre civilisation.

Notre civilisation ? *Voyons* un peu. Nous savons *aller dans* la Lune, jouer avec les chromosomes, *faire* éclater l'atome, écrire des millions de pages sur n'importe quoi, parler pour ne rien dire, *dénaturer* les formes ; en bref, nous savons être des hommes libérés des tabous qui empoisonnèrent notre passé, parmi lesquels celui d'une punition proportionnée au crime. Avec la science *que* nous possédons à présent, nous sommes des « grands », des adultes, nous n'avons plus l'excuse de la naïveté primitive qui conduit les enfants à arracher les ailes des mouches. A bas la mort, vive l'anti-mort !

L'idée fait son chemin parce qu'elle est bonne, aussi bonne que peut l'être un produit qui répond au besoin du consommateur. Pour ce qui est de la peine de mort, le besoin est moral. Il y a *là* l'occasion *de* philosopher, de s'apitoyer, de réformer, de sortir du quotidien, d'élever le débat. Que *la publicité survienne*, et l'écho de *l'anti-mort s'enflera lui-même*.

Mais derrière ces ébats, tout *habillés* de générosité et d'humanisme, cachées par cette floraison de mots et *de contre-mots qui la concernent*, une autre mort s'intéresse à *nous*. C'est celle d'un monde, le nôtre, où l'on prétend à présent se battre pour sauver quelques misérables de la *guillotine*, tout en sachant *que, bien* au-delà de la réforme voulue, c'est la mort de la peine en soi qui s'ensuivra, un monde où la mort est partout, et du fait de l'homme, qui la tolère, et l'encourage même, *dès lors qu'elle n'est pas parée des vertus de la loi*.

Le jour où l'on vient à confondre explication et justification, à défendre les *terroristes* au *motif* qu'on croit les comprendre, à priver la société des lois qui l'ont faite, on s'achemine vers un néant, exempt de traditions et de contraintes, où l'homme s'imagine trouver enfin sa plénitude.

La suppression de la peine de mort est dans la logique de l'histoire ? Sans doute. Mais, pour ce qui nous concerne, c'est l'histoire d'une décadence, *dont l'anti-mort n'est qu'un* symptôme. Curieusement, ce qui semblait répondre à un rêve de clémence dénote en réalité la chute d'idéal du *groupe dans* son ensemble. Car ce n'est pas même comme un *crime* contre l'au-delà qu'on dénonce la peine de mort, un *crime* que, au demeurant, les euthanasistes n'hésitent pas à prôner, pour, cette fois, tuer la mort elle-même.

Faudrait-il distinguer entre la mort propre — la mort *médicale* — et l'autre, la sanglante, la mort pénitentiaire ? Qu'on change alors un mode d'exécution qui date de la terreur.

(*) Avocat au barreau de Paris.

Se protéger, non se venger

par ARTHUR PAECHT (*)

LA proposition de loi relative à l'abolition de la peine de mort dont je suis cosignataire m'a valu un très abondant courrier, et je dois dire que le jeune parlementaire que je suis encore en a été très surpris. Quelques lettres, rares celles-là, ont approuvé notre entreprise. Beaucoup d'autres, les plus nombreuses, nous ont adressé des reproches, voire accablé d'injures. Et pourtant, je ne pense pas qu'on puisse en conclure qu'une majorité de Français souhaitent le maintien de la peine de mort, car toutes ces réactions passionnelles dont j'ai été le témoin sont le reflet d'un sentiment de vengeance et non de justice.

Les circonstances dramatiques de ma vie ont fait que très tôt, à l'âge où d'autres jouent encore aux billes, j'ai été amené à réfléchir sur le problème de la peine de mort. Si après l'assassinat de mes parents j'ai moi aussi rêvé d'assouvir ma vengeance, très rapidement j'ai été amené à maîtriser cette obsession et à lui substituer une réflexion plus propice à changer en bien les rapports entre les hommes.

Très jeune encore, j'ai assisté à une pendaison, puis quelques mois plus tard à la salve d'un peloton d'exécution, et je n'ai plus besoin du spectacle de la guillotine pour être certain de mon aversion profonde pour cette *forme de justice* qui, en définitive, ne résout rien.

Je ne veux pas ici reprendre tous les arguments pour ou contre la peine de mort, brandir des statistiques et entamer une discussion de spécialiste. Je constate que nous sommes à présent la seule démocratie de l'Europe occidentale à la maintenir en arguant de son pouvoir de dissuasion.

Il paraît certes difficile d'établir le nombre de crimes non exécutés par peur de la guillotine. Mais il paraît aussi difficile d'admettre que la dissuasion puisse jouer alors que la peine de mort n'est pratiquement jamais prononcée et, plus exceptionnellement encore, exécutée. La nature humaine est ainsi faite qu'on pense que les malheurs arrivent toujours aux autres, et le criminel n'échappe pas à la règle. Et quand même le couperet risquerait de s'abattre sur lui, il sait qu'il peut encore espérer une grâce présidentielle rarement refusée. Quelle crédibilité peut-on, dans ces conditions, accorder à l'argument de l'exemplarité de la peine de mort ?

C'est le rôle du législateur et nous avons l'intention de l'assumer pleinement. Point n'est besoin pour cela de tuer ceux dont il faut nous garantir.

Une fois l'abolition acquise, nous savons parfaitement que l'essentiel restera encore à faire, c'est-à-dire s'attaquer aux racines de la criminalité. Mais c'est là un autre débat, passionnant et fondamental, qui n'a pas sa place dans notre propos d'aujourd'hui.

Pas de remise de peine

A l'inverse, il semble tout à fait concevable que l'effet de dissuasion puisse pleinement jouer si la peine capitale est systématiquement appliquée et exécutée, sans recours possible, non seulement pour tous les crimes ayant entraîné mort d'hommes, mais aussi pour tous ceux qui n'ont connu qu'un commencement d'exécution. Et plus encore si l'on étend son champ d'application au vol à main armée, aux rapts et enlèvements, et aussi aux viols. Mais ce serait aussi instituer une société de répression s'attaquant aux effets et non aux causes, c'est-à-dire un irrésistible retour en arrière, en contradiction formelle avec notre conviction d'une société plus juste et surtout perfectible.

D'ailleurs, ce serait aussi ne tenir aucun compte de l'évolution des idées et des mœurs, et j'en veux pour preuve que, il y a trente-cinq ans à peine, on a guillotiné en France une femme pour avortement. Bien sûr, on m'objectera qu'un meurtre restera toujours un crime et que ma comparaison est faible. N'empêche que cette femme a été décapitée pour un crime qui n'est même plus considéré aujourd'hui comme un acte délictuel aux yeux de la loi, et que nous sommes cependant dans l'impossibilité de lui restituer sa vie.

Cette irréversibilité de la peine capitale et le risque non négligeable de faire périr des innocents sont déjà, à mon sens, des arguments décisifs contre la peine de mort. Si on y ajoute la nécessaire mais macabre mise en scène et la cruauté de la méthode, quelle qu'elle soit, et enfin si on considère notre ignorance totale et entière de « l'après la mort », il n'apparaît pas supportable de conserver la pratique de la peine capitale.

Je n'ai aucune sympathie pour les criminels et les malfaiteurs, et toute ma sollicitude va à leurs victimes. Je ne rejoins pas ceux qui veulent à tout prix justifier les actes de ceux qui se mettent au ban de la société, même s'il est parfaitement admis que certains ont des circonstances atténuantes personnelles, sociales ou parfois même génétiques.

A partir du moment où un individu est dangereux pour la société, celle-ci doit le mettre hors d'état de nuire et s'en préserver définitivement. Une société évoluée doit en accepter la charge, et l'argument économique ne doit pas jouer en faveur de la peine de mort.

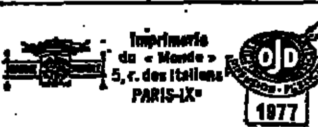
La grande criminalité reste heureusement un phénomène suffisamment marginal pour que nous puissions assumer le coût de l'isolement à perpétuité de ceux qui n'ont pas voulu respecter nos règles de vie avec ses contraintes et, disons-le, notre morale.

En fin de compte, la certitude d'une mise à l'écart définitive et sans remise de peine possible exercera sûrement un effet dissuasif plus réel qu'une hypothétique condamnation à mort.

Une société d'hommes ne se venge pas, mais elle a le devoir de se protéger.

(*) Député du Var (U.D.F.), conseiller général, vice-président du comité parlementaire d'études concernant la peine de mort (président : P. Bas).

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

ET SI CHRISTIAN RANUCCI...

par GABRIEL GOHAU (*)

LE 28 juillet 1976, la presse et la radio nous apprenaient que Christian Ranucci, condamné à mort pour l'assassinat d'une fillette de huit ans, venait d'être exécuté. Le supplicié avait vingt-deux ans.

Adversaire de principe de la peine de mort, je fus ému et choqué, comme tous ceux qui espéraient que M. Giscard d'Estaing userait systématiquement du droit de grâce (c'était son premier refus). Mais, comme je ne connaissais rien à l'affaire (qui m'avait échappé totalement), je supposais que, du moins, le président avait choisi un cas exemplaire et laissé guillotiner un « monstre ». Le dernier livre de Gilles Perrault m'apprend qu'il n'en est rien : non seulement Christian Ranucci n'était pas un monstre, mais il n'est pas certain qu'il fût coupable (1).

Ce livre fait mal. Il atteint douloureusement tous ceux que révolte le soupçon d'une possible erreur judiciaire. Il bouleverse tous ceux qui ne supportent pas l'idée qu'on ait pu tuer un innocent.

Il est *possible* que Christian Ranucci n'ait pas tué Marie-Dolorès Rambla. Cette thèse ne se heurte à aucune impossibilité. Elle explique mieux, même, que la thèse adverse certains faits comme la découverte du fameux pull-over rouge près de la voiture du jeune homme. Elle correspond mieux, aussi, au caractère de l'accusé. Elle exige seulement qu'on admette que l'homme qui a tué sauvagement l'enfant ait pu, aussi bien, organiser une diabolique mise en scène en profitant du fait que Ranucci, assommé par des séquelles d'ivresse et le choc d'un accident de voiture, était inconscient. Elle a donc une probabilité non nulle, voire non négligeable.

Mais quand bien même elle serait très peu vraisemblable, puisqu'elle est possible, plaçons-nous un instant dans cette hypothèse. Si Christian Ranucci était innocent, il est mort d'honnêteté et de naïveté. Et c'est ce qui est le plus difficile à supporter.

D'honnêteté, quand il a avoué. Confondu par les « preuves » des policiers qui l'interrogeaient, conscient qu'il y avait un « trou » dans ses souvenirs, après l'accident de voiture, il a fini par accepter de croire qu'il avait pu, pendant ces instants d'inconscience, commettre ce crime affreux. *« C'est obligatoirement moi »*, dit-il curieusement à son avocat pour expliquer que la certitude de sa culpabilité lui venait de l'extérieur.

Naïveté, quand, plus tard, s'étant ressaisi puis ayant su l'existence de l'homme au pull-over rouge, il crut faire partager sa nouvelle conviction aux jurés des assises. Il hurlait son innocence, mais on attendait ses remords. Il est si pathétique dans son désir de justice que tout le public — qui le hait en entrant dans la salle d'audience — le conspue pour son arrogance. Il était si sûr que la vérité allait éclater qu'il se défend avec une maladresse insigne. Et tragique.

Arrogant ? L'homme qui écrivait de sa prison, à sa mère, après sa condamnation : *« Au tribunal, j'ai mal su m'exprimer. Je n'étais pas moi-même. Ce long internement m'a usé. »* Cette humilité d'un garçon qui n'a pu faire reconnaître son innocence et qui se prépare à mourir est déchirante.

Le gros lot du malheur

Tout cela n'est qu'une hypothèse. Mais, si on refuse, il faut admettre que Christian Ranucci trompait sa mère et tous ceux qui liraient sa lettre. Et qu'il les trompait aussi quand il écrivait : *« J'ai tiré le gros lot du malheur sans avoir acheté de billet. »* Qu'il les trompait enfin quand, au pied de l'échafaud, il a supplié ses avocats : *« Réhabilitez-moi. »*

S'il était coupable, il fallait qu'il fût bien pervers pour jouer jusqu'à l'ultime minute le jeu de l'innocence. Mais, si ces cris étaient sincères, ils sont insoutenables. Seul l'espoir, conservé jusqu'au dernier matin, qu'on allait lui rendre justice a pu tempérer son immense souffrance, apaiser son infini tourment.

Si Christian Ranucci était innocent, il a été tué par la malchance, qui l'a mis sur le chemin de l'assassin. Tué par lui-même, qui se défendait avec plus de sincérité que de lucidité. Mais tué, surtout, par la société qui exigeait vengeance et voulait une tête. Quand *notre* justice frappe à mort un innocent, nous sommes tous plus ou moins responsables. Pensons-y bien.

(1) *Le Pull-Over rouge*, par G. Perrault, éd. Ramsay. Cf. analyse par Ph. Boucher, *le Monde* du 9 sept. 78.

(*) Agrégé de l'université.

Le Monde

étranger

LES NÉGOCIATIONS ISRAÉLO-ÉGYPTIENNES

Après les inquiétudes suscitées lundi 23 octobre par les réserves du président Sadate à l'égard du projet de traité de paix égypto-israélien, le gouvernement du Caire a précisé lundi soir que l'Egypte n'avait pas rejeté le projet de traité, mais qu'elle avait seulement « quelques remarques à faire et que ces remarques étaient naturellement des remarques techniques ». Le journal officieux « Al Ahram » indique toutefois, ce mardi, que le président Sadate a demandé « des amendements essentiels » concernant notamment « le lien étroit » à établir entre l'accord égypto-israélien et le règlement global du conflit israélo-arabe.

A Jérusalem où le gouvernement s'est de nouveau réuni mardi matin, on croit savoir, selon notre correspondant, que l'approbation du projet de traité par le cabinet Begin est acquise dans ses grandes lignes. Toutefois, M. Begin souhaiterait lui aussi quelques modifications portant notamment sur la normalisation des relations entre l'Egypte et Israël et sur le calendrier du retrait des troupes israéliennes du Sinaï.

A Washington, le porte-parole des trois délégations a affirmé lundi soir que les éclaircissements demandés par le président Sadate étaient examinés par les négociateurs égyptiens, israéliens et américains, et que ceux-ci n'avaient pas été surpris par la démarche du chef d'Etat égyptien. On affiche toujours du côté américain un grand optimisme et l'on continue de prévoir la date du 19 novembre pour la cérémonie de signature du traité.

LE CAIRE : demande de réexamen n'est pas rejet

De notre correspondant

Le Caire. — La décision du raïs de demander des *modifications* au projet de traité de paix avec Israël en discussion à Washington, présentée d'abord comme un renvoi du texte, a fait souffler un moment au Caire, lundi 23 octobre, un petit vent aigre. Les mots de « rupture » ou de « remise en cause » n'ont cependant jamais été prononcés, et chacun continue ici de croire que le traité sera signé le 19 novembre prochain pour le premier anniversaire du voyage du président Sadate à Jérusalem.

Des déclarations officielles sont venues dès l'après-midi rassurer les esprits. Selon un communiqué gouvernemental : « *Il n'y a pas de rejet du document en préparation.* » Le président Sadate a simplement demandé par téléphone à ses représentants aux pourparlers « *un examen plus détaillé de certaines parties du projet de traité* ». Aux yeux du premier ministre égyptien, M. Mustapha Khalil, il s'agit de « remarques techniques » et non pas de « problèmes insolubles ». Quant à M. Boutros Boutros-Ghali, ministre d'Etat aux affaires étrangères et membre de la délégation égyptienne aux entretiens de Washington, il a déclaré à la télévision égyptienne que le raïs « voulait un réexamen du traité », mais que cela n'impliquait pas la nécessité d'une nouvelle rencontre au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement. Enfin, la presse cairote de ce mardi croit savoir que l'Egypte exige des « amendements substantiels » au projet de traité.

En fait, la vingtaine de jours qui restent encore avant la date souhaitée pour la signature solennelle, permet aux Egyptiens de se donner le luxe de faire les difficiles sur certains points, il est vrai, non dénués d'importance, comme le lien *chronologique et automatique* à établir entre l'évolution de la situation d'une part au Sinaï, d'autre part en Cisjordanie et à Gaza. Le Caire voudrait que le premier retrait militaire au Sinaï ait lieu en même temps que l'abolition du gouvernement militaire en Cisjordanie. Ainsi, espère-t-on, en Egypte, que le grief fait au Caire de s'apprêter à signer une paix séparée avec Israël aurait de moins en moins de raison d'être. Les Egyptiens sont assurés dans cette affaire du soutien américain. Dès lors, pourquoi n'essayeraient-ils pas d'obtenir le maximum de concessions israéliennes avant que les jeux soient faits ?

A l'heure où les Etats arabes projettent de se réunir à Bagdad en l'absence de l'Egypte, et surtout où les deux plus importants adversaires des accords de Camp David, les régimes baasistes ennemis de Syrie et d'Irak manifestent l'intention de se réconcilier, il n'était pas mauvais non plus que le raïs mette en avant ses efforts en faveur des Palestiniens des territoires occupés. Cela pour impressionner favorablement les régimes arabes modérés et l'opinion publique arabe dans son ensemble, car M. Sadate désespère, du moins pour le moment, d'amadouer un homme comme le président syrien, le général Assad.

Il est clair, en tout cas, que la perspective d'un réel rapprochement entre Bagdad et Damas, si elle se concrétise, en dépit des profonds désaccords existant entre ces deux capitales, inquiète l'Egypte bien plus sérieusement que toutes les manœuvres du clan arabe du refus entreprises depuis un an contre la diplomatie du raïs.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

JÉRUSALEM : approbation des grandes lignes du projet de traité

De notre correspondant

Jérusalem. — Tout comme le président Sadate, M. Begin approuverait dans ses grandes lignes le projet de traité. Mais à l'instar du chef de l'Etat égyptien — et pour des raisons évidemment différentes, — le premier ministre israélien souhaiterait que quelques modifications lui soient apportées. Ces amendements tendraient notamment à préciser les conditions d'une normalisation rapide des relations entre l'Egypte et Isdraël — un point sur lequel Israël insiste beaucoup — et à rendre moins contraignant le calendrier du retrait des troupes israéliennes du Sinaï. Telles sont les indications recueillies à Jérusalem après la première réunion extraordinaire du conseil des ministres qui s'est prolongée fort tard dans la nuit de lundi à mardi.

Après avoir examiné le texte du projet et entendu les rapports des deux négociateurs, les ministres des affaires étrangères et de la défense, MM. Moshe Dayan et Weizman, le gouvernement s'est de nouveau réuni mardi matin pour poursuivre la discussion et pour prendre des « *décisions* », comme l'a indiqué M. Begin lui-même à la fin de la première séance. Ces décisions devaient porter sur les modifications souhaitées et les consignes données à MM. Dayan et Weizman pour l'achèvement de la négociation à Washington.

Il semble que les réserves émises par M. Begin ne portent pas sur la question du lien entre le traité de paix et des progrès dans de futures négociations sur l'avenir de la Cisjordanie et du territoire de Gaza, ce qui était, jusque-là, la principale difficulté des pourparlers de Blair House. Le premier ministre estimerait que la seule mention dans le préambule d'un lien « *politique* » et non « *juridique* » représente désormais un compromis aussi satisfaisant que possible pour Israël. Cependant, le gouvernement s'est montré irrité de la manière avec laquelle le porte-parole américain avait annoncé, dimanche, l'accord obtenu entre les délégations égyptienne et israélienne. Cette annonce était prématurée, estime-t-on à Jérusalem, dans la mesure où elle laissait entendre que le projet ne souffrait plus de discussion. Les milieux politiques proches du gouvernement reprochent à l'administration américaine d'avoir ainsi forcé la main des Israéliens. Cependant, en réponse à cette remarque, le porte-parole du département d'État, M. Georges Sherman, a précisé, lundi, que son communiqué avait reçu l'approbation israélienne.

Comme prévu, des critiques ont été formulées par certains ministres contre le document négocié par MM. Dayan et Weizman, et ceux-ci ont été personnellement mis en cause lundi soir. Mais ces critiques, qui sont davantage l'expression d'une inquiétude que celle d'un désaveu, ne devraient pas empêcher une approbation par l'ensemble du gouvernement. Par ailleurs, les milieux parlementaires de la majorité, particulièrement au sein du Likoud et du Parti national religieux, continuent d'être agités par des remous dont M. Begin doit tenir compte. Cette agitation est toujours le fait de ceux qui dénoncent déjà les accords de Camp David.

L'action de ces opposants réussit souvent à provoquer les hésitations et les réserves des éléments les plus modérés, inquiets de voir Israël s'engager trop loin dans un compromis. Cette inquiétude a été sensiblement renforcée ces derniers jours par le comportement du sous-secrétaire d'État adjoint américain M. Harold Sanders qui vient de quitter Israël pour Washington, après une « mission d'explication » à Ryad, Amman et Jérusalem.

Comme M. Alfred Astherton un mois plus tôt, M. Saounder a échoué dans sa tentative de convaincre le roi Hussein et les personnalités palestiniennes modérées de Cisjordanie de se joindre aux négociations sur la base des accords de Camp David. Les Israéliens, même s'ils ne l'avouent pas, ne sont pas mécontents de cet échec. Car ils reprochent ouvertement à l'envoyé américain d'avoir systématiquement souligné auprès de ses interlocuteurs les divergences qui existent entre la Maison Blanche et le gouvernement israélien, à propos de l'avenir de la Cisjordanie et du statut de Jérusalem. La critique américaine indirecte, mais insistante de la position israélienne a été jugée « *tout à fait inamicale* » et vivement dénoncée par plusieurs dirigeants politiques et certains ministres.

FRANCIS CORNU.

Le président Assad à Bagdad

(Suite de la première page.)

Pourquoi l'Irak s'est-elle finalement résignée à ces concessions ? Dans les milieux palestiniens de Beyrouth, on attribue ce revirement plutôt aux pressions soviétiques qu'à la crainte de l'isolement. On ajoute que la stratégie soviétique au Proche-Orient, sur laquelle la Syrie serait d'accord, et que l'Irak aurait donc été amenée à admettre, consisterait à contrecarrer une éventuelle tentative américaine de rééditer Camp David avec la participation de la Jordanie et des Palestiniens et à œuvrer en vue d'une nouvelle conférence de Genève, où les interlocuteurs arabes seraient la Syrie, la Jordanie et l'O.L.P. Ce qui, remarque-t-on de source palestinienne, n'implique pas une opposition totale de l'U.R.S.S. aux accords de Camp David qui ont fait l'objet du premier des quatre messages que M. Brejnev a adressés à M. Arafat la semaine dernière. Le second de ces messages se rapporterait au prochain sommet arabe de Bagdad, et les deux derniers à une invitation à se rendre à Moscou, visite que le chef de l'O.L.P. accomplirait dans les jours qui viennent.

De son côté, l'O.L.P. va être obligée de suivre la Syrie dans son rapprochement avec l'Irak, car elle n'a aucune marge de manœuvre. M. Arafat s'y résignera d'autant plus volontiers que Bagdad a cessé de s'adresser à lui en tant que chef d'une organisation palestinienne. L'invitation au sommet de Bagdad a été envoyée à l'O.L.P. et à elle seule, et non à la « révolution palestinienne » comme l'Irak avait coutume de le faire lorsqu'il plaçait l'O.L.P. et le « Front du refus » sur un pied d'égalité. Selon des informations parvenues à Beyrouth, mais qui doivent être accueillies avec circonscription, les dirigeants irakiens seraient même prêts à « sacrifier » le dissident du Fath Abou-Nidal, qu'ils protègent depuis cinq ans.

Tel serait donc le cadre général du rapprochement syro-irakien. Mais le prochain sommet de Bagdad reste malgré tout menacé par deux dangers :

— Des manœuvres égyptiennes visant à retarder la signature du traité de paix avec Israël jusqu'après ce sommet, de façon que, duran tson déroulement, il y ait des motifs de nuancer la condamnation de l'Egypte.

— Des tentatives de l'Arabie Saoudite, du Maroc et du Soudan pour faire inviter l'Egypte au sommet de Bagdad, sinon en la personne du président Sadate, du moins en celle du vice-président, M. Hosni Moubarak. Si ce problème était posé au cours de la réunion préparatoire des ministres des affaires étrangères, il risquerait de provoquer un éclat.

On souligne cependant de source bien informée qu'en tout état de cause, le sommet de Bagdad se tiendra, quels que soient les pays participants, dût-il se limiter au Front de la fermeté, y compris l'Irak. L'Algérie aurait demandé de son côté un ajournement, mais on impute cette démarche aux problèmes intérieurs du président Boumediène, et cela ne remettrait pas en cause la participation algérienne.

LUCIEN GEORGE.

● *M. Roger Chinaud*, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, a demandé, lundi 23 octobre, au ministre des affaires étrangères, d'accorder des prolongations de leur durée de séjour aux Libanais résidant en France, en raison des hostilités dans leur pays. Dans une question écrite, M. Chinaud attire l'attention de M. de Guiringaud sur « *les conditions morales et matérielles particulièrement difficiles* » dans lesquelles vivent ces ressortissants.

Nouveaux troubles en Iran

(Suite de la première page.)

Il redouterait, en revanche, l'avènement d'un pouvoir religieux qui pourrait, à plus ou moins long terme, avoir des répercussions considérables sur les Républiques musulmanes de l'U.R.S.S. : les peuples de ces régimes représentent déjà de 35 à 37 % de la population totale de l'Union soviétique et ils atteindront les 58 % en l'an 2000.

A ces raisons de fond, s'ajoutent des préoccupations à plus court terme. L'opposition explique, en effet, qu'avant le « vendredi noir » où la troupe a tiré sur la foule, le chah a tenu une réunion avec des officiers de haut rang ayant sa confiance, des membres du gouvernement et du Parlement ; il aurait déclaré, à cette occasion, que s'il devait céder le pouvoir, il mettrait le pays à feu et à sang avant de s'en aller.

Les opposants font un rapprochement entre ce jugement et le récent incendie dans la mosquée de Kerman, qui a suscité une vive émotion dans les milieux religieux et pourrait contribuer à déclencher une nouvelle explosion populaire. Les autorités ont accusé les communistes d'avoir mis le feu mais, selon les religieux, l'incident est comparable à la tragédie du cinéma Rex à Abadan — un sénateur vient de demander que l'enquête se poursuive — à cette différence près, jugée aggravante, qu'il s'est agi cette fois d'un bâtiment sacré. Ils notent aussi que si Abadan abrite la plus grande raffinerie du monde, Kerman est au centre d'une riche région minière qui recèlerait les plus importants gisements de cuivre après ceux du Chili. Aussi, nombre d'opposants, religieux ou non, sont-ils persuadés que ces deux incidents ont été provoqués pour soulever l'émotion des milieux d'affaires américains et obtenir de nouveaux appuis de Washington en faveur du régime.

Alors que l'opposition politique prend en compte ces différents éléments, *l'ayatollah Khomeiny* part d'une analyse différente. Il estime que la crise actuelle est sans précédent depuis 1945 et qu'il convient d'appliquer des solutions radicales. Il considère que le gouvernement, qui serait nommé dans une période de transition, ne pourrait que « gérer la crise » et perdrait rapidement son crédit. Il est, enfin, persuadé que les Etats-Unis pourraient fort bien s'accommoder d'une politique extérieure qui pratiquerait une « véritable indépendance nationale » et s'acheminerait vers le non-alignement.

Jusqu'à présent, il s'est refusé à répondre publiquement à ceux qui lui reprochaient indirectement son intransigeance et son obstination et préconisaient une période de transition, se contentant de dire que « *ceux qui travaillent avec la dynastie, trahissent le peuple et l'islam* ». C'est une mise en garde que les dirigeants de l'opposition, tentés par un compromis, ne peuvent guère ignorer. Les événements risquant de se précipiter, les uns et les autres viennent sonder l'ayatollah sur ses intentions profondes et essayer de trouver un terrain d'entente avec lui sur la stratégie à adopter en cas de vacance du pouvoir. Ils admettent, en effet, sans trop de difficulté, qu'aucune solution viable ne peut être envisagée sans son accord.

PAUL BALTA.

ASIE

LA RATIFICATION DU TRAITÉ

Pékin et Tokyo au « rendez-vous historique »

II. — Le torrent chinois

De notre correspondant PHILIPPE PONS

Après avoir indiqué ce qui, dans l'histoire des deux pays, pouvait expliquer la signature du traité de paix et d'amitié entre la Chine et le Japon (« le Monde » du 24 octobre), notre correspondant à Tokyo évoque les raisons politiques immédiates de cet événement.

Tokyo. — S'il s'inscrit dans un contexte de parenté culturelle, le rapprochement sino-japonais résulte aussi de l'évolution politique de l'Asie depuis le début de la décennie, marquée avant tout par le voyage de M. Nixon à Pékin et la fin de la guerre américaine en Indochine.

On a peut-être tôt fait de parler, à propos du traité de paix et d'amitié signé par Pékin et Tokyo le *12 août*, d'un « *succès* » de la diplomatie nippone. Assurément, la Chine a fait des concessions — en particulier sur la formulation de la clause « anti-hégémonique », expression de la rhétorique pékinoise visant l'U.R.S.S. Elle n'en est pas moins incontestablement le maître d'œuvre de ce début de redistribution des cartes en Asie, qu'elle entend bien réaliser à son avantage. En dernière analyse, ce traité apparaît comme un élément d'une politique étrangère globale davantage définie dans le cas des Chinois que dans celui des Japonais.

Un homme politique nippon de premier plan le reconnaît d'ailleurs en disant : « *Nous avons littéralement été emportés par le torrent chinois.* » Pourquoi des négociations qui traînaient depuis cinq ans ont-elles brusquement abouti en août *1978* ? Deux éléments doivent être pris en considération : 1) L'évolution des politiques extérieures chinoise et américaine ; 2) La situation intérieure au Japon et en particulier les tractations au sein du parti libéral démocarte (P.L.D.) à la veille de l'élection d'un nouveau président de la majorité qui deviendra *ipso facto* premier ministre.

La toile de fond du rapprochement sino-japonais est évidemment la politique extérieure de Pékin, dont la grande articulation est l'abandon de la lutte sur deux fronts — contre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. — que consacre en 1971 la visite de M. Kissinger en Chine. A partir du moment où les Etats-Unis, qui cherchent à se dégager de l'enlisement vietnamien, acceptent de quitter progressivement l'Indochine, le péril impérialiste au sud de la Chine cessant, tous les efforts peuvent être concentrés sur la menace qui vient du Nord, celle de l'U.R.S.S. La seconde étape, logique, de cette politique est la réconciliation avec le Japon, allié des Etats-Unis, qui se concrétise en 1972 avec la normalisation des relations entre les deux pays. Vue de Pékin, la présence américaine au Japon est autant une protection pour l'archipel qu'un contrepoids aux Soviétiques.

Dès la fin du conflit vietnamien, la Chine va d'autre part chercher à développer sa politique en Asie du Sud-Est, en particulier auprès des pays de l'A.S.E.A.N., chasse gardée américaine, dont les dirigeants vont se succéder à Pékin. La visée de la Chine est claire : éviter un encerclement par l'U.R.S.S. de plus en plus active dans cette partie du monde. Le basculement du Vietnam dans le camp soviétique et le conflit ouvert entre Hanoï et Pékin ne vont rendre que plus impérieuse pour les Chinois la nécessité de trouver des appuis extérieurs, qui l'aideront à se renforcer tant sur le plan économique que militaire. Dans cette perspective, le Japon, par sa situation géographique, ses relations privilégiées avec les Etats-Unis et sa puissance économique, est logiquement la pierre angulaire de la diplomatie chinoise.

Aux yeux des observateurs japonais de la Chine, le retour au pouvoir de M. Teng Hsiao-ping ne pouvait que renforcer le « réalisme » de la politique extérieure chinoise et, partant, les chances d'un rapprochement avec Tokyo.

Pour les Japonais, le retour de M. Teng était un événement positif : gens d'ordre, la ligne politique adoptée par Pékin depuis la chute de la « bande des quatre » les rassure davantage que celle, échevelée, qui prévalut lors de la révolution culturelle.

Le rapprochement sino-japonais, vu de Tokyo, n'est qu'un élément de l'offensive diplomatique chinoise de l'année écoulée, dont les faits majeurs sont la réconciliation, en août 1977, avec la Yougoslavie — autrefois dénoncée comme « révisionniste » — et le renforcement des liens avec la Roumanie. De Kinshasa aux Caraïbes, en passant par la Somalie et la Mauritanie, la Chine a apporté son soutien aux pays se battant contre l'Ethiopie ou l'Angola, eux-mêmes aidés par l'U.R.S.S. et Cuba. Alors que la Chine se voulait autrefois « leader » du tiers-monde, elle est désormais sélective et concentre son aide sur les pays qui adoptent une politique antisoviétique. En ce qui concerne les pays du « second monde » — c'est-à-dire dans la terminologie chinoise ceux qui sont à mi-chemin entre les superpuissances et le tiers-monde, — il ne s'agit plus de privilégier les relations de « peuples à peuples », mais de passer aux rapports d'Etat à Etat, le rapprochement avec le Japon étant l'exemple le plus évident de cette évolution.

L'influence de Washington

Le second contexte dans lequel s'inscrit la signature du traité de paix et d'amitié sino-japonais est celui de la politique américaine qui, plus que l'évolution diplomatique de la Chine, a joué un rôle essentiel dans le rapprochement entre Pékin et Tokyo. Ce rapprochement était depuis longtemps souhaité par les Etats-Unis, qui, selon l'expression de M. Brown, secrétaire à la défense, considèrent la Chine « *comme un contre-poids à l'U.R.S.S.* ». Washington a d'ailleurs, ces derniers mois, encouragé à plusieurs reprises le Japon à signer le traité avec les Chinois — en particulier lors de la visite de M. Fukuda aux Etats-Unis, en mai. M. Carter lui aurait alors dit que l'inclusion de la clause anti-hégémonique dans le traité « *ne contrarierait en rien la politique américaine* ».

Pour les Etats-Unis, depuis la formulation de la « *Nouvelle doctrine du Pacifique* », par M. Ford à Honolulu en décembre 1975, la Chine tient une place centrale dans l'opposition à toute hégémonie en Asie. Alors que dans la « *doctrine de Guam* », M. Nixon se contentait de passer la main aux Asiatiques pour continuer la guerre contre le communisme, M. Ford en employant la terminologie chinoise se référait implicitement à l'U.R.S.S. comme adversaire potentiel. En ce qui concerne le Japon, les Etats-Unis marquaient aussi clairement à cette époque que Tokyo devait renoncer à ses tentatives pour être en bons termes aussi bien avec Pékin qu'avec Moscou. M. Kissinger n'a pas hésité à le dire : « *L'équidistance est un mythe.* »

A ce faisceau d'intérêts convergents de la Chine et des Etats-Unis s'est ajouté un élément qui a joué un rôle déterminant : la situation politique intérieure du Japon.

Le départ de la scène politique de M. Tanaka, l'ancien premier ministre qui normalisa les relations entre Tokyo et Pékin, a certainement contribué à retarder la signature du traité de paix et d'amitié prévu dans le communiqué commun de 1972. Par la suite, un gouvernement faible comme celui de M. Miki ne parvint pas à l'imposer. L'arrivée au pouvoir en 1976 de M. Fukuda, connu pour ses liens avec le lobby pro-taïwanais, ne constituait pas non plus *a priori* un contexte favorable. C'est pourtant grâce à lui que le traité va être signé.

Au printemps dernier, à quelque six mois de la désignation d'un *nouveau premier ministre*, M. Fukuda, qui entend rester au pouvoir mais dont la popularité est au plus bas, est à la recherche d'un succès à mettre à son actif. Pour renforcer sa position au sein de son parti, il pense à dissoudre la Chambre basse (c'est en effet toujours en ce cas le « clan » du premier ministre qui « ramasse » le plus de sièges), mais l'opposition des autres fractions du P.L.D. l'en empêche. Son adversaire le plus dangereux dans la course au pouvoir est M. Ohira, secrétaire général du P.L.D., un ami de la Chine — il était ministre des affaires étrangères au moment de la normalisation — et un partisan de la signature du traité. M. Fukuda décide donc non seulement d'enlever son atout (la Chine) à M. Ohira, mais encore de s'octroyer un avantage déterminant pour rester au pouvoir en signant avec Pékin.

Un marchandage serré

Selon des sources proches du premier ministre commence alors, en mai-juin, un marchandage serré entre les Chinois et les émissaires de M. Fukuda. Les arguments de ces derniers ont du poids : chef d'un clan du P.L.D. traditionnellement favorable à Taïwan, M. Fukuda se fait fort d'obtenir l'assentiment de son groupe (les membres de la fraction Fukuda seront en effet d'autant plus sensibles aux demandes du premier ministre qu'ils ont *tout* intérêt à ce qu'il reste au pouvoir). En échange, le premier ministre demande aux Chinois des concessions de nature à désamorcer les critiques. Il leur laisse entendre que, s'ils ne saisissent pas cette chance, lui-même, qu'il soit au pouvoir ou non, bloquera pour de longues années la signature du traité.

Les Chinois sont très au fait des intrigues au sein de la majorité nippone. Ils sont conscients que M. Ohira n'a pas un pouvoir suffisant dans le P.L.D. pour imposer le traité au clan Fukuda si celui-ci s'y oppose. En outre, M. Ohira paraît en perte de vitesse : la défaite, lors d'une élection partielle en juillet, de l'un de ses proches qu'il avait soutenu de toute son influence le prouve. Les Chinois, qui attachent la plus haute importance à un rapprochement avec le Japon, décident de saisir la balle au bond et de faire des concessions.

Elles porteront sur les trois questions que mettent en avant au Japon les adversaires du traité : 1) la claude « anti-hégémonique » d'abord — Pékin accepte qu'un article du traité (art. 4) stipule : « *Le présent traité n'affectera en rien les positions adoptées par chacune des parties contractantes dans ses relations avec les pays tiers* » ; 2) le problème des îles Sankaku (1) : Japonais et Chinois conviennent que cette question sera réglée plus tard, Pékin s'engageant en outre à ce qu'aucun incident ne se produise dans cette zone ; 3) ce n'est pas une concession mais vise à rassurer les Japonais : la Chine confirme son intention de ne pas renouveler le traité militaire sino-soviétique de 1950, qui fait du Japon l' « *ennemi commun* » des deux parties.

Selon les observateurs japonais, en définitive, les concessions chinoises sont de faible portée, notamment en ce qui concerne la clause anti-hégémonique : Tokyo souhaitait une formule plus claire : « *Le traité n'est dirigé contre aucune puissance en particulier.* » Les Japonais n'ont pas obtenu satisfaction sur ce point. Concessions, observent les sinologues japonais, secondaires assurément aux yeux de M. Teng Hsiao-ping, mais qui n'auraient sans doute pas été possibles lorsque « *la politique était aux commandes* » à Pékin. Cela dit, pensent les spécialistes japonais de la Chine, les choses n'ont pas dû aller de soi. D'une part, il y a, chez beaucoup de dirigeants chinois une méfiance et une rancœur persistantes à l'égard du Japon : « *Ce n'est pas du jour au lendemain*, nous dit M. Minoru Takeuchi, professeur à l'université de Kyoto, « *que, lorsque l'on prononcera le nom Japon, les Chinois entendront le bruit des geta* (socques) *et non celui des bottes.* » D'autre part, soulignent M. Takeuchi et d'autres « *China watchers* » (spécialistes des affaires chinoises) nippons, il existe à Pékin une ligne opposée à celle de M. Teng, qui s'articule peut-être autour de M. Hua Kuo-feng, et n'est pas aussi favorable que le vice-premier ministre à un rapprochement avec le Japon.

Si l'intérêt de M. Fukuda a représenté un facteur non négligeable dans la signature du traité avec la Chine, un autre élément ne doit pas être écarté : la pression des milieux d'affaires. Bien que le Japon et la Chine aient conclu en février 1978 un accord commercial à long terme, qui prévoyait des échanges d'un montant de 20 milliards de dollars jusqu'en 1985, on laissait entendre à Pékin aux hommes d'affaires nippons que la signature du traité de paix et d'amitié ouvrirait des perspectives beaucoup plus grandes. Dans l'entourage du ministre des affaires étrangères, M. Sonoda, on ne cache pas que les questions économiques ont été un élément crucial pour parvenir à un assentiment au sein de la majorité : en se rapprochant de la Chine, affirme en outre l'hebdomadaire *Economisto*, les Japonais entendaient surtout se placer en position privilégiée pour concurrencer les autres partenaires commerciaux de la Chine, les Etats-Unis et surtout la C.E.E.

Le calcul paraît juste puisque un mois après la signature du traité était décidé à Pékin, à l'occasion de la visite de M. Komoto, ministre du commerce extérieur et de l'industrie, une révision des objectifs de l'accord commercial de février. Prolongé jusqu'en 1990, ce traité servira de cadre à des échanges qui s'élèveront à 80 milliards de dollars, soit le quadruple du montant envisagé primitivement.

Malgré ces avantages immédiats, le rapprochement sino-japonais, décidé, estiment certaines personnalités politiques japonaises, un peu brusquement et surtout pour des raisons qui tiennent moins à la diplomatie qu'à la « cuisine » de la majorité, comporte aussi bien des incertitudes du point de vue de la stabilité de la zone Asie-Pacifique.

(1) Iles de la mer de Chine revendiquées par le Japon et la Chine, autour desquelles eut lieu, en avril dernier, un incident entre des pêcheurs chinois et la marine japonaise.

Prochain article

UNE ALLIANCE EN POINTILLÉS

DANS UNE DÉCLARATION A LA PRESSE DE BANGKOK

La conquête de Phnom-Penh par les Vietnamiens montrerait les véritables intentions de Hanoï

affirme M. Teng Hsiao-ping

De notre correspondant

Bangkok. — Après son voyage au Japon, M. Teng Hsiao-ping est attendu début novembre en Thaïlande et en Malaisie, deux des cinq pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dont les régimes anticommunistes bénéficient du soutien de Pékin. Du fait des conflits et tensions régionales entre les anciens alliés communistes de la guerre d'Indochine, le Vietnam, et, dans une moindre mesure l'U.R.S.S., après avoir affiché leur hostilité envers l'ASEAN, multiplient depuis cette année les ouvertures et les concessions pour gagner des appuis diplomatiques nouveaux. Le premier ministre vietnamien, M. Pham Van Dong, vient d'achever une série de visites dans les capitales de l'ASEAN. Le vice-premier ministre cambodgien, M. Ieng Sary, est à Djakarta, où, après Manille, il dénonce « *l'agression vietnamienne* ». Avant M. Teng Hsiao-ping, M. Firoubine, vice-ministre soviétique des affaires étrangères, est attendu ces jours prochains dans plusieurs capitales de la région.

Il s'agit essentiellement pour chaque camp — Pékin et Phnom-Penh d'un côté, Hanoï et Moscou de l'autre — de convaincre les pays tiers, et en premier lieu ceux de l'Asie du Sud-Est, de la menace que fait peser sur eux l'hégémonisme du groupe adverse. Les régimes communistes eux-mêmes brandissent en quelque sorte à leur profit la théorie des dominos invoquée hier par divers dirigeants américains pour justifier leurs interventions et leurs pactes militaires dans le Sud-Est asiatique...

Les pays non communistes de la région se contentent, pour le moment, d'attendre. Ils professent une stricte neutralité que les faits ne confirment pas toujours. Ces pays ont marqué un point capital : ils ont obtenu, en bonne et due forme, la renonciation des Vietnamiens — tant celle du gouvernement de Hanoï que celle du parti, comme l'a confirmé à Singapour M. Pham Van Dong — à toute ingérence dans leurs affaires intérieures et, plus explicitement, à tout soutien aux mouvements de guérilla pro-communistes dans le Sud-Est asiatique. M. Pham Van Dong a pris cet engagement à Bangkok et à Kuala-Lumpur, où les mouvements insurrectionnels sont les plus actifs et, paradoxalement, très pro-chinois. Il serait vain de s'attendre à ce que la Chine prenne le même engagement, du moins officiellement.

« Plusieurs dizaines de milliards de dollars d'aide »

En effet, M. Teng Hsiao-ping a déjà annoncé la couleur : la Chine ne cessera pas formellement son soutien aux mouvements communistes de la région. Il le dit dans une interview, dont nous reproduisons des extraits, accordée par le premier ministre chinois à des journalistes thaïlandais avant sa visite à Bangkok. L'entretien a duré plus de deux heures et a eu pour cadre le Palais du peuple à Pékin.

M. Teng Hsiao-ping y dresse un réquisitoire violent contre le Vietnam et l'Union soviétique. Il affirme que Moscou a des bases militaires au Vietnam et envisage calmement que Hanoï puisse prochainement conquérir Phnom-Penh — « *Ce ne serait pas mal* », dit-il. Il exclut ainsi toute intervention militaire de la Chine pour sauver le régime de M. Pol Pot mais lance en même temps une sévère mise en garde quant aux conséquences d'une mainmise vietnamienne sur le Cambodge.

M. Teng Hsiao-ping déconseille implicitement aux pays qui souhaitent avoir de bonnes relations avec Pékin — par exemple, le Japon — de s'engager trop avant dans une politique d'aide au Vietnam. Il parle avec les certitudes que paraissent lui conférer le temps, le poids spécifique de son pays et, partant, son influence dans le monde asiatique.

Au sujet du contentieux Chine-Vietnam-Cambodge, M. Teng déclare : « *Dès le début, la dégradation des relations a été causée par le Vietnam. On a répandu des rumeurs selon lesquelles la Chine serait une menace pour le Vietnam. Il est regrettable que l'on souligne toujours les exemples de l'histoire où des Vietnamiens sont regardés comme des héros parce qu'ils ont lutté victorieusement contre les Chinois. Notre aide au Vietnam a été constituée à 90 % de dons, avec moins de 10 % de prêts, y compris pour les armes stratégiques et la construction d'industries. La valeur totale de cette aide s'élève à plusieurs dizaines de milliards de dollars.*

» *La Chine n'a pas demandé de contrepartie (...). L'U.R.S.S. a tout le temps tenté de s'immiscer de plus en plus fortement en soutenant le Vietnam contre la Chine et en lui fournissant des armes. Dans ces conditions, les positions politiques du Vietnam et celles de la Chine se sont éloignées l'une de l'autre et la raison n'a pas pu prévaloir. Après la réunification du Vietnam, la campagne antichinoise a été accrue avec, pour conséquence, l'expulsion des Chinois vivant au Vietnam. Le Vietnam avait déjà fait dix pas* (contre la Chine) *et la Chine pas un seul. Lorsque le Vietnam a fait le onzième, la Chine a fait le premier pas. Après le douzième, la Chine a fait le deuxième. Quand le Vietnam fera le treizième pas, la Chine sera obligée de faire le troisième.* »

« *Le Vietnam*, poursuit M. Teng Hsiao-ping, *a une idée comique : il croit que ses forces armées sont les troisièmes du monde, après celles des Etats-Unis et celles de l'U.R.S.S. Le Vietnam est très arrogant. La Chine a tenté de trouver les raisons de la position du Vietnam contre la Chine. Les raisons importantes sont les suivantes :*

» *Premièrement, le Vietnam veut créer une Fédération de l'Indochine englobant le Laos et le Cambodge. Il veut utiliser cette Fédération comme base pour augmenter son influence dans le Sud-Est asiatique. Deuxièmement, la Chine a, dès le début, été opposée à cette Fédération. Pour ces deux raisons, la Chine est considérée par le Vietnam comme un grand obstacle. Pour sa part, l'Union soviétique cherche des positions en Asie du Sud-Est et utilise le Vietnam comme une base stratégique (...). Le Vietnam veut obliger le Cambodge à capituler. Il sait que le Cambodge a moins de troupes que lui. Le Vietnam prépare une grande offensive pour la saison sèche et pourrait même conquérir Phnom-Penh. Cela ne serait pas si mal que le Vietnam prenne Phnom-Penh, car ainsi le monde entier connaîtrait ses intentions (...). Si le Vietnam croit que, comme troisième puissance militaire mondiale il peut utiliser la force contre un autre pays, il n'a qu'à essayer. Il aura une surprise.*

» *Le Vietnam a deux atouts. Il utilise la Chine dans ses négociations avec l'Union soviétique et se sert de l'U.R.S.S. dans ses négociations avec la Chine. Le Vietnam va avoir à se rendre compte des réalités après avoir eu affaire quelque temps à l'Union soviétique. L'Egypte, la Somalie et l'Inde sont des exemples à cet égard (...). Le Vietnam est un fardeau que l'U.R.S.S. porte. Le Vietnam recherche de l'aide dans le monde entier. J'ai entendu dire que le Japon lui a donné une aide de 50 millions de dollars. La Chine, elle, a donné plusieurs dizaines de milliards de dollars, et pourtant elle n'a pas pu l'aider. Comment les 50 millions de dollars du Japon pourraient-ils aider le Vietnam ? Le Japon dit qu'il aide le Vietnam pour qu'il ne s'adresse pas à l'U.R.S.S. Mais la Chine a dit au Japon que le Vietnam s'est depuis longtemps adressé à l'U.R.S.S. et que les Soviétiques ont depuis longtemps des bases militaires au Vietnam.* »

« Un fardeau que porte l'U.R.S.S. »

Suite aux propos tenus par M. Pham Van Dong aux pays de l'EASEAN sur la cessation de tout soutien vietnamien aux mouvements communistes régionaux, M. Teng a déclaré : « *La Chine ne va pas changer ses principes. Tout reste en l'état ainsi que nous l'avons dit à M. Kukrit Pramot, ancien premier ministre thaïlandais, et au premier ministre, le général Kriangsak. Les relations entre les deux partis communistes (chinois et thaïlandais) doivent continuer. C'est une question qui s'inscrit dans le mouvement communiste international. Pham Van Dong a soulevé ce problème pour enfoncer un coin entre nos deux pays. On voudrait savoir si Teng va dire la même chose en Thaïlande. Je peux déjà vous affirmer que, si la Chine parlait comme Pham Van Dong, la Chine serait fort détestable. Elle ne serait pas un vrai pays socialiste.*

» *J'espère que Pham Van Dong sait ce qu'il fait. Je crois que les paroles auront une certaine force d'attraction, c'est la raison pour laquelle nous devons être prudents en ce domaine. Lorsque Kukrit et Kriangsak sont venus en Chine, nous sommes tombés d'accord sur le fait que ce problème existe, mais qu'il ne constitue pas un obstacle aux relations amicales. Soyons clairs à ce sujet : si nous voulons être amis, nous devons dire la vérité. Le parti communiste thaïlandais est un problème interne à la Thaïlande, le gouvernement thaïlandais seul doit régler ce problème. Evidemment, la question des relations entre les deux partis communistes est un obstacle au développement plus poussé de nos relations, mais cela ne veut pas dire que nos relations ne se développeront pas. La Chine ne ment pas comme Pham Van Dong. Les hommes politiques, de quelque nationalité qu'ils soient, ne devraient pas mentir.* »

« *La Chine n'a jamais envoyé de troupes au Cambodge comme le Vietnam l'affirme. Le Vietnam a gagné la guerre contre les Etats-Unis parce que d'autres Etats, l'U.R.S.S. et la Chine, l'ont soutenu. Mais le Cambodge doit compter sur ses propres forces. Bien sûr, la Chine fournit une aide au Cambodge, mais seulement égale au dixième de celle qu'elle avait fournie au Vietnam. Nous avons décidé de soutenir le Cambodge et nous espérons que d'autres Etats d'Asie de l'Est soutiendront aussi le Cambodge.* »

« Quels sont les risques d'un conflit étendu ?

— *Si le Vietnam attaque le Cambodge en force*, indique M. Teng, *je ne crois pas que les développements seront limités au Cambodge. Le monde verra le vrai visage du Vietnam et, à ce moment-là, les Etats de l'ASEAN auront à prendre position.* »

« Une réconciliation entre le Vietnam et la Chine est-elle possible ? »

M. Teng répond : « *La Chine dit ce que la Chine pense. Les rapports entre le Vietnam et la Chine sont très mauvais en ce moment. Il sera très difficile de remettre le Vietnam sur la bonne voie. Si, plus tard, le Vietnam est incapable de résoudre ses problèmes, il connaîtra mieux l'U.R.S.S. et verra ce qu'est l'U.R.S.S. La Chine continuera à développer son pays. Si le Vietnam veut diffamer la Chine, nous le laisserons faire. La Chine a assez à faire par ailleurs. Malgré tout la Chine soutient la déclaration de Pol Pot qui veut améliorer ses relations avec le Vietnam (...). Bien qu'il ne soit pas possible de résoudre les problèmes entre la Chine et le Vietnam maintenant, nous les résoudrons dans dix ans. Si ce n'est pas possible dans dix ans, nous saurons les résoudre d'ici cent ans !* »

R.-P. PARINGAUX.

RADIO-HANOI ANNONCE UN SOULÈVEMENT GÉNÉRALISÉ AU CAMBODGE

Hong-Kong (*A.F.P.*). — Les Cambodgiens ont engagé un soulèvement généralisé pour renverser leur gouvernement, a annoncé lundi 23 octobre, Radio-Hanoï, captée à Hongkong, selon laquelle les soldats se sont mutinés à l'aéroport de Kompong-Cham (le second aéroport du pays, dans la province du même nom), à 75 kilomètres au nord-est de Phnom-Penh. « *Ayant pris possession de la tour de contrôle*, précise la radio, *ils ont été capables de coordonner l'action d'autres unités.* »

Selon Radio-Hanoï, les rebelles ont coupé l'approvisionnement de Phnom-Penh en prenant le contrôle de toutes les routes, dans les provinces de Rattanakiri et Stung-Treng, dans le Nord-Est.

« *Les soldats mutinés et les forces insurrectionnelles ont attaqué les villes de Kratié et de Kompong-Thom au nord du pays*, précise Radio-Hanoï. *Les rebelles tuent les officiers cambodgiens dans la région militaire de l'Ouest.* »

● PRECISION. — L'adresse de la revue *Que me*, dont nous avons publié des extraits sur la répression au Vietnam dans nos éditions du 24 octobre, est 25, rue Jaffeux, 92230 Gennevilliers.

ASIE

SINO-JAPONAIS

Le réalisme de M. Teng

De notre correspondant

Tokyo. — Après avoir assisté à l'échange des instruments de ratification du traité de paix sino-japonais, M. Teng Hsiao-ping a commencé sa deuxième journée au Japon, mardi 24 octobre, par une visite à laquelle, paraît-il, il tenait beaucoup : il s'est rendu à la somptueuse résidence privée de M. Tanaka, l'ancien premier ministre qui normalisa, en 1972, les relations entre la Chine et le Japon, pour l'inviter à se rendre prochainement à Pékin.

Que pèse actuellement sur M. Tanaka une inculpation pour sa participation à l'affaire Lockheed — il aurait touché 500 millions de yens de la firme aéronautique américaine — n'a apparemment pas porté ombrage à l'amitié que lui porte « le peuple chinois ». Cette visite, à laquelle ne tenait pas le ministère des affaires étrangères japonais, provoque des réactions nombreuses : « *Non seulement c'est une insulte à la nation japonaise, mais encore on peut se demander si les Chinois nous rendraient la pareille et autoriseraient des Japonais à rencontrer un inculpé* », nous a dit un député socialiste.

Mais les Chinois sont réalistes et savent que, malgré ses mésaventures, M. Tanaka, qui, depuis deux ans, s'est abstenu de toute prise de position, demeure l'un des hommes les plus puissants du parti libéral démocrate (P.L.D.), où son clan est pratiquement aussi nombreux que celui du premier ministre. Il sera très vraisemblablement en position d'arbitre lors de la désignation du nouveau premier ministre, le 1er décembre prochain. M. Teng, qui doit rencontrer également M. Ohira, secrétaire général du P.L.D., et principal rival de M. Fukuda pour prendre la tête du gouvernement, cherche apparemment à créer avec les deux hommes un lobby pro-chinois qui jouera un rôle de première importance dans les relations avec Pékin.

Le réalisme de M. Teng s'est également manifesté lundi quand il a été reçu à déjeuner par l'empereur. On parla du passé, et le souverain déclara notamment : « *Il y a eu des événements malheureux dans l'histoire sino-japonaise.* » La presse nippone, qui interprète cet euphémisme comme l'expression du regret impérial pour les actions du Japon en Chine avant et pendant la seconde guerre mondiale, trouve en général la formule un peu courte. Ce n'est apparemment pas le cas de M. Teng, qui, paraît-il, rétorqua à l'empereur : « *Oublions, oublions le passé.* »

Il faut dire qu'entre un toast à l'empereur et une accolade à M. Tanaka, M. Teng n'a guère trouvé de temps pour ceux qui furent des amis de Pékin. La confrontation avec l'U.R.S.S. a fait du P.C. nippon un « ennemi du peuple chinois », mais on peut se rappeler que M. Sanso Nosaka, président du P.C.J., l'un de ses derniers chefs historiques, passa cinq ans à Yenan au côté de Mao. M. Teng a oublié aussi les obscurs « *maos* » nippons qu'on invitait régulièrement à Pékin il n'y a pas si longtemps, comme M. Daitsuke Kagi, qui créa une soupe populaire « chinoise » dans le quartier ouvrier de Sanya. En atterrissant à Narita, le vice-premier ministre s'est-il souvenu que, sous la piste, il y a des terres de paysans dont autrefois la Chine avait pris la défense ? En 1972, était invité à Pékin, en grande pompe, le président de la ligue de paysans opposée à la construction de l'aéroport.

M. Teng n'a sans doute pas le temps de se souvenir, trop occupé à rencontrer les dirigeants du Keidanren (patronat japonais), à visiter les « temples » du capitalisme nippon. Mais entre les nouveaux et les anciens amis de la Chine, il est parfois difficile de s'y retrouver. Incontestablement, le vice-premier ministre démontre une nouvelle fois, s'il en était besoin, que le pragmatisme est désormais le seul « principe » de la politique chinoise. — Ph. P.

Afghanistan

LES FEMMES ET LES ENFANTS EMPRISONNÉS APRÈS LE COUP D'ÉTAT D'AVRIL SONT LIBÉRÉS

Kaboul (*A.F.P.*). — Les femmes et les enfants, pour la plupart membres de l'ancienne famille royale, emprisonnés à la suite de la révolution du 27 avril ont été libérés, a annoncé lundi 23 octobre la presse officielle afghane.

Une vingtaine de personnes ont choisi de rester en Afghanistan tandis qu'une trentaine d'autres ont préféré l'exil, indique-t-on de bonne source.

Ces libérations ont été décidées, précise-t-on officiellement, « *en raison du respect traditionnel du peuple afghan pour les femmes* ». Il s'agit des premières depuis le changement de régime intervenu le 27 avril.

AFRIQUE

Rhodésie

Les raids se poursuivront « si nécessaire » contre les bases extérieures des nationalistes

déclare M. Smith

Tandis que M. Smith, premier ministre rhodésien, affirmait lundi 23 octobre à Salisbury que les raids entre les bases de guérilleros en Zambie et au Mozambique se poursuivraient et seraient même intensifiés « *si nécessaire* », les Etats-Unis ont de nouveau condamné les opérations militaires déclenchées la semaine dernière et qui ont fait mille cinq cents morts en territoire zambien (*le Monde* du 24 octobre).

Selon M. Tom Reston, porte-parole du département d'Etat, « *de tels actes ne peuvent que provoquer l'intransigeance des adversaires du régime de Salisbury* ».

A Londres, le porte-parole du Foreign Office a indiqué, lundi, que la Grande-Bretagne « *étudie activement* » la demande d'aide militaire formulée par la Zambie, il y a un mois, lors de la rencontre qui a eu lieu à Kano, en territoire nigérian, entre le président zambien Kenneth Kaunda et M. James Callaghan, premier ministre britannique. La nature du matériel « *destiné à améliorer les capacités défensives* » de la Zambie n'a pas été révélée, mais les autorité britanniques ont démenti qu'il était question d'envoyer à Lusaka un bataillon doté de missiles Rapider.

Aux Nations unies, M. Callixtus Ndlovu, représentant de l'Union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU), de M. Joshua Nkomo, a affirmé lundi que les troupes rhodésiennes avaient utilisé des hélicoptères de fabrication française et des armes de l'OTAN au cours de leur dernier raid. D'autre part, il a accusé les journalistes occidentaux d'avoir « *menti* » en écrivant que le camp de Mkuski (*le Monde* du 24 octobre) abritait des hommes en armes alors que, a-t-il affirmé, « *la cible avait été des femmes sans défense* ».

A Lusaka, le président Kenneth Kaunda a annoncé lundi au cours d'une conférence de presse que dix-huit ressortissants étrangers qui avaient participé avec les forces armées rhodésiennes au raid de la semaine dernière avaient été arrêtés. Le président zambien a refusé de préciser leurs noms et leur nationalité « *avant que l'enquête ne soit terminée* ».

Enfin, en Afrique du Sud, la presse a vivement critiqué l'attitude des dirigeants de Salisbury. Le journal *Die Transvaler*, organe du parti national, au pouvoir à Pretoria, écrit : « *L'attaque rhodésienne ne résout rien. Au contraire, l'accroissement des raids de grande envergure en Zambie et au Mozambique causent de graves dangers pour l'ensemble de l'Afrique australe.* » — (A.F.P., Reuter.)

Namibie

LE CLIMAT D'ATTENTISME PRÉVAUT A L'ONU

De notre correspondant

Nations Unies (New-York). — Conformément à la résolution 431 adoptée il y a quelques semaines par le Conseil de sécurité, M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a présenté son rapport sur « *la coopération de l'Afrique du Sud* » dans l'affaire de la Namibie. Devant les appréciations contradictoires suscitées par le voyage des Cinq à Pretoria, en l'absence de réactions officielles des Etats de première ligne (Zambie, Tanzanie, Mozambique, Angola, Botswana) et de la SWAPO, M. Waldheim a choisi une position de « *neutralité active* », qui conserve aux parties en cause leur liberté de mouvement.

D'autre part, dans un communiqué publié le 20 octobre, le groupe des pays africains aux Nations unies estime que le résultat du voyage des Cinq constitue un « recul » regrettable. Les Africains soulignent dans ce texte que l'on avait pu croire que les Cinq se rendaient à Pretoria non pour chercher un compromis avec l'Afrique du Sud, mais pour convaincre celle-ci de coopérer à l'application de la résolution 435 du Conseil de sécurité qui prévoyait en termes précis et apparemment non négociables, la mise en place de toutes les décisions de l'ONU sur la Namibie. Mais les pays africains eux-mêmes sont embarrassés et peut-être enclins à l'attentisme. Une rupture définitive des négociations avec l'Afrique du Sud risquerait d'entraîner, à terme, des initiatives cubano-soviétiques sur le terrain, perspective que les pays concernés envisagent avec inquiétude.

L'attentisme qui semble prévaloir pour le moment s'observe d'ailleurs à propos d'un autre problème : les raids rhodésiens sur le territoire zambien. En d'autres temps, le Conseil de sécurité eût été immédiatement saisi. — A.-M. C.

● *Le Secours populaire français* a rendu public lundi 23 octobre un communiqué à l'occasion des récents bombardements rhodésiens en Zambie renouvelant son appel à la solidarité pour les réfugiés. (S'adresser au siège national de l'association, 9, rue Froissart, Paris-3e, C.C.P. 654-37 H Paris, en indiquant « solidarité réfugiés Afrique australe ».)

● *Le Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes* (C.H.E.A.M.) organise, à partir du 8 novembre, un stage de six mois, qui aura lieu tous les mercredis, sur les problèmes africains, orientaux et asiatiques. Les renseignements sont donnés au C.H.E.A.M., 13, rue du Four, 75006 Paris, tél. 326-96-90.

A TRAVERS LE MONDE

Canada

● AU NOUVEAU-BRUNSWICK, le parti progressiste-conservateur a obtenu, lundi 23 octobre, 30 sièges (contre 33 en 1974), et le parti libéral 28 (contre 25) aux élections législatives provinciales Le nouveau parti démocratique (social-démocrate) et le parti acadien, formation qui réclame la création d'une province acadienne séparée pour les 32 % de francophones du Nouveau - Brunswick, n'ont réussi à faire élire aucun député. M. Richard Hatfied, premier ministre conservateur depuis 1970, a été reconduit dans ses fonctions.

Chili

● L'EGLISE CATHOLIQUE prendra la « défense juridique » des sept organisations syndicales dissoutes par le ministre de l'intérieur (*le Monde* du 21 octobre), a annoncé lundi 23 octobre à Santiago Mgr Enrique Alvear, évêque auxiliaire de la capitale chilienne. D'autre part, à Paris, la C.G.T. a protesté lundi dans un communiqué contre cette dissolution, qu'elle juge « *la plus grave atteinte aux libertés et aux droits syndicaux au Chili depuis le 13 septembre 1973* ». — (*A.F.P.*)

Ethiopie

● LE FRONT POPULAIRE DE LIBERATION DE L'ERYTHRÉE (F.P.L.E.) lance un appel à « *toutes les forces progressistes du monde pour qu'elles demandent à l'U.R.S.S. et à Cuba de réviser leur position vis-à-vis de la révolution érythréenne* » et de « *cesser leur participation directe* » au combats aux côtés des forces éthiopiennes. Dans cet appel, qui vient d'être publié à Paris, le F.P.L.E. rappelle que « *l'Union soviétique a, tout en fournissant des armes, mené une campagne de calomnies contre la révolution érythréeene, la qualifiant notamment d'instrument de l'impérialisme* ».

Grèce

● LES RESULTATS OFFICIELS DES ELECTIONS MUNICIPALES indiquent que sur deux cent soixante-quatre municipalités cent quarante et une ont élu des candidats indépendants et cent vingt-trois des candidats de l'opposition.

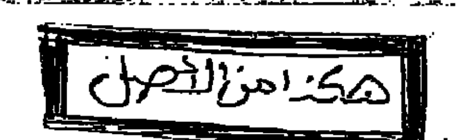
Les candidats indépendants sont ceux qui n'étaient pas présentés ou soutenus par l'opposition. Le gouvernement, de son côté, n'avait pas voulu donner de caractère politique à cette consultation. Le porte-parole du gouvernement a souligné qu'aux élections municipales de 1975 cent soixante-douze maires de l'opposition avaient été élus. — (*A.F.P.*)

Tunisie

● LE PRESIDENT BOURGUIBA est arrivé lundi 23 octobre à Paris où il subira de nouveaux examens médicaux. Le chef de l'Etat tunisien s'était déjà rendu en Suisse à la fin de juin dans le même but.

Union soviétique

● M. BENJAMIN LEVITCH ET SA FEMME TATIANA ont été priés par téléphone par le service des passeports (OVIR) le lundi 23 octobre de préparer tous les documents nécessaires à la délivrance d'un visa de sortie. Le spécialiste d'hydrodynamique physiochimique avait sollicité en vain depuis six ans le droit d'émigrer en Israël. — (*U.P.I.*)



EUROPE

République fédérale d'Allemagne

La répression du terrorisme et le droit

(Suite de la première page.)

On n'a pas manqué alors de rappeler que la Constitution de Weimar n'a jamais été abrogée par les nazis, qui ont pris le pouvoir et accompli toutes leurs coupables actions en se référant aux textes constitutionnels. Il est donc possible de violer l'esprit des lois tout en appliquant leurs dispositions à la lettre. On veille, dès lors, à ce que cela ne se fasse plus en Allemagne, disent les dirigeants de la R.F.A.

Leurs porte-parole font tout d'abord observer qu'aucun des individus, condamnés, poursuivis ou recherchés, que décrit une certaine presse, à l'étranger, comme étant les victimes d'une persécution politique, n'a fait l'objet d'inculpation de crimes ou délits politiques, tels que la haute trahison, les atteintes à la sûreté de l'Etat ou l'espionnage. Toutes les charges retenues sont de pur droit commun : assassinats, vols avec armes et violences, blessures volontaires et tentatives de ces crimes contre des particuliers et des agents de la force publique.

Si les assassinats de personnalités paraissent gratuits et uniquement destinés à terroriser la société bourgeoise en vue de sa destruction (sans avoir aucune doctrine sur son remplacement), en revanche, les hold-up sont l'unique moyen de financement de l'organisation. *« L'argent ne manque pas, car il y a toujours une banque au coin de la rue, quand on en a besoin »*, disent les policiers pour traduire la situation. Un trio féminin s'est montré particulièrement efficace, n'effectuant jamais un « coup » de moins de 400 000 deutschemarks (960 000 F). Pour toutes les violences, on a remarqué, d'ailleurs que les femmes sont plus terribles que les hommes, tirant plus vite au revolver.

Combien sont-ils donc à semer ainsi la terreur ? Les chefs de la police chiffrent à environ une centaine les « durs » qui ont commis ou préparent des crimes, à 1 200 les complices qui donnent aux premiers aide et assistance, surtout par des « planques » (puisque, en somme, ils ne manquent de rien, grâce à leur argent et leur habileté à voler des voitures), enfin à 5 000 ou à 7 000 les sympathisants. Ceux-ci sont presque tous des intellectuels, étudiants et professeurs d'université (Akademiker). C'est de ce milieu que part le soutien moral des terroristes, l'organisation de leur défense juridique et, surtout, l'appel à la rescousse des milieux similaires à l'étranger. Ce sont là des estimations.

Les statistiques officielles donnent, au 20 septembre 1978, les chiffres suivants : 179 personnes ont été condamnées par jugements définitifs, dont 6 à perpétuité. Il y a 150 poursuites judiciaires en cours d'instruction, 47 inculpés sont sous le coup d'un mandat d'arrêt et 52 en détention préventive, 41 condamnés subissent leur peine.

Devant l'efficacité de la chasse aux terroristes, le mouvement a évolué vers la constitution de *« cellules révolutionnaires »* de deux à sept membres qui ne sont pas dans la clandestinité. Ce sont des *« terroristes du dimanche »*, sorte de cancer qui émet des métastases, les cellules n'ayant pas de communication entre elles.

Quelle que soit la forme de l'organisation, ses faibles effectifs ne permettent guère de parler d'un mouvement populaire. Du côté de la population, chez les travailleurs et les militants de la gauche, voire de l'extrême gauche, on ne trouve aucune sympathie, ni même une résonance en leur faveur. Le peuple allemand n'est donc pas, pour ce genre spécial de « partisans », ce que l'eau est pour le poisson, comme l'a écrit Mao Tse-toung.

Pourtant, les grands doctrinaires de la guérilla, dont « Che » Guevara, ont été étudiés par les terroristes, qui disent que les « peones » de l'Allemagne sont ses travailleurs manuels, ce que ceux-ci n'apprécient guère, sachant l'état misérable et l'analphabétisme des paysans d'Amérique du Sud.

Coupés du peuple quand ils vivent en liberté, les membres des *bandes sont* aussi très *isolés* dans les prisons. Il est naturellement bien difficile de savoir jusqu'à quel point la torture de l'isolement cellulaire a été, comme on l'a dit, infligée à certains d'entre eux, mais il est de fait qu'ils se retrouvent très seuls parmi les autres détenus. Après avoir été libérale au point de permettre à Baader et à sa « bonne amie », Ulrike Meinhoff, de coucher ensemble, l'administration mène actuellement une politique d'éparpillement des détenus, en gardant secrets les lieux de détention. Chacun, sans savoir où sont les autres, se retrouve seul dans une prison, ne pouvant communiquer, s'il ne veut pas être astreint au silence, qu'avec des « droit commun ». Or, dans le « milieu », on n'aime pas les terroristes, qui ont suscité un renforcement des moyens et des pouvoirs de la police, et on le leur fait bien sentir. Si l'un d'eux se hasarde à bavarder et à faire des confidences à un compagnon de cellule, il doit savoir qu'il court le gros risque de tomber sur un mouchard de la police. En ce sens, on peut dire que ce genre de prisonniers est soumis à l'isolement pénible.

Avant de les juger et de les condamner (la procédure de défaut n'existant pas en Allemagne), il faut d'abord essayer de les attraper. C'est la tâche de la police, et c'est là qu'est appliqué l'effort principal d'innovation et de développement des moyens d'action.

Une machine qui ne s'arrêtera pas

L'Allemagne de l'Ouest, on le sait, est un Etat fédéral, composé de onze Etats ou Land (pluriel : *Laender)* plus Berlin-Ouest. Elle s'est trouvée, face au « crime organisé », devant la situation qui fut celle des Etats-Unis, et a ressenti le besoin de créer une police fédérale. Cependant, les choses ne sont pas aussi claires qu'en Amérique.

Le Bundeskriminalamt (B.K.A.), service fédéral de police judiciaire, n'est pas le F.B.I. Institué en 1953, il avait pour seules missions légales, d'une part la coordination de l'action des polices des Laender entre elles, d'autre part, la liaison entre celles-ci et Interpol, le service international de police judiciaire. Il est amené, naturellement, à coopérer aussi avec la seule police à compétence fédérale : la Grenzschutzpolizei (police de protection des frontières), homologue de notre D.S.T., qui recherche les espions et, en Allemagne, venant de l'Est, il y en a beaucoup. De là à décider que, nécessité faisant loi, la coopération entre les deux services s'appliquerait aussi à la recherche et à l'arrestation des terroristes, il n'y avait qu'un pas. Il semble qu'il ait été franchi sans trop de difficulté, pas législativement, mais par voie de circulaires.

Une division T.E. du B.K.A. a été créée avec pour mission spéciale : *« la lutte contre les activités terroristes »*, tandis que la G.S.P. (protection des frontières) consacrait à la même tâche sa section GS-G9. Il y a maintenant des policiers bien équipés agissant sur tout le territoire, ce qui n'empêche pas la police de chaque Land, en liaison avec le B.K.A., de donner chez elle la priorité absolue à la chasse aux terroristes, à tel point qu'un directeur a dit : *« Les voleurs peuvent s'en donner à cœur joie en ce moment. »*

Cela, espère-t-on, n'aura qu'un temps. Quelque chose cependant subsistera, qui ne sera certainement pas du goût de tout le monde : le développement formidable du fichier de renseignements de police par le moyen de l'ordinateur. Des informations de tous ordres sur des millions de personnes snt adressées au B.K.A. qui les met en « mémoire ». Celui-ci a poussé sa dactyloscopie jusqu'à un degré qui ferait envie à tous les policiers du monde.

Ayant pris les empreintes des dix doigts de deux millions de personnes, il est en train de les intégrer et a déjà fait le travail pour cinq cent mille (pour les autres, on n'a encore intégré qu'une empreinte), si bien qu'il lui est possible, si on lui communique une seule empreinte, d'identifier la personne en quelques secondes.

Maintenant que la machine a été créée et mise en marche, il est douteux qu'on l'arrête quand la vague de terrorisme sera passée. Il est paradoxal que ce soit à un petit groupe de désaxés et d'intellectuels fumeux, hostiles à toute mesure de contrôle et d'autorité, qu'est due la création d'un instrument redoutable, dont on voit bien quel usage pourrait en faire un jour quelque « Big Brother » (2).

L'Allemagne n'en est pas encore là, et, quand les terroristes recherchés sont arrêtés, ils sont remis à la justice, qui leur accorde les mêmes garanties qu'à tous les autres accusés. Il n'y a pas de procédures d'instruction et de jugement spéciales pour eux ; rien de semblable à notre Cour de sûreté, par exemple.

En entendant les clameurs de protestation soulevées par les sympathisants des terroristes allemands, qui souvent d'ailleurs se présentent comme ne se souciant que la défense des droits de l'homme, on oublie ou on méconnaît les différences existant entre les procédures pénales françaises et allemande.

En Allemagne, il n'y a pas de juge d'instruction. L'enquête est menée par la police sous le contrôle du parquet. La liberté individuelle et les droits de la défense n'en sont pas moins aussi bien et même mieux garantis qu'en France. C'est, en effet, un magistrat indépendant, tout à fait étranger à l'enquête, le juge de la détention *(Haftrichter)*, qui statue sur la détention provisoire, alors qu'en France le juge d'instruction est un personnage hybride, qui rend des décisions judiciaires tout en assumant la responsabilité de mener à bonne fin une enquête policière.

On peut citer le cas de cet avocat de Berlin inculpé de complicité pour avoir communiqué des informations à ses différents clients terroristes, détenus séparément. Le parquet l'avait fait arrêter ; le juge a refusé le mandat de dépôt, les conditions de la détention préventive n'étant pas réunies. Par la suite, l'avocat a été condamné à deux ans de prison avec sursis. Comme il avait plaidé avoir seulement voulu organiser une prise de position commune de ses clients en vue de leur défense, les motifs du jugement lui ont reconnu des circonstances atténuantes, tenant compte que les règles de l'éthique professionnelles ne sont pas toujours claires (en droit allemand).

**

La différence est donc grande aussi entre la France et l'Allemagne en ce qui concerne le statut des avocats et les poursuites disciplinaires que ceux-ci peuvent encourir pour fautes professionnelles. Ils ne dépendent pas d'un conseil de l'ordre et ne sont pas jugés par leurs pairs, mais poursuivis disciplinairement devant le tribunal, par le parquet. On pourrait penser que ce système est plus rigoureux que le nôtre. En pratique, il n'en est rien ; le parquet, au dire même des représentants qualifiés de l'Association des avocats allemands *(Deutscher Anwaltverein)* se montre peu diligent pour agir en procédure disciplinaire, d'une manière générale et pas seulement contre les défenseurs des terroristes. Quand ceux qui ont à se plaindre de certains avocats, y compris l'Association s'adressent au ministère de la justice pour qu'il rappelle à l'ordre le parquet, ils se heurtent à la même inertie. Cependant, des cas manifestes de connivence coupable entre des avocats et des accusés ont été constatés. Il a fallu les incidents dus aux terroristes pour que le législateur intervienne.

Pas de « Section spéciale »

Il l'a fait par la loi du 14 avril 1978, modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale. Quand on veut bien étudier ce texte avec attention, on remarque qu'il ne contient aucune disposition permettant de le considérer comme une « loi scélérate ». L'article 138 *a* nouveau du code prévoit qu'un avocat ne peut plus être le défenseur des accusés (seulement quand il s'agit des crimes les plus graves : assassinats, etc.), prévus par l'art. 129 *a* du code pénal) s'il est lui-même impliqué dans l'affaire comme auteur ou complice. L'interdiction est levée si cet avocat bénéficie d'un non-lieu ou d'un acquittement.

La loi française est plus stricte; elle ne se limite pas aux affaires de crimes graves. On concevrait mal, chez nous, par exemple, que l'avocat poursuivi dans l'affaire de la Garantie foncière ait pu, en même temps, être le défenseur de ses coïnculpés.

Il est fréquent que, devant le refus du parquet de poursuivre disciplinairement un avocat qui le mériterait, ce soit l'Association qui décide de l'exclure de ses rangs. Comme tous en sont membres, bien que ce ne soit pas obligatoire, une telle sanction est efficace par le mauvais effet qu'elle produit sur les clients. Ainsi, Me Croissant, exclu de l'Association depuis plusieurs années pour des motifs sans aucun rapport avec le terrorime, a-t-il pu continuer à exercer son métier, mais en se consacrant à la seule défense des terroristes.

Il paraît, dès lors, possible de répondre par l'affirmative à la question posée en titre : la lutte contre les terroristes peut être menée sans violation des droits de l'homme ni des grands principes du droit. Rien ne nous a donné à penser que l'on puisse voir réapparaître, en Allemagne, le terrible *Sondergericht*, qui, à l'époque, se nommait, en France, la « section spéciale ».

Cependant, même si la répression se montre efficace, le problème sociologique et criminologique que posent Baader et ses émules n'est pas résolu.

La France n'a pas encore été atteinte par ce mal, alors que l'Italie est frappée plus durement que l'Allemagne (3). Ne devrions-nous pas nous en soucier davantage, en songeant que ces choses-là, comme les accidents d'automobiles, n'arrivent pas qu'aux autres ?

JEAN COSSON.

(2) « Le Grand Frère », personnage du dictateur mondial dans le roman américain de George Orwell, *1984*.

(3) Aucune coopération et peu de contacts n'ont *été* constatés entre les « Brigatte Rosse » et les bandes allemandes.

Une histoire de la peur en Occident

(Suite de la première page.)

Les peurs « du plus grand nombre » sont, en gros, rationnelles. Comment ne pas s'effrayer de la peste, qui liquide, entre 1348 et 1352, le tiers environ de la population européenne, et reviendra ensuite, tous les quinze ou vingt ans, jusqu'à 1720, date de la grande peste de Marseille ? À côté, les peurs de la mer, de la nuit, des loups, détaillées par Delumeau, font très peu d'effet. Pendant quatre siècles, l'Europe s'habitue à la vue de cadavres *pourrissant* par milliers.

Pauvres et paysans craignent de *plus — tout à fait raisonnablement* — les progrès de l'Etat, le fisc et les mouvements d'armées, pillardes même quand elles sont régulières. Les *soulèvements* populaires, particulièrement *nombreux au dix-septième* siècle, sont plus défensifs que conquérants. Effets de la peur, ils sont justement nommés « effrois ».

Un homme du vingtième siècle, plongé dans cette époque, ne pourrait vraisemblablement que participer à ces peurs-là. Il aurait plus de mal, en *revanche*, à accepter les phobies spécifiques des élites. La grande peur des bien-pensants d'alors est assez étrange. Elle n'est pas peur du peuple et de la révolution, mais crainte de Satan, des sorcières, du sabbat, de l'hérésie. Grâce à l'action militante des meilleurs esprits du temps, comme le Français Jean Bodin, juriste, économiste et politologue toujours réputé, *l'Europe se couvre* de bûchers. Magistrats et hommes d'Église combattent en aveugles sanguinaires une inexistante conspiration satanique. Cette psychose des élites nous fait quitter le domaine de la peur rationnelle. Elle est d'autant plus comique — d'une certaine façon — que la lâcheté, comme le souligne Jean Delumeau, était dans la mythologie du seizième siècle *l'apanage des masses dominées, le* noble étant, par définition, inaccessible à la terreur. Et pourtant...

Mais le diable n'est pas le seul épouvantail. Au quinzième siècle et au seizième siècle, plus qu'aux alentours de l'an mil, *les élites* européennes vivent dans l'attente effrayée du Jugement dernier. Quelques groupes révolutionnaires, *comme les anabaptistes* de Münster, essayent *même* de hâter la venue du Millénium par une fête sanglante, accentuant la fièvre du continent chrétien.

Ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'irrationnel reconnaîtront dans ces pages une synthèse des travaux de Robert Mandrou, Keith Thomas, Alan Macfarlane, Hugh Trevor-Roper et Carlo Ginzburg sur la sorcellerie ou la magie, de Norman Cohn, sur la poursuite du Millénium, de Jean-Noël Biraben sur la peste, d'Yves-Marie Bercé sur les effrois populaires. Tout n'est donc pas neuf dans cette histoire de la peur. Mais en juxtaposant les résultats de cent recherches indépendantes, Jean Delumeau restitue l'esprit d'un temps. Il provoque également des rapprochements *fondamentaux, entre histoire* des épidémies et histoire religieuse par *exemple*. Comment ne pas être *frappé* par les textes de Luther sur la peste, et par la correspondance étroite entre la doctrine *protestante* de la prédestination et les aléas de l'infection pesteuse ? L'étendue du domaine couvert, temporel et géographique, permet en outre à l'auteur de discerner, comme en laboratoire, des *régularités* dans le comportement humain. A Londres, en 1665, à Paris, en 1348, à Milan, en 1630, l'épidémie produit la même désintégration sociale, les mêmes phases d'excitation et d'abattement, de débordements et de résignation. Ces phénomènes du passé nous donnent une idée de ce que pourraient être les réactions d'une population actuelle au lendemain d'une attaque thermonucléaire.

En Europe occidentale, un seul pays échappe largement à la grande angoisse des « temps modernes » : l'Italie, *que* connaît particulièrement *bien* Jean Delumeau. La *péninsule*, qui n'a pourtant pas été épargnée par les pestes et les guerres, est très peu *touchée par la crainte* des sorcières et de Satan. Au *contraire* de l'Espagne, elle n'est même pas frappée par l'antisémitisme. Est-ce, comme le suggère son *historien, parce* qu'elle ne perd à aucun moment son unité et sa cohérence religieuse, au contraire de l'Europe du *Nord*, longtemps déchirée par le doute et par les affrontements entre catholiques et protestants ? Ne serait-ce pas plutôt parce que l'Italie, leader de l'Europe jusqu'au quatorzième siècle, s'enfonce au seizième et au dix-septième dans le sous-développement ? Le trouble psychologique qui marque ces siècles étranges apparaît comme une composante nécessaire de l'accession à la mentalité moderne.

Ce sera dans cette Europe du Nord anxieuse, où l'on pourchasse et brûle les sorciers, que l'on inventera, peu après, la géométrie analytique et la liberté de conscience. Exemple typique et contraste saisissant : en Ecosse, le mathématicien *Napier* conçoit le logarithme pour recenser plus facilement le nombre des démons.

EMMANUEL TODD.

★ Fayard, 481 pages, 85 F.

Grande-Bretagne

La majorité de l'opinion publique soutient la politique des salaires de M. Callaghan

De notre correspondant

Londres. — Malgré les sérieuses brèches ouvertes dans le front des salaires par les ouvriers de Ford et de British Oxygen — une société qui assure les livraisons de gaz à plusieurs industries, — le gouvernement paraît décidé à tenir bon pour sauver de l'effondrement sa politique des revenus, et particulièrement la norme des 5 % fixée aux augmentations salariales.

Il semble cependant résigné à tolérer pour le secteur privé des règlements de salaires qui dépasseront sensiblement cette limite.

Après avoir refusé les quelque 8 % d'augmentation proposés par leur société, les ouvriers de Ford et Vauxhall, ainsi *que ceux de* British Oxygen, peuvent escompter une nouvelle offre de l'ordre de 12 %. *Mais le gouvernement paraît décidé à livrer bataille dans le secteur* public. La menace la plus immédiate vient des employés municipaux, notamment de ceux qui accomplissent *les travaux les plus ingrats* (égoutiers, éboueurs, balayeurs, etc.) qui réclament jusqu'à 60 % d'augmentation. Jusqu'à nouvel ordre, le gouvernement *prévoit* seulement une hausse pour les plus bas salaires, ce qui est loin de répondre aux revendications des syndicats. Apparemment, M. Callaghan est prêt à risquer une grève, qui serait cependant très gênante pour le public.

M. Heath appuie le gouvernement

Les revendications des salariés de la sidérurgie nationalisée et des mineurs, qui demandent respectivement 33 et 40 % d'augmentation, sont encore plus menaçantes pour l'économie, mais elles ne seront pas discutées avant plusieurs mois. Or le gouvernement espère que dans les prochaines semaines, en tout cas avant la fin de l'année, les négociations engagées avec les dirigeants syndicaux aboutiront à rétablir la coopération avec le TUC et à définir *un ensemble de mesures de nature à affaiblir le militantisme de la* « base ».

Le gouvernement se sent encouragé dans sa fermeté par l'attitude du public, telle qu'on peut l'interpréter à la lumière d'un sondage récent du National Opinion Poll publié la semaine dernière par le *Daily Mail* (conservateur). Soixante-six pour cent des personnes interrogées se déclarent favorables à la politique gouvernementale des salaires, *ce qui tendrait à confirmer* que la fermeté à l'égard des syndicats est « payante » sur le plan électoral.

Le *gouvernement* est *également* renforcé dans sa détermination par le comportement de M. Heath, l'ancien leader tory, qui continue d'exprimer publiquement son désaccord sur les conceptions monétaristes de Mme Thatcher, l'actuel leader du parti. Quarante-deux pour cent des personnes interrogées appuient M. Heath, Mme Thatcher n'étant soutenue que par 36 % d'entre elles. Certes, M. Heath est en minorité, et relativement isolé au sein du parti *conservateur*, où certains *éléments le critiquent violemment et l'accusent* de mener une vendetta personnelle contre Mme Thatcher, au risque d'affaiblir la cause conservatrice.

Le *Sunday Telegraph*, tout en soulignant qu'il n'est pas question de retirer l'investiture du parti à M. Heath, l'invite à ne pas prendre la parole en dehors de sa circonscription de Bexley, dans le Kent. Les dirigeants du parti s'efforcent de minimiser ces divergences de vues en soulignant qu'il n'est pas possible de se cantonner dans une position trop rigide. *« Nous ne pouvons pas prévoir maintenant ce que nous ferons au gouvernement dans six mois »*, a déclaré M. Maude, vice-président du parti conservateur.

Les avertissements de l'ancien premier ministre trouvent un écho auprès de certains dirigeants conservateurs qui lui reprochent surtout d'exprimer publiquement une opinion contraire à celle du leader actuel.

Dans l'immédiat, M. Heath risque de faire le jeu des travaillistes en entretenant les divisions au sein du parti conservateur. L'élection partielle du jeudi 26 octobre au siège écossais de Berwick, tenu par les travaillistes à une faible majorité, apportera *peut-être* des *indications* sur l'influence de M. Heath. L'ancien *premier ministre* doit y prendre la *parole mardi*. Si, contrairement aux *espoirs* des *conservateurs* (sur la base de la moyenne du déplacement des voix, ce siège marginal devrait leur revenir), les travaillistes maintiennent leur position, les adversaires de M. Heath ne manqueront pas de faire porter à l'ancien premier ministre la responsabilité de cet échec.

HENRI PIERRE.

Autriche

Le nombre de réfugiés des pays de l'Est a considérablement augmenté

De notre correspondante

Vienne. — Depuis très longtemps la vague des réfugiés venus pour la plupart des pays de l'Est et demandant l'asile politique en Autriche n'avait atteint un tel niveau. Leur nombre total a pratiquement doublé par rapport au premier semestre de l'année dernière : 1 372 contre 777.

Ce sont les émigrants roumains, indique le ministère autrichien de l'intérieur, qui viennent en tête, avec 465 demandes d'asile politique durant les six premiers mois de 1978 contre 112 durant la même période de 1977. Les Polonais prennent la seconde place (304 contre 186), suivis des Hongrois (210 demandes). Pour le seul mois de septembre 1978, 94 % de ceux qui ont fui leur pays ont sollicité et obtenu le statut de réfugié politique. Ce taux était d'environ 74 % pour l'ensemble de l'année dernière.

Le centre d'accueil de Traiskirchen et ses annexes, où transitent nécessairement la majorité des émigrants, recueillent actuellement quelque 2 100 personnes. Malgré les nombreux problèmes que pose ce nouvel afflux de réfugiés, les autorités autrichiennes ont fait savoir qu'elles ne limiteraient en aucun cas les entrées en Autriche.

L'hébergement de ces personnes et surtout de leurs familles est devenu une question prioritaire pour les responsables du centre de Traiskirchen. Un plan de deux ans pour sa rénovation, son aménagement, mais aussi pour la construction de nouvelles annexes, a été élaboré l'année dernière en commun avec les ministères de l'intérieur et de la construction. Il est entré en application au début de 1978.

D'autre part, M. Lanc, ministre de l'intérieur, a fait appel aux diverses organisations et institutions spécialisées afin de faciliter l'intégration dans le pays de ceux qui le souhaitent. Mais, pour beaucoup, l'Autriche n'est qu'une étape — la première à l'Ouest, — en attendant de pouvoir se rendre dans le pays qu'ils ont choisi. Cette attente est parfois très longue avant que l'Etat en question ne leur accorde un visa d'entrée.

C'est l'Autriche qui supporte la quasi-totalité de l'ensemble des frais d'hébergement, de nourriture et de soins nécessaires aux émigrants. En 1976, le budget global de cette prise en charge par le gouvernement fédéral s'est élevé à environ 72 millions de shillings (1 shilling vaut à peu près 0,31 franc). Par ailleurs, l'ensemble des neuf Länder ont donné au gouvernement fédéral 20 millions de shillings.

ANITA RIND.

Bulgarie

● LE SECRETAIRE DE L'AMBASSADE DE BULGARIE à Stockholm, M. Georgui Jalenski, a quitté son poste sans donner d'explications. Il y a une semaine, il s'était rendu à Helsingborg, dans le Sud de la Suède, pour un voyage d'affaires. L'ambassade de Bulgarie a signalé lundi 23 octobre cette disparition au ministère suédois des affaires étrangères. La police suédoise estime que le diplomate a gagné le Danemark avec sa femme. — *(A.F.P., Reuter.)*

DIPLOMATIE

LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A ROME

Les problèmes européens seront au centre des entretiens franco-italiens

Les problèmes européens domineront les entretiens que M. Giscard d'Estaing aura à Rome, les mercredi 25 et jeudi 26 octobre, au cours de la brève visite de travail que le président de la République va effectuer en Italie. Lors de ses conversations avec M. Pertini, président de la République, et M. Andreotti, président du conseil, M. Giscard d'Estaing évoquera aussi les relations bilatérales entre les deux pays, ainsi que les principaux dossiers de l'actualité internationale. Le deuxième volet du voyage présidentiel — le plus spectaculaire aussi — sera constitué par l'audience privée que Jean Paul II accordera jeudi matin au président de la République.

C'est mercredi après-midi que M. Giscard d'Estaing quittera Paris pour la capitale italienne, où il doit être accueilli par M. Andreotti. Dans la soirée, M. Pertini doit offrir un dîner au Quirinal, ce dîner étant précédé d'un entretien politique d'une heure environ. L'audience de Jean Paul II est prévue à 9 h. 30, jeudi, après quoi le président de la République doit se rendre à la basilique Saint-Jean-de-Latran, pour y prendre possession de son siège de chanoine honoraire. Cette coutume a été instaurée du temps d'Henri IV, en remerciement des générosités des rois de France à l'égard du Saint-Siège. Après cette cérémonie, le président de la République aura un entretien avec M. Andreotti, qui offrira ensuite un déjeuner à la Villa Madame. Dans l'après-midi, M. Giscard d'Estaing regagnera Paris. M. François-Poncet, secrétaire général de l'Elysée, M. Hunt, porte-parole présidentiel, et M. Raimond, secrétaire d'Etat aux affaires étrangère, accompagnent le président de la République.

Les entretiens que M. Giscard d'Estaing aura à Rome s'inscrivent dans le cadre des contacts au plus haut niveau défini par les dirigeants des deux pays. Ils devraient permettre à MM. Giscard d'Estaing et Andreotti de faire le point de leurs positions respectives face aux problèmes qui se posent à la C.E.E. : élargissement et création d'un nouveau système de stabilisation monétaire.

Si, sur le problème de l'adhésion de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal, les positions des deux pays ne sont pas éloignées — Paris et Rome sont favorables à un tel élargissement à condition que cette mesure s'accompagne d'une révision de la politique agricole commune, — le projet monétaire franco-allemand inquiète l'Italie en raison de la grande faiblesse de la lire. Ce problème est d'autant plus d'actualité pour les Italiens qu'il sera au centre des discussions du sommet européen qui doit se tenir au début du mois de décembre à Bruxelles. Il est probable également que les Italiens interrogeront M. Giscard d'Estaing sur sa proposition visant à créer un comité de trois « sages » européens pour étudier les modifications de structure qu'il serait souhaitable d'apporter à une Communauté européenne élargie à douze membres.

Outre les problèmes bilatéraux, qui ne posent pas de question insoluble, les dirigeants français et italien entendent passer en revue les grands dossiers internationaux : état de la détente en Europe après les dernières conversations américano-soviétiques de Moscou, situation au Proche-Orient, et plus particulièrement au Liban, en Afrique aussi, où l'Italie jouit d'une influence traditionnelle dans la partie orientale. — J. A.

LA PREMIÈRE CARTE D'IDENTITÉ EUROPÉENNE

Bruxelles (A.F.P.). — La première carte d'identité européenne, valable dans les neuf pays de la C.E.E., vient de voir le jour.

Uniquement destinée aux avocats, et présentée officiellement lundi 23 octobre à Bruxelles, cette carte a été établie par la commission consultative des bureaux de la Communauté eurpopéenne (C.C.B.E.), organisation reconnue par la C.E.E., pour aider les avocats à pouvoir exercer effectivement leurs fonctions dans tous les pays de la Communauté.

D'autres professions libérales (médecins, dentistes), qui sont ou seront autorisés à exercer librement leur activité sur tout le territoire de la C.E.E., pourraient être les prochains bénéficiaires d'une mesure similaire.

L'ENTRÉE DE LA GRÈCE DANS LA C.E.E. POURRAIT AVOIR LIEU EN 1979 estiment MM. Caramanlis et Giscard d'Estaing

La Grèce devrait pouvoir adhérer à la C.E.E. l'année prochaine, mais cette adhésion officielle devrait comporter des périodes transitoires dont une période spécifique pour les produits agricoles, selon des informations recueillies à l'Elysée, après le déjeuner qui a réuni, le 23 octobre, le premier ministre grec, M. Caramanlis, et M. Giscard d'Estaing.

Ils ont estimé qu'il était possible de terminer la négociation relative à l'entrée de la Grèce dans la C.E.E. à la fin de 1978. L'acte diplomatique consacrant cette adhésion pourrait être signé courant 1979. A partir de cette date, la Grèce pourrait participer effectivement à la C.E.E.

Cependant, compte tenu des conséquences économiques de cette adhésion, notamment dans le domaine agricole, des périodes transitoires devront être prévues. Les produits grecs « sensibles » sont le vin, les pêches (fruits) et le concentré de tomates, qui concurrencent des produits français et italiens.

M. Caramanlis a déclaré pour sa part que les négociations « *se termineront certainement normalement et dans les délais prévus* ». « *Si au cours des négociations,* a-t-il ajouté, *surgissent, comme c'est naturel, des différends mineurs, ils seront réglés amicalement et de manière à protéger les intérêts des deux côtés.* »

M. Caramanlis a indiqué que M. Giscard d'Estaing « *nourrit une affection sincère pour la Grèce. Cela étant, il est naturel que notre collaboration soit aisée* ».

LES NÉGOCIATIONS SALT DE MOSCOU

M. Vance espère toujours signer un accord avant la fin de l'année

De notre correspondant

Moscou. — Malgré une dizaine d'heures d'entretien avec M. Gromyko puis avec M. Brejnev, M. Cyrus Vance a quitté Moscou ce mardi 24 octobre en début de matinée, sans être parvenu à mettre totalement au point le deuxième accord sur la limitation des armements stratégiques offensifs (SALT). Bien que le porte-parole du secrétaire d'Etat américain se soit refusé à employer le mot « progrès », il semble toutefois que les négociations aient avancé. « *Nous sommes un peu plus proches que nous l'étions à Washington il y a un mois* », a déclaré M. Gromyko.

Ces petits pas sont-ils suffisants pour que les points en suspens soient réglés à un sommet Carter-Brejnev ? Ou bien une nouvelle série de conversations au niveau des ministres des affaires étrangères sera-t-elle nécessaire ? Aucune hypothèse n'est exclue, mais, en l'état actuel des informations, la seconde paraît la plus vraisemblable. On ne saurait cependant écarter une surprise.

M. Vance a immédiatement rendu compte par cable à M. Carter de ses entretiens avec les dirigeants soviétiques et il a annoncé qu'aucune information ne serait publiée avant qu'il ait vu le président. Il semble donc que les décisions seront prises maintenant au plus haut niveau.

Bien qu'on ait laissé entendre à Washington que ces entretiens de Moscou pourraient être les derniers avant la conclusion d'un accord dont la négociation a commencé il y a six ans, M. Vance a déclaré qu'il n'était pas déçu. Son porte-parole a précisé qu'il continuait à espérer pouvoir signer le traité SALT II avant la fin de l'année. « *Nous pensons,* a déclaré le secrétaire d'Etat, *qu'il n'y a aucun problème qui ne puisse être résolu justement et raisonnablement avec de la bonne volonté et de la détermination des deux côtés.* »

Les Américains ont laissé aux Soviétiques le soin de publier le communiqué sur la rencontre Brejnev-Vance, qui a duré quatre-vingt-dix minutes et s'est déroulée dans une atmosphère « *cordiale et amicale* », en présence, du côté soviétique, outre de M. Gromyko, du maréchal Ogarkov, premier vice-ministre de la défense, et de M. Alexandrov, conseiller du chef de l'Etat soviétique pour la politique étrangère.

L'agence Tass indique que, « *après avoir constaté l'utilité et le caractère constructif des pourparlers, les deux parties se sont déclarées déterminées à faire tous les efforts nécessaires pour mener à bien cette affaire importante, afin d'assurer une prompte signature de l'accord* ». M. Brejnev n'en a pas moins attiré l'attention de ses interlocuteurs sur « *les éléments négatifs apparus depuis quelque temps dans les rapports soviéto-américains* ».

DANIEL VERNET.

● *M. Geoffroy de Courcel*, ambassadeur de France, a été nommé président de la section française du conseil franco-britannique. M. de Courcel succède à ce poste à M. Wilfrid Baumgartner, gouverneur honoraire de la Banque de France, décédé le 1er juin dernier.

Le conseil franco-britannique avait été fondé en 1972 à l'initiative de M. Edward Heath, premier ministre de Grande-Bretagne, et du président Georges Pompidou, dans l'intention d'encourager le rapprochement franco-britannique sous toutes ses formes.

Le Monde

politique

Libres opinions

La rupture, l'unanimité et le P.S.

par CHRISTIAN ALAIN (*)

LA rupture avec le capitalisme est une des préoccupations majeures de nombre de socialistes. Certes, le Plan doit orienter le marché, mais que peut-on faire dans une structure animée mondialement ? Pour les sociétés à nationaliser, les chiffres se recoupent. Saint-Gobain-Pont-à-Mousson a réalisé l'essentiel de ses bénéfices à l'étranger, en 1977. Pechiney-Ugine-Kuhlmann existe grâce au *cash flow* produit par ses filiales américaines. Rhône-Poulenc ne refait timidement surface que grâce aux profits de ses filiales étrangères, etc. Renault, par exemple, se développe essentiellement du fait de son implantation à l'étranger. Que feraient les groupes exportateurs sans la C.E.E. et les U.S.A. ?

Que penseront les gouvernements allemand ou américain de la volonté de rupture avec le capitalisme d'un gouvernement socialiste français dont les entreprises sont incapables de se développer sur le territoire national même ?

Certes, l'héritage du passé sera lourd à porter. Dans tous les secteurs d'activité, des milliers d'entreprises ont été aliénées par la bourgeoisie en quête de capitaux pour les exporter dans les classiques paradis fiscaux. Roussel-Uclaf, Poclain, Bull, Titan-Coder, Nobel-Bozel, C.I.I., *Générale occidentale*, *l'Express*, autant de noms qui sonnent comme des « Sedan » économiques. Combien de centres de pouvoir économique nationaux ont-ils été laminés par vingt ans de Vᵉ République et comment pourra-t-on y pratiquer « la rupture » demain ? Et la réalité est terriblement têtue. Un groupe comme Pechiney-Ugine-Kuhlmann a du mal à survivre, quoi que fassent ses cent mille employés. Cuivre et aciers spéciaux ne sont plus « rentables » en France, la chimie lourde et fine résistera mal aux investissements des pays pétroliers. L'aluminium est actuellement bénéficiaire, mais qu'en sera-t-il dans cinq ans quand les investissements projetés dans le monde seront réalisés ? Que restera-t-il de PUK ? Un ensemble d'usines polluantes, qu'il faudra améliorer et tenir à bout de bras, car, au plan stratégique, la France est obligée de produire des aciers spéciaux, de l'aluminium, du cuivre, des grands intermédiaires chimiques, etc.

Et PUK n'est pas la seule dans son cas. Nous sommes loin des imaginations des communistes qui pensent récupérer des pactoles. Les grands groupes français ont été, en général, si mal gérés, qu'il n'y a rien à récupérer. Certes, il faut rendre PUK et Rhône-Poulenc au peuple, par exemple, mais il faut que le peuple sache que cela va lui coûter cher. La situation n'est pas aussi dramatique dans tous les secteurs, mais il faut dire la vérité.

Quoi qu'il en soit, face à ces faits brutaux, il y a lieu de réfléchir à la rupture. Primordiale, elle ne peut être réalisée abstraction faite de l'économie mondiale, qui tend à nous emprisonner. La rupture, c'est donc un changement des faits et des mentalités.

∴

Il faut réduire les « horaires de travail ». Il s'agit de résorber le chômage et aussi de rendre leur dignité et leur santé aux travailleurs. Il y a également des milliers d'usines à mieux automatiser pour supprimer des tâches inhumaines ; comment y procéder sans concevoir une nouvelle organisation et une nouvelle durée de travail ? Avant mai 68, le patronat imposait la semaine de quarante-huit heures dans les aciéries ; il a bien dû la faire tendre vers quarante heures, mais en plus il licencie par dizaines de milliers. Quelle imprévision !

Les « conditions de travail » imposées par le patriarcat en place sont en général inhumaines. Il y a plus d'un million et demi d'accidents du travail par an et trois mille morts. Les travailleurs doivent contrôler leurs conditions de travail pour épargner des milliers de vies humaines. Il est temps qu'ils puissent interrompre le travail en cas de danger, qu'ils aient voix pour l'organisation des postes et des cadences, qu'ils puissent échapper aux multiples nuisances qui les assaillent, etc.

Il n'y aura de rupture que si l'on brise la « centralisation » qui nous oppresse et castre toute initiative. Cette centralisation colbertiste et napoléonienne que nous a léguée l'Ancien Régime est un frein contre tout développement.

La France n'est qu'un ensemble de « minorités » à qui il faut rendre la parole.

∴

Comment ne pas se désoler de voir exploser des bombes en Bretagne ? Mais, face à ces actes de désespoir hautement condamnables, qu'offre le gouvernement à la Bretagne ? Cette région vient de subir un dommage qui tend peut-être vers les 10 milliards de francs actuels, sans oublier les pertes irréversibles de la faune et de la flore. Face à ce drame, le gouvernement n'imagine même pas d'indemniser les pertes d'exploitation et il n'a pas pris de mesures propres à interdire le retour d'un tel sinistre. Dans une France régionalisée, le Parlement breton aurait pu s'exprimer à la place de quelques poseurs de bombes. Un Parlement breton aurait pu condamner publiquement l'inefficacité du gouvernement qui n'a rien fait pour éviter le drame et dont l'inaction internationale permet de prévoir des drames futurs.

Dans une France régionalisée, l' « urbanisme » pourrait recevoir des solutions humaines. La région parisienne est devenue une forêt de tours de toutes hauteurs où l'on peine à travailler et dont les logements sont en général incommodes, le tout avec un gaspillage absolu d'énergie. Certes, il a bien fallu rentabiliser les brevets de matériels américains dont plus personne ne veut aux U.S.A. Quand on voit la reconstruction d'une ville comme Toulon, on demeure atterré. Villes et régions ont été sinistrées par la spéculation et même par la fraude. En matière d'architecture et d'urbanisme, la rupture doit être totale et seuls des « pouvoirs régionaux » sauront retrouver le génie naturel des terroirs.

Il y a aussi le premier problème de notre société, celui des « femmes » où il faut rompre avec le patriarcat capitaliste. Notons que, jusqu'à ce jour, le P.S. n'a pas encore pris le bon tournant. Ni les dirigeants, et trop de militants, n'assument le droit à la différence et aux responsabilités des femmes dans notre société. A ce titre-là, la création d'un courant à direction féminine au P.S. est un signe d'espoir et de renouveau, car le chemin à parcourir en si peu de temps est si long qu'on ne peut qu'applaudir quand des mesures innovatrices sont prises.

Les points où la rupture est urgente sont l'objet d'un très large consensus au sein du parti socialiste. Sur nombre d'entre eux, il y a même des possibilités de quasi-unanimité ; mais cette unanimité à la base n'a pas la même signification que celle qu'essaient de concocter les chefs historiques et leurs courants et sous-courants. Pour la base, il s'agit d'en sortir et vite et non de réaliser des pactes de clan à clan, révisables selon l'humeur du moment. Dans ces conditions, la base ne peut que lancer un appel solennel à ses dirigeants à dépasser leurs vieilles querelles, car, sur les vrais problèmes, il y a probablement la place pour une unanimité socialiste.

(*) Membre du parti socialiste.

LE DÉBAT AU SEIN DU P.S.

Dans l'Essonne, les militants ont du mal à suivre

« J'ai peut-être tort, mais je ne me sens pas concerné par la polémique Mitterrand - Rocard. » « On a l'impression que cela se passe dans un autre pays. » Ces propos désabusés sont révélateurs. L'affrontement plus ou moins reconnu, plus ou moins personnel, entre les principaux dirigeants socialistes n'est, à l'évidence, guère conforme aux préoccupations des militants, qui n'hésitent pas à exprimer leurs réserves.

Dans l'Essonne, par exemple, la fédération départementale du P.S. a décuplé ses effectifs. Sur ses deux mille cinq cents adhérents, six cents sont des élus locaux, la plupart de fraîche date.

Les animateurs apportent un éclairage révélateur sur ce qui se passe au sein de leur parti. Ils n'évoquent le débat actuel que pour mieux l'ignorer, le dépasser. Président de la commission exécutive, M. Jacques Guyard symbolise les interrogations de cette fédération, à l'intérieur de laquelle il exerce une incontestable influence morale. Membre du CERES, il exprime pourtant un diagnostic proche de celui de M. Rocard. *« Derrière le débat interne entre deux hommes,* explique-t-il, *il y a deux questions : comment peut-on aujourd'hui pratiquer l'union de la gauche ? Que veut dire la rigueur économique dans la situation de crise du marché international que l'on traverse actuellement ? (...) Malheureusement, on continue à parler de mesures socialistes, comme si les problèmes de la crise n'existaient pas. (...) C'est vrai, Rocard dit à peu près la même chose. Le problème c'est qu'il ne propose rien en face. »* M. Guyard précise : *« Le débat ? En fait, la majorité des militants ne voient pas très bien de quoi il s'agit. Mitterrand et Rocard apparaissent comme deux candidats tout à fait valables mais nombreux sont ceux qui sont irrités que la question de l'élection présidentielle se pose uniquement en termes de style. Cela se traduit par un certain repli sur la vie locale et départementale. »*

Sur ce point, tout le monde est d'accord. A l'image de M. Pierre Loridan, qui a abandonné ses responsabilités fédérales pour se consacrer à une fonction qu'il découvre, celle de maire des Ulis. « Ce qui m'intéresse d'abord, dit-il, *c'est la façon que nous avons d'amener le socialisme dans notre ville. En tant que militant, je veux vivre quotidiennement une certaine ligne politique. Or, il ne faut pas se leurrer. J'ai, par exemple, des problèmes avec mes associations. »*

Il y a quelques semaines, des militants considérés comme « rocardiens » ont quitté les instances fédérales. Ce qui n'empêche pas leur chef de file, M. Yves Tavernier, de critiquer le député des Yvelines. M. Pierre Noé, sénateur et premier secrétaire fédéral (membre du CERES), commente avec une certaine amertume cette décision, qu'il affirme concertée : *« Je comprends que les rocardiens aient pour objectif de conquérir la fédération la plus proche des Yvelines. »* M. Yves Tavernier explique quant à lui qu' *« il n'y a jamais eu aucun débat dans cette fédération ».* Selon lui, *« c'est toute la logique du fonctionnement du parti qui est à revoir ». « Les discours idéologiques,* s'exclame-t-il, *ne sont que des mythes créés en fonction de la sensibilité de chaque clientèle. Les courants ? Un obstacle extraordinaire à toute réflexion dans le parti. Il y a le cirque national. Les militants sont très intéressés, mais tout cela se passe en dehors d'eux. (...) La plupart des sections ont travaillé et fait des propositions. Or, chacun sait que cela ne servira à rien, que c'est un leurre. Il y a une espèce de cité interdite place du Palais-Bourbon, au siège du parti. »*

Connu comme un proche de François Mitterrand et secrétaire fédéral chargé de l'information, M. Claude Germont, maire de Massy, reste l'artisan convaincu de l'entente cordiale entre courants. *« Je suis fondamentalement un homme de parti,* répète-t-il. *J'ai une mission à remplir. Je le fais. « Les élections présidentielles,* poursuit M. Claude Germont, *on a le temps d'en parler. Le parti a un rôle historique à jouer. Nous sommes dans une situation politique où tout dépend du P.S. Nous n'allons pas nous laisser prendre au piège d'un débat fictif Mitterrand-Rocard, un débat de personnes. »* Reconnaissant les inconvénients des « discussions au sommet », il ajoute : *« Lorsque l'on parle de modifier le fonctionnement du parti, c'est d'abord de cela qu'il s'agit. Permettre à chacun d'intervenir. Jusqu'à maintenant, personne n'a mis publiquement en cause la ligne du parti dans le département. »*

Pour l'heure, la fédération socialiste de l'Essonne s'engage dans la campagne sur l'emploi et les conditions de travail, lancée par M. François Mitterrand. Elle s'y précipite avec enthousiasme, comme à corps perdu. Pour resserrer ses rangs, pour renoncer *« à la futilité de certaines polémiques parisiennes ».* Déjà, elle a fait distribuer cinquante mille exemplaires du tract national sur les deux cent mille du premier tirage. M. Henri Vautier, secrétaire fédéral aux entreprises, le reconnaît : *« Les militants socialistes se sentent orphelins du programme commun. C'est sur le terrain que le parti socialiste doit confirmer la confiance que les travailleurs lui manifestent, notamment à l'occasion des élections partielles. »*

STÉPHANE BUGAT.

● *M. François Mitterrand* conduira la délégation du parti socialiste au congrès de l'Internationale socialiste, qui se tiendra à Vancouver (Canada) du 3 au 5 novembre. La délégation sera composée de MM. Pierre Mauroy, Robert Pontillon, Lionel Jospin, Michel Rocard, Charles-Emile Loo, Jacques Delors, et de Mme Yvette Roudy.

Mercredi à Paris

LES SOCIALISTES ET LES COMMUNISTES BOYCOTTERONT L'INAUGURATION DE L'EXPOSITION CONSACRÉE A CHARLES DE GAULLE

M. Georges Sarre, président du groupe socialiste au Conseil de Paris, a annoncé, le lundi 23 octobre, que son groupe ne participera pas à l'inauguration officielle, le le 25 octobre, en présence de M. Valéry Giscard d'Estaing, de l'exposition consacrée au général de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

Dans une lettre adressée au maire de Paris, le président du groupe socialiste estime : *« Cette inauguration en présence du président de la République revêt un caractère indubitablement politicien au moment où, face à l'aggravation continue de la situation économique et sociale, les formations politiques de la majorité parlementaire ont décidé de mettre un terme provisoire à la manifestation de leurs rivalités. »*

Il a ajouté : *« Nous voulons également rappeler notre refus constant de nous associer à une politique du consensus autour de M. Giscard d'Estaing. »*

Toutefois, M. Sarre a affirmé que le groupe socialiste, *« en dehors de toute préoccupation partisane, honorera cette exposition de sa présence à une autre date »,* considérant que *« la personne et l'œuvre de Charles de Gaulle appartiennent au patrimoine de l'histoire de notre pays ».*

De son côté, le groupe communiste, qui avait approuvé la décision d'organiser cette exposition, a déploré que l'inauguration de cette dernière par le président de la République *« devienne la célébration publicitaire d'un armistice entre le président de la République et la principale formation de la majorité. »*

Dans ces conditions, la fédération de Paris du parti communiste français et les élus communistes de Paris marqueront leur réprobation en s'abstenant de participer à la visite de M. Giscard d'Estaing à l'Hôtel de Ville.

Le maire socialiste de La Roche-sur-Yon estime être l'objet de « tracasseries administratives volontaires »

De notre correspondant

La Roche-sur-Yon. — Le conseil municipal de La Roche-sur-Yon se réunira en séance extraordinaire le vendredi 3 novembre (1). Une seule question sera à l'ordre du jour : la situation du maire de la ville, M. Jacques Auxiette, P.S., trente-huit ans, depuis dix-huit mois à la tête de la municipalité.

Le premier magistrat de La Roche-sur-Yon, également censeur du lycée le plus important de la ville (mille quatre cent cinquante élèves, cent professeurs), avait bénéficié, dès son élection en mars 1977, de l'application du décret de 1959 portant sur les *« facilités susceptibles d'être accordées aux fonctionnaires qui occupent des fonctions électives ».*

Le recteur de l'académie de Nantes, M. Claude Durand-Prinborgne, lui avait précisé, par lettre le 27 avril 1977, les modalités d'exécution de ce décret, lui accordant *« une autorisation spéciale d'absence dans la limite de deux demi-journées par semaine, en dehors des sessions de l'assemblée dont il est membre ».* Dans des dispositions particulières, le recteur prévoyait le remplacement de M. Auxiette par un autre professeur bénéficiant d'une décharge de service de neuf heures.

Le 25 septembre dernier, M. Auxiette recevait une nouvelle lettre du recteur lui annonçant qu'en vertu d'une décision ministérielle, la décision rectorale du 27 avril 1977 était abrogée.

Cette notification entraînait la suppression pure et simple des aménagements qui permettaient au maire de La Roche-sur-Yon de conserver ses fonctions à l'éducation nationale (pour le cas où...). Le droit aux absences lui était toujours accordé, mais à condition que soit demandée pour chacune une autorisation spécifique. Surtout, il n'était plus prévu de remplaçant.

M. Auxiette fait valoir qu'il est *« absolument anormal »* que ses absences puissent grever les conditions de travail du personnel de l'établissement. Il estime aussi être victime de *« tracasseries administratives volontaires »* dues à son appartenance politique : il fait remarquer, à l'appui de cette thèse, que, dans le département, un autre maire, principal de collège, bénéficie de conditions plus qu'avantageuses, puisqu'on lui a adjoint un conseiller d'éducation, mais ce principal est un élu de la majorité.

Le maire de La Roche-sur-Yon est intervenu auprès de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, auprès du chef de cabinet de M. Raymond Barre, M. Philippe Mestre, ancien préfet de la région des Pays de la Loire, et auprès de ses collègues du parti socialiste. Le 19 octobre, à l'Assemblée nationale, M. Mexandeau, député du Calvados (P.S., a interpellé le ministre de l'intérieur. Sans résultat.

M. Auxiette déclare : *« Cette péripétie, qui déshonore ses auteurs, ne peut que renforcer notre détermination et notre courage. Nous n'accepterons pas que seuls les notables et les nantis ou les « de Machin du Truc » soient autorisés à représenter les habitants de la Vendée. »*

En matière de réforme des collectivités locales, le cas du maire de La Roche-sur-Yon tendrait à prouver que les discours vont parfois plus vite que les actes.

HERVÉ LOUBOUTIN.

(1) Le conseil municipal de La Roche-sur-Yon est composé de 17 P.S., 10 P.C., 6 P.S.U. et autogestionnaires.

ANCIENS COMBATTANTS

UNE CÉRÉMONIE COMMUNE FRANCO-ALLEMANDE LE 19 NOVEMBRE

Sept délégations élues par la conférence nationale de l'ARAC (Association républicaine des anciens combattants) ont été reçues, lundi 23 octobre, au secrétariat d'Etat aux anciens combattants ainsi que par les groupes communiste, R.P.R., socialiste, U.D.F. à l'Assemblée nationale. Elles ont également rencontré le secrétaire de M. Ginoud, rapporteur de la commission des finances, et laissé une information à l'attention de M. Falala, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. A la veille du débat budgétaire des anciens combattants, les délégations ont remis un premier dépôt de quarante mille signatures réclamant pour 1979 un budget conforme aux droits des anciens combattants et victimes de guerre.

Présentant ce budget lundi à la presse, M. Maurice Plantier en a souligné les deux innovations : les mesures en faveur des veuves et des ascendants. Le secrétaire d'Etat a annoncé d'autre part les cérémonies exceptionnelles pour l'anniversaire du 11 novembre, et révélé qu'il participera à une cérémonie commune franco-allemande à la mémoire des morts des deux guerres, qui aura lieu le dimanche 19 novembre au cimetière militaire de Reillon (Meurthe-et-Moselle).

● *Le treizième congrès national de la Fédération nationale des anciens combattants* en Algérie, au Maroc et en Tunisie (F.N.A.C.A.), rassemblera plus de huit cents délégués à Bordeaux du 27 au 29 octobre.

En bref

● *L'Association des sociaux-démocrates français* (S.D.F.) (*) créée le 5 septembre a publié le 23 octobre une déclaration définissant ses objectifs : *« Etablir un lien entre les diverses sensibilités social-démocrates auxquelles les Français sont fondamentalement et traditionnellement attachés, en raison même de leurs convictions républicaines. »* Les fondateurs de l'association sont notamment MM. Daniel Guérin, Bernard Cenzi, Bernard Pacalon (qui appartiennent au parti socialiste démocrate que dirige M. Hintermann) et Mme Michèle Monchamp.

★ 80, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris.

● *L'Union de défense des libertés,* dont le secrétaire général est M. Pierre Poujade, a demandé le lundi 23 octobre au gouvernement d'organiser un référendum pour *« poser clairement aux Français la question suivante » : « Le droit de grève est-il compatible avec la notion de service public ? ».* L'U.D.L. proteste contre les grèves *« de plus en plus fréquentes »* de certaines catégories de *« serviteurs de l'Etat ».* Elle ajoute : *« Cette situation est d'autant plus inadmissible qu'elle traduit une profonde inégalité entre les citoyens dont les uns peuvent impunément se permettre de porter préjudice à l'ensemble de la nation, tandis que les autres ne disposent d'aucun moyen comparable pour appuyer leurs revendications essentielles. »*

● *Le bureau de la fédération de l'Oise du parti socialiste* a adopté une déclaration dans laquelle il s'étonne des contradictions des responsables départementaux du P.C.F. concernant M. Pierre Bracque, collaborateur de M. Robert Fabre, qui, de ce fait, s'est vu retirer sa délégation d'adjoint par le maire socialiste de Beauvais.

« *Comment concilier,* demande le P.S., *d'une part, l'article de Maurice Bambier, secrétaire de la fédération de l'Oise du P.C.F., écrivant que « Robert Fabre et » son compagnon oisien, Pierre » Bracque, ont choisi le ralliement, en servant de caution au » pouvoir », et d'autre part, la déclaration de M. Aury, au nom des élus communistes du conseil municipal de Beauvais, déclarant qu'il désapprouve le maire socialiste, M. Amsallem, d'avoir retiré à Pierre Bracque sa délégation ? ».*

La peine de mort

(Suite de la première page.)

Evoquant cette question le 18 octobre devant la commission des lois de l'Assemblée, M. Alain Peyrefitte, ministre la justice, a considéré qu' *« il ne serait pas digne pour le Parlement et pour le gouvernement de régler à la sauvette, par le biais d'un amendement, une question aussi grave et controversée ».* Rappelant le nombre très faible des exécutions au cours des dernières années (sept depuis le 1ᵉʳ janvier 1968), il a observé que la peine de mort *« était presque tombée en désuétude ».*

S'agissant d'un véritable problème de société, il a estimé qu'un grand débat ne pouvait avoir lieu à son sujet qu'à la condition que le moment en soit bien choisi, et il a noté que, dans les grandes démcraties, la peine de mort n'avait été supprimée qu'à l'occasion de périodes de sécurité. Après avoir souligné l'actuel sentiment d'insécurité et les efforts du gouvernement pour rendre effective la privation de liberté des délinquants les plus dangereux, il a exprimé la crainte qu' *« un débat prématuré ne porte en réalité préjudice à la cause de l'abolition de la peine de mort ».*

En commission, l'amendement de M. Bas a été rejeté par 9 voix contre 6 et 2 abstentions. Le député R.P.R. reconnaît que les abolitionnistes sont encore minoritaires au Parlement mais il entend poursuivre son action et obtenir gain de cause avant la fin de l'actuelle législature. Dans son intervention à la tribune, M. Bas devait s'efforcer mardi de démontrer que la peine de mort était inefficace pour défendre la société contre la montée du crime car *« ni préventive ni intimidante ». « Nous sommes devant un système de roulette russe, où la balle mortelle ne sort presque jamais et les criminels le savent »,* devait-il notamment déclarer avant de rappeler que le comité d'études sur la violence, présidé par M. Peyrefitte, avait préconisé l'abolition de la peine de mort et son remplacement par une peine de sûreté qui pendant une longue durée ne serait susceptible d'aucune réduction. Insistant sur le fait que la France était le dernier pays d'Europe *« à entretenir un bourreau »,* M. Bas devait affirmer que *« le couperet servait actuellement d'alibi pour tenter de faire oublier les graves carences des services chargés de la sécurité des personnes et des biens et les déficiences de notre régime pénal, archaïque et inefficace ».* Dernier argument de M. Bas : le moment pour agir est bien choisi *« car il n'y a aujourd'hui aucun condamné à mort qui attende la cassation ou la grâce présidentielle ».*

● *La section française d'Amnesty International* a écrit au président de l'Assemblée nationale, M. Chaban-Delmas, et aux présidents des groupes parlementaires pour leur rappeler son opposition *« totale et inconditionnelle à la peine de mort sous toutes ses formes ».* Dans une lettre rendue publique le 23 octobre, elle estime que la pratique internationale prouve que *« le meurtre légal est largement employé à des fins politiques »* et que *« la notion de délit de droit commun est susceptible de bien des manipulations ».*



M. Fiterman : la nation est menacée de désagrégation

M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du parti communiste, a déclaré le dimanche 22 octobre, à Châteaubriant (Loire-Atlantique), à l'occasion d'une cérémonie à la mémoire de militants communistes fusillés en 1941 :

« La nation française est aujourd'hui — nous le disons avec gravité — menacée de désagrégation lente, de dilution progressive dans un conglomérat ouest-européen et atlantique. Les maîtres du capital et leur pouvoir en ont la volonté délibérée et s'y emploient avec un acharnement sans précédent par tous les moyens dont ils disposent. L'élargissement du Marché commun accélérerait ce processus, non seulement en ruinant certaines de nos productions agricoles et industrielles, mais en favorisant les atteintes à la souveraineté nationale, le droit pour un aréopage étranger d'imposer ses décisions à notre pays, d'intervenir dans les choix du peuple de France.

» Nous communistes, nous disons non, catégoriquement non, à une telle perspective. Nous rejetons avec mépris ces accusations qui nous sont lancées : vous êtes des nationalistes attardés. Vous abandonnez l'internationalisme parce que vous refusez l'Europe !

» Non, la nation ne constitue pas un cadre périmé ! Non, l'indépendance et la souveraineté ne sont pas à placer au rang des vieilles lunes ! La nation a sa cohérence économique, son histoire, sa culture. Elle est forte de tout cela, elle peut y puiser les moyens de nouveaux et grands progrès. Et puis, la souveraineté nationale est une dimension essentielle de la liberté. La liberté pour le peuple de France de choisir son destin, sa voie vers une société nouvelle. (...)

» C'est tout autre chose qu'avec leur politique d'intégration européenne nous propose le pouvoir giscardien. Cette Europe, leur Europe, ne serait rien d'autre qu'une Europe placée sous la domination de l'Allemagne de l'Ouest et la tutelle des États-Unis, tandis que la France se trouverait placée en position de vassale. »

Une lettre de M. Lucien Sève
directeur des Éditions sociales

M. Lucien Sève, directeur des Editions sociales, à la suite d'un article de Bernard Alliot sur « La restructuration du secteur livre du P.C.F. » (le Monde du 21 octobre), nous a adressé la lettre suivante :

Votre article voudrait faire croire que cette réorganisation est en fait une tentative de « reprise en main politique ». Pour atteindre cet audacieux objectif, vous insinuez que le départ d'Antoine Spire des Editions sociales recouvrirait une sanction pour « indocilité » politique, alors que l'intéressé vous a écrit lui-même que c'est « contraire à la vérité ». Vous affirmez que la réorganisation en cours de notre groupe d'édition et de diffusion serait une mesure autoritaire visant à retirer à nos maisons d'édition leur « autonomie de décision, voire de création ». Et, pour couronner le tout, vous faites état de « rumeurs » sur ma prochaine démission.

Tout est faux dans ces assertions. Le départ d'A. Spire, comme je l'ai écrit dans *l'Humanité*, n'a strictement rien à voir avec la politique. Il ambitionnait depuis longtemps d'être sensiblement plus que le directeur commercial des Editions sociales. Nous avons fait deux ans durant de patients efforts pour trouver à ce problème une solution valable, mais A. Spire préfère finalement s'orienter vers d'autres champs d'activité. *Le Monde* se ridiculise en présentant une telle démission comme une sanction. Quant à la réorganisation de notre groupe, elle a si peu à voir avec une reprise en main bureaucratique qu'elle donne lieu depuis des semaines à une étude et à une discussion approfondies auxquelles participent très activement les personnels intéressés — la lettre d'A. Spire en fait elle-même état. Pour ce qui est enfin de ma « démission prochaine », je peux vous rassurer tout à fait, à supposer que vous vous en soyez inquiété.

Vous étiez parfaitement au courant de tout cela en écrivant le contraire. Non que vous ayez jugé bon, avant d'écrire un article qui me met personnellement en cause, de prendre contact avec moi, ce qui était tout de même élémentaire. C'est moi qui, apprenant que vous le prépariez, ai dû vous téléphoner pour m'offrir à vous donner les informations de première main que vous pouviez souhaiter, et qui vous les ai effectivement données. Mais cela n'entrait visiblement pas dans votre plan. Vous avez préféré les « rumeurs » et les feintes ignorances à mes informations vérifiables, et on voit bien pourquoi : elles font justice de l'image autoritaire et bureaucratique que votre article a pour objet de donner de notre réorganisation. On appréciera cette façon d'opérer du point de vue de l'honnêteté de l'information et, ajouterai-je, de la simple correction.

Que notre groupe connaisse des difficultés économiques qui appellent sa réorganisation, nous l'avons expliqué nous-mêmes en mai dernier dans *l'Humanité*. Il n'échappe pas plus que d'autres aux effets désastreux d'une politique de crise qui étrangle la création intellectuelle et prive des millions de gens des myens, du temps, voire des raisons, de lire. Il y échappe même plus difficilement, car il lui faut affronter l'hostilité sans merci des idéologies dominantes, où *le Monde* tient une place de choix, ce qui rend, je me permets de le dire, indécente sa tentative actuelle de se poser implicitement en défenseur de nos auteurs et de nos éditions.

Les difficultés de notre groupe ont aussi pour cause, c'est vrai, des défauts de structure et de fonctionnement dont nous sommes très conscients et que nous avons résolu de surmonter sans ménager nos efforts. Ces efforts, engagés depuis plus d'un an, sont aujourd'hui sur le point d'aboutir de façon positive. Nous informerons quant à nous sur leur résultat effectif. On pourra alors juger sur pièces ce que valent vos sombres conjectures. Je constate d'ores et déjà que, à l'heure où la haute banque asservit sans autre forme de procès tant d'éditeurs et expédie à la casse les hommes avec leurs entreprises dans tant de secteurs de la production, ce qui mobilise la vigilance démocratique du *Monde*, c'est que le parti communiste se batte pour préserver son groupe d'édition et de diffusion — qui représente de nombreux emplois — au travers d'une concertation réelle et d'un souci effectif des intérêts de ceux qui y travaillent comme de ceux qui ont malheureusement dû le quitter.

Pour moi, le souci de la « démocratie » et de l'« autonomie de création » n'a rien à voir avec l'opération politicienne du *Monde*. Je ne pense pas non plus qu'il consiste, dans la manière d'A. Spire, à y saisir une occasion de se faire valoir comme champion méconnu du XXII[e] congrès et d'une nouvelle manière d'être communiste. Mais il est dans les efforts consentis par les communistes pour sauvegarder malgré tous les obstacles leur considérable acquis en matière d'édition et de diffusion et créer les conditions de son développement ultérieur.

Non, nos éditions ne sortiront pas de leur réorganisation « normalisées » et rabougries, mais mieux à même de poursuivre en toute indépendance leur bataille politique et idéologique, leur œuvre de création et de culture. C'est dire qu'elles cesseront de nouveau d'intéresser *le Monde*.

***

[1) La mise au point de « l'Humanité » a été reprise dans « le Monde » daté 22-23 octobre. M. Lucien Sève nous adresse néanmoins cette lettre, très semblable à celle qu'il publie dans le même temps dans « l'Humanité » datée du 23 octobre...

2) M. Lucien Sève prétend avoir donné des informations par téléphone à Bernard Alliot. Cette conversation téléphonique a paru uniquement motivée par l'intérêt que le directeur des Editions sociales porte à son « image de marque » dans cette affaire. On attend encore les « informations de première main ». Ses attaques sur l'honnêteté du rédacteur sont donc indécentes. L'avenir tranchera.

3) M. Lucien Sève confirme les difficultés économiques et ne dément pas les licenciements. Ses lecteurs de « l'Humanité » sauront enfin qu'il y a eu des suppressions d'emplois — sinon leur nombre — dans le secteur « livre » du P.C. grâce à cette pudique litote : « Ceux qui ont malheureusement dû le quitter. » En revanche, on peut douter de la qualité d'une « concertation » qui s'exercerait avec du personnel... déjà licencié !

4) En ce qui concerne les livres des Editions sociales, « le Monde » en a parlé quand il s'agissait d'œuvres, à son avis, dignes d'intérêt.]

« L'Humanité » modifie sa formule et augmente son prix

L'imprimerie de *l'Humanité* s'étant équipée récemment en matériel moderne — photocomposition et offset — la direction du quotidien en profite pour modifier la présentation et le contenu du journal (dont le format perd 3 centimètres sur la largeur) ainsi que pour augmenter son prix (2 F). Le graphisme du titre est également changé, et la couleur fait son apparition en première et en dernière page. Rappelons que l'organe central du P.C.F. avait déjà modifié sensiblement sa conception en 1976 sous l'impulsion de M. Roland Leroy.

L'éditorial — de M. Georges Marchais pour ce numéro inaugural du mardi 24 octobre — dénonce, comme devait le faire M. Roland Leroy au cours de sa conférence de presse, lundi, une manipulation générale de l'information par les grands médias.

M. Roland Leroy, directeur de *l'Humanité* — après s'être félicité de l'excellent climat qui avait présidé aux négociations avec les représentants du Syndicat du Livre C.G.T. pour introduire la photocomposition et l'offset, — a déclaré : *« Nous voulons utiliser les nouvelles techniques pour faire avancer une nouvelle conception de notre journal, le rendre plus vivant, mieux écrit, affranchi de tous les jargons, y compris du nôtre. »*

M. Roland Leroy a affirmé que *« l'existence et le développement de* l'Humanité *sont une nécessité pour la vie démocratique du pays »*. — C. D.

Information pluraliste

« Le droit à l'information est devenu une exigence fondamentale du citoyen, et il n'y a pas d'information sans le pluralisme. » *Le propos — même si le mot* « devenu » *semble indiquer une découverte récente — est digne de tous les applaudissements.*

Il est de M. Roland Leroy, directeur de l'Humanité, *présentant, le 23 octobre, le « nouveau visage » de son journal. M. Leroy a cru bon d'ajouter que* « la totalité des moyens d'information de notre pays » *avait passé sous silence l'agression dont a été victime M. Jacques Roger, rédacteur en chef de* la Marseillaise. Le Monde, *pour ne citer que lui, avait fait le récit de cette affaire, le 14 octobre, sur deux colonnes, page 22. M. Leroy ajoutait :* « Je le dis confraternellement, je considère comme responsables ceux qui, consciemment, passent sous silence un fait aussi grave que celui-là. » *Disons-le, confraternellement nous aussi : M. Roland Leroy, en passant sous silence le fait que d'autres journaux que* l'Humanité *aient rapporté l'affaire, et en affirmant même le contraire, doit-il être considéré comme irresponsable ou comme inconscient ?*

Dans l'Humanité *du 24 octobre, M. Jean-Michel Cordier, s'essayant à l'« information pluraliste » au sujet de la censure qu'aurait exercée l'interprète de la télévision polonaise sur l'homélie de Jean Paul II, indique que,* « malgré le démenti et les preuves apportées par les autorités polonaises *(le Monde)* continue imperturbablement à faire état de la dépêche de l'A.F.P. de Varsovie, en précisant même qu'elle avait été confirmée par l'agence ». Le Monde *du 24 octobre a fait état des dépêches de l'A.F.P. et du démenti, avec proposition de preuves, des autorités polonaises...*

Le droit à la non-information est aussi « fondamental » que le droit à l'information. Rien n'oblige M. Roland Leroy à lire le Monde. *Du moins devrait-il s'abstenir de l'évoquer, même par omission, et donner ainsi l'exemple à M. Cordier, qui, prétendant le lire, saute fâcheusement des paragraphes.*

M. Georges Marchais, dans l'éditorial qu'il intitule : « Fermez la télé, lisez l'Humanité *! », qualifie* le Monde *de « France-Dimanche* de l'anticommunisme. » *Que dira-t-il de* l'Humanité, *lorsqu'il l'aura lu ?*

J.-P.

RÈGLEMENT DE COMPTES

L'Humanité *ne manque pas une occasion d'affirmer que les communistes sont profondément unis. Peut-être est-ce parce que Wolinski, l'éditorialiste du quotidien communiste, n'est pas membre du P.C.F. qu'il croit devoir régler publiquement son compte au directeur adjoint du Centre d'études et de recherches marxistes. Et qui plus est dans un organe non communiste. On n'ose, en l'espèce, parler de « presse bourgeoise », puisqu'il s'agit de* Charlie-Hebdo *du 19 octobre.*

Wolinski y signe une bande dessinée mettant en cause M. Jean Elleinstein, qui séjourne actuellement aux Etats-Unis, et dans laquelle il fait dire à l'historien communiste que ce pays « est le paradis » *parce qu'il n'y a pas* « rencontré un seul communiste ».

LA VISITE DE M. GISCARD D'ESTAING EN AUVERGNE

« Notre » président de la République

De notre envoyé spécial

Chamalières. — *« Pour moi, l'Elysée c'est un peu Chamalières. »* : par ce raccourci, M. Giscard d'Estaing a résumé le lundi 23 octobre, devant ses anciens administrés, l'itinéraire qui l'avait mené en 1974 de ce faubourg de Clermont-Ferrand, dont il était le maire et d'où il avait annoncé sa candidature à la présidence de la République, à la victoire qu'il avait apprise en ce même lieu un mois et demi plus tard. A la veille d'une visite officielle dans le Puy-de-Dôme, le chef de l'Etat a retrouvé, le temps d'une inauguration, d'un « vin d'honneur » et d'un dîner, l'atmosphère chaleureuse des soirs d'élection.

Pour accueillir M. Giscard d'Estaing devant la nouvelle gendarmerie, M. Roger Quilliot, sénateur socialiste, maire de Clermont-Ferrand et conseiller général du canton dont fait partie Chamalières, et M. Arsène Boulay, président du conseil général, socialiste lui aussi, étaient présents, au côté du maire, M. Claude Wolff, et du député de la circonscription, M. Morellon, tous deux U.D.F. Les Chamaliérois étaient venus en nombre et l'arrivée du président de la République a été vivement acclamée, tandis que l'harmonie municipale exécutait une *Marseillaise* au rythme scrupuleusement giscardien, émaillée de quelques fausses notes que chacun mit au compte de l'émotion. M. Giscard d'Estaing a coupé le ruban tricolore qui barrait l'entrée du bâtiment, embrassé la petite fille qui lui avait tendu les ciseaux et accompli la visite détaillée des locaux administratif et des logements.

Le président de la République a retrouvé ensuite la population de Chamalières, qui l'attendait des deux côtés de la rue menant à la salle des fêtes. Entre deux poignées de main, M. Giscard d'Estaing s'informait de la vie municipale — *« est-ce que le club des personnes âgées fonctionne toujours ? »* — et de celle des habitants qu'il avait connus. Dans la salle Villars, dont la peinture craquelée et les lampes au néon étaient égayées par des tentures tricolores, plusieurs centaines de personnes se pressaient pour saluer le chef de l'Etat, qui monta sur l'estrade avec Mme Giscard d'Estaing et M. et Mme Wolff. S'adressant à M. Giscard d'Estaing en l'appelant tantôt monsieur le président, tantôt monsieur, le maire exprima *« les sentiments d'admiration et d'amitié que nous ressentons à votre égard. Notre présence ici témoigne de notre attachement à notre président de la République »*. Phrase, saluée d'applaudissements qui confirmait ce que M. Wolff déclara en conclusion : *« Ici, vous êtes un peu plus que le président de la République. Vous êtes l'ami de tous et tous sont vos amis. »* Et le maire ne manqua pas de rappeler que cette amitié s'étendait au-delà de Chamalières, puisque Clermont-Ferrand et le Puy-de-Dôme avaient fait en 1974 le *« bon choix pour la France »* en donnant la majorité de leurs voix à M. Giscard d'Estaing.

Le président de la République exprima à son tour le plaisir qu'il avait d'être dans cette ville, *« plaisir un peu rare,* dit-il, *mais que je goûte d'une certaine manière en pensant à Chamalières, où s'est ouverte ma destinée présidentielle »*. Il prit rendez-vous pour l'inauguration de la nouvelle salle des fêtes, la salle Villars — *« égale à elle-même »*, observa-t-il — servant, ce soir-là, pour la dernière fois.

C'était le moment de rendre hommage aux qualités d'administrateur de M. Wolff : *« Ceux qui occupent de hautes charges publiques éprouvent la crainte de ne pas avoir de successeur,* déclara le chef de l'Etat. *J'ai considéré que, pour l'administration de la ville de Chamalières, j'avais la chance d'avoir un bon successeur et qu'ainsi, du moins sur ce plan, la succession était assurée. »*

Parlant de l'Auvergne, M. Giscard d'Estaing a indiqué que, depuis l'annonce du plan de désenclavement en septembre 1975, soit depuis environ mille jours, un peu plus de 1 milliard 175 millions de francs avaient été dépensés pour la mise en œuvre de celui-ci, ce qui représente une somme légèrement supérieure à 100 millions d'anciens francs par jour. *« Ce qui importe, ce sont les promesses tenues »*, a souligné le président de la République. Il s'est ensuite étonné que *« quelques-uns, curieusement »*, lui aient reproché de parler de l'avenir de la France. *« Comme si on pouvait conduire un grand Etat moderne le regard fixé sur le rétroviseur !* s'est-il exclamé. *Je continuerai à réfléchir à l'avenir de la France pour conduire la politique d'aujourd'hui. »* Les difficultés actuelles *« imposent à la France un effort et souvent des sacrifices »*, il y a *« des citoyens qui souffrent »*, mais, *« dans la grande et sévère compétition des temps modernes, la France peut gagner si elle fait preuve du courage, de l'obstination et de la clairvoyance propres aux Auvergnats. »*

Invités par le maire à *« faire résonner une dernière fois cette salle au maximum »*, les Chamaliérois ont scandé *« Giscard ! Giscard ! »*, puis le club d'accordéon, composé d'une douzaine de filles et de garçons, a joué un air que M. Giscard d'Estaing s'est contenté d'écouter. Le chef de l'Etat est descendu dans la salle pour saluer les assistants des premiers rangs. Il s'est ensuite rendu avec M. Wolff à l'hôpital de Clermont-Ferrand pour rendre visite à son père, M. Edmond Giscard d'Estaing, victime, il y a un mois, d'un accident cardiaque.

Le conseil municipal était invité à dîner dans un hôtel à Chamalières. M. Giscard d'Estaing a passé la soirée à évoquer des souvenirs de sa jeunesse au lycée Blaise-Pascal. Il a parlé de politique, bien sûr, avec MM. Wolff et Morellon, puis il a quitté Chamalières pour passer la nuit dans sa propriété de Chanonat.

PATRICK JARREAU.

M. DEBRÉ : il est urgent pour la majorité de reprendre le bon chemin.

(De notre correspondant.)

Saint-Denis-de-la-Réunion. — A la suite de ses prises de position aux journées parlementaires R.P.R. de Biarritz, M. Michel Debré, député de la Réunion, a tenu à s'expliquer dans une « lettre personnelle aux électeurs et électrices de la Réunion ». Il y écrit notamment : *« Faisant exception à une bonne règle qui est de ne pas trop parler de soi, je dois une explication personnelle aux électrices et aux électeurs qui m'ont fait confiance. Défenseur de la majorité, partisan de cette majorité, membre de cette majorité, je viens de dire publiquement que cette majorité fait fausse route. Je ne rallie en aucune façon les rangs de l'opposition, mais je lance un signal d'alarme. Voilà qui me vaut des imprécations de toutes sortes et qui vont se poursuivre, car je vais avec ténacité continuer à dénoncer les nouvelles politiques ou l'absence de politique.*

» Je suis ainsi fidèle à moi-même ainsi qu'à de grands exemples. Je suis certain de ce que je dis et qu'il est urgent pour la majorité comme pour la France de reprendre le bon chemin. »

Après avoir retracé les étapes de son action politique, M. Debré affirme : *« De nouveau nous nous avançons vers le précipice. »* Et il conclut : *« Homme politique, je viens de franchir une étape. Malgré les tristesses et morosités du temps, le corps électoral a fait confiance à la majorité. Si la majorité ne comprend pas où est le salut public, elle sera chassée. Ce ne sera pas pour le bien de la France, je n'en doute pas. Que la majorité, c'est-à-dire les dirigeants responsables de cette majorité, je veux dire l'exécutif, s'occupent d'abord du bien de la France. »* — M. B.

JUSTICE

« LÉGITIME DÉFENSE » DANS LA NIÈVRE

Un conseiller municipal de Clamecy est poursuivi pour meurtre

Au terme d'un délibéré d'une semaine, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bourges devait rendre, ce mardi 24 octobre, sa décision concernant le renvoi en assises de M. Daniel Forestier, vingt-neuf ans, agent d'assurances, conseiller municipal (P.S.) de Clamecy (Nièvre), poursuivi pour le meurtre, le 23 octobre 1977, de M. Robert Cochemé, vingt-cinq ans. M. Forestier a expliqué son geste par la peur, car il avait fait l'objet de menaces de la part de sa victime à plusieurs reprises avant le soir du meurtre. Ecroué aussitôt, M. Forestier est toujours en prison. Il a demandé à l'association Légitime défense et à Me Henri-René Garaud d'assurer sa défense.

Si tu viens chez moi...

De notre envoyé spécial

Dans la tranquille petite bourgade de Clamecy, M. Daniel Forestier, un agent d'assurances âgé de vingt-neuf ans, a bonne réputation. Il n'y a pas longtemps qu'il s'est installé, seulement un an et demi. Mais les affaires marchent bien. Il a réussi, comme l'on dit, à « faire son trou » dans cette petite sous-préfecture du nord de la Nièvre. Socialiste (tendance CERES), il a même été élu en bonne place aux dernières élections municipales. « *Un garçon qui avait bonne presse, un homme au-dessus de tout reproche* », comme l'indique le maire, M. Bernard Bardin, suppléant de M. François Mitterrand.

M. Forestier a quand même des ennemis. Toute une famille qui ne le porte guère dans son cœur : la famille Cochemé. L'un de ses membres, plus précisément M. Sylvain Cochemé, lui en veut, et cela pour M. Daniel Forestier refuse de lui rembourser un sinistre, au motif que le fils Cochemé, Robert, au moment de la signature du contrat, en mai 1976, a fait une fausse déclaration, omettant de signaler qu'il avait eu auparavant des accidents de circulation. Le conflit n'est pas bien grave, mais aux paroles succèdent bientôt les insultes. Le 23 octobre 1977. les insultes. Le 23 octobre 1977, Sylvain Cochemé, qui a bu plus que d'habitude, brise, dans un accès de folie, la vitrine du boucher. Les gendarmes interviennent. C'est le déclic ! Selon certains témoignages, la famille Cochemé accuse M. Forestier d'avoir dénoncé Sylvain aux forces de l'ordre. Le lendemain, Robert s'assied sur le capot de la voiture de l'agent d'assurances et l'empêche de partir. Tout au long de la journée, au hasard des des rencontres dans les ruelles moyenâgeuses de Clamecy, on échange quelques propos vifs. La querelle aurait pu en rester là.

Mais dans la soirée du 24 octobre, vers 19 h. 30, des coups sourds résonnent à la porte de l'appartement de M. Daniel Forestier. Ce dernier est avec deux amis qu'il a invités à boire l'apéritif. L'un d'entre eux va ouvrir. M. Daniel Forestier, qui attendait et craignait la visite de Robert Cochemé, saisit sa carabine de 22 long rifle, verrouille la crosse au canon et fait face. « *Tire donc* », lui dit Cochemé qui, auparavant, fait la tournée de quelques cafés. Une rafale de cinq balles part. Robert Cochemé s'écroule touché par les projectiles dont trois sont mortels.

L'enquête a permis d'établir que la scène s'était déroulée très rapidement, en quelques secondes, et qu'il n'y avait eu ni insulte, ni violence. « *Il l'a tiré comme un chien, comme un lapin*, répète le père de la victime, *il n'avait même pas un mouchoir dans sa poche.* »

Arrêté, inculpé d'homicide volontaire, M. Daniel Forestier est toujours détenu à la prison d'arrêt de Nevers. Ce drame souleva beaucoup d'émotion dans la petite cité ouvrière de la Nièvre. Chacun y alla de son couplet sur la famille Cochemé dont les fils ont eu à plusieurs reprises maille à partir avec les gendarmes et la justice. Rares sont ceux qui les défendent. « *La ville de Clamecy a été débarrassée d'une canaille* », vont même jusqu'à déclarer certains. Quelques voix s'élèvent cependant pour dire que, après tout, cette famille de sept enfants n'était pas plus mauvaise que les autres et que si les fils causaient quelques ennuis aux gendarmes, ça n'est jamais allé très loin. « *Certes, ils avaient menacé Daniel Forestier, mais de là à tirer dessus.* » Une pétition lancée par le père de la victime, afin de faire reconnaître leur respectabilité, fut signée par bon nombre de personnes. Et celui-ci montre à qui veut le voir les cartes de visite envoyées au lendemain du meurtre en témoignage de sympathie. « *Moi, je cause en ouvrier*, dit-il. *Il y a trente-trois ans que je suis à la même usine. Si j'étais un mauvais Cochemé, ils ne m'auraient pas gardé.* »

En revanche, la plupart des Clamecycois louent les qualités de M. Daniel Forestier. Un homme calme, pondéré, au dire du maire, qui avoue tout simplement que « *s'il a tué quelqu'un, n'importe lequel d'entre nous tuera un jour quelqu'un* ».

Alors comment expliquer cette riposte aussi vive, alors qu'il n'était pas directement menacé et qu'il était en présence de deux amis ? La peur sans aucun doute. Mais n'avait-il pas dit un jour à la victime : « *Si tu viens chez moi, je te dégomme* » ?

Depuis, M. Daniel Forestier a admis l'idée que « *tirer sur un homme est une chose envisageable, qu'il faut se défendre* ». Sûr de son bon droit et n'exprimant aucun sentiment de culpabilité, il a fait appel, après avoir baleyé quelques scrupules, à l'association Légitime défense pour soutenir sa cause. Me Henri-René Garaud, qui a pris la suite de Me Madeleine Allen, du barreau de Nevers, a déposé une deuxième demande de mise en liberté, le 18 septembre. Le magistrat instructeur, M. Jacques Despierres s'est déclaré incompétent avant que la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bourges soit saisie. Le père de la victime a déjà fixé la peine : quinze ans. « *Si la justice ne fait pas son travail, on va s'en occuper*, dit-il. *C'est moi qui ferai le juge s'il faut que les Français se fassent justice eux-mêmes.* »

MICHEL BOLE-RICHARD.

NANTES : western dans les H.L.M.

De notre correspondant

Nantes. — Combien de coups de fusil ont été tirés dans la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 octobre dans le quartier des Dervallières, à Nantes ? On ne le saura sans doute jamais. Pas plus qu'on ne saura combien de résidents ont sorti leurs armes de chasse, excédés par une fusillade qui a duré deux heures et ont fait feu, à leur tour, par contagion et par peur, dans cette ZUP où vivent près de trente mille habitants entassés dans les tours.

Tout a commencé le 19 octobre, vers 20 h. 30, à l'heure où les familles s'installent devant les récepteurs de télévision, fidèles au rendez-vous du film du soir. Trois jeunes gens, les frères Georges et Patrick Belin et Alain Jarsalé, une vingtaine d'années, sont descendus au pied de leur tour pour essayer les armes de chasse calibres 16, 14 et 9 millimètres achetées l'après-midi au supermarché. Et ils ont fait feu sur les maigres buissons du petit espace vert où jouent les enfants dans la journée. Une fusillade nourrie, des plombs qui ricochent sur les façades et font tinter les volets clos.

Au bout d'une heure, une fenêtre s'ouvre. Un homme excédé sort son fusil de chasse et tire en l'air pour manifester son irritation devant le vacarme. Aussitôt il est pris comme cible par les trois jeunes gens. Une volée de plombs crible la fenêtre où il s'est penché. Il reçoit une cinquantaine de petits plombs au thorax et au visage.

Par réflexe, il dirige son arme vers les fourrés d'où les coups de feu sont partis dans sa direction. L'un des jeunes tireurs, M. Alain Jarsalé, est touché à son tour. Une femme qui s'était approchée de la fenêtre à l'étage inférieur reçoit des plombs. Des vitres volent en éclats. D'autres coups de feu partent des fenêtres du quartier.

Dans la confusion générale, un automobiliste qui rentre de son travail est pris pour cible. Il quitte son véhicule et réussit à ramper entre les voitures garées sur le parking jusqu'à une cabine téléphonique. Il appelle la police. C'est le premier appel. La fusillade dure depuis près de deux heures. Une centaine de cartouches auraient été tirées.

Les éclairs bleutés et blafards du gyrophare de la voiture de police font cesser le vacarme. Les trois jeunes gens sont interpellés. Ils sont connus comme « *mauvais garçons* ». Ils sont écroués à la prison de Nantes. Le blessé, Alain Jarsalé, a déposé plainte pour ses blessures. La police enquête. Les résidents ne sont pas bavards : « *Nous, on regardait le film, il se passe tellement de choses dans le quartier. On a vite pris un mauvais coup.* »

COMME AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE ?

(De notre correspondant.)

Evreux. — *La contraception, la loi Veil... à 6 kilomètres des Andelys, en milieu rural, dans le village de Fresne-l'Archevêque, on ne connaît pas. Et on opère encore comme au XVIIIe siècle. Au foyer d'une famille d'ouvriers agricoles, depuis que la mère est décédée, la fille, âgée de dix-sept ans, tient la maison. Quand le père et le frère rentrent le soir, la soupe est prête.* « Une fille pas bavarde, mais bien courageuse. » *Tout le pays vous le dira. Elle a un copain qui vient frapper à la fenêtre de sa chambre discrètement le soir. Personne n'y voit d'inconvénient.*

Quand elle s'aperçoit qu'elle attend un enfant, la fille ne s'en vante pas. Le « séducteur » lui-même n'aura aucune confidence. Elle supporte sa grossesse sans broncher, sans consulter un médecin. Serrée au maximum pour que ça ne se voit pas. Et la famille, le village, ne remarquent rien. Le père, un peu frustre, dira par la suite : « Les filles, ça grossit, ça maigrit, on sait jamais pourquoi. »

Mardi dernier, dans la soirée, elle était seule pour mettre l'enfant au monde dans sa chambre. Seule pour étrangler sa petite fille dès sa naissance, la fourrer dans un sac en plastique et aller la jeter dans la nuit à la décharge publique. Une certaine forme de courage alliée à l'inconscience.

« Des affaires comme ça, dans notre campagne, il y en a plus qu'on ne croit », *nous a confié un enquêteur. Là, le hasard a voulu qu'un récupérateur professionnel prospecte dans les ordures, découvre le sac et son macabre contenu. Dans le bureau du juge d'instruction d'Evreux, plus murée que jamais, la jeune mère a appris un nouveau mot :* « infanticide ».

LÉONCE MOUTARDIER.

FAITS ET JUGEMENTS

Des policiers déçus par leur ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a reçu, lundi 23 octobre, une délégation de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP) dirigée par son secrétaire général, M. Henry Buch. A l'issue de cet entretien, M. Buch a constaté : « *Tous les points que nous avons posés étaient précis et nous attendions des réponses positives. Or à part quelques points de détail, nous ne pouvons pas dire que nous avons ce que nous attendions.* »

D'autre part, le syndicat C.F.D.T. de la police commente les problèmes que le vote du budget du ministère de l'intérieur laisse selon lui sans solution : « *Il n'existe aucun projet cohérent et réfléchi de lutte contre la criminalité et cela ne relève pas du budget. L'inadéquation des structures de la préfecture de police en région parisienne, la séparation, voire l'opposition des différentes directions (police municipale, police judiciaire), tout cela ne relève pas du budget. La criminalité sévit surtout en milieu urbain, le programme de Blois prévoit cinq mille policiers supplémentaires pour les cinq ans à venir. Par contre, les campagnes se vident de leurs habitants, et le programme de Blois crée mille postes de gendarmerie. La C.F.D.T.-police nationale n'y voit donc, sous couvert de la sécurité, que le renforcement de la police à statut militaire au détriment de la police nationale.* »

● *L'un des trois tortionnaires du Bar des Arènes, à Toulouse,* Thierry Neveu, vingt et un ans, qui avait été laissé en liberté, a été inculpé et écroué lundi 23 octobre après une confrontation avec sa victime, M. Ali Abdoul (*le Monde* du 14 octobre). Ses deux complices, Michel Pujol et Hervé Auguste, gérant de l'établissement où M. Ali Abdoul avait été frappé et blessé avec un couteau pendant quatre heures, dans la nuit du 7 au 8 octobre, avaient déjà été inculpés de séquestration avec tortures corporelles et non-assistance à personne en danger et écroués. Mercredi 18 octobre, le bar avait été détruit par un incendie d'origine criminelle.

Un avocat inculpé pour « sortie d'objets » d'une prison.

Me Pierre Lenoël, avocat au barreau de Bobigny, membre du collectif Travailleurs-Justice, a été inculpé, le 9 octobre, par M. Roger Daniault, juge d'instruction à Paris, devant lequel il doit comparaître ce mardi 24 octobre, à 16 heures. Il est inculpé « *d'entrée et de sortie irrégulières d'objets d'un établissement pénitentiaire* ».

Selon le collectif Travailleurs-Justice, « *quelques coupures de presse constituent l'objet de cette inculpation* ». « *En fait*, ajoute le collectif, *le réquisitoire introductif vise expressément « les » appels à l'opinion publique lancés par six détenus du quartier » de haute sécurité des prisons de » Fresnes » lors de la grève de la faim de janvier dernier* (le Monde du 4 janvier). *On reproche donc à un avocat d'avoir exercé les droits de la défense jusqu'à l'intérieur de la prison et dans ce qu'elle a de plus intolérable, les quartiers de haute sécurité. En voulant bâillonner toute forme d'expression de détenus, le pouvoir mène une attaque frontale contre la défense. Il s'agit d'une offensive générale contre les avocats. Pour le collectif Travailleurs-Justice la réponse ne sera pas confinée dans le secret d'un cabinet d'instruction. Elle sera la revendication publique du libre exercice des droits de la défense et des droits des prisonniers.* »

PRÉCISION. — Le journal *Libération* nous demande de préciser que le titre qu'il consacrait le 23 octobre à l'affaire de Courtenay : « Il aurait dû faire une sommation », était une citation extraite d'un reportage et n'émanait pas de sa rédaction. Nous avons, dans un encadré paru dans nos éditions du 24 octobre, cité ce titre parmi d'autres pris dans les journaux parisiens.

Une lettre de M. Leseigneur.

Par l'intermédiaire de son avocat, M. P. Leseigneur nous demande, en vertu de son droit de réponse, d'insérer le texte suivant : « Votre journal a annoncé le 13 octobre 1978 que M. Pierre Leseigneur, directeur commercial d'une société d'assurances, a été inculpé et placé sous mandat de dépôt.

» La défense, regrettant que le secret de l'instruction ait été violé, tient à apporter les précisions suivantes :

— M. P. Leseigneur, dont la société agissait en qualité de courtier, apportait aux garagistes vendeurs de véhicules d'occasion un complément de garantie par l'intermédiaire d'une compagnie d'assurances française des plus importantes. Cette garantie de six ou neuf mois s'ajoutait à la garantie du garagiste de trois mois, ce qui portait la garantie totale sur un véhicule vendu à neuf ou douze mois.

» Une seule plainte a été déposée, contestée par les intéressés, qui se réservent de se justifier auprès du magistrat instructeur. »

[Les trois dernières personnes encore incarcérées dans l'affaire d'escroquerie aux voitures d'occasion découverte à Rouen (« le Monde » du 13 octobre), MM. Robert et Jean Godart, administrateurs de la société portant leur nom, et Pierre Leseigneur, directeur commercial d'un cabinet d'assureur-conseil, ont été remis en liberté lundi 23 octobre (« le Monde » du 13 octobre). Ils demeurent inculpés de tentative d'escroquerie et tromperie sur la qualité de la marchandise. Sept inculpations ont été prononcées dans cette affaire, la dernière en date à l'encontre d'un garagiste de la Manche dont le nom n'a pas été révélé.]

● *Militant du F.L.B. libéré.* — Incarcéré depuis le 3 juillet dernier sous les inculpations de destruction d'édifice par explosif, vol et détention d'explosif, association de malfaiteurs et participation à la reconstitution d'une ligue dissoute (le Front de libération de la Bretagne), M. Jacques Bruchet, soixante-deux ans, ingénieur, a bénéficié samedi 21 octobre d'une ordonnance de mise en liberté pour raisons médicales signée en sa faveur par M. Jean Gonnard, juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'Etat.

RELIGION

A LOURDES DU 25 AU 30 OCTOBRE

L'assemblée annuelle de l'épiscopat français présentera de nouveaux modes d'expression de la foi

Le conclave aura été suffisamment court pour que ne soient pas sensiblement modifiées les dates de l'assemblée plénière annuelle de l'épiscopat français à Lourdes. Tout au plus, a-t-on dû retarder d'un jour son ouverture (25 octobre au lieu du 24), afin de donner aux évêques le temps de revenir dans leur diocèse après avoir assisté à la cérémonie d'installation de Jean Paul II.

La journée à huis clos qui précède habituellement l'assemblée proprement dite a été supprimée, et, pour la remplacer, les évêques se réuniront en fin de journée tout au long de la semaine. La clôture, le 30 octobre, a été retardée d'une demi-journée. Dès l'ouverture, les évêques entendront l'allocution préliminaire du président Mgr Roger Etchegaray, archevêque de Marseille. Cet exposé prendra un relief inhabituel en raison des récents événements romains qui fournissent ample matière à réflexion. Sans influer directement sur les travaux, le triple changement de pontificat agira comme un stimulant.

Les premiers propos du pape donnent à entendre que les activités des Eglise locales trouveront un champ d'application plus vaste et contribueront pour une part plus large à l'élaboration des grandes orientations de l'Eglise universelle. Chaque évêque en particulier — et, *a fortiori*, un groupement d'évêques — reçoit vocation pour s'occuper des affaires de l'Eglise tout entière. La création d'un synode mondial n'est que l'illustration de cette vérité.

L'Eglise catholique, en France, reste très attachée au Saint-Siège. Elle y a parfois quelque mérite : ce n'est un secret pour personne que, durant les dernières années du règne de Paul VI, Rome s'est parfois inquiétée de la turbulence du catholicisme français. Si bien qu'on a pu se demander si c'est celui-ci qui allait trop de l'avant ou si c'est le Vatican qui était à la traîne. Il faudra attendre quelques mois pour savoir si cet écart s'accentuera ou diminuera.

Pour l'instant, on en est encore à la lune de miel entre un pape frais émoulu et une Eglise nationale qui ne se pose, certes, pas en modèle, mais a conscience de sa personnalité, de ses ressources et de ses apports. Remarquons toutefois que, le 22 octobre, Jean Paul II s'adressant pour la première fois aux catholiques de France leur a dit qu'il comptait sur leur « soutien sans réserve » et les a invités à approfondir leur foi. Deux recommandations qui seront vraisemblablement répercutées à Lourdes : ce ne sont pas des paroles en l'air.

Dire la foi aux chrétiens d'aujourd'hui...

Trois grands dossiers principaux retiendront l'attention des évêques français : la catéchèse, les séminaires, l'œcuménisme.

Le premier, introduit par Mgr Robert Coffy, archevêque d'Albi, porte sur les conditions actuelles d'intelligence de la foi, autrement dit sur les rapports entre les cultures et la foi. Les méthodes catéchétiques actuelles font l'objet de maintes critiques ; il ne peut guère en être autrement à une époque qui voit basculer certaines convictions traditionnelles et qui cherche à tâtons de nouveaux modes d'expression de la foi et de la doctrine tout en évitant de se couper de la grande tradition de l'Eglise, qu'il ne faut pas confondre avec des schémas de pensée caducs et des modes de transmission paresseux.

Aujourd'hui, la théologie n'est plus l'apanage des clercs et des spécialistes. Des « ce que je crois » foisonnent au risque d'une certaine imprécision, mais ils marquent le passage à l'état adulte d'une foi qui se veut plus personnelle et en harmonie avec les exigences contemporaines.

Au cours de l'année, les évêques ont préparé un texte de référence modestement intitulé : *Proposition de la foi pour les catholiques en France*. Il ne s'agit nullement d'un nouveau *credo*, mais d'un effort pour présenter l'essentiel de la foi à partir d'une des quatre prières eucharistiques de la messe (canons), ce qui donne à ce texte d'une trentaine de pages une teneur spirituelle élevée. Ce sont des points de repère destinés à des croyants qui désirent comprendre et approfondir, autant que faire se peut, ce qu'ils croient.

Cette « *proposition de la foi* », où ont déjà été intégrés les amendement envoyés par les évêques, sera à nouveau discutée à Lourdes et peut être votée. Elle n'entend pas concurrencer ni bloquer d'autres confessions de foi plus personnelles ni, d'autre part, faire double emploi avec l'élaboration en cours de nouveaux *credo* dont la visée est doctrinale.

Former les séminaristes à l'esprit critique

Deuxième thème : les séminaires. L'assemblée étudiera une sorte de charte des études. Quelles sont les lignes essentielles de la programmation des études ? Quatre buts principaux : le contenu objectif de la Révélation ; la légitimité d'un certain pluralisme théologique ; la formation à une pensée critique grâce à une connaissance des sciences humaines et des modes de pensée modernes ; l'apprentissage des techniques de la communication, c'est-à-dire l'écoute des autres et une pédagogie de la transmission.

L'avenir des ministères est incertain, la mission des prêtres est devenue floue. Le nombre des candidats au sacerdoce a sérieusement fléchi. L'assemblée sera invitée à prononcer un « *appel au ministère presbytéral* » ; en précisant le contexte actuel des tâches sacerdotales et en ouvrant la voie à des « canaux nouveaux ». Précision caractéristique : jadis, seul l'évêque « appelait » (on se souvient du récent « *l'embauche* » du cardinal Marty) : aujourd'hui, les communautés chrétiennes sont conviées, à susciter, elles aussi, des vocations et à partager avec les chefs de diocèse la responsabilité de cet appel. Le mécanisme psychologique des vocations a changé ; devenu moins privé, il passe de plus en plus par la médiation des collectivités.

Enfin, l'assemblée consacrera deux demi-journées à l'œcuménisme, avec la participation constante des représentants des confessions protestante, anglicane et orthodoxe. Deux membres du secrétariat romain pour l'unité des chrétiens, Mgr Cascante et le Père Pierre Duprey, apporteront leur contribution. Les évêques français n'ambitionnent pas de sortir l'œcuménisme de son enlisement. Ils n'en ont pas encore les moyens, mais ils pourraient prendre, à l'exemple de ce qui a été fait dans certains diocèses, des décisions ponctuelles de nature à réduire le décalage entre les aspirations ou les pratiques des chrétiens et des prescriptions institutionnelles surrannées.

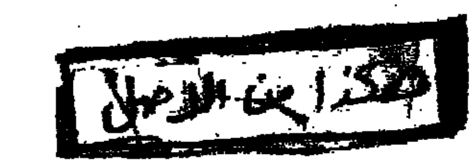
HENRI FESQUET.

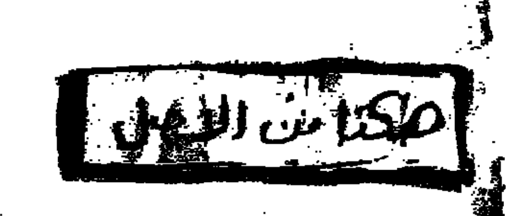
RAPATRIÉS

UNE LETTRE DES P.M.E. A M. JACQUES DOMINATI

M. Yves Lavarelo, membre de la commission « rapatriés » des P.M.E., a adressé à M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, une lettre dans laquelle il lui demande d'intervenir afin que le gouvernement prenne des mesures particulières pour soutenir l'activité des entreprises créé par les rapatriés d'Afrique du Nord. « *Votre ministère*, écrit-il, *peut faire aboutir les suggestions qui vous ont été remises officiellement par la commission spéciale des P.M.E. S'il n'en était rien, mes compatriotes seraient en droit de supposer que le gouvernement ne les considère pas intégrés dans la communauté professionnelle dont ils partagent les difficultés, les contraintes et les charges abusives. Cette indifférence dont ils font l'objet pourrait cacher une incompétence à résoudre leurs problèmes. A tous nos appels, nous n'avons enregistré qu'un silence continu. J'ose espérer que ce silence ne prouve pas également une impuissance.* » M. Lavarelo souhaite « *une très prochaine reprise d'un dialogue constructif* » entre la commission « rapatriés » des P.M.E. et le gouvernement.

● *La Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie* (C.F.M.R.A.A.) a décidé de réunir un conseil national extraordinaire le samedi 4 novembre à Evian-les-Bains (Haute-Savoie) « *afin d'examiner les problèmes qui restent en suspens et les différentes mesures prises par le secrétariat d'Etat aux rapatriés qui n'ont aucun effet sensible sur l'ensemble de la communauté des Français musulmans* ». La C.F.M.R.A.A. se propose notamment d'« *informer l'opinion nationale et internationale avant qu'il ne soit trop tard, car les Français musulmans sont dans une situation à la limite du tolérable* ».





RELIGION

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

L'« ostcatholicisme »

Etonnante unanimité que celle qui accompagne les commentaires sur la personnalité de Jean Paul II ! On lui trouve l'autorité susceptible de rassurer les traditionalistes, la jeunesse capable de donner un sang neuf à l'Eglise, l'intelligence nécessaire pour résoudre les difficultés que rencontre le monde catholique.

Envoyé spécial au Vatican du *NOUVEL OBSERVATEUR*, Claude-François Jullien relève qu'il aura fallu toutes les erreurs des « clans italiens » pour qu'un Polonais sorte de l'urne. Evoquant la première apparition de Karol Wojtyla, il écrit : « *Les Romains n'ont pas tout perdu, puisque le pape parle l'italien en précisant « notre langue »... Pourtant quelque chose s'est cassé. L'Eglise vient de se libérer de l'une des plus pesantes de ses traditions, donnant un remarquable signe de jeunesse. Mais pourquoi un cardinal polonais, avec toutes les complications que cela sous-entend ? La réponse des cardinaux est étonnante de naïveté :* « Nous n'avons pas élu un Polonais. Nous avons choisi un homme en fonction de sa personnalité, de ses charismes. »

Pour Robert Serrou, « *les trente-trois jours de Jean Paul Ier ont fait faire, non seulement à la papauté mais aussi à la conscience chrétienne, des pas de géant* ». D'après une enquête de Michel Clercq, il poursuit dans *PARIS-MATCH* : « *Ce qui paraissait difficile à la mort de Paul VI s'est, cette fois, réalisé de la manière la plus naturelle du monde : oui, décidément, quel changement en cinquante jours, dans la politique du Saint-Esprit. Un pape non italien passe encore ! Mais un pape d'un pays communiste, là est le plus inouï. Là est le tournant historique pour l'Eglise. Au moment où le conclave paraissait bloqué, où l'on commençait à craindre un pape de compromis, sans grande envergure, dont la principale qualité aurait été de ne déplaire à personne, voilà que sort des urnes le nom d'un archevêque qui, comme son peuple, n'a peur de rien, à qui des années de persécution n'ont pas fait baisser la tête et avec lequel un gouvernement de démocratie populaire a dû se résigner à composer.* »

Dans *L'EXPRESS*, Jean-François Revel assure : « *L'Eglise romaine vient d'importer son Sakharov pontifical. Elle n'a pu trouver dans son giron péninsulaire, stérilisé par l'inceste idéologique, l'homme capable de rester lucide face à la fois à l'Ouest et à l'Est, au Sud et au Nord, à la tradition et à l'innovation, au chantage réactionnaire et au chantage totalitaire (...) C'est un signe des temps que la catholicité libre ait dû aller quérir dans la catholicité opprimée un pape des libertés, de toutes les libertés.* »

Après avoir affirmé que le choix de l'archevêque de Cracovie est lourd de conséquences sur le plan des relations internationales, Hélène Carrère d'Encausse explique dans *LE FIGARO MAGAZINE* : « *Les années 70 ont été marquées en Europe par une volonté d'ouverture vers l'Est, afin de briser les barrières idéologiques et d'aider le monde communiste à évoluer. L'irruption soudaine de l'Est européen au Vatican participe de cette dynamique. Par l'Eglise, le monde slave et plus généralement l'Europe de l'Est sont fermement reliés à l'Europe occidentale, alors que les dirigeants communistes aux prises avec de multiples problèmes internes tentent précisément de limiter les contacts avec l'Occident. Ils n'ont pas prévu que, au moment où ils esquissaient un certain repli sur eux-mêmes, la religion qu'ils pensaient jadis précaire, facile à déraciner, tisserait de nouveaux liens entre l'Est et l'Ouest.* »

Pierre Olivieri rappelle dans *L'HUMANITÉ DIMANCHE* : « *Quant à ce que l'on a appelé l'ostpolitik, à savoir des rapports plus normaux avec les pays socialistes, Paul VI les avait mis sur une voie positive : n'avait-il pas reçu le premier secrétaire du parti ouvrier polonais, Edouard Gierek ? Un récent sondage le prouve : la majorité des Français et des catholiques souhaitent que le pape poursuive dans la voie ouverte par ses prédécesseurs. Les communistes partagent cette opinion.* »

Pour Edith Delamare, « *nous voilà sortis de l'atmosphère étouffante de l'ostpolitik, telle qu'elle fut conçue et pratiquée* ». Elle ajoute, dans *RIVAROL* : « *Un évêque polonais ne peut qu'être réfractaire au communisme. Il est dans la situation où se trouvaient les évêques français au temps des inventaires : ils ne pouvaient qu'être dans l'opposition.* »

Quant à Olivier Chevrillon, qui signe l'éditorial du *POINT*, il estime : « *Accoutumé à la musique communiste, le pape polonais sera moins impressionné que d'autres par ses grondements et par ses sérénades. Les princes de l'empire soviétique auront du mal, assurément, à lui extorquer des marchés de dupe, et à pousser leurs pions dans les clergés des pays de l'Est. Inversement, ceux qui déjà regardent Jean Paul II comme un croisé de la guerre froide se trompent probablement. La guerre, même froide, n'est pas dans les missions de la papauté. Karol Wojtyla, en outre, est tout le contraire du Polonais de légende, fonçant avec sa lance sur un régiment de tanks. Il ne sait pas capituler, mais il sait négocier. S'il est exact que l'affrontement du christianisme et de l'idéologie totalitaire est un conflit majeur de notre temps, le nouveau pape connaît à fond le maniement d'une arme qui a bien servi l'Eglise depuis vingt siècles : la patience.* »

Constatant que, « *après avoir manifesté une certaine fierté, les autorités polonaises paraissent maintenant dans l'expectative* », Jean Offredo conclut dans *L'UNITE*, hebdomadaire du parti socialiste : « *L'élection de Jean Paul II, dont ils ne savent encore s'ils doivent la considérer comme un défi de l'Eglise ou comme une volonté d'approfondissement de son dialogue avec l'Est, incite le régime de Varsovie à une phase d'attentisme.* »

Georges Montaron, dans *HEBDO - T.C. - TEMOIGNAGE CHRETIEN*, souligne : « *Ce que sera cette papauté, nous ne le savons pas. Par contre, nous savons que l'idée qu'on se faisait de la papauté est en train de changer. Et cette élection va accélérer ce changement. La papauté ne sera plus cet organisme lourd, bureaucratique, italianisé, placé à la tête de l'Eglise te faisant du pape un chef d'Etat, un secrétaire général, et aussi un prisonnier d'un système déshumanisant. Désormais, nous avons à Rome un évêque qui est le premier entre tous les évêques et qui sera pour nous tous un témoin et un signe d'unité.* »

Dans *LA VIE*, hebdomadaire chrétien d'actualité, Jean-Claude Petit énumère les « dossiers » que Jean Paul II va devoir étudier et régler : les finances de l'Eglise, la conférence de Puebla, la crise du clergé et la collégialité. Sur ce dernier point, il remarque : « *Les uns souhaitent la création d'un synode des évêques qui assisterait le pape régulièrement. D'autres voulaient donner plus de pouvoirs aux conférences épiscopales des différents pays. Là aussi, le nouveau pape devra mettre en œuvre une politique nouvelle.*

» *Comme son prédécesseur, il commencera sans doute par murmurer : « Aidez-moi ! »*

C'est d'une autre question que traite *TRIBUNE JUIVE-HEBDO*. Après qu'Edwin Eytan a noté que l'archevêque de Cracovie ne s'est jamais préoccupé de la question juive, Henri Smolarski indique : « *Puisse la mémoire du destin tragique des juifs de Pologne ne jamais faire défaut à Jean Paul II, approfondissant les relations et le dialogue judéo-chrétien fondés sur le respect réciproque et la commune espérance biblique ! Puisse-t-elle être présente comme une lumière de paix à l'heure où les peuples, les gouvernements et les puissances spirituelles sont confrontés aux problèmes de guerre thermo nucléaire, de famine, de racisme !* » Et il conclut : « *Peut être cette rencontre au-delà de l'histoire et du temps d'un pape et d'une communauté détruite n'est-elle pas le fruit d'un hasard.*

» *Mais peut-être aussi cette rencontre n'est-elle qu'une rêverie en une saison où la stratégie d'une institution comme la papauté ne peut, ô folie ! être inspirée uniquement par l'aventure d'un petit peuple à qui la tient deux mille ans d'histoire et de discussions passionnées.*

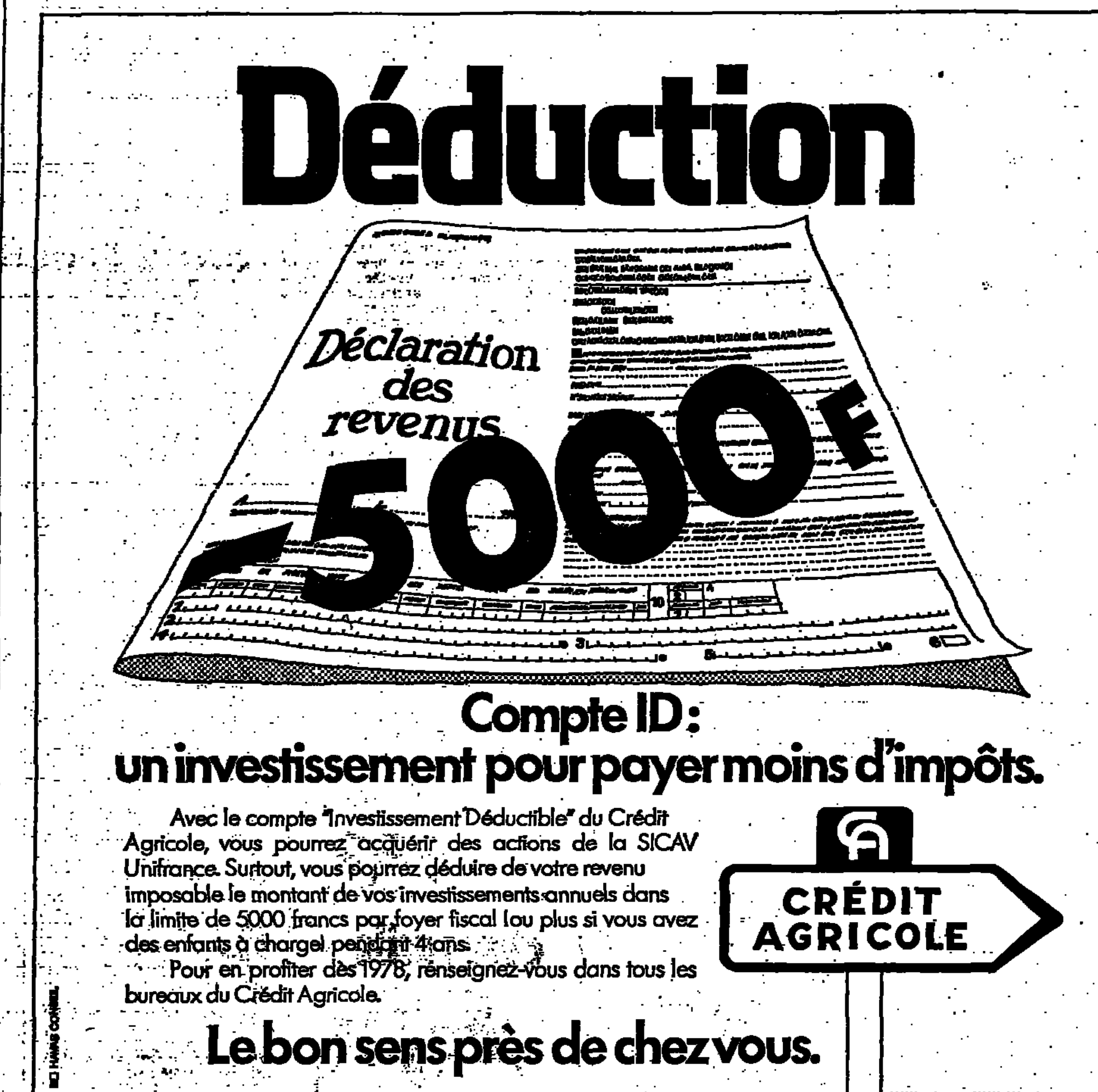
» *Il reste l'Espérance. La plus haute des vertus, disent nos frères chrétiens.* »

Le jugement porté par Dominique Léger dans *LUTTE OUVRIERE*, trotskiste, sur le choix du successeur de Jean Paul Ier diffère notablement de ceux émis par les commentateurs de la presse hebdomadaire. Il écrit :

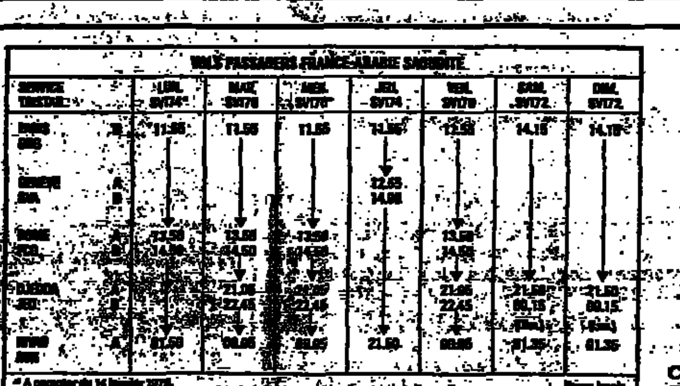
« *Que tous les gens de droite se félicitent de l'esprit d'initiative ou de l'inspiration divine dont auraient fait preuve les cardinaux, c'est normal. Mais que penser de tous ceux qui se disent de gauche et qui rendent hommage au nouveau pape et, du même coup reconnaissent une nouvelle autorité morale politique progressiste à une institution par nature réactionnaire, dont la hiérarchie catholique, avec à sa tête le pape, représente les aspects les plus moyenâgeux ? Alors, si les cardinaux ont choisi un pape polonais, en « bouleversant » comme on l'a dit une tradition qui remonte à plusieurs siècles, ils ont peut-être fait du même coup une opération politique. Mais quels en sont les motifs réels et les implications ? Bien vain qui pourrait dire s'il s'agit d'un croc-en-jambe aux dirigeants des pays de l'Est ou bien d'une main tendue à la collaboration.* »

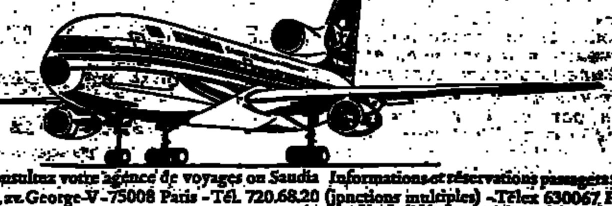
« Bien vain », parce que bien tôt ?

A. Ch.









DÉFENSE

Malgré l'organisation d'un Salon biennal au Bourget

Les exportations françaises d'armements navals marquent le pas

Le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, inaugure, ce mardi 24 octobre, le VI[e] Salon naval qui aura lieu à l'aéroport du Bourget, jusqu'au vendredi 27 octobre, sur l'initiative de la délégation générale pour l'armement. De son côté, la marine nationale prévoit d'organiser à Brest, le lundi 30 octobre, des visites de bâtiments de guerre ainsi que d'hélicoptères ou d'avions de l'aéronavale.

Plus de soixante-dix industriels, nationalisés et privés, sont réunis au Bourget où l'exposition navale attend une soixantaine de délégations étrangères. Le Salon n'est pas ouvert au public. C'est en 1968 qu'a eu lieu, pour la première fois, une telle manifestation et, depuis, le rythme biennal de l'exposition a été respecté.

La France n'est pas le seul pays à organiser un tel salon des équipements navals militaires. La Grande-Bretagne, l'Italie et les Pays-Bas, pour ne prendre que l'exemple de pays européens, ont, depuis plusieurs années, organisé régulièrement des expositions semblables.

Comme l'indique le tableau des livraisons d'armements français à l'étranger pour les huit dernières années, les exportations de matériels navals — exprimées en francs courants sur la base de la valeur 1977 — marquent le pas alors que ce commerce est en sensible augmentation pour les autres types de matériels de guerre.

En 1970, les exportations d'armements de la France — toutes catégories confondues — représentaient environ 2,5 % de l'ensemble des exportations, civiles et militaires, du pays. En 1977, ce taux est de 4,8 %, c'est-à-dire que, si le montant de l'ensemble des exportations de la France n'a pas tout à fait doublé en huit ans — en francs constants, — en revanche, le montant des livraisons d'armes a plus que triplé dans le même temps.

Une augmentation très nette depuis 1974

L'augmentation des exportations militaires est particulièrement nette depuis 1974 sans que l'on puisse discerner si cette évolution est liée à une volonté politique de favoriser ces transactions pour équilibrer des échanges commerciaux perturbés par la hausse du prix des matières premières ou à l'arrivée, sur les marchés étrangers, de toute une série de nouveaux armements français conçus, en réalité, durant les années précédentes.

Selon l'un des rapporteurs de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Jacques Cressard, député R.P.R. d'Ille-et-Vilaine, la progression des exportations d'armes de la France est due, essentiellement, à l'expansion des ventes de matériels terrestres (+ 382,85 %) et de matériels aéronautiques (+ 118,12 %) entre 1970 et 1977. Dans le même temps, les ventes de matériels navals ont enregistré une augmentation moindre, de l'ordre de 75,51 %.

« La croissance est faible et fluctuante pour les matériels navals, écrit M. Cressard. *Si nos matériels terrestres répondent assez bien aux besoins opérationnels des armées étrangères, il n'en va pas de même en matière navale, sans doute parce que les clients ont des missions à la mer différentes des nôtres et plus limitées. »*

On peut penser, aussi, que les armements navals sont davantage l'objet d'une conception en coopération internationale, les différents fournisseurs (chantiers navals, responsables de la propulsion, fabricants d'équipements) s'associant à la demande de leur clientèle. A la délégation générale pour l'armement, on cite volontiers le cas de l'Iran qui possède des patrouilleurs rapides dont le moteur est ouest-allemand, l'électronique néerlandaise, les canons italiens, les missiles américains et la coque française...

LES LIVRAISONS EN MILLIARDS DE FRANCS CONSTANTS (Base 1977)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Exportations totales ...	174,4	189,4	205,8	233,1	309,1	274	291	305,9
Exportat. d'armements .	4,4	4,7	6,4	7,6	11,3	10,2	12,6	14,7
dont :								
— Aéronautiques	3,2	3,5	5,04	5,63	6,71	6,13	8,84	9
— Terrestres	0,7	1	1,25	1,16	1,77	1,66	2,67	3,38
— Navales	0,49	0,15	0,17	0,6	0,76	1,03	0,20	0,86

(Le solde des exportations d'armements est constitué par l'électronique non embarquée.)

M. BOURGES : pas de femmes dans certaines unités de combat ou sur des navires de guerre.

A M. Charles Hernu, député socialiste du Rhône, qui l'interrogeait sur *« les raisons qui empêchent aujourd'hui les femmes qui le désirent d'accéder à certains emplois militaires »*, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, répond *(Journal officiel* du 10 octobre) :

« L'état militaire implique en toute circonstance une disponibilité totale et une régularité sans faille indispensable à la formation et à l'entraînement. C'est pourquoi, en raison des conditions de mise en œuvre et d'intervention des unités de combat et des contraintes de la vie à bord des navires de la flotte, qui paraissent difficilement compatibles avec des indisponibilités de longue durée dues à des maternités éventuelles ou avec des carrières trop courtes liées à des raisons familiales, les statuts particuliers des personnels militaires n'ont ouvert qu'aux hommes certains corps d'officiers et de sous-officiers des armes. »

L'Égypte et l'Irak achètent des missiles tactiques à la France

La France a vendu à l'Egypte un système de défense côtière par missiles pour un montant supérieur à 1 milliard de francs. Ce contrat est antérieur aux discussions de Camp David entre Egyptiens, Israéliens et Américains, puisque sa signature est intervenue au début de l'été.

Ce système est composé de missiles anti-surface Otomat, conçus par la société Matra, montés sur des camions Berliet et associés à des radars de Thomson-C.S.F. Ce système de défense est dit transhorizon puisque sa portée est de 150 kilomètres environ si le vol du missile, contrôlé par radar installé au sol, est ensuite relayé par un hélicoptère en vol.

L'Egypte est le premier client de ce système d'armes utilisé en défense côtière. Deux pays d'Amérique latine (dont le Venezuela), un pays du Proche-Orient, et l'Italie, qui participe à la production de ce matériel, ont déjà acheté des missiles Otomat, qui ont été embarqués à bord de bâtiments de surface contre des objectifs en mer ou à terre.

Ainsi, l'Egypte est, à ce jour, le cinquième client étranger de l'Otomat. Un autre pays du Proche-Orient, l'Arabie Saoudite, a demandé à la France de lui concevoir un système de défense côtière mais, pour des raisons qui tiennent à un équilibre industriel, le contrat avec Ryad fera appel aux missiles anti-surface de la famille Exocet produits par la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) au bénéfice de vingt-trois marines dans le monde.

D'autre part, l'Irak, qui a acheté des intercepteurs Mirage F1 l'an dernier à la France, a acquis des missiles air-mer AM-39 construits par la SNIAS.

Il s'agit d'un missile, dérivé de l'Exocet surface-surface, de portée accrue puisqu'il peut atteindre 50 à 70 kilomètres de distance suivant la vitesse et l'altitude du véhicule lanceur. L'AM-39 peut être monté sur des avions ou des hélicoptères et il semble que l'Irak s'apprête à en équiper les hélicoptères lourds Super-Frelon achetés à la SNIAS.

Si l'AM-39 a été déjà acheté par la marine française, en revanche le missile Otomat n'a pas été acquis par la France, qui se propose, toutefois, de l'essayer l'an prochain à bord d'un escorteur prêté à Matra par la marine nationale.

Les inspecteurs généraux de chaque armée pourront recevoir les réclamations des subordonnés

Désormais, aux termes d'un décret paru au *Journal officiel* de ce mardi 24 octobre, qui modifie le règlement de discipline générale dans les armées, les militaires de carrière ou du contingent qui estiment avoir droit à réclamation pourront s'adresser aux inspecteurs généraux de chaque armée, de la gendarmerie ou de l'armement par l'intermédiaire de leurs chefs de corps qui transmettront, de droit, cette demande écrite. Les manifestations, pétitions et réclamations collectives demeurent, néanmoins, interdites.

Voici comment est désormais institué ce droit à réclamation :

« Tout militaire qui estime avoir à se plaindre d'une mesure prise à son encontre peut, par la voie hiérarchique, demander à être entendu par l'autorité immédiatement supérieure à celle qui a pris la mesure ou lui adresser une réclamation écrite.

» Cette autorité entend l'intéressé et examine sa réclamation. S'il n'obtient pas satisfaction, l'intéressé doit préciser s'il maintient ou non sa réclamation. Dans l'affirmative, elle doit être transmise à l'autorité supérieure. Par transmissions successives et aussi rapides que possible, accompagnées chaque fois d'un avis motivé, la réclamation peut être portée jusqu'au chef d'état-major de l'armée considérée, au délégué général pour l'armement, au directeur de la gendarmerie et de la justice militaire ou au directeur d'une formation rattachée.

» En cas de rejet de sa réclamation par les différentes autorités de la voie hiérarchique ou si, l'ayant constamment maintenue, il n'a pas obtenu de réponse de l'autorité la plus élevée dans un délai de trois mois à compter de la date d'inscription au registre des réclamations, le militaire peut saisir par écrit l'inspecteur général de son armée, l'inspecteur de l'armement, l'inspecteur général de la gendarmerie, l'inspecteur technique de la justice militaire, l'inspecteur général du service de santé des armées ou l'inspecteur technique des essences. Sa réclamation est alors transmise de droit par le chef de corps directement à l'inspecteur de l'armée ou de la formation rattachée d'appartenance, avec copie au chef d'état-major de l'armée considérée, au délégué général pour l'armement, au directeur de la gendarmerie et de la justice militaire ou au directeur de la formation rattachée d'appartenance. L'inspecteur instruit la réclamation et donne son avis au ministre chargé des armées qui transmet sa décision à l'intéressé par la voie hiérarchique. »

Les inspecteurs généraux sont hors hiérarchie militaire et relèvent directement du ministre de la défense.

ÉDUCATION

LES JEUNES GISCARDIENS LANCENT UN SYNDICAT ÉTUDIANT

Des étudiants, proches du mouvement des Jeunes giscardiens, Autrement, viennent de créer le Syndicat des étudiants libéraux de France, ou SELF. Ces étudiants, qui reprochent au Comité de liaison des étudiants de France (CLEF) et à l'une de ses branches, l'Association nationale des étudiants de France (ANEF), d'être *« responsables de l'absence de représentation des étudiants libéraux à l'université »*, préconisent notamment : l'ouverture de l'enseignement supérieur sur le monde extérieur ; l'augmentation des bourses et le versement d'un quatrième terme ; une meilleure information sur l'organisation et l'orientation universitaire.

Protestation du R.P.R.

M. Gérard Kuster, délégué national à la jeunesse du R.P.R., évoquant la question du syndicalisme étudiant, a déclaré dimanche 22 octobre à Paris : *« Le mouvement s'oppose à ce que soit galvaudé ce système représentatif par les velléités de constitution d'un syndicat étudiant giscardo-politique sous la houlette du ministre des universités, Mme Saunier-Seïté. »*

M. Kuster, qui s'adressait à deux cent quarante délégués départementaux à la jeunesse, délégués universitaires et délégués R.P.R. des grandes écoles, en présence de M. Alain Devaquet, secrétaire général du R.P.R., a ajouté : *« Quel parti politique accepterait de voir se constituer et de cautionner, dans un secteur professionnel, un syndicat dirigé par son ministre de tutelle ? »* Les jeunes R.P.R. revendiquent soixante-sept sections dans les universités.

★ SELF, 11, rue Gît-le-Cœur, 75006 Paris, tél. 326-16-14.

La Fédération Cornec manifestera au moment du débat budgétaire

La Fédération des conseils de parents d'élèves (présidée par M. Jean Cornec), organisera, lundi 13 novembre, à Paris, une manifestation pour démontrer son opposition à la politique scolaire du gouvernement. Cette manifestation a été décidée par les présidents des conseils départementaux de la F.C.P.E. réunis samedi 21 octobre à Paris pour faire le bilan des actions en cours. Les manifestants se rassembleront à 18 heures devant le Palais-Bourbon, au moment où les députés examineront le budget de l'éducation.

Terminale F 8 de quarante élèves à Salon-de-Provence ; quatre cents élèves de troisième refusés en seconde contre l'avis d'orientation des conseils de classe dans els Pyrénées-Atlantiques où l'inspecteur d'académie aurait, lui-même, fait inscrire des élèves au Centre national de télé-enseignement ou dans un établissement privé ; classes « sauvages » avec des normaliens sortants mais n'ayant pas reçu de nomination dans le Finistère ; deux cent soixante communes de l'Ardèche dépourvues de classes maternelles ; huit postes créés dans l'Oise, où l'inspecteur d'académie en demandait... cent quatre-vingt-six ; collèges en déficit budgétaire de 40 000 à 50 000 francs dans le Nord... Les présidents départementaux de la F.C.P.E. ont dressé un bilan plutôt sombre de la rentrée scolaire. Dans trente-trois départements, des écoles, des collèges ou des lycées connaissent, selon eux, une situation inquiétante.

« Nous n'avions pas prévu que la politique de M. Beullac serait aussi obstinée, face à cette situation », a reconnu M. Jean Cornec, ajoutant : *« Peut-être se veut-il à l'image de son premier ministre : sourd aux préoccupations des Français ? »* Pour le président de la F.C.P.E., l'argument de la crise économique ne suffit pas à justifier le « redéploiement » des crédits, alors que le gouvernement vient de décider la construction d'un sixième sous-marin *« qui coûtera 2 milliards de francs, dont on sait qu'il sera périmé à son lancement en 1985, et dont on susurre qu'il ne devra la vie qu'au désir du président de la République d'obtenir une trêve du R.P.R. »* M. Cornec s'est déclaré inquiet devant les risques d'explosion de violences de la part des lycéens comme des jeunes parents *« si le gouvernement et la majorité s'obstinent à nier la réalité des problèmes »*.

Une opération « écoles désertes »

Les dirigeants de la F.C.P.E. ont décidé qu'une série de démarches auraient lieu dans les départements auprès des députés et des sénateurs, entre le 4 et le 10 novembre. Une consultation des responsables locaux sera lancée sur l'opportunité d'une opération « écoles désertes » dans toute la France, éventuellement le 13 novembre, jour de la manifestation nationale à Paris, à laquelle les syndicats FEN, C.G.T., C.F.D.T. et F.O., ainsi que les maires des communes où l'école est en difficulté, sont invités à participer.

SPORTS

GYMNASTIQUE

LES 19[e] CHAMPIONNATS DU MONDE

Les Japonais vers leur dixième titre consécutif

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Le réveil a sonné très tôt lundi 23 octobre à l'hôtel des gymnastes français. Désignés par tirage au sort pour participer à la première ronde des figures imposées à partir de 8 h. 30 en compagnie des Bulgares, des Cubains, des Suisses et des Vénézuéliens, ils ont dû se lever à 5 heures pour se livrer à un éveil musculaire prolongé avant l'échauffement proprement dit, à partir de 7 heures, dans un gymnase annexe de Hall Rhenus, où se disputent les dix-neuvièmes championnats du monde.

Soutenus par toute la délégation féminine et par quelques centaines de scolaires invités, les Français avaient bien besoin de cette ambiance pour compenser un peu le handicap de passer parmi les premiers concurrents. Appelés à servir d'étalon pour toutes les autres exhibitions de la journée, les premiers gymnastes sont très souvent notés faiblement par des juges très attentifs et désireux de se réserver une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir ensuite mieux départager les meilleurs.

Compte tenu de ce handicap, les Français, qui peuvent espérer dans le meilleur des cas gagner un ou deux rangs par rapport à leur dixième place d'équipe aux Jeux de Montréal, s'estiment comblés par leur huitième place après les figures imposées, derrière le Japon, l'Union soviétique, la République démocratique allemande, les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, la Hongrie et la Roumanie.

Les trois défaillances sur trente exhibitions de Yves Bocquel (8,15 aux barres parallèles et 8.70 au cheval d'arçon et de Bernard Decoux (8,45 au cheval d'arçon) ont été compensées par les performances de Michel Boutard (9,45 au sol et au cheval d'arçon) et Willy Moy (9,45 aux anneaux et 9,50 au sol) et surtout d'Henri Boerio (9,60 aux barres parallèles), qui peut encore espérer être parmi les huit qualifiés pour la finale de cet engin, quatre mois après avoir été opéré d'une vertèbre cervicale et avoir subi une greffe d'un tendon du poignet.

Henri Boerio, actuellement trentième, Michel Boutard et Willy Moy, trente-cinquièmes, seraient, après les figures imposées, retenus parmi les trente-six concurrents sélectionnés pour la finale du concours individuel. Dans ce dernier Nikolaï Andrianov, champion olympique, cinquième lundi soir, devra forcer son talent dans les exercices libres s'il veut combler son retard sur les Japonais, installés aux trois premières places : Shigeru Kasamatsu, Eizo Kenmotsu et Junicki Shimizu.

Nikolaï Andrianov et le grand espoir Vladimir Markelov, qui ont tous deux dû mettre un pied à terre lors de leur première exhibition de la matinée au cheval d'arçon, ont en effet permis au Japon de devancer l'Union soviétique de 2,90 points après les figures imposées et de s'assurer pratiquement dès la mi-compétition un dixième titre mondial par équipes consécutif.

GÉRARD ALBOUY.

Le classement du tournoi masculin par équipe est le suivant après les exercices imposés : 1. Japon, 290,15 pts ; 2. U.R.S.S., 287,20 ; 3. R.D.A., 285 ; 4. Etats-Unis, 283,10 ; 5. R.F.A., 282,25.

QUATORZE TITRES EN JEU

Un tournoi mondial de gymnastique attribue au total quatorze titres (huit chez les hommes, six chez les femmes) : un titre par équipes (masculin et féminin), un titre individuel pour le concours général (masculin et féminin), six titres par agrès chez les hommes et quatre chez les femmes.

Les exercices masculins sont : sol, saut de cheval, cheval d'arçons, barres parallèles, anneaux et barre fixe. Les exercices féminins comprennent : sol, saut de cheval, barre asymétrique et poutre.

Les compétitions débutent par le concours numéro un qui attribue le titre par équipes après des exercices imposés et des exercices libres. Les équipes sont composées de six gymnastes, mais les cinq meilleures notes sont seulement prises en compte pour le classement.

Les trente-six meilleurs (ou meilleures) gymnastes du concours n° 1 sont ensuite qualifiés pour le concours n° 2, qui est le concours général attribuant le titre individuel sur les six agrès pour un programme libre.

Enfin, les huit meilleurs (ou meilleures) sur chaque appareil dans le concours n° 1 (celui attribuant les titres par équipes) sont qualifiés pour le concours n° 3, qui décerne les titres dans chaque spécialité.

Le nombre de gymnastes représentant un pays dans le concours n° 2 est limité à trois et dans le concours n° 3 à deux.

Le jury, pour chaque appareil, se compose de quatre juges officiels et d'un arbitre. Les notes officielles sont sur dix et tiennent compte de plusieurs éléments : la difficulté (3 points chez les femmes, 3,40 chez les hommes), la combinaison de l'enchaînement (1,50 et 1,60), l'exécution (4 et 4,40), l'impression générale (femmes seulement, 1 point), la bonification pour risque, originalité ou virtuosité (hommes seulement, 0,60), la composition générale (femmes seulement, 0,50).

Avant les Jeux olympiques de Moscou

L'ALLIANCE ANTICOLLECTIVISTE UNIVERSELLE LANCE UN APPEL A M. BREJNEV

L'Alliance anticollectiviste universelle (1) a renoncé à appeler au boycott des Jeux olympiques de Moscou en 1980, estimant que la campagne contre l'organisation de la Coupe du monde de football par l'Argentine a été un échec. Toutefois, l'Alliance pense qu'*« il est indispensable de saisir cette occasion pour développer une campagne en faveur de la libération des prisonniers d'opinion et de la libre circulation des idées et des hommes en U.R.S.S. »*. Aussi va-t-elle lancer un appel à M. Brejnev *« pour que l'atmosphère dans laquelle se déroulera cet important événement soit celle de la concorde et de la tolérance qui lui convient »*.

(1) Alliance anticollectiviste universelle, B.P. 166, 75261 Paris Cedex 06.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4287-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	125 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	223 F	435 F	642 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

La rentrée universitaire

Quelque huit cent cinquante mille étudiants sont attendus dans les universités. Leur nombre exact, leur répartition entre les diverses disciplines, ne seront pas connus avant plusieurs semaines, le ministère des universités refusant pour l'instant de publier des statistiques.

Dix ans après la révolte des étudiants et l'adoption de la loi d'orientation, l'année 1978 sera-t-elle aussi calme que la précédente ? Toute prévision serait hasardeuse. Toutefois, un certain nombre de *décisions et de projets risquent* d'ébranler quelque peu l'édifice, notamment en ce qui concerne les enseignants. Déjà la publication d'un décret relatif au recrutement et au service des vacataires et des assistants non titulaires des disciplines littéraires et juridiques perturbe le fonctionnement de plusieurs établissements. Blocage des jurys d'examen, non délivrance des diplômes, reports de dates de rentrée, grève nationale d'une semaine à partir du 6 novembre, telles sont en effet les consignes données par quatre syndicats et organisations d'enseignants.

Les enseignants du « bas de l'échelle » ne *sont pas seuls* sur la sellette. Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, entend bien mettre aussi de l'ordre dans la situation de tous les autres. Qualifié par le ministre de « nuit du 4 août des universitaires », un projet de loi en ce sens devrait être examiné par le Parlement au printemps.

La rentrée fournit l'occasion de s'interroger sur le rôle de l'Université, sa fonction sociale et la composition de son « public ». C'est poser le problème de la sélection. M. Jean-Louis Quermonne plaide dans ce numéro pour une « sélection démocratique », tandis que nous examinons le fonctionnement, à cet égard, des universités soviétiques et *esquissons* un bilan de la sélection en médecine.

C.A.

La démocratisation doit trouver un second souffle

par JEAN-LOUIS QUERMONNE (*)

EN dehors des périodes de crise qu'il affronte depuis une *décennie*, l'enseignement supérieur ne retient l'attention de l'opinion publique française que quelques jours par an, pour la rentrée universitaire. Il était donc important que *le Monde* en profitât pour ouvrir devant ses lecteurs un dossier sur l'un des problèmes essentiels, dont l'ajournement continue à peser lourdement sur l'avenir des universités : celui de la sélection des étudiants.

D'autres questions fondamentales commandent également cet avenir : la formation professionnelle des étudiants, le statut des enseignants et la mise en œuvre effective de l'autonomie des établissements. Tant que de véritables solutions n'auront pas été apportées à ces problèmes, la nation ne disposera pas réellement des universités dont elle a besoin.

Une sélection démocratique des étudiants est-elle concevable en France ? Telle est la question qui nous interpelle aujourd'hui.

Une question, toujours lancinante, toujours la même, harcelle la conscience universitaire : les raisons, les prétextes ou les « interdits » qui ont conduit l'opinion, les pouvoirs publics et les enseignants à éluder le problème de la sélection des étudiants à l'entrée des universités sont-ils de bonnes raisons ?

En définitive, le seul argument décisif qui confère bonne conscience à tous ceux qui refusent, de manière responsable, le recours à la sélection tient au fait que depuis vingt ans le libre accès dans les universités de tous les bacheliers a permis d'accueillir, dans le flot sans cesse grossissant des enfants de la bourgeoisie et des classes moyennes, une part non négligeable d'enfants d'ouvriers. Cette part a atteint, ces dernières années, près de 12 % des effectifs universitaires : 13,6 % en premier cycle, 9,5 % en deuxième cycle et 8,8 % en troisième cycle. Si l'on considère que la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » représentait, en 1975, 37 % de la population active, ces proportions apparaissent encore faibles.

Une autre raison conduit de leur côté les pouvoirs publics à ajourner la sélection. C'est la facilité, offerte par le libre accès de bacheliers, de transformer les universités en un lieu de transit où campent, dans l'attente du service national ou d'un premier emploi incertain, des milliers de jeunes auxquels l'enseignement secondaire n'a pas donné la formation professionnelle requise.

En dehors de ces raisons, on s'accorde à reconnaître les mérites que présenterait en France l'application, sinon d'un système de *numerus clausus*, dont l'expérience allemande a montré la trop grande rigidité, du moins d'un procédé d'admission qui permettrait à chaque établissement d'ajuster ses effectifs à son potentiel d'encadrement en contrôlant sur dossier l'aptitude et les connaissances des candidats en considération des formations auxquelles ils se destinent.

Cette sélection permettrait à chaque université d'améliorer sa gestion en prévoyant à l'avance les effectifs qu'elle s'apprête à accueillir, formation par formation et cycle par cycle. Elle rendrait possible l'élimination de la sélection *a posteriori* par l'abandon et par l'échec qui transforme à l'heure actuelle 50 % des étudiants en « collés » en sursis. Elle redonnerait aux autres le sens de leurs responsabilités en même temps qu'une plus grande sécurité. Elle rendrait au corps enseignant le goût de sa mission ainsi que la possibilité matérielle d'orienter et d'aider individuellement chaque étudiant. Enfin, elle rétablirait entre les universités et les grandes écoles l'égalité des chances sans laquelle la compétition pédagogique et scientifique qui les oppose et les stimule est faussée au départ.

Une alternative en trompe l'œil

Il convient d'abord de dénoncer une alternative en trompe l'œil. Car la plupart du temps le choix proposé à l'opinion publique et aux étudiants l'est en termes illusoires, comme s'il était possible d'opter entre deux systèmes : la sélection et la non-sélection. De même que l'apolitisme est une forme camouflée de la politique, ainsi la non-sélection se traduit, dans la pratique, par le recours à de multiples procédés de sélection déguisée. Et, quand elle n'intervient pas à l'entrée — ce qui est le cas dans les secteurs protégés où se regroupent les « héritiers », — elle s'opère *a posteriori*.

La non-sélection apparente ne joue en France qu'au *profit* d'une catégorie de Français privilégiés : les bacheliers, qui représentent 23 % environ d'une classe d'âge. Leur admission dans d'importants secteurs est commandée par une sélection à l'entrée : c'est le cas des classes préparatoires aux grandes écoles et des écoles elles-mêmes. Mais c'est aussi le cas, au sein des universités, des instituts universitaires de technologie et, après une première année, des études médicales. Et notre inventaire serait incomplet s'il ne mentionnait pas, au niveau du deuxième cycle, l'accès aux maîtrises de science et technique, aux maîtrises de gestion, ainsi qu'à d'autres formations à finalité professionnelle et au troisième cycle.

Là n'est pas l'essentiel. Ce qu'il convient de souligner, après bien d'autres, c'est l'hypocrisie qui s'attache à certaines descriptions du secteur « non sélectif » des universités. Dans ce secteur, en réalité, la sélection *a posteriori* frappe des quantités importantes d'étudiants : les uns venus seulement s'inscrire « en transit » et qui disparaissent aussi vite qu'ils sont apparus ; mais d'autres, souvent de condition modeste, qui exercent, parallèlement à leurs études, un travail salarié, ou plus souvent, hélas ! un travail « noir ».

Or cette sélection-là, opérée à retardement, mérite le qualificatif de « répression » dans la mesure où elle frappe des jeunes à un âge — souvent après plusieurs redoublements — où il leur est particulièrement difficile de se reconvertir. « *On tue dans le tunnel* », écrivait à ce sujet, voici plusieurs années, Alain Touraine.

Enfin, depuis quelques années, certaines universités — surtout parisiennes — utilisent un mode *de sélection à l'entrée qui consiste* à arrêter les inscriptions lorsque celles-ci ont atteint un nombre correspondant aux capacités d'encadrement de l'établissement. Alors, le guichet ferme quelques jours après l'ouverture. Et seuls les candidats qui se sont précipités dans les premières heures sont assurés d'être admis.

Cette forme caricaturale, heureusement cas-limite de la sélection « à la française », ferme la marche d'une longue liste où l'hypocrisie le cède à l'irresponsabilité (1).

L'argument qui a longtemps servi de justification à l'ajournement de la sélection à l'entrée tient en un syllogisme. Le *baccalauréat est le véritable mode de* sélection. Or la distribution du baccalauréat s'est largement démocratisée. *Donc toute atteinte à* ce système freinerait la démocratisation.

Un baccalauréat déclassé

Il est vrai que ce postulat a rendu compte, pendant de nombreuses années, d'une part importante de la réalité. L'explosion scolaire et la prolongation de la scolarité ont accru considérablement le nombre des titulaires du baccalauréat et donc des étudiants. Ces derniers étaient : en 1900 : 30 000 ; en 1930 : 78 000 ; en 1950 : 134 000 ; en 1960 : 256 000 ; en 1965 : 413 000 ; en 1970 : 615 000 : en 1975 : 772 000... Et, aujourd'hui, ils plafonnent autour de 850 000...

Mais aujourd'hui les données ont changé. D'abord, les effets de la croissance démographique s'étant arrêtés, l'augmentation massive du nombre de bacheliers est stoppée. Il en résulte que la proportion d'enfants d'ouvriers stagne, lorsqu'elle ne régresse pas. Ensuite, le processus de sélection, voire de ségrégation, que l'institution du collège unique parviendra difficilement à enrayer, opère largement, dans le premier et le second degré, en amont du baccalauréat. Et, dès lors, il apparaît que, si quelques points séparent seulement cette proportion dans les classes terminales des lycées de celle qui règne dans les premiers cycles des universités, rien ne sert plus d'attendre du baccalauréat la démocratisation accentuée qu'il ne peut plus fournir. Ce n'est finalement que d'un effort de démocratisation intense des classes terminales du second degré qu'on pourra escompter à long terme une nouvelle source de démocratisation de l'enseignement supérieur à travers le baccalauréat.

Il devient donc légitime, au regard de la démocratie, de s'interroger sur la valeur du mythe que représente encore, en 1978, le libre accès des bacheliers à l'enseignement supérieur. Il en résulte deux conséquences fondamentales en ce qui concerne le problème de la sélection. D'une part, ne faut-il pas chercher ailleurs la source d'un nécessaire « deuxième souffle » de la démocratisation ? D'autre part, peut-on encore fonder sur un baccalauréat doublement déclassé le mode de recrutement, même largement transgressé, des universités ?

L'exigence d'un « deuxième souffle » de la démocratisation apparaît aussitôt si l'on veut bien regarder en face l'état de la société française. Il appartient de s'interroger sur les moyens dont pourrait disposer l'enseignement supérieur pour mieux servir la nation et pour susciter, à l'aide d'un « brain drain » démocratique, une meilleure circulation des élites jusqu'aux dernières années du siècle.

Le premier moyen susceptible de renouveler la population étudiante et d'en démocratiser la composition est la prise au sérieux de l'éducation permanente et, dans son cadre, de la formation professionnelle continue. Les accords de 1970 et les textes de 1971 ont déjà beaucoup apporté, au niveau des principes.

Sous réserve d'une volonté politique appuyant les efforts de concertation des universités avec les acteurs du monde socio-économique, de grands progrès pourraient être accomplis. Outre la nécessité de faire sauter le verrou psychologique qui empêche la convergence des opérations menées parallèlement par les entreprises, les syndicats et les universités, il conviendrait de mieux adapter à sa mission le congé-éducation. Et il reviendrait, en revanche, aux universitaires de transformer leurs traditions, leurs habitudes et leurs méthodes de telle sorte que leurs unités d'enseignement et de recherches deviennent à même d'apporter une contribution décisive à la formation récurrente des travailleurs et des cadres.

Le deuxième moyen serait, pour l'Université, de rénover les conditions d'accès des non-bacheliers. Certes, il *ne s'agirait pas d'ajouter* au flux parfois insurmontable des « *étudiants traditionnels* » un autre flux *qui* viendrait se déverser dans les établissements à la faveur d'opérations « portes *ouvertes* » *Un contrôle* pédagogique minutieux devrait précéder toute inscription de non-bacheliers dans une université, tant pour *apprécier* leurs motivations *que pour mesurer leur* niveau de connaissances.

Trois mesures pourraient, dans une première étape, être associées :

1) Dans toutes les universités, un examen d'accès rénové, prenant en compte les aptitudes et les orientations diversifiées des candidats ;

2) Un petit nombre de conventions entre le ministère des universités et quelques établissements afin d'organiser des cycles préparatoires à l'enseignement supérieur ; des expériences concluantes *ont* déjà été engagées en ce sens ;

3) La situation de l'université de Vincennes devrait faire l'objet d'une attention particulière et d'un nouvel examen afin d'aboutir, en concertation avec elle, à la détermination d'un programme qui lui apporte les meilleures chances de réussir, elle aussi, son second souffle.

Cette orientation compléterait, sans s'y substituer, le recrutement en provenance du baccalauréat. Mais, pour ne pas constituer un nouveau mythe, ou un rêve d'intellectuel, elle devrait étendre au recrutement des « étudiants traditionnels », c'est-à-dire des bacheliers, les mêmes méthodes et les mêmes contrôles — simplifiés — qui s'appliqueraient aux nouveaux étudiants, c'est-à-dire aux adultes et aux non-bacheliers.

La suppression d'un privilège

En l'état actuel de la société et de l'économie françaises, eu égard au potentiel universitaire, proposer un nouveau « drainage intellectuel » qui viendrait s'ajouter aux quelque huit cent cinquante mille étudiants déjà « en stock » ne serait pas un pari responsable.

Dès lors, au rythme de la pénétration des « nouveaux étudiants » dans l'enseignement supérieur, et donc de l'apparition d'un nouveau flux démocratique au sein des universités, rien ne viendrait plus s'opposer à la mise en œuvre à l'entrée des établissements d'une sélection sur dossier.

Ce contrôle, pour être vrai et pour n'être pas détourné vers la constitution d'un examen d'entrée à prétention nationale qui s'ajouterait au baccalauréat et produirait des reçus-collés, devrait s'adosser au renforcement de l'autonomie administrative, financière et pédagogique des universités, ainsi qu'à l'adoption d'un statut reconnaissant les responsabilités réelles exercées par les enseignants.

Ce n'est pas le lieu d'entrer dans l'examen des modalités de ce contrôle. Qu'il suffise, pour le moment, de donner deux précisions importantes.

D'une part, l'institution de la sélection sur dossier, fondée sur l'autonomie de chaque établissement, devrait être assortie de l'élaboration d'une véritable carte universitaire, ainsi que d'une concertation régionale des universités qui permette notamment à des candidats qui se trouveraient refoulés de plusieurs établissements de trouver d'autres structures d'accueil leur permettant de se former ou de se réorienter.

D'autre part, le système de bourses de l'enseignement supérieur, dont l'accroissement en valeur absolue (100 721 bourses en 1975-1976 contre 80 200 en 1963-1964) cache mal sa dégradation en valeur *relative* (12,41 % de boursiers en 1975-1976 contre 22,28 % en 1963-1964), devrait être entièrement transformé.

Sous ces réserves, l'on est en droit de conclure qu'une sélection démocratique, clairement annoncée et loyalement pratiquée, serait préférable à la sélection qui n'ose pas dire son nom qui s'exerce aujourd'hui.

(*) Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

(1) Il semble que seul ne soit pas appliqué le mode d'orientation prévu à l'article 21 de la loi d'orientation...

SÉLECTION : LE MODÈLE

Plus de cinq millions d'étudiants — soit 2 % de la population — fréquentent les universités et instituts d'enseignement supérieur soviétiques. A la fin de leurs études, ils sont assurés de recevoir des offres d'emploi correspondant à leur qualification.

Mais les portes des universités ne sont pas ouvertes à tous. Au contraire, une sélection rigoureuse en limite l'accès, conformément aux prévisions très précises du Plan établi par le gouvernement. « On sait toujours, *explique M. Elioutine, ministre de l'enseignement supérieur d'Union soviétique,* le nombre de spécialistes qu'il faut former et dans quel domaine. »

Ce n'est donc pas par hasard que la grande majorité des étudiants se répartissent entre les formations d'ingénieurs d'une part (40 %) et de sciences humaines d'autre part (40 %), plus de la moitié de ces derniers se destinant à l'enseignement. Les autres spécialités viennent loin derrière : agriculture (10 %), professions sportives et de santé (9 %), artistiques (1 %).

Auparavant, tous les jeunes Soviétiques sont soumis, dès l'âge de sept ans, et pendant dix années, à l'obligation scolaire. Les huit premières années, tous suivent le même enseignement. Ensuite, trois voies s'offrent à eux : l'école secondaire générale de deux ans, les technicums *ou écoles spécialisées, qui forment en trois ou quatre ans des techniciens, les écoles professionnelles techniques qui forment en trois ans des ouvriers qualifiés.*

Ces trois filières peuvent mener à l'enseignement supérieur. Mais seulement 20 % des élèves qui sortent des écoles secondaires générales entrent dans les universités et deux fois moins encore de chacune des filières professionnelles.

En revanche, divers avantages sont accordés aux jeunes travailleurs et aux moins jeunes, tant pour entrer à l'université que pour y faire leurs études.

Un voyage organisé à Moscou et à Minsk (Biélorussie) par le gouvernement soviétique à l'intention des membres de l'Association des journalistes universitaires a permis d'étudier le mécanisme de la sélection et les tentatives d'égalisation des chances. Il est bien évident que le caractère officiel d'un tel voyage a surtout permis d'appréhender le fonctionnement théorique du système d'enseignement supérieur mais non la façon dont il est vécu quotidiennement par ses utilisateurs. Les établissements que nous avons visités sont parmi les plus réputés du pays ; les quelques étudiants et enseignants que nous avons pu y rencontrer ont été convoqués par l'administration lors de notre passage.

CATHERINE ARDITTI.

Plusieurs manières d'être méritant

« *Le développement de la production ne demande pas l'utilisation, dans tous les domaines, de travailleurs ayant reçu un enseignement de niveau supérieur.* » C'est ainsi que M Viatcheslav Elioutine, ministre de l'enseignement supérieur et secondaire spécialisé d'Union soviétique, explique la contradiction entre le droit pour chacun de faire les études de son choix et la sélection rigoureuse instaurée à l'entrée de tout établissement d'enseignement supérieur.

Chacun, en fait, peut se présenter au concours de son choix. Mais le nombre d'admis dans chaque université ou institut est fixé conformément au plan établi par le gouvernement en fonction des besoins précis de chaque secteur. L'Etat, en effet, garantit un emploi à chacun à la fin des études. *Si on prend l'exemple des enseignants,* les besoins futurs sont calculés par rapport au développement de la population, avec une *marge d'erreur qui, affirme-t-on,* ne dépasse pas 1 %. On tient compte pour cela du nombre de naissances, du nombre de décès parmi les enfants et les enseignants, du nombre de départs à la retraite, du taux d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant), du taux d'échec parmi les étudiants qui se préparent à l'enseignement.

Aux secteurs prioritaires de la production correspondent les formations en expansion : radiotechnique, électronique, gestion, génie civil, construction mécanique... En revanche, d'autres formations voient leurs effectifs diminuer, c'est le cas, par exemple, de l'histoire et de la géographie. Parfois des besoins nouveaux, tels qu'aujourd'hui la protection de la nature, imposent des réorientations en cours d'étude. Etabli pour cinq ans, dans une perspective à plus long terme, le Plan — qui s'attache aussi au contenu de l'enseignement — peut recevoir des corrections annuelles.

Les besoins ainsi définis ne correspondent pas nécessairement aux souhaits des futurs étudiants. Si l'on compte en moyenne 2,5 candidats par place, cette proportion varie considérablement selon les spécialités et les établissements, certains étant plus prestigieux que d'autres. A l'université Lomonossov de Moscou, la plus réputée du pays, il y a cinq candidats pour une place et à l'institut du cinéma, qui forme des acteurs, il n'est pas rare d'en compter jusqu'à une centaine.

Le système de sélection est, de toute façon, le même dans tous les établissements du pays. Chaque candidat doit passer un concours qui comporte quatre épreuves. L'une d'elles est obligatoirement consacrée à la langue russe, les autres varient en fonction de la spécialité choisie. Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes sont admis dans la limite des places offertes. Pour mieux préparer le concours, certains (élèves de l'enseignement secondaire, candidats malheureux à un précédent concours) suivent des cours préparatoires, le soir ou par correspondance.

D'autres critères

Le concours n'est pas l'unique critère de sélection. On tient compte aussi des résultats obtenus à l'examen de fin d'études secondaires. D'autre part, l'éventail des notes aux épreuves du concours étant très resserré (de 0 à 5) il y a inévitablement un grand nombre d'ex *aequo* qu'il faut bien départager. On donne alors l'avantage aux vainqueurs des « olympiades » organisées dans certaines disciplines (mathématiques et physique notamment), aux candidats qui ont fait un « important » stage de travail, à ceux aussi qui ont obtenu une médaille d'or ou d'argent pendant leurs études secondaires (le système des prix et médailles décernés à des individus et des établissements est très prisé dans la société soviétique).

D'autres critères entrent-ils en jeu ? Il est bien difficile de vérifier certaines rumeurs concernant le « piston » ou les pots-de-vin. Pourtant la presse soviétique en parle parfois, à l'occasion de réclamations relatives à l'injustice de l'examen ou de condamnations d'enseignants accusés d'avoir reçu des pots-de-vin pour forcer un peu les notes. On rapporte même que l'un d'eux remboursait les sommes versées lorsqu'il ne parvenait pas au résultat escompté.

On peut aussi se demander dans quelle mesure le fait d'appartenir au komsomol (mouvement de la jeunesse communiste) est ou non un avantage supplémentaire : près de 95 % des étudiants en sont membres (1).

Le *mécanisme de la sélection* est, de toute façon, indissociable du fonctionnement même des établissements et en particulier des efforts faits pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des ouvriers et des agriculteurs (les kolkhosiens). Il est bien évident, en effet, qu'en Union soviétique, comme ailleurs, le milieu social a une influence sur la réussite scolaire des enfants. C'est pourquoi, afin d'égaliser les chances, il existe diverses formules de rattrapage, sinon de privilèges, à l'intention de ceux qui ont déjà travaillé. « *Ils ont déjà,* explique M. Elioutine, *des mérites devant la société.* »

Seulement 40 % des étudiants viennent directement des écoles secondaires générales ou techniques. Cette proportion n'est pas le fait du hasard : on est en effet moins exigeant au concours envers les « travailleurs ».

Il est possible de reprendre ses études soit en interrompant son activité professionnelle (plus de trois quarts des étudiants reçoivent une bourse), soit en continuant à travailler. C'est ainsi que 55 % des étudiants font leurs études dans les facultés de jour (la limite d'âge y est fixée à trente-cinq ans), tandis que 13 % fréquentent les facultés du soir et près de 32 % les facultés par correspondance. Dans ces deux derniers cas, la durée des études est de six ans (au lieu de cinq en moyenne) et l'on reçoit en priorité les candidats qui ont travaillé dans la spécialité où ils s'inscrivent. Les études par correspondance sont essentiellement orientées vers les sciences humaines car les travaux pratiques, s'ils existent, sont nécessairement limités.

En outre, depuis 1969, on a ouvert des facultés préparatoires à l'intention des ouvriers et des kolkhoziens recommandés par leur entreprise et que l'on considère comme des « travailleurs d'avant-garde ». Ils fréquentent ces facultés pendant neuf mois au cours desquels ils touchent une bourse. Après un contrôle des connaissances ainsi acquises, ils sont admis à l'université sans passer le concours : 20 % des places leur sont obligatoirement réservées dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

Ces formules, intéressantes et apparemment efficaces, ont sensiblement modifié la composition sociale du monde étudiant pour la rapprocher de celle de la société soviétique. Ainsi par exemple, dans la République de Biélorussie, avant 1969, 50 % des étudiants venaient de la catégorie des « employés » (qui regroupe aussi bien les « petits employés » que les fonctionnaires, les cadres et les ministres...) contre 40 % aujourd'hui ; 36 % dans la catégorie des ouvriers (contre 42 %) et 12 % dans celle de kolkhoziens (contre 18 %). Cette répartition est à peu de choses près comparable à celle de l'ensemble du pays.

Même si ces statistiques sont insuffisamment précises (dans la catégorie « employés » notamment), il apparaît que les tentatives d'égalisation des chances ont donné des résultats positifs. Encore aurait-il fallu pouvoir le vérifier en interrogeant les intéressés.

Une chose est cependant certaine : *le système d'enseignement supérieur est efficace pour ceux qui y sont admis.* On compte en moyenne moins de 20 % de « déchets » dans les facultés de jour — un peu plus dans les facultés du soir et par correspondance — le plus souvent, affirme-t-on, pour des raisons familiales et de santé.

A l'issue de l'examen de fin d'études, une commission de placement propose plusieurs emplois à chaque étudiant. Les « meilleurs » disposent du plus large choix. Mais, là encore, pour faire partie des meilleurs, il ne suffit pas d'avoir les meilleures notes. Des notions plus subjectives interviennent aussi : il faut être discipliné, avoir bien fait ses études, et participé à la vie sportive, culturelle, sociale, politique. — C. A.

(1) Pour être membre du komsomol, une période probatoire de six mois à un an est nécessaire, au cours de laquelle il faut bien travailler, bien se conduire et avoir une activité sociale. Il faut d'autre part être recommandé par un membre de komsomol ou du parti communiste.



SOVIÉTIQUE

La critique est possible quand elle est constructive

Bien travailler. « Aujourd'hui mieux qu'hier et demain mieux qu'aujourd'hui ». *Telle doit être la devise — d'ailleurs placardée dans les rues — de tout citoyen soviétique. Les étudiants n'échappent pas à cette règle. Le komsomol est là pour y veiller et pas seulement au cours de leurs activités scolaires.*

« Notre tâche principale, *explique l'un des responsables de ce mouvement à l'université Lomonossov de Moscou,* « est l'éducation communiste de la jeunesse. » *Education politique, morale et éducation au travail.* « Au cours de réunions, on fait prendre à chacun l'engagement de bien étudier et de participer de façon active à la vie sociale, culturelle et sportive. » *Pour mieux passer de la doctrine à la pratique, le komsomol propose à chacun une* « tâche sociale ». « Il y a ceux qui sont volontaires pour travailler, *ajoute-t-il,* et ceux qu'on oblige. »

Certains participent ainsi à la rédaction du journal de leur école ou à des clubs culturels, d'autres à l'enseignement dans les écoles maternelles ou les facultés préparatoires. D'autres encore donnent des conférences dans les usines...

La liste des travaux sociaux n'a pas de limite. Pendant les vacances d'été, tandis que des étudiants participent à l'animation de colonies de vacances au bord de la mer Noire ou à des expéditions scientifiques, des milliers d'autres n'hésitent pas à prendre le chemin de la Sibérie, construisant ici une autoroute, là la ligne de chemin de fer qui doublera le Transsibérien (moyennant un fort salaire). Pendant notre séjour à Minsk, début octobre, il a été impossible de rencontrer le moindre étudiant soviétique : tous étaient aux champs, pour ramasser les pommes de terre.

Bien étudier, exigence prioritaire

Bien étudier est l'exigence prioritaire du komsomol. « C'est normal, *explique Léna, dix-neuf ans, étudiante en français à l'institut pédagogique des langues étrangères Maurice-Thorez, à Moscou,* L'Etat dépense de l'argent pour qu'on soit de bons spécialistes. Et un vrai spécialiste soviétique doit être idéologiquement fort en marxisme. » *Surtout, précise-t-elle, lorsqu'il se destine à l'enseignement.*

Vêtue d'une chemise rouge, d'un pantalon et d'un gilet en jean, Léna, comme les rares étudiants que nous avons pu rencontrer, justifie le système, même si elle avoue que, parfois, elle se dispenserait bien des séances — oh ! combien sacrées ! — d'éducation physique. On voit mal, de toute façon, comment des contestataires, même modérés, pourraient se manifester. Certes, répond Léna, « la critique est possible lorsqu'elle est constructive. Et si les étudiants ont à se plaindre, ils peuvent le faire collectivement ». *Mais cela est rare. Comme sont rares les étudiants qui se risquent à* « mal se conduire », *ne serait-ce qu'en séchant un cours. Ils se heurteraient aux réprimandes du komsomol, qui a aussi le pouvoir de demander la suppression des bourses aux étudiants jugés indignes.*

C. A.

Médecine : les étudiants français ne réagissent plus

La sélection en médecine se renforce depuis deux ans dans une apparente indifférence. Alors que le nombre d'étudiants admis au concours à la fin de la première année diminue de 5 % par an, les facultés de médecine ne sont pas traversées de grands mouvements de contestation. Pourtant, les effectifs de deuxième année passeront, de 1978 à 1984, de neuf mille huit cents à six mille, diminuant ainsi de plus d'un tiers. Il s'agit là d'une politique plus restrictive que celle menée au moment de l'instauration d'un « numerus clausus » en 1971, qui avait pourtant provoqué une intense mobilisation parmi les étudiants.

L'ATMOSPHERE de la première année de médecine ressemble de plus en plus à celle qui règne dans les classes préparatoires des grandes écoles. La diminution des effectifs constatée en 1977-1978 apparaît comme l'amorce d'une présélection des étudiants qui s'instaurerait d'elle-même. En tout cas le ministère des universités, en multipliant les réunions d'information dans les lycées, les facultés, en organisant, comme à Montpellier, des entretiens avec tous les futurs inscrits en médecine, œuvrent dans ce sens.

Les étudiants en médecine de première année sont de plus relativement jeunes, comme dans les classes préparatoires : en 1975-1976, 14,3 % avaient dix-sept ans au moins (contre 7,2 % dans les autres facultés) et 39,3 avaient dix-huit ans (contre 27,1 % ailleurs).

Ces étudiants travaillent en outre beaucoup et sont assidus aux cours. Dans ces conditions, et compte tenu du milieu social d'origine, beaucoup hésitent à s'engager dans des combats syndicaux contre la sélection, qui risqueraient de leur faire perdre un temps précieux pour la lecture des polycopiés.

Dans les autres années, si le renforcement de la sélection est peu critiqué, c'est d'abord parce qu'il est peu connu. Les ministères intéressés n'ont pas, en effet, choisi la manière fracassante pour amorcer leur politique. Un simple arrêté instaure depuis l'année dernière une diminution annuelle de 5 % des postes mis au concours à la fin de la première année. Encore ce texte le fait-il indirectement en réduisant le nombre d'étudiants hospitaliers de quatrième, cinquième, et sixième année (D.C.E.M. 2, 3, 4) susceptibles d'être accueillis en 1981-1982 dans les services hospitaliers !

Mal informés, les étudiants en médecine sont peu organisés en dehors de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et des syndicats corporatifs.

Une politique habile envers les enseignants

Mais les préoccupations des uns et des autres restent corporatistes : les manifestations de 1976-1977 portaient sur l'absence de rémunération des stages hospitaliers en 4[e] année (D.C.E.M. 2) et cette revendication était rarement intégrée, sauf à l'UNEF, dans la perspective plus large d'un présalaire étudiant.

Surtout, la majorité silencieuse des étudiants s'inquiète à tort ou à raison d'un avenir qu'on lui dépeint comme difficile. Préoccupés par la menace d'un chômage médical et ressentant de façon très aiguë leur impréparation à leur futur métier, les étudiants ne restent pas insensibles à la double inspiration de la politique menée : la situation de la démographie médicale et la nécessité d'une meilleure formation sont, en effet, les deux raisons avancées par les pouvoirs publics pour renforcer la sélection.

Restent les enseignants. A leur égard aussi la politique menée a été habile. En créant depuis 1975, notamment par transformation des postes existants, une soixantaine de titulaires par an, le ministère des université a apaisé les craintes de nombreux chefs de service. En effet, le nombre d'étudiants était, jusqu'à présent, un critère déterminant pour la création d'un poste. Or la diminution actuelle des effectifs d'étudiants ne provoque pas, constatent beaucoup d'universitaires, une diminution parallèle du nombre de créations de postes d'enseignants.

Les étudiants, moins nombreux, seront-ils mieux *formés* ? En théorie, les pouvoirs publics modulent justement la réduction du nombre d'étudiants, faculté par faculté, en fonction de la capacité de formation des universités et, accessoirement, en fonction de la démographie médicale. Ainsi, le Nord-Pas-de-Calais, peu médicalisé, a connu cette année une diminution de moins de 3 % du nombre de postes offerts, contre une moyenne de 5 % pour le reste de la France.

En fait les normes restent très générales (un étudiant pour six lits « actifs » quel que soit le service) et aucun recensement exact des lits « formateurs » n'existe vraiment.

Ce sont donc des tractations assez personnalisées avec les doyens qui ont permis de moduler le renforcement de la sélection selon les C.H.U. Cette procédure, peu transparente, explique également l'absence fréquente d'information et donc de critiques, à la base. Certains doyens pourtant, devançant sans doute les réactions du personnel soignant, se sont inquiétés de la bonne marche à venir de services hospitaliers privés de l'activité de plus d'un tiers des étudiants actuels.

Cette diminution du nombre d'étudiants était la condition préalable posée par la commission Fougère à toute réforme des études médicales et notamment à la création de cycles terminaux réellement formateurs pour les généralistes et pour l'ensemble des spécialistes (et pas seulement ceux qui ont réussi l'internat). Certains ont redouté que l'on n'« *enterre* » ce texte ; ne peut-on pas penser, au contraire, que la réforme Fougère est bel et bien appliquée de façon très logique depuis deux ans par ce renforcement systématique de la sélection posé comme un préalable par la commission elle-même ?

NICOLAS BEAU.

LES EFFECTIFS

	75-76	76-77	77-78
PCEM 1 ..	38 455	40 217	37 803
PCEM 2 ..	10 385	10 285	9 849
2e cycle et stage pratique	56 771	59 083	59 478
CES	30 785	32 733	34 810

(Source : Service des études informatiques et statistiques du ministère des universités.)

Touvailles pour un meilleur confort.

Gadgets à l'hôtel

C'EST à une promenade dans le futur hôtelier que nous conviait le salon Equip'Hôtel, qui vient de fermer ses portes. Hôtels de demain. Fini le veilleur de nuit grognon ? Le soir, à la porte verrouillée de l'hôtel, c'est une armoire qui accueille le voyageur et sa valise et qui, moyennant monnaie, lui donne sa clé. Le « Distri-clé » qui fonctionne déjà sur une chaîne d'hôtels va jusqu'à présenter le plan de l'établissement et la gamme des prix. Au client de choisir selon ses goûts et ses moyens. Une restriction cependant, les spécialistes de l'hôtellerie prédisent un avenir limité à l'appareil. Il ne devrait pas dépasser l'audience des « deux étoiles ».

Moquette feutrée. Musique d'ambiance encore plus douce grâce au nouveau baffle de forme sphérique accrochable et orientable (Bouyer). Dans la chambre, rien de changé : lits jumeaux en rustique breton ou « chevet » design. Le mobilier stratifié postformé conserve ses formes délibérément arrondies pour se dérober aux chocs et à la poussière. Quant aux sièges, ils n'ont pas quatre pattes pointues mais un piètement-traîneau qui respecte la moquette (Inaransa).

Rien de changé ? Si. Le drap jetable et sa taie (Lotus-Robertsau) bordent cette année le lit. Du papier ? Presque. En fait, une grille plastique sur laquelle est projetée de la ouate de cellulose. Les hôtels hésitent. Pour un lit d'appoint, peut-être. Les établissements thermaux sont plus chauds. Après le bain, le drap servira à envelopper le curiste.

La salle de bains accueille la baignoire en polyester armé, qui a l'aspect du plastique. Le modèle Tahiti, moulé aux formes anatomiques, offre une manière de siège avec accotoirs (Polyaro). Dans sa boîte personnalisée, la « savonnette d'accueil », signée d'un grand parfumeur, a grossi et même doublé. Elle pèse maintenant cinquante grammes (Atl). Autre nouveau venu sur la tablette : le dentifrice en sachet.

A la réception, aux commandes de son écran-vidéo, l'hôtelier maîtrise la gestion de ses chambres. Un système de gestion électronique (Hexéquip-Statotel) le renseigne en effet sur le nombre de chambres disponibles et sur leur position « libre », « occupée », « au départ », « nettoyée ».

Le petit déjeuner n'est plus un problème grâce à cette machine à café, entièrement autonome, qui fabrique elle-même — c'est une nouveauté importante — son eau chaude. Il suffit de lui indiquer la quantité de café et l'heure à laquelle on veut le servir, et la machine, providence du voyageur matinal, se mettra d'elle-même en marche. Travailleuse, elle a, selon les modèles, un débit de quatre-vingts à cent cinquante petits déjeuners-café à l'heure (Grouard, Machines Vendôme).

En cuisine, la fée électricité a encore joué un de ses tours à elle. Voici l'avènement pour les professionnels de la « chaleur froide », produite par la table de cuisson par induction. Mystérieuse plaque vitrocéramique où le « rond » ne chauffe que quand il est en contact avec la casserole en métal magnétique. Ecarte-t-on la casserole que le « rond » s'éteint. Fini donc le gaspillage. La table de cuisson à induction qui permet « flambée » rapide ou mijotage signifie, pour l'hôtelier, économie d'énergie, souplesse d'utilisation et nuisances moindres (Labesse).

La puissance des machines ne connaît plus de bornes. Le combiné Bermixer, mixer-fouet électro-portatif, permet de broyer en un quart d'heure 50 kilos de purée, ou 150 litres de potage, et de monter soixante blancs en neige ferme (Machines Bertrand). Méthodique, la machine à raviolis dose, farcit, remplit et ferme automatiquement six mille raviolis à l'heure (Morelli-Massel). Quant aux œufs durs, pour éviter aux cantinières de les éplucher, ils sont livrés sans coquille, calibrés par taille et par sacs de cent quatre-vingts (France-Ponte). De quoi émerveiller Gargantua !

FLORENCE BRETON.

« L'important c'est ce qui se passe entre un corps et ce qui l'habille » (Issei Miyake).

Le kimono dans tous ses espaces

LE *kimono*, c'est d'abord un mouvement. Mouvement des étoffes, mouvement des plis qui absorbent l'espace entre le corps et le vêtement ou, au contraire, l'épanouissent. L'exposer, comme une peinture ou une céramique, revient à le figer, à le dépouiller de l'esprit qui l'habite. C'est précisément cette idée de *kimono* — qui ne désigne pas seulement la toilette des femmes comme on a tendance à le croire en Occident : *kimono* signifie en effet « vêtement » dans l'acception la plus large du terme, — qu'a voulu cerner Issei Miyake.

L'un des plus célèbres couturiers japonais actuels, Issei Miyake, qui travaille simultanément à Paris, depuis huit ans, et à Tokyo, cherche dans ses créations, comme il le dit lui-même, à *« dépouiller le corps de ses limites »*. Sarcastique à l'égard de ce qu'il est convenu d'appeler la « haute couture », refusant avec ironie l'opposition rassurante d'un Orient et d'un Occident (1), il n'en renie pas pour autant la sensibilité qu'a forgée chez lui la culture japonaise. Réduisant le matériau sur lequel il travaille à une pièce — le vêtement japonais classique est de coupe unique, confectionné à partir d'un *tan*, pièce d'étoffe de longueur fixe et de largeur identique — il estime que le vêtement ne doit pas être entrave et insiste sur l'espace — encore une fois *ma* — qu'il faut préserver entre le corps et l'étoffe, comme le souffle de celle-ci.

Avec Simon Yotsuya, connu à Tokyo pour ses immenses poupées de carton et de chiffon, souvent d'un érotisme exalté, Issei Miyake a voulu, à partir de dix mannequins grandeur nature représentant des *unsui* (jeunes bonzes qui pratiquent l'austérité), rendre ce rapport aux étoffes qu'il partage avec certains autres stylistes japonais et à travers lequel se dessine l'esprit du *kimono*. Nous l'avons interrogé.

« En quoi le kimono *a-t-il sa place dans cette exposition organisée autour du concept de* ma *?*

— Nous ne voulions pas une nouvelle fois faire une exhibition de *kimonos anciens*, mais nous tenions obscurément à ce que le vêtement japonais, en ce qu'il est aussi espace par rapport au corps, c'est-à-dire *ma*, soit présent dans la salle nommée *Yumi* (ténèbres) où se trouve la scène de nô. Simon Yotsuya et moi avons cherché à faire quelque chose de finalement très actuel à partir d'un vêtement traditionnel, celui porté par les *unsui* — *kimono* noir et blanc très dépouillé — pour essayer de faire comprendre l'esprit du vêtement au Japon. Pour nous Japonais, le vêtement c'est d'abord un espace entre le corps et l'étoffe. Le *kimono* des *unsui* a été si l'on peut dire l'esquisse à partir de laquelle j'ai travaillé. Sur les coloris — dans des tons éteints — les volumes, la forme. En ce qui concerne les tissus, j'en ai choisi certains qui traditionnellement servent à faire des coussins. Les dix mannequins ont des *kimono* entièrement différents. L'éclairage fixe tombe du plafond sur le crâne rasé du bonze assis en position de méditation et souligne les volumes. C'est évidemment dans mon esprit une abstraction du vêtement.

— Quelle est la différence de conception du vêtement en Occident et au Japon ?

— La grande différence, c'est la coupe. En Occident, on a toujours cherché à modeler le corps en privilégiant selon les époques certaines parties. Au Japon, au contraire, il s'est agi avant tout de cacher le corps en créant un espace autour de lui.

— L'image du kimono *que nous avons en Occident, c'est-à-dire le vêtement de tradition que portent les femmes, paraît en fait beaucoup plus un carcan qui gomme les formes avec un petit côté austère dans les lignes.*

— C'est le *kimono* banal, commercialisé, semblable dans sa coupe depuis la réforme de Meiji — 1868 — pour toutes les classes de la société. En fait, pendant toute l'époque Edo (dix-septième-dix-huitième siècle) et encore plus à l'époque Heian (dixième-onzième siècle) le vêtement était beaucoup plus ample et n'avait rien de « victorien » comme aujourd'hui.

— Aujourd'hui, pour vous, qu'est-ce que c'est qu'un vêtement ?

— Il faut d'abord vivre dans un vêtement. L'important c'est ce qui se passe entre un corps et ce qui l'habille. Quand je travaille, je n'ai aucune idée préconçue sur la forme. Je commence par choisir une pièce d'étoffe. Presque toutes sont fabriquées par nous-mêmes à l'atelier. J'en prend un grand coupon et je commence à le travailler suivant sa tombée naturelle. Ce que j'aime d'abord, c'est une matière ; la forme, les volumes viennent ensuite.

— Qu'est-ce qui prédisposait les Japonais à être des couturiers aujourd'hui internationalement reconnus ?

— Pour nous l'idée occidentale de « mode » ne veut rien dire. Au départ, sûrement, nous avons « fait » de la mode en copiant pour apprendre. Mais fondamentalement, je crois, nous sommes beaucoup plus libres que les Occidentaux précisément parce que notre rapport aux tissus s'articule sur cette notion d'espace.

— Paris demeure-t-il à vos yeux le centre de création qu'il a été en matière de mode ?

— Je ne pense pas. Paris reste un symbole. Mais aussi un lieu où l'on admet, comprend, l'innovation et, par conséquent, un espace d'émulation.

Propos recueillis par
PHILIPPE PONS.

(1) Issei Miyake vient de publier *East meets West (L'Est rencontre l'Ouest)*. En anglais et en japonais, cet ouvrage, illustré de très belles photos de ses créations, sera distribué en France au moment du Festival d'automne.

Les enfants changent, leur décor aussi.

Juniors dans leurs meubles

PARCE qu'ils jouent en salopette depuis leurs premiers pas, qu'ils connaissent le monde qui les entoure (par la radio et la télévision) et qu'ils ont, très jeunes, des goûts affirmés, les enfants ne sont plus ce qu'ils étaient... il y a dix ans. Leur mode d'habillement et leur mode de vie ont changé aussi le cadre de leur chambre.

Bob Reehling est américain et sa femme, Martine, est française et styliste. Ils ont ramené des Etats-Unis l'idée d'une mode enfantine « sport », à partir de laquelle ils ont bâti tout un « monde des enfants ». C'est le nom qu'ils ont donné à leur boutique, installée près du Champ-de-Mars. Dans une ambiance beige rose, ils présentent des salopettes américaines (bien coupées et pas chères), et des modèles pour garçons et filles qui sont créés dans leur propre atelier. Dans le même style, à la fois décontracté et de bon goût, les Reehling ont choisi — pour le décor de la chambre d'enfants — des panneaux muraux, peints par Lucette Philippo (qui a décoré de fresques légères les comptoirs du magasin), des lampes américaines dont le pied est entouré de personnages de contes ou de dessins animés, et des coussins de toutes les formes.

Le mercredi, le « Monde des enfants » mérite bien son nom. Les juniors sont accueillis dans le grand bureau installé sous une verrière où ils peuvent dessiner et jouer pendant que leur mère fait ses achats dans le magasin.

A Boulogne, c'est à l'enseigne du « Marchand de sable » que Martine Delvallet a ouvert sa boutique en avril dernier. *« J'ai constaté*, dit-elle, *en préparant le diplôme d'architecte d'intérieur, que le bon mobilier pour enfants était plutôt rare. Je m'efforce donc de présenter des meubles pratiques et de lignes agréables. »* C'est le cas pour un lit en pin naturel, de style un peu campagnard et de bonnes proportions ; en 140 cm de long (convenant jusqu'à huit ans) : il vaut 1 200 F. Les jeunes mères sont très attirées par les lits en contre-plaqué qui sont entièrement peints à la main par Chantal Petiot ; celle-ci peut composer un décor à partir d'un échantillon de papier peint ou de tissu.

« Les enfants aiment, très jeunes, avoir une table pour dessiner, dit Martine Delvallet. *Mais il faut choisir un meuble à leur taille. On ne peut, à trois ans, leur acheter un bureau qui durera jusqu'à leur entrée en sixième. »* Pour les petits, une table avec ses montants en contre-plaqué découpé en forme de pomme. Pour ranger les jouets, Martine a découvert un gros sac de jute, très rustique, à accrocher au mur et dans lequel les enfants jettent et puisent leurs jouets (150 F). Sa fille de deux ans et demi l'a adopté d'emblée. Pour décorer une fenêtre ou fermer un rangement en étagères, un store en bois tissé est animé d'un abécédaire peint en style « rétro ». Et pour rassurer un enfant qui craint l'obscurité, une veilleuse à poser ou à suspendre est décorée d'un chien qui dort.

Lorsque Odile Gaufroy a aménagé la chambre de ses filles elle aurait aimé trouver tout au même endroit. Ce souhait, elle le réalise maintenant pour les autres, en réunissant dans sa petite boutique de la rue de l'Université du mobilier, des tissus et des papiers peints. *« Les jeunes mamans*, explique-t-elle, *ont envie de créer une chambre pour leur bébé, puis d'en changer complètement le décor quelques années plus tard. J'ai fait une sélection de papiers peints et de tissus pas trop chers. La maman fait souvent les rideaux elle-même ou les fait confectionner dans l'atelier de mon mari qui est tapissier-décorateur. »*

Des lits, tous exclusifs, sont disposés dans la boutique dans des coins harmonieusement décorés. Entre la bercelonnette en contre-plaqué gainé de tissu et le lit de Jupiot en pin d'Orégon, il y a un lit à barreaux agrémenté, à la tête et au pied, de grands motifs en bois découpé et peint (1 600 F). Sur ces lits sont jetés des édredons en patchwork d'animaux et de drôles de coussins-berlingots pour recevoir les pyjamas. Au mur, des miroirs sont encadrés de volets pour ressembler à des fenêtres en miniature, avec leurs rideaux et leur jardinière.

JANY AUJAME.

★ Le monde des enfants, 18, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

★ Le marchand de sable, 31, avenue J.-B.-Clément, 92100 Boulogne.

★ Université-67, 67, rue de l'Université, 75007 Paris.

Une nouvelle manière d'être joaillier.

L'objet avant le bijou

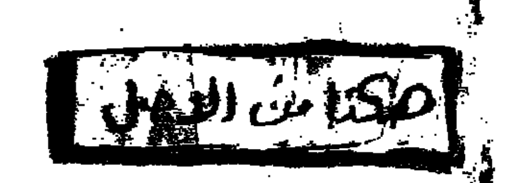
AVEC des perles et des pierres provenant de civilisations anciennes, Michèle Poignant compose des bijoux d'ailleurs et de maintenant. *« Ce ne sont ni des bijoux archéologiques ni des déguisements*, précise celle qui a été longtemps journaliste de mode. *J'ai voulu recréer à partir de pièces rares des choses qui soient portables ici en Occident et qui soient de notre temps. »* Au cœur de Saint-Germain-des-Prés, sa boutique, Orpango, recèle de fabuleux trésors. Ce sont surtout des colliers que Michèle Poignant a travaillés.

Torsades de pâtes de verre provenant du Nigeria et du Cameroun — cette verroterie fabriquée à Murano s'échangeait, au XVIIIe siècle, en Afrique, contre des épices, — grains de céramiques vertes et grises trouvées dans des fouilles en Perse, sautoirs de coquillages blancs roulés comme des anneaux, chaque pièce est unique. Les fermoirs, eux aussi ouvragés, sont des ornements de vêtements. Il y a des pierres brutes et des pierres précieuses. Deux gros cailloux — des serpentines — tachetés comme des œufs de caille, sont à porter autour du cou sur un lacet en cuir. Une collerette d'amazonite est faite d'une suite de pierres vertes et pointues. Michèle Poignant a aussi pensé aux hommes : cette vertèbre de bébé boa, très souple et pas impressionnante du tout fera très bien dans l'échancrure d'une saharienne.

Il y a aussi la vitrine des lapis-lazuli-torsades agrémentées de perles d'argent de Ceylan. Mais il y a surtout la vitrine du corail. Corail piqueté comme une éponge et marié à des boules d'encens. Corail en grains travaillé de vermeil. Et enfin racines de corail brut qui font un superbe pectoral. Ces bijoux pour Cléopâtres sont très beaux. Ils sont aussi faciles à porter. On les remarquera.

Fl. B.

★ Orpango, 14, rue de l'Echaudé, 75006 Paris. Tous les jours : 11 h.-13 h. et 14 h. 30-19 h. Bijoux à partir de 1 200 F.



Modes — du temps

Les collections de printemps sont de retour.

Un style fait pour durer

MODE de printemps : la crise appelle un style qui ne se démode pas du jour au lendemain, d'où un renouveau du *Chanel* que Philippe Guibourgé traite en doux camaïeux de beiges, à base de bourrette de soie à peine rustique et de marine en vestes courtes et jupes droites sous le genou.



CHANEL : Philippe Guibourgé marie la bourrette de soie grège pour ce tailleur d'après-midi, à une blouse croisée de crêpe de soie taupe, un canotier crème et les sandales beiges à bouts noirs.

Dans l'optique pratique, *Carven* vient de conclure un accord avec le groupe Textiles nouveaux qui produira sa gamme sport (tennis, golf, yachting et footing), une collection de maternité et une de vêtements d'enfants.

Cerruti anime sa palette de marine, de rubis, de jaune vif, tabac ou turquoise, souvent marié au blanc cassé dans des tissages de lin et de coton, coupés en pantalons au-dessus de la cheville, en jupes droites et en sahariennes courtes.

La salopette d'*André Courrèges* est resserrée du bas, à revers, et se porte avec T-shirt et un blouson bicolore ample.

Fernando Martinez, chez *Balenciaga*, traite des cotonnades légères et infroissables en robes, ornées de broderies, en coloris fruités, marine ou blanc.

Chez *Chloé*, Karl Lagerfeld a dépouillé son style en créant une « petite pièce » qui fait avancer la mode : il s'agit d'un bustier adhérant au corps par un jeu de baleines et de mousse, mais sans contraintes.

Marc Bohan, chez *Christian Dior*, ajuste ses modèles au corps en grandes envolées de jupes à quilles ou plissées, s'arrêtant sous le genou pour la journée, à terre, le soir. Ses coloris sont vifs et heurtés, surtout pour les accessoires.



CHRISTIAN DIOR : couleurs heurtées en sport-ville de Marc Bohan avec une veste en bourrette de soie réséda à carreaux filetés violets, ceinturée de sangle, s'ouvrant sur une blouse en crêpe de soie prune et une jupe plissée en crépon parme. Les collants résille, les sandales et les gants sont violets.



GUY LAROCHE : ensemble de Guy Douvier en fine gabardine de laine noire à spencer, jupe à plis portefeuille dans le dos et ceinture nouée à la taille, s'ouvrant sur un bustier de soie à fines bretelles.

Givenchy joue les contrastes en belles robes boutonnées, à grandes manches travaillées. Il ressort des dentelles bretonnes au point d'Irlande crochetées en robes du soir, maillots de bain et cardigans.

Hermès ajoute à ses séparables de sport des chemisiers et des vestes-chemises rappelant les casaques de jockeys en satins unis ou rayés.

Bernard Devaux chez *Lanvin* « Diffusion » alterne les couleurs douces des tailleurs à jupes droites et les tons acidulés en robes imprimées.

Guy Douvier pour *Guy Laroche* coupe ses modèles avec une ampleur modulée, surtout en jolies robes à danser en plumetis blanc sur noir. Ses jupes s'évasent d'un jeu de plis et se croisent en portefeuille dans le dos.

Yves Saint-Laurent emprunte aux « gars de la marine » cols bleus, cravates, bobs et blousons, avec des jupes blanches à pont, au genou. C'est gai comme un 14 juillet à Toulon.

Per Spook taille la toile laquée beige en super-imperméables à grandes manches, portés sur des tailleurs de soie noire, d'une élégance très parisienne.

NATHALIE MONT-SERVAN.



YVES SAINT-LAURENT : modèle marin à blouson de laine marine sur une blouse à petit col et cravate mince, jupe à pont en gabardine de coton blanc. Le bob est en coton blanc, les gants, le sac et la ceinture rouges et les jambes restent noires.

Croquis réalisés par MARCQ.

Jeux anciens

Les petits copains du Nain Jaune

AU moment où les fabricants recourent, en nombre croissant, à l'électronique pour élargir et renouveler leurs productions, une exposition de jeux anciens réalisée, grâce au concours de plusieurs collectionneurs, par le magasin « l'Œuf-cube » (27, rue Linné dans le cinquième arrondissement) nous rappelle que l'intérêt d'un jeu ne se mesure pas seulement à son degré de perfectionnement technique.

C'est, en effet, à des règles de fonctionnement très simples qu'obéissaient la plupart des réalisations de l'époque (dix-huitième et dix-neuvième siècles), que ce soit le « billard Nicolas » où il s'agissait d'éloigner de son camp, à l'aide de petites poires en caoutchouc, une capricieuse bille de verre, ou le fameux « Nain jaune » que Diderot mentionnait déjà dans son « encyclopédie... »

Au fil des étagères, on découvre ainsi nombre de curiosités (jonchets, dominos, puzzles, jeux de cartes « éducatifs...) qui, en dépit de leur intérêt inégal, ont toutefois en commun d'être réalisées avec un souci remarquable du détail, le plus souvent dans des matériaux précieux (l'ivoire, l'os...) qui ont aujourd'hui pratiquement disparu. Beaucoup de jeux exposés ont, d'autre part, un lien plus ou moins direct avec un événement historique précis ; c'est le cas, par exemple, de l'ancêtre du « Solitaire », le « Jeu de la citadelle », conçu par un noble français emprisonné, à la suite du siège de Sébastopol.

Dans leur grande majorité, ces jeux du siècle passé ont pourtant eu un destin favorable puisqu'ils existent toujours sous une forme ou une autre, quand ils n'ont pas eu une descendance nombreuse comme le « Parshis » espagnol (jeu de courses de chevaux) ou le « Jeu des Flibustiers » (jeu de guerre basé sur les vents).

Les ludophiles éclairés, à qui cette exposition est d'abord destinée (jusqu'au 28 octobre), apprécieront enfin la grande diversité des puzzles présentés, et notamment l'un d'entre eux dont l'érotisme apparaît particulièrement osé pour les mœurs du temps... Voilà d'ailleurs un « créneau » dont on peut s'étonner qu'il ait été laissé inoccupé jusqu'ici par les éditeurs actuels...

ALEXANDRE WICKHAM.

Rue Frédéric-Sauton

Courte mais bonne

Partant du quai Montebello pour aboutir place Maubert, la courte rue Frédéric-Sauton est animée par quatre boutiques. Installée au n° 1, la plus ancienne est « Le Rouvray », spécialisée dans les patchworks et où l'on peut apprendre les rudiments de cet art. Au n° 5, Nelly Lauer présente, à « L'objet trouvé », de l'artisanat thaïlandais et des kilims d'Anatolie, ces tapis tissés qui ont précédé ceux à points noués. Toujours au n° 5, Nadine Puissesseau vient d'ouvrir avec « L'éclat de verre » une boutique où elle a rassemblé de la verrerie ancienne et des pièces d'artisanat moderne. Au n° 7 enfin, Jane Bouvard expose à « La toupie savante » les jeux anciens qu'elle a patiemment dénichés depuis quinze ans. Ils sont français (dix-huitième siècle) ou anglais (dix-neuvième siècle), mais tous en bois.

CARNET

Naissances

— M. et Mme Victor NAJAR laisse à Elsa la grande joie d'annoncer la naissance de

Marc Benjamin,

le 9 octobre 1978 à Los Angeles.

Mariages

— M. et Mme Franz Emile BREITENSTEIN,
M. et Mme Marcel BEAUVAIS,
ont le plaisir d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Pia
et
Alain,

qui a eu lieu le vendredi 20 octobre, à Gargilesse (Indre).

Le médecin général et Mme DEMARCHI,
Mme PERKS,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Sylvie
et
Franck.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité, le 20 octobre, en la chapelle de Vauboyen à Bièvres.

Décès

— Le provincial des Maristes de France.
La communauté des Maristes de Londres,
M. Alexis Bonnard et ses enfants,
ont la grande peine de faire part du décès du

Père Fernand BONNARD,
vicaire à Notre-Dame-de-France,
ancien professeur
au collège Sainte-Marie
de Saint-Chamond,

rappelé subitement à Dieu le 19 octobre 1978, dans sa soixante-seizième année.
Obsèques à Notre-Dame-de-France, à Londres, le vendredi 27 octobre, à 11 heures.
5 Leicester Place
London W.C. 2.

— M. Robert Aries, docteur ès sciences,
Lynn et Vivian Aries, ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacqueline BOULLENGER,

survenu le 13 octobre 1978, dans sa quarante-neuvième année.
Les obsèques seront célébrées dans l'intimité.
Dans le cas contraire, une annonce supplémentaire paraîtra.
15, rue d'Astorg, Paris.
Tél. : 265-29-65.

— Mme Pierre Chaumié, sa tante,
Les familles Beau de Loménie, Bernet-Rollande, Chaumié, Flicoteaux, Lascombes, Massonaud, Moirot, Monjauze, Rouff, Sayve, ses cousins, cousines,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Jacqueline CHAUMIÉ,
tertiaire dominicaine,
archiviste paléographe,
conservateur honoraire
des Archives nationales,

chevalier de la Légion d'honneur, survenu le vendredi 20 octobre 1978.
Les obsèques religieuses, suivies de l'inhumation au cimetière de Ferrières-en-Gâtinais (45), seront célébrées le jeudi 26 octobre, à 10 heures.
Une messe sera dite ultérieurement en l'église Saint-Séverin.
22, avenue de l'Observatoire,
75014 Paris.

— Mme Jean Debiesse, ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean DEBIESSE,

survenu le 20 octobre 1978, dans sa soixante-douzième année.
L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité ce mardi 24 octobre, au cimetière du Père-Lachaise.

— Le président et les membres du conseil d'administration,
Le directeur,
Les membres du conseil de perfectionnement,
Les professeurs,
Le personnel et les élèves du Conservatoire national des arts et métiers,
ont la douleur de faire part du décès brutal, survenu le 20 octobre 1978, de

M. Jean DEBIESSE,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur
des palmes académiques,
agrégé de sciences physiques,
docteur ès sciences physiques,
inspecteur général
de l'instruction publique,
membre du conseil d'administration
et président
du conseil de perfectionnement du
Conservatoire national
des arts et métiers.

— Le conseil d'administration de l'Association d'enseignement scientifique et technologique de Paris Sud-Ouest (ASEST),
a la tristesse de faire-part du décès subit de son président,

M. Jean DEBIESSE,
inspecteur général de l'instruction publique.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Paris, le 24 octobre.
B.P. n° 2, 91190 Gif-sur-Yvette.

(Le Monde daté 22-23 octobre.)

— M. et Mme Jean Dedieu ont la douleur de faire part de la disparition, en mer, de leur fils,

Alain DEDIEU,

à l'âge de vingt-cinq ans, le 15 octobre 1978.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
33, avenue du Général-Sarrail,
75016 Paris.

— Mme Léonce Delherm, son épouse,
Mlles Martine et Annette Delherm, ses filles,
Et toute la famille,
ont la grande douleur de faire part du décès de

M. Léonce DELHERM,
inspecteur général honoraire
de l'économie nationale,
contrôleur d'Etat honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à son domicile le 17 octobre 1978, à l'âge de soixante-dix-sept ans.
Les obsèques ont été célébrées le 20 octobre 1978 dans l'intimité familiale à Poligny (Seine-et-Marne).
195, rue de l'Université,
75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer la mort accidentelle du

Docteur Pierre-Louis DUPRÉ,

survenue le 22 octobre 1978.
« La Cour », 53770 Beaumont-Pied-de-Bœuf ;
31, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Robert Franc,
Evelyne, Eliane et Bruno Franc,
Leur famille,
Et ses amis du « Point »,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert FRANC,
rédacteur en chef au « Point ».

Les obsèques auront lieu le mercredi 25 octobre 1978 au columbarium du Père-Lachaise, où l'on se réunira à 14 h. 45.
17, avenue des Etats-Unis,
78000 Versailles.

(Le Monde du 21 octobre.)

— M. et Mme Patrice Leroy-Beaulieu et leur fille,
Le Père Hubert Gradis,
Mme Isabelle Gouin,
Le baron et la baronne Beyens,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, le 21 octobre 1978, de

Mme Isabelle GRADIS.

Les obsèques auront lieu en l'église de Cheillé (Indre-et-Loire), le mercredi 25 octobre, à 11 h. 30.
Inhumation à Lormont (Gironde), cimetière haut, le jeudi 26 octobre, à 15 heures.
1, square du Roule, 75008 Paris.

— Georges et Nicole Grau, Philippe et Jérôme,
Bernard Grau,
Richard et Solange Grau,
Firmin et Renée Saboulard,
Gilbert et Jeanne Canale, Joëlle, Eric, Alain, Juliette, Michelle et Richard, ses enfants, petits-enfants, frère, belle-sœur, et cousins,
Toute sa famille et ses très nombreux amis,
ont l'immense peine de faire part du décès de

Mme Jeanne GRAU,
née Saboulard,

survenu subitement le 18 octobre 1978.
Elle avait cinquante-sept ans et avait gardé courage et espoir malgré une vie très dure, surtout dans ses dernières années.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu, le 20 octobre 1978, à Pointis-Inard (Haute-Garonne), son pays natal.
Ce présent avis tient lieu de faire-part.
Marseille, Montpellier, Paris, Saint-Gaudens, Pointis-Inard.

— Le docteur Henri Jouin,
Mme le docteur Brigitte Jouin-Gautier,
Ses frère et sœurs, ses grands-parents et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

Denis JOUIN,

survenu en Thaïlande le 23 septembre 1978 à l'âge de vingt et un ans.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Pleurtuit (35) dans la plus stricte intimité.
87, bd Suchet, 75016 Paris ;
12, chaussée de l'Etang,
94160 Saint-Mandé.

— M. Jean-Bernard Legrand, son époux,
Marc, Juliette, Pauline (†), et Jean-Damien, ses enfants,
Mme Jean Rousseau, sa mère,
Mme Tony Guyard et ses enfants,
M. et Mme Claude Lecomte et leurs enfants,
ses beau-frère, sœurs, neveux et nièces,
Mme L. Navarre, sa belle-mère,
M. J. Legrand, son beau-frère,
Et toute la famille,
ont la douleur d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Jean-Bernard LEGRAND,
née Annie Rousseau,

survenu le 21 octobre 1978.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Cloud, place du Général-de-Gaulle, à Saint-Cloud, jeudi 26 octobre, à 10 h. 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
11, avenue de Nancy,
92210 Saint-Cloud.
21, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

— Mme René Leroux, son épouse,
Mme Monique Leroux, sa fille,
MM. Bernard, Yves, Jean-Jacques, ses fils et leurs épouses,
Mlles Florence et Olivia, ses petites-filles,
Mlle A. Dappe, sa belle-sœur,
Les parents et alliés,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. René LEROUX,
ingénieur E.T.P.,
ancien élève
de l'école Diderot (13-16),
inspecteur divisionnaire
de 1re classe honoraire S.N.C.F.,
président
du comité de libération de Colombes,
du comité directeur provisoire
président
du mouvement Résistance Fer,
membre
des Premiers de la Résistance,
membre du mouvement Ardents,
représentant de la France
à la conférence européenne
de la Résistance,
chevalier de la Légion d'honneur
à titre militaire,
croix de guerre 1914-1918,
médaille de la Résistance,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
Palmes académiques,

décédé dans sa quatre-vingt-unième année.
Selon la volonté du défunt, les obsèques civiles se sont déroulées dans l'intimité familiale, au cimetière ancien de Colombes, dans le caveau de famille.
9, rue des Ecoles, 92700 Colombes.

— Nancy, Tannois (55).
M. et Mme A. Agis-Garcin et leurs enfants,
M. et Mme B. Even et leur fils,
M. et Mme G.-X. Adolphe et leurs enfants,
M. et Mme J.-L. Brichard et leurs enfants,
M. et Mme J. Beneteau et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Charles MAGINOT,
née Yvonne Mathes,

Les obsèques auront lieu le mercredi 25 octobre, à 15 heures, en l'église de Tannois, où l'on se réunira.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Louis-Paul Marchandeau, son épouse,
M. Patrice Marchandeau, son fils,
M. et Mme Gilbert Lancien, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Georges Guippe,
M. et Mme Paul Brochet, leurs enfants et petits-enfants,
Ses sœur, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Mme Clément Vieu, sa tante,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis-Paul MARCHANDEAU,
directeur général d'une société
d'impression,
expert près la cour d'appel
de Paris,

survenu le 21 octobre 1978, à Paris, à l'âge de soixante-deux ans.
Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Louis-en-l'Ile (19, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris-4e), le jeudi 26 octobre, à 10 h. 30, où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière Montmartre.
15, rue des Barres, Paris-4e.

— Nous apprenons le décès, survenu le 20 octobre, de

M. Louis MÉRAT,
inspecteur général
des affaires d'outre-mer (C.R.),
secrétaire général honoraire
du ministère
de la France d'outre-mer,
grand officier
de la Légion d'honneur.

[Né à Auxerre, en décembre 1889, Louis Mérat est entré à Saint-Cyr en 1909. Il participa en 1912 à la campagne du Maroc, pays où il séjourna jusqu'en 1916. Après avoir participé à la Grande Guerre, il fit l'Ecole supérieure de guerre de 1919 à 1921, puis passa en décembre 1922 dans le corps de l'inspection générale des colonies.
Directeur de cabinet de Marius Moutet, ministre des colonies (1946), il fut nommé secrétaire général du ministère en mars 1947. Docteur en droit, il publia plusieurs ouvrages juridiques et « Fictions et réalités coloniales » (Sirey, 1946). Il effectua de nombreux séjours outre-mer, notamment aux Antilles, en Afrique noire et en Indochine.]

— Mme André-Paul Pondepeyre,
Ses enfants et petits-enfants,
Ses alliés et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André-Paul PONDEPEYRE,
commissaire de sociétés,
expert-comptable,

survenu subitement le 21 octobre 1978 dans sa soixante-quatrième année.
Les obsèques auront lieu le 26 octobre 1978, à 10 h. 30, en l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, où l'on se réunira.
Cet avis tient lieu de faire-part.
42, rue Henri-Barbusse, 75005 Paris.
19, rue Magenta, 78000 Versailles.
7, allée des Gardes-Royales,
78000 Versailles.

— Mlle Antoinette Weiss, sa sœur,
M. et Mme Jean Ritter, son fils et sa belle-fille,
Mlle Geneviève Ritter, sa fille,
font part du décès de

Mme Georges RITTER,
née Suzanne Weiss,

survenu dans sa quatre-vingt-sixième année.
Un service aura lieu le jeudi 26 octobre, à 9 heures, à la chapelle du Funérarium, carrefour Jean-Moulin, à Villeneuve-Saint-Georges (94190).
Retraite Cauzid, 26250 Livron.
53, avenue d'Alfortville,
94600 Choisy-le-Roi.
6, rue Nicolas-Roret, 75013 Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— La prieure générale, les religieuses dominicaines de la congrégation romaine de Saint-Dominique,
La famille Tabellion,
font part du retour à Dieu de

Sœur Marie Andréa TABELLION,

décédée subitement au Havre, le samedi 21 octobre.
Les obsèques auront lieu le mercredi 25 octobre, à 14 heures, en l'église Saint-Michel du Havre.

Remerciements

— Mme Guy Taittinger et sa famille, profondément touchées des marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du rappel à Dieu de

Guy TAITTINGER,

prient tous leurs amis de trouver ici l'expression de leurs remerciements très émus.

Messes

— Une messe sera dite le jeudi 26 octobre, à 10 heures, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris (1er), à la mémoire de

Jean PROUVOST.

Souvenir

— Ses parents et son frère remercient tous ceux qui auront une pensée pour

Jean-Claude RABINOWICZ,

enlevé prématurément à leur affection le 25 octobre 1974.

Messes anniversaires

— Une messe sera célébrée à la cathédrale orthodoxe, 12, rue Daru, le mercredi 25 octobre 1978, à 18 h. 30, en souvenir de

M. Kostia VLASTO
et de
M. Alik de NITTEY

de la part de Mme Ludmila Vlasto.

— Une messe à la mémoire de

Mme Robert RUFIN,
née Reine Lignières,

rappelée à Dieu le 27 juin 1978, sera célébrée le vendredi 27 octobre 1978, à 11 heures, en l'église Saint-Augustin, 46, boulevard Malesherbes, 75008 Paris.
De la part de M. Robert Rufin et ses enfants,
Le France, 4, square Léon-Blum, 92800 Puteaux.

— A Saint-Louis des Invalides.
Les Ailes brisées prient d'assister au service religieux célébré à la mémoire des membres du personnel navigant de l'aéronautique civile et militaire, tombés en service aérien, qui aura lieu le dimanche 29 octobre, à 10 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides.

AUJOURD'HUI

Visites et conférences

MERCREDI 25 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, Grand Palais, entrée de l'exposition, Mme Zujovic : « Exposition Le Nain ».
15 h., devant la façade de l'église Saint-Eustache, Mme Bouquet des Chaux : « Sur les pas de Molière ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg : « Un hôtel dans le Marais ».
15 h., façade portail gauche, Mme Vermeersch : « Notre-Dame ».
15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».
16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Guillier : « Douze siècles d'architecture au Mont Saint-Michel ».
14 h. 30, devant le château de Saint-Germain, Mme Pech : « A la découverte du vieux Saint-Germain-en-Laye » (Caisse nationale des monuments historiques).
19 h. 30, Grand Palais : « Exposition Le Nain » (Académie internationale des arts et lettres).
15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'île Saint-Louis » (A travers Paris).
15 h. 15, 22, rue de Beautreillis, Mme Barbier : « Hôtel et maisons autour du mur de Philippe Auguste ».
15 h., 65, boulevard Arago, Mme Hager : « De la cité fleurie aux jardins des congrégations religieuses ».
CONFERENCES. — 12 h. 30, 7, rue de la Bienfaisance, M. Guy Gilbert : « Un curé chez les loulous » (déjeuner-débat de la paroisse Saint-Augustin).
13 h., 16 h. et 20 h., 13, rue de la Tour-des-Dames : « Réalisation du soi et méditation transcendantale » (entrée libre).
14 h. 30, 107, rue de Rivoli : « L'Amérique précolombienne » (projections ; pour les jeunes).
15 h. et 17 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Claude Thibaut : « Autour d'un tableau : « le Jardin des délices », de Jérôme Bosch ».
17 h. 30, 4, place du Louvre, M. le professeur Michel Martin : « La Renaissance de la marine militaire française sous Napoléon III » (Académie du Second Empire).
19 h. 15, 100, rue du Cherche-Midi, M. Bernard Miller : « Récentes découvertes d'archives concernant CERDA » (S.A.D.G.).
19 h. 30, 26, rue Bergère, M. Jacques Ravatin : « Les émissions dues aux formes et la pollution sous toutes ses formes » (L'homme et la connaissance).
20 h. 30, 30, boulevard de Port-Royal, M. Armand Abecassis : « Parents juifs et leurs enfants aujourd'hui » (Centre Rachi).
21 h., 21, rue Cassette : « La restauration des primitifs italiens » (ARCUS).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24-10-78 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 25-10-78 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 24 octobre à 0 heure et le mercredi 25 octobre à 24 heures :

La situation météorologique restera déterminée par la présence des hautes pressions établies du proche Atlantique à l'Europe centrale. Au nord de ces hautes pressions, le courant de perturbations circulera à la latitude des îles Britanniques, sans être actif en France.

Mercredi 25 octobre, sur la moitié nord de notre pays, le ciel sera très nuageux le matin, mais de belles éclaircies se développeront l'après-midi, les nuages restant toutefois plus nombreux de la Flandre au nord de l'Alsace. Les vents d'ouest, faibles dans l'intérieur, seront modérés en Manche et assez forts en mer du Nord. Les températures maximales seront en hausse.

Sur la moitié sud de la France, le temps sera le plus souvent bien ensoleillé ; il y aura, toutefois, des brouillards le matin dans le Centre et le Sud-Ouest. Les vents seront faibles et les températures varieront peu par rapport à celles de mardi.

Le mardi 24 octobre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 027 millibars, soit 770,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, 20 et 9 degrés ; Biarritz, 18 et 8 ; Bordeaux, 20 et 5 ; Brest, 15 et 9 ; Caen, 16 et 6 ; Cherbourg, 15 et 7 ; Clermont-Ferrand, 14 et 3 ; Dijon, 15 et 5 ; Grenoble, 17 et 6 ; Lille, 15 et 5 ; Lyon, 16 et 5 ; Marseille, 21 et 6 ; Nancy, 15 et 5 ; Nantes, 16 et 8 ; Nice, 19 et 12 ; Paris-Le Bourget, 14 et 8 ; Pau, 18 et 6 ; Perpignan, 21 et 8 ; Rennes, 15 et 7 ; Strasbourg, 14 et 9 ; Tours, 17 et 11 ; Toulouse, 18 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 9 degrés ; Amsterdam, 13 et 7 ; Athènes, 18 et 12 ; Berlin, 11 et 7 ; Bonn, 13 et 3 ; Bruxelles, 14 et 6 ; îles Canaries, 24 et 21 ; Copenhague, 12 et 9 ; Genève, 16 et 3 ; Lisbonne, 25 et 11 ; Londres, 16 et 8 ; Madrid, 23 et 5 ; Moscou, 1 et 0 ; New-York, 24 et 10 ; Palma-de-Majorque, 22 et 8 ; Rome, 20 et 9 ; Stockholm, 5 et 1.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 23-24 octobre 1978 :

DES LOIS

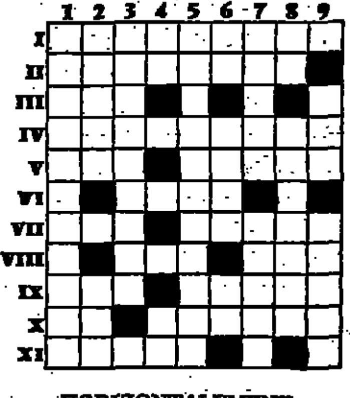
- Relative aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier ;
- De finances rectificative pour 1978.

DES DECRETS

- Modifiant le décret n° 75-675 du 28 juillet 1975 portant règlement de discipline générale dans les armées ;
- Portant application aux fonctionnaires et aux magistrats relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite des dispositions de la loi n° 77-773 du 12 juillet 1977 tendant à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les anciens déportés ou internés.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 212



HORIZONTALEMENT

I. Quand ils sont paresseux, c'est qu'ils ont besoin d'être soignés. — II. Quantité qui compte pour du beurre. — III. Mot qui s'adresse à une bourrique. — IV. Endroit où les ânes peuvent siffler. — V. Utile pour un passage ; Ne persévère pas. — VI. Fit un travail d'arboriculteur. — VII. Sans changement ; Pas de Cuba. — VIII. Une tête fragile ; Doit être jetée quand elle est usée. — IX. Peut blesser ; Façon de couper dans une discussion. — X. Distance ; Ne pas s'évanouir. — XI. Qui n'ont donc pas manqué de voix.

VERTICALEMENT

1. Qui ne peut pas servir de couvert. — 2. Sorte de foire ; Pour se payer sa tête, il ne faut pas être rebuté par son odeur. — 3. Est plus petit que sa moitié. — 4. Préposition ; Sous la ligne. — 5. Femmes qui ont l'habitude d'emballer. — 6. Premier repas (épelé) ; A un bon jarret ; Nourriture pour un rongeur. — 7. C'est de la rhétorique ; Sans utilité quand on est à la recherche d'un bouquin. — 8. Adverbe ; Où l'on trouve la même pression. — 9. Salé pour un mouton ; Mot qui évoque une différence.

Solution du problème n° 2 211

Horizontalement

I. Publicité. — II. Audace. — III. Larme ; Onc. — IV. Ri ; Unau. — V. Laine ; Oil. — VI. Cédille. — VII. RAU ; Râle. — VIII. Lads ; Eté. — IX. Idées ; Rée. — X. Mie ; Alésa. — XI. Essales.

Verticalement

1. Pilule ; Lime. — 2. Radis. — 3. Barricadées. — 4. Lumineuse. — 5. Ide ; Ed ; Sal. — 6. Ca ; Ire ; Le. — 7. Iconolâtres. — 8. Tenaillées. — 9. Culée ; Eau.

GUY BROUTY.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

LA RECHERCHE SIDÉRURGIQUE

La recherche peut-elle venir en aide à la sidérurgie française ? A l'heure où la crise qui frappe cette branche de l'activité nationale — on parle de dix mille à vingt mille suppressions d'emplois, et le plan voté par le Parlement aboutit à une addition de près de 40 milliards de francs, à la charge de l'État, et donc du contribuable (« le Monde » du 12 octobre) — la question peut paraître légère, voire saugrenue.

Elle mérite pourtant d'être posée. D'une manière indirecte elle l'est, d'ailleurs, par les pouvoirs publics, qui soulignent que, par-delà les problèmes — graves — évoqués ci-dessus, l'avenir de la sidérurgie française passe sans aucun doute par une amélioration de sa « productivité », et une politique de « qualité » du produit. Deux lignes d'action qui, à l'évidence, méritent un sérieux investissement en matière grise. La France doit, en effet, produire son acier moins cher et, surtout, dans la situation actuelle de surproduction mondiale potentielle, axer son effort sur les aciers « non ordinaires », domaine dans lequel la concurrence internationale — particulièrement de la part des pays en voie de développement, qui ont massivement investi dans la sidérurgie « classique », — peut être mieux soutenue par les sociétés françaises.

Il n'est pas vrai, au demeurant, que les groupes français aient négligé totalement la recherche : ce sont d'ailleurs des cotisations « volontaires » qui font vivre, depuis la fin de la guerre, l'Institut de recherches de la sidérurgie française (IRSID), et les principales sociétés ont des centres de recherche de haut niveau. Il reste que l'effort français, dans ce domaine, est insuffisant. Comme le soulignait récemment M. Coche, directeur général de l'IRSID, à l'occasion des Journées d'automne organisées à Paris par la Société française de métallurgie, les sommes que consacre la sidérurgie française à la recherche et au développement représentent moins de 0,5 % de son chiffre d'affaires. En République fédérale d'Allemagne et aux États-Unis, ce pourcentage est d'environ 0,7 %, et il est de 1,4 % à 1,6 % au Japon ; de surcroît, dans ces trois pays, les chiffres d'affaires en jeu sont nettement supérieurs.

Quand les aciers ordinaires deviennent spéciaux

par XAVIER WEEGER

LES principaux objectifs d'une recherche sidérurgique sont simples : pour se présenter sur les marchés internationaux (les seuls où une croissance satisfaisante est à attendre) avec de bons atouts, les sociétés sidérurgiques doivent réussir soit à abaisser leurs prix de revient à qualité d'acier constante, soit à garder un prix de revient constant, avec une qualité d'acier améliorée. De nombreuses pistes de recherche sont exploitables dans ce but, et certains l'ont d'ailleurs été très activement par les chercheurs français de l'IRSID ou au sein de sociétés, comme l'illustrent certains exemples que nous donnons ci-dessous. Elles consistent essentiellement à permettre des économies de matière première et d'énergie, à toutes les étapes de la fabrication de l'acier, du minerai au produit fini.

Avec la hausse des prix du pétrole, le coût de l'énergie représente maintenant une part très notable de celui de l'acier, 25 à 30 % suivant les cas. A tous les stades de l'élaboration du métal, des économies sont donc à envisager.

De nouveaux procédés

Il pourra s'agir, par exemple, de valoriser le gaz de haut fourneau, essentiellement constitué d'oxyde de carbone. Ce gaz a cependant l'inconvénient d'être relativement pauvre : sa combustion donnera souvent une température trop basse pour que son usage soit directement possible pour assurer une température suffisante aux différentes phases du processus de fabrication. On peut donc envisager de le mélanger à des gaz d'hydrocarbures. Le prix de ceux-ci ayant beaucoup augmenté, la tendance générale consiste, compte tenu des orientations de la politique énergétique française — qui donne la priorité au nucléaire, et donc à l'électricité, — à remplacer autant que possible l'utilisation des combustibles fossiles par celle de l'électricité, au sein de fours électriques. Les gaz de hauts fourneaux en excès (il y en a d'autant plus que le minerai de départ est pauvre en fer) peuvent d'ailleurs servir à fabriquer cette électricité.

En fait, les véritables économies de matières premières, comme d'énergie, passent plutôt par la mise en œuvre de *nouveaux procédés* qui, le plus souvent, permettront, en supprimant des étapes, de réduire les pertes d'acier, d'éviter de trop nombreuses opérations de refroidissement et de réchauffe et, enfin, d'obtenir de meilleures qualités d'acier en utilisant moins d'éléments d'alliage ; ceux-ci sont, en effet, le plus souvent importés, et toujours coûteux. Deux procédés importants illustrent bien ce fait que les progrès sont généralement de caractère multiforme, la *coulée continue* et le *laminage contrôlé à chaud*. D'autres sont aussi mis en œuvre, comme le « formage à froid » qui supprime l'usinage de certaines pièces, dans l'automobile par exemple, et réduit considérablement les pertes de métal.

Une lingotière sans fond

● *Le stade de la coulée continue* intervient immédiatement à la sortie du convertisseur ou du four électrique. Au lieu de verser l'acier liquide dans une lingotière où on le laissera se refroidir en bloc avant de démouler ce lingot qui passera ensuite au laminoir dégrossisseur, on le verse dans une lingotière sans fond en cuivre, refroidie à l'eau. Au contact des parois froides, l'acier se solidifie ; en continu, il est refroidi, mis en forme entre des rouleaux, puis sectionné.

La coulée continue permet ainsi d'obtenir directement des demi-produits qui pourront être envoyés au laminoir. Elle réalise de sérieuses économies de matière, puisque, dans le procédé classique, les parties supérieure et inférieure du lingot — 10 % du total — sont des chutes inutilisables en l'état et qui devront être refondues. Pour désigner cette opération, les sidérurgistes parlent de la « mise au mille », masse d'acier brut nécessaire, à la sortie du convertisseur, pour obtenir une tonne d'acier marchand : avec la coulée classique, la mise au mille est de l'ordre de 1 250 kilogrammes ; les coulées continues les plus performantes réalisent une mise au mille d'environ 1 100 kilogrammes, ce qui représente un gain supérieur à 10 %.

D'autre part, la coulée continue, évitant le réchauffage des lingots, permet une économie d'énergie considérable, de l'ordre de 400 à 500 thermies pour une tonne d'acier produite, sur un total d'un peu moins de 7 000 thermies.

L'industrie française est loin d'être en retard dans le domaine de la coulée continue, puisque, en 1977, pour environ 26 % sa production acier était réalisée de cette manière, contre, il est vrai, environ 40 % au Japon mais seulement 15 % aux États-Unis et 18 % pour l'ensemble du monde.

Les efforts de recherche et de développement tendent à généraliser cette technique : en l'état actuel, en effet, toutes les nuances d'acier ne peuvent pas être convenablement fabriquées de la sorte.

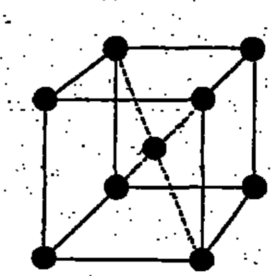
La coulée continue elle-même peut faire l'objet d'améliorations, comme celles qu'apporte le *brassage électromagnétique* inventé par l'IRSID : il s'agit de soumettre l'acier en cours de solidification à un champ électromagnétique rotatif qui assure un brassage des éléments du métal ; ainsi évite-t-on des phénomènes de *ségrégation*, qui peuvent, par exemple, se traduire par le rassemblement, en tel ou tel point, de certaines impuretés, et donc nuire à l'homogénéité et aux qualités mécaniques du produit.

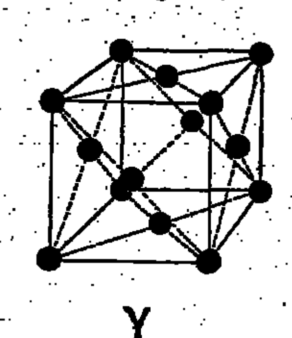
Les propriétés mécaniques

● *Le laminage contrôlé (ou programmé) à chaud* apporte des bouleversements du même ordre. « *Autrefois*, explique un chercheur de l'IRSID, *le rôle du lamineur était d'assurer la géométrie du produit : ce qui sortait du laminoir devait avoir les dimensions, l'épaisseur, le profil (bombage), etc., réclamés par le client. Aujourd'hui, un laminage contrôlé bien conduit permet aussi, en agissant sur sa structure, de donner au métal les propriétés* mécaniques *voulues : dureté, résistance à la rupture, élasticité, etc.* »

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces propriétés, qui doivent correspondre aux attentes du client, sont loin de dépendre seulement de la nature des constituants du métal et de leurs proportions relatives. Elles sont en fait intimement liées à la structure intime de l'acier, elle-même sous la dépendance très étroite de la manière dont il est fabriqué.

A assez haute température, (suivant les cas, au-dessus de 720 à 900 °C), les atomes qui constituent l'acier se disposent suivant ce qu'on appelle un *réseau cubique à face centrée* (structure gamma) ; les différents atomes se répartissent soit sur les sommets d'un cube, soit au centre des faces de ce cube. L'acier inoxydable a d'ailleurs la particularité, et c'est ce qui explique ses caractéristiques mécaniques, de garder, après refroidissement brutal (trempe), cette structure à la température ambiante.


α


γ

Normalement, à basse température, les atomes se réassemblent suivant un autre type de structure (dite structure alpha), qu'on appelle réseau cubique centré : ils se placent soit au sommet d'un cube, soit en son centre. De la répartition des différentes sortes d'atomes dans ce réseau, de sa régularité, de la grosseur des « grains » qui vont se former, dépendront, pour l'essentiel, les propriétés de l'acier.

Ainsi, si l'on refroidit très brutalement le métal, si on le trempe, on obtient une structure dite martensite, très dure, mais généralement fragile. Un refroidissement très lent, au contraire, conduira à des structures de type ferrite ou de type perlite (ce dernier est un mélange de ferrite et de carbure de fer), ou d'un type mixte : ces structures donnent un acier peu dur, mais, en revanche, très ductile (il sera, par exemple, propre à l'emboutissage).

A partir d'un même produit de départ, on peut ainsi, suivant le *traitement thermique* auquel il sera soumis, aboutir à des aciers aux caractéristiques extrêmement variables. Autrefois, ces traitements thermiques étaient réalisés après le laminage.

Le laminage contrôlé supprime cette étape en l'intégrant et permet donc, tout en évitant une nouvelle réchauffe, de sortir du laminoir un *produit fini*. Il autorise, d'autre part, un travail à des températures beaucoup moins élevées. Comme l'indique son nom, ce procédé consiste en un contrôle très suivi — en fait assuré par ordinateur — de tous les paramètres qui interviennent au cours de l'opération et, en particulier, de la température du métal et de l'intensité de sa déformation.

Une méthode de simulation

Grâce à des études extrêmement poussées, notamment au niveau de la structure fine du métal (vue au microscope électronique, celle-ci change complètement au cours du laminage, en particulier la taille et la disposition des « grains »), et surtout à la mise au point d'une méthode de simulation qui s'avère aujourd'hui très fiable, les équipes de l'IRSID maîtrisent parfaitement le procédé.

Après avoir montré que le phénomène que subit le métal au cours du laminage est de même nature que celui auquel il est soumis au cours d'une torsion (on l'appelle un cisaillement), les équipes ont longuement étudié les phénomènes de torsion. L'IRSID dispose ainsi d'un banc d'essai et d'un programme informatique de simulation qui lui permettent de répondre très rapidement aux demandes des sociétés sidérurgiques : quand celles-ci veulent obtenir une nouvelle nuance d'acier, il suffit aux équipes de l'Institut de quelques jours pour en tester des échantillons par torsion, faire « tourner » leur programme, et être en mesure d'indiquer au producteur quels paramètres il doit imposer à son installation de laminage contrôlé pour obtenir le résultat voulu.

La plupart des grandes sociétés françaises, Usinor, Sacilor, Creusot-Loire, Fos-Ugine, ont aujourd'hui des installations de laminage contrôlé.

Grâce à ces techniques, c'est toute une série de produits spéciaux qu'il est possible d'obtenir au moindre coût. Quand on avait besoin, autrefois, d'aciers aux caractéristiques très « pointues » — par exemple pour des gazoducs ou oléoducs en zone très froide ou pour l'exploitation des gisements pétroliers *offshore* — on était contraint de recourir à des alliages comportant des proportions très notables de métaux nobles : ils étaient donc très coûteux ; de plus, de tels alliages se révélaient très difficiles à souder. Les « *nouveaux aciers classiques* » obtenus par laminage contrôlé sont nettement moins chers et beaucoup plus faciles à mettre en œuvre. C'est ce qui explique notamment que des sociétés françaises ont réussi à obtenir des marchés difficiles à l'exportation, comme la plus grande partie de l'équipement du champ pétrolier de Frigg, en mer du Nord, ou la fourniture aux Soviétiques de tubes destinés à la Sibérie.

D'autres perfectionnements peuvent encore être apportés : par exemple, la « *trempe derrière laminoir* », immédiatement à la sortie de celui-ci, et qui, là encore, évite une réchauffe ; la première installation de ce type a trempé ses premières tôles il y a juste deux semaines, à Usinor-Dunkerque.

Même si l'effort reste globalement insuffisant, il est clair que, selon le terme de M. Coche, la recherche sidérurgique française est « *loin d'être minable* ». Selon certains chercheurs, le problème est plutôt celui du transfert de technologie des laboratoires aux services de production ; et, s'il est vrai que la sidérurgie française souffre globalement de sureffectifs, les sociétés, estiment-ils, manquent souvent d'équipes à la fois compétentes et surtout *disponibles* pour mettre en œuvre au plus vite les nouveaux procédés mis au point en France ou ailleurs.

Il reste que, grâce à la recherche, l'acier n'est plus ce qu'il était il y a vingt ans : certains aciers « ordinaires » d'aujourd'hui n'ont rien à envier à certains aciers très spéciaux d'autrefois. Et, pour reprendre le mot d'un chercheur : « *Si l'on devait refaire la Tour Eiffel* (1), *elle serait aujourd'hui deux ou trois fois plus légère.* »

(1) Celle-ci pèse environ 6 900 t.

L'IRSID

Fondé en 1946, l'Institut de recherches de la sidérurgie française possède deux établissements, l'un à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), l'autre à Maizières-lès-Metz (Moselle), où travaillent environ cinq cent cinquante personnes, dont un tiers d'ingénieurs et de cadres.

L'IRSID, qui a un budget annuel d'environ 100 millions de francs, vit à concurrence de 75 % de cotisations volontaires des sociétés sidérurgiques. Le reste de son financement lui est fourni par le fonds de recherche de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), 10 %, par l'État, 3 %, les 12 % restants provenant de sources diverses (missions d'études, contrats). L'IRSID, qui ne fait pas de recherche proprement fondamentale, travaille essentiellement à des recherches sur l'élaboration de l'acier (40 % de son activité), et sur les propriétés d'emploi des aciers (27 %). Il a aussi un rôle important de formation des ingénieurs de la sidérurgie, soit par un enseignement direct, soit, surtout, grâce à un rapide renouvellement de ses personnels, qui trouvent des débouchés naturels dans le secteur de la production.

Enfin, l'Institut a une tâche primordiale d'assistance aux sociétés, auxquelles il « doit », bien évidemment, le résultat des recherches qu'il mène grâce à leur soutien financier.

La crise de la sidérurgie n'a pas épargné l'IRSID, qui comptait encore six cents personnes il y a un an. Les responsables ne cachent pas, compte tenu de la restructuration industrielle en cours, qu'ils entretiennent certaines inquiétudes quant à l'avenir.

DE LA BIBLIOGRAPHIE A LA SYNTHÈSE ASSISTÉE

Quand l'ordinateur vient au secours du chimiste

Au cours des vingt dernières années, l'ordinateur s'est peu à peu intégré aux outils des chimistes, et en particulier des spécialistes de la synthèse organique. On a tout d'abord fait appel à lui dans le domaine de la bibliographie. Devant le gigantesque accroissement de la littérature scientifique, qui interdit pratiquement tout accès direct et régulier du chercheur aux informations de base, seule l'informatique pouvait apporter une aide efficace aux chimistes. Aussi a-t-on vu se développer, essentiellement aux Etats-Unis, des programmes (systèmes S.I.D.C. et Lockheed) fournissant en quelques minutes les références des articles écrits par tel auteur, la liste des travaux effectués sur tels produits, etc. Parallèlement, ont été réalisées des banques de données capables de fournir les diverses caractéristiques chimiques et physiques d'une molécule, les différents spectres (infrarouge, résonance magnétique nucléaire...) qui lui sont associés, ainsi que des fichiers couvrant tous les brevets déposés.

Cette informatisation de la bibliographie fait gagner un temps précieux au chercheur qu'elle libère des longues heures passées à la bibliothèque (on estime qu'un scientifique consacre environ 15 % de son temps à extraire et à classer les documents pouvant l'intéresser). Elle a aussi un autre intérêt : elle donne une nouvelle dimension aux sujets scientifiques, en permettant à l'utilisateur de savoir comment évoluent par pays et dans un laps de temps donné les différents thèmes de recherche, et en conséquence l'intérêt des scientifiques pour tel ou tel domaine.

Puisque l'ordinateur peut aider le chercheur dans ses investigations bibliographiques, pourquoi ne pourrait-il pas intervenir dans ses travaux eux-mêmes et, par exemple, directement lors de l'élaboration de synthèses de molécules organiques ? Cette idée émise par E.J. Corey en 1969 a suscité, ces dix dernières années, de nombreux travaux ouvrant la voie à une synthèse assistée par l'ordinateur.

Un jeu de construction

Notre univers est constitué d'un nombre fantastique d'édifices chimiques — les molécules — qui peuvent atteindre un très haut degré de complexité. La synthèse est l'art de reconstruire, à partir de motifs structuraux simples, ces molécules qui peuvent être des produits naturels (macromolécules biologiques, principes actifs de plantes...) ou des produits artificiels (polymères, médicaments, lubrifiants, colorants...). A cette fin, le chimiste dispose d'un certain nombre de produits de base provenant de matières premières telles que le pétrole, le charbon, l'air, l'eau, ainsi que de plusieurs milliers de produits dits « *secondaires* » ; ceux-ci sont fabriqués dans le commerce ou obtenus facilement au laboratoire par des procédés bien connus, et peuvent servir de point de départ à l'élaboration d'édifices plus complexes. Le chercheur possède un très grand choix de réactions chimiques.

Muni de ces différents outils, il se trouve alors placé devant une sorte de jeu de construction. A lui de choisir les bonnes briques (les molécules de base, nommées aussi « synthons »), de les placer dans le bon ordre et de tenir compte des lois dictant la manière dont les pièces doivent être emboîtées afin de construire l'édifice désiré.

Le nombre de synthons disponibles de même que la liberté de combinaison que l'on peut adopter pour aboutir à la structure choisie sont très grands. Il se présente donc une très large gamme de possibilités dont aucune ne doit être négligée *a priori*. C'est à ce stade qu'intervient l'ordinateur, instrument idéal pour indiquer toutes les combinaisons possibles d'éléments de base dans un ordre libre ou en partie contraint. Il stocke en mémoire tous les types de combinaisons de motifs structuraux de base possibles, et les propose tour à tour au chercheur, qui choisit la suite de combinaisons (réactions chimiques) semblant le mieux adaptées à sa recherche.

Dès ce stade, un problème se pose : celui du langage chimiste-machine. En d'autres termes, comment peut-on faire entrer dans l'ordinateur des structures moléculaires tridimensionnelles, alors que celui-ci ne fonctionne qu'à l'aide d'un langage binaire ? Plusieurs codes ont été proposés pour permettre la manipulation automatique des structures chimiques. Les notations linéaires, par exemple, donnent une représentation des parties caractéristiques d'une molécule tout en les replaçant dans leur environnement. Tel est le cas du système W.L.N. (Wiswesser Linear Notation), dans lequel les groupes *fonctionnels* (par exemple les groupes alcool, cétone, etc.) sont représentés par des lettres, la longueur des chaînes carbonées et la taille des cycles étant notées par des chiffres. Les molécules peuvent être aussi décrites par des « *tables de connectivité* » qui représentent explicitement tous les atomes et toutes les liaisons ; un sous-programme permet alors de dessiner ces molécules à partir de la table de connectivité et des coordonnées des atomes.

Un autre type de représentation est celui des « codes topologiques » qui donnent des descriptions explicites des structures et permettent à l'ordinateur d'en avoir une image en mémoire. Les deux principaux codes topologiques élaborés jusqu'à présent sont le code du CAS (Chemical Abstracts Service) et le système DARC (Description, acquisition, restitution, corrélation) mis au point par le professeur Jacques Emile Dubois, à l'Université de Paris-VII.

Une fois le mode de représentation choisi, le code correspondant à la *molécule* à synthétiser — ou cible — est introduit dans l'ordinateur. Celui-ci analyse la structure de la cible et la découpe en différents « *morceaux* » (ou précurseurs) pouvant conduire au résultat par une seule réaction ou par une courte séquence de réactions simples. Chacun des précurseurs est ensuite analysé à son tour en détail, ce qui conduit à un nouvel ensemble de composés encore plus accessibles. Ce procédé réitéré pour chaque intermédiaire forme un « arbre » qui a pour racine des produits de départ commerciaux ou faciles à obtenir.

L'étude systématique qui est envisagée ainsi permet de trouver théoriquement toutes les voies de synthèse pour une molécule donnée. Cette méthode présente aussi un intérêt sur le plan de la programmation : elle est logique, rigoureuse, et présente un caractère itératif intéressant.

Pour chaque produit intermédiaire proposé, l'ordinateur possède en mémoire une liste de réactions permettant la synthèse des motifs — ou fonctions chimiques — visés. C'est ainsi que le programme Synchem, élaboré à la State University of New-York, possède des catalogues de réactions permettant l'obtention des fonctions alcool, cétone, aldéhyde, acides organiques, des doubles liaisons, etc.

Ce système a toutefois ses limites. Il entraîne l'écriture d'un nombre important de motifs pour couvrir l'ensemble des fonctions de la chimie organique, et un oubli est toujours possible. En outre, si l'on ne code que les réactions qui sont déjà connues, l'ordinateur ne pourra jamais proposer de nouveaux schémas réactionnels, rôle que l'on souhaiterait lui voir jouer ultérieurement. Pour pallier cet inconvénient, des chercheurs tels que Henrickson aux Etats-Unis, puis plus récemment R. Barone et M. Chanon à l'université d'Aix-Marseille III, ont proposé de coder les réactions, non plus sur la base des fonctions chimiques, mais sur celle des mécanismes réactionnels. En d'autres termes, on ne tiendra plus compte du fait que la *molécule cible* renferme un groupe alcool ou une double liaison, mais on ne retiendra que la présence de centres — atomes ou groupes d'atomes — capables d'attirer les électrons, ou au contraire de donner des électrons, des cycles, etc. Cette approche, très générale, devrait permettre de couvrir à l'aide d'un petit nombre de schémas, une large gamme de réactions.

Des critères de choix

Quel que soit le mode de codage envisagé, l'ordinateur propose un grand nombre de chemins réactionnels. Il devient donc nécessaire d'établir une discrimination des réactions chimiques, c'est-à-dire de proposer un classement des *voies* synthétiques proposées.

Aussi a-t-on élaboré diverses méthodes de choix dérivées des méthodes mises au point par Corey, faisant intervenir simultanément plusieurs critères de choix qui sont pondérés les uns par rapport aux autres. Les principaux critères retenus sont ceux de la *practicabilité* de la réaction, du *coût matière* et de *l'originalité* de la réaction.

La practicabilité de la réaction définit le pourcentage de chances que l'on a d'aboutir au produit désiré dès le premier essai. En effet, certaines réactions ne posent aucun problème expérimental, alors que d'autres conduisent à des rendements pouvant aller de 5 à 80 %, selon l'habileté du chimiste qui les pratique. D'autre part, certains groupes d'atomes portés par une molécule facilitent une réaction, alors que d'autres la défavorisent ; c'est pourquoi Corey a introduit dans sa discrimination des réactions un critère de practicabilité lié à l'environnement de la partie de la molécule à laquelle le chercheur s'intéresse. Ce critère pourra être affecté d'un fort terme de pondération si l'utilisateur désire obtenir, sans considération du prix de la matière première, et le plus rapidement possible, une molécule qu'il doit ultérieurement utiliser pour une analyse ou un test pharmaceutique, par exemple.

Le coût matière résulte du prix des produits engagés au départ. C'est la raison pour laquelle on insère dans la mémoire de l'ordinateur les produits commerciaux affectés d'un coefficient de un à cinq, selon leur prix. Ce critère sera, évidemment, affecté d'un terme de pondération important lors de la mise au point du chemin de synthèse vers un produit destiné à être commercialisé.

Enfin, le critère « originalité de la réaction » est souvent fonction inverse de la practicabilité dans le cas des réactions devenues « classiques » ; ce critère peut être pondéré d'un terme important si l'on veut éviter une voie d'accès protégée par les brevets. D'autres critères peuvent apparaître selon les objectifs considérés ; tous expriment plus ou moins explicitement le contexte économique dans lequel l'objectif doit être atteint.

Dans le domaine de la discrimination des réactions chimiques, deux tendances apparaissent actuellement. La première, développée par l'école Wipke aux Etats-Unis, laisse l'entière responsabilité de cette opération à l'ordinateur. Elle implique un travail très important de traitement de l'information, puisqu'elle oblige à passer toute la synthèse organique au filtre des règles quantitatives de la réactivité chimique. Cette méthode a déjà fourni des résultats intéressants dans un domaine particulier de la chimie organique, auquel elle a été appliquée. Elle pourrait, en outre, permettre la mise au point d'une logique de synthèse qui, une fois élaborée, fera apparaître d'emblée certains schémas de synthèse irréalisables. Elle s'accompagne cependant d'un fort accroissement de la taille des programmes et des informations emmagasinées, donc d'un coût d'utilisation qui pourrait devenir prohibitif.

La seconde tendance laisse une plus grande part à l'initiative du chimiste et à son intuition. Elle utilise un ensemble de programmes informatiques de taille moyenne, conçus pour informer le chercheur et l'assister dans sa décision. Elle a sur la précédente l'avantage de la souplesse et de l'adaptabilité rapide aux modifications de l'environnement, mais elle peut conduire à certaines incohérences.

Les programmes de synthèse, bien qu'ils soient améliorés d'année en année, ne sont pas encore prêts à prendre en charge toutes les synthèses faites actuellement en laboratoire. Il reste, en effet, à perfectionner la méthode et surtout à coder tous les produits chimiques organiques connus ainsi que toutes les réactions chimiques qui s'y rapportent, ce qui représente un travail considérable. En outre, le recours à l'ordinateur reste coûteux ; il est très loin d'être à la portée de tous les laboratoires. Le chimiste de synthèse, à sa « paillasse », conserve donc son rôle primordial. Même lorsque l'ordinateur sera bien implanté, il lui restera à faire les travaux de recherche de nouveaux procédés et de nouveaux synthons. En outre, la logique de la machine n'est pas prête à supplanter entièrement l'instinct du chercheur, instinct qui a conduit, jusqu'à présent, à bien des découvertes importantes.

ELISABETH GORDON.

LIVRES

L'intervention sous la mer

La médaille de l'Académie de marine a été récemment remise aux auteurs de l'ouvrage collectif la Plongée et l'intervention sous la mer.

Au commencement, il y a l'euphorie : au plongeur qui pénètre sous la mer, « *l'horrible loi de Newton* » paraît abolie. Il peut donc se croire « *éphémèrement, et cependant totalement, le maître d'un monde nouveau, d'une séduisante beauté, où tout semble possible* ».

Tel est le préambule inhabituel de l'ouvrage consacré par des membres du GISMER (Groupe d'intervention sous la mer) de la marine nationale, à la pénétration sous la mer (1). L'actualité a mis davantage en relief les motivations économiques de la plongée — travail pétrolier en particulier — que ces aspects esthétiques et éthiques. C'est sans doute pourquoi ce « retour aux sources » fait tant plaisir : d'autres motifs ont incité et incitent encore des hommes, individuellement, à se risquer « *toujours plus au fond* ». Il y a d'abord dans le « monde du silence » une attraction irrésistible — une séduction — que connaît déjà le plus modeste plongeur.

Mais il faut très vite passer de l'euphorie à des techniques rigoureuses et abandonner le « *tout est permis* » pour d'inéluctables disciplines. Enfreindre ces lois qui se découvrent mètre par mètre, entraîne une sanction unique : la peine de mort. Ainsi, dans *la Plongée* va-t-on de l'« *état idéal mais nullement réaliste* » du plongeur à l'étude complète des moyens. Cela va des « *tables de plongées* » (présentées sous forme de livrets détachables) calculées à la seconde, jusqu'à la description des « *engins habités* » les plus sophistiqués, en passant par la pathologie spécifique et l'apparition récente de la médecine hyperbare. De chapitre en chapitre, la « séduisante beauté » cède le pas aux procédures et protocoles laborieux, aux graphiques et paramètres, syndromes et symptômes, schémas et tableaux, physique et chimie... L'ouvrage est une somme, technique, scientifique, médicale. Mais bien loin de « désenchanter », il donne — grandeur et servitude comprises — la totale dimension de cette aventure pour notre temps qu'est désormais la pénétration sous la mer. Ni technologie, ni pathologie, ni systémologie ne font oublier — au contraire ! — la poésie pure qui fait le préambule de *la Plongée*.

JEAN RAMBAUD.

★ « La Plongée et l'intervention sous la mer », ouvrage collectif réalisé par des membres du GISMER, officiers de marine, médecin, pharmacien-chimiste, électronicien-sécurité, plongeurs-démineurs. Editions Artha, 380 p., 110 F.

(1) *Le Monde* du 30 août.

UN COLLOQUE A COMPIÈGNE

La science et la technologie européennes face aux défis de la société actuelle

La science et la technologie européennes peuvent-elles *faire face aux défis* de la société actuelle ? Cette question est primordiale car des réponses concrètes qui lui seront apportées dépend le maintien du niveau de vie de l'Europe des Neuf. Déjà, du 31 mai au 2 juin 1977, la Commission européenne avait organisé à Bruxelles un premier séminaire sur ce sujet. Elle en a réuni un deuxième les 19 et 20 octobre derniers à la toute neuve université de technologie de Compiègne.

Le ministre des universités, Mme Alice Saunier-Seïté, est venue ouvrir ce deuxième séminaire « *par intérêt* », a-t-elle précisé, et « *non pas par devoir* ». Dans son allocution liminaire, Mme Saunier-Seïté a souligné que la science et la technologie progressent à un rythme tel que 90 % de tous les chercheurs de tous les temps sont actuellement vivants et que, pendant les cinquante dernières années, nous avons accumulé plus d'informations et de connaissances nouvelles que pendant toute l'histoire antérieure de l'humanité.

Il est regrettable que le ministre des universités n'ait pu rester à Compiègne pour écouter les propos tenus par M. Ilya Prigogine (le chimiste belge lauréat du prix Nobel en 1977) et par M. Léon Van Hove (directeur général du Centre d'études et de recherches nucléaires de Genève, CERN). L'un et l'autre ont, en effet, déploré que les structures de la recherche européenne soient inadaptées aux besoins actuels.

Pour M. Prigogine, la recherche souffre en Europe de plusieurs maux congénitaux : existant depuis trois siècles, elle s'inscrit dans des structures vieilles et parfois figées que le souci de la sécurité de l'emploi, très répandu chez les chercheurs, ne contribue pas à assouplir. En outre, les cadres nationaux sont souvent trop étroits pour une organisation efficace, et ils pourraient être utilement élargis au cadre européen. Enfin, la recherche européenne faite sur des crédits d'Etat est concentrée dans les universités qui, dans bien des cas, la sacrifient à l'enseignement et ont peu de contacts avec la société et ses problèmes concrets.

Pour M. Van Hove, les universités européennes (sauf en Grande-Bretagne) souffrent du mythe de l'égalité. Personne ne songerait à mettre sur le même plan tous les orchestres et tous les violonistes. Pourquoi alors prétendre que toutes les universités, tous les laboratoires, tous les scientifiques sont de valeur égale ? Certains très bons chercheurs sont de très mauvais professeurs, et inversement... Les besoins sont donc différents, et la distribution des crédits devrait tenir compte de la réalité des besoins de la recherche qui, dans bien des cas, devrait être dissociée des premières années de l'enseignement supérieur. Il conviendrait de développer des « centres d'excellence » de la recherche au lieu de pratiquer le saupoudrage. Ainsi pourrait être mis en valeur le potentiel considérable qui existe en Europe.

La nouvelle culture

Tous les orateurs ont déploré le manque de mobilité des chercheurs. Tous ont souligné que le monde de la recherche est coupé du grand public. Comme l'a remarqué M. Guy Deniélou, président de l'université de technologie de Compiègne, notre société, sans s'en rendre vraiment compte, est indissolublement liée à la science et aux techniques ; mais elle est partagée entre des cultures différentes, l'ancienne dont on s'imprègne à l'école, et l'actuelle « technoculture », qui est réservée aux spécialistes. Comme l'avait dit notre directeur, M. Jacques Fauvet, lors d'une récente réunion de l'Association nationale de la recherche technique (*le Monde* du 13 septembre), l'enseignement devrait familiariser les enfants avec la technologie et la science dès l'école maternelle. C'est ce que pense aussi M. Deniélou : pour lui, c'est là le seul moyen d'adapter les mécanismes mentaux à cette nouvelle culture dont nous dépendons tous étroitement.

La plupart des intervenants ont déploré, d'une part, que les spécialistes aient tant de mal à discerner les besoins réels, actuels et futurs, des sociétés des pays industrialisés et encore plus des pays en voie de développement et, d'autre part, que le grand public (politiciens, consommateurs, industriels, syndicalistes, hommes de la rue) soit peu ou mal informé des réalités complexes de la science et de la technologie. Certains ont suggéré que la Commission européenne crée un institut pour former des administrateurs scientifiques, attribue à des chercheurs des bourses de « mobilité » et organise des sessions de formation pour les journalistes scientifiques.

De telles propositions ont paru à M. Charles Morazé, historien français, constituer un résultat bien mince pour deux jours de colloque, et même cinq, si l'on tient compte de la réunion de 1977. Mais si les scientifiques, administrateurs ou industriels présents à Compiègne ont reconnu que les journalistes scientifiques pouvaient jouer un rôle essentiel, pas un d'entre eux n'a pensé que l'information des journalistes spécialisés d'abord, du grand public ensuite, devait être amorcée par les organismes privés et publics de recherche et qu'il appartenait aux laboratoires ou entreprises de faire connaître leurs travaux sans en dissimuler les succès ou les échecs, sans en taire les avantages ni les inconvénients éventuels.

Y. R.

En toute logique

COGONOTE

PROBLEME N° 132

Un sculpteur devait graver les lettres du mot OCTOGONE aux sommets d'un octogone, dans le sens des aiguilles d'une montre. En réalité, s'il a gravé les bonnes lettres, il a brouillé leurs positions.

Quelle est la gravure correcte, si le fait d'indiquer combien de lettres sont à leur place revient à donner la solution du problème ?

O O E C O G N T

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et des techniques ».)

SOLUTION DU PROBLEME N° 131

Un triangle peut-il avoir ses côtés en nombres entiers, de telle sorte que leur somme soit égale à son aire ?

Appelons x y et z les côtés pour écrire la formule :

$$x + y + z = \frac{1}{4}\sqrt{(x+y+z)(x+y-z)(x-y+z)(-x+y+z)}$$

Soit :

$$16(x+y+z) = (x+y-z)(x-y+z)(-x+y+z)$$

Or les facteurs de droite sont tous de même parité, puisqu'ils diffèrent chaque fois les uns des autres du double de deux des côtés. Ils sont donc tous pairs, puisque leur produit l'est.

On peut donc écrire :

$$x + y - z = 2k$$

$$y = \frac{(k^2+4)(x-k)}{kx-(k^2+4)}$$

$$z = x + y - 2k$$

On obtient pour $k = 1$ et $k = 2$:

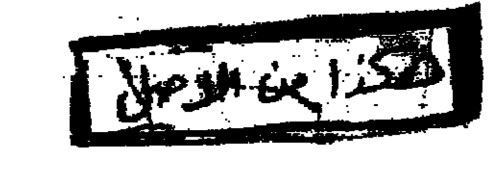
5, 12, 13
6, 8, 10
6, 25, 29
7, 15, 20
9, 10, 17

Les autres valeurs redonnent ces six solutions.

(Référence : Stephen Ainley, *Mathematical Puzzles*, Londres 1977.)

PIERRE BERLOQUIN.





La prévention des maladies de cœur

Du 23 au 29 octobre, la Fondation nationale de cardiologie organise, comme chaque année, dans toute la France, une Semaine du cœur (1) qu'elle a axée, pour 1978, sur la prévention.

DES ATTITUDES A ADOPTER

Le Sénat américain a constitué en son sein une « commission sur la nutrition et les besoins humains » qui a défini un « code » d'attitudes à adopter afin d'éviter les maladies cardio-vasculaires. Ces règles sont les suivantes :

1) Augmenter la consommation des hydrates de carbone afin qu'ils représentent 55 à 60 % de l'apport énergétique (en calories) ;

2) Réduire la consommation totale de graisses afin de la faire passer d'environ 40 % à 30 % de l'apport énergétique ;

3) Réduire la consommation de graisses saturées afin qu'elle représente environ 10 % de l'apport énergétique, et équilibrer avec des graisses poly-insaturées et mono-insaturées, qui devraient représenter environ 10 % de l'apport énergétique chacune ;

4) Réduire la consommation de cholestérol à environ 300 mg/jour ;

5) Réduire la consommation de sucre d'environ 40 % afin qu'elle représente environ 15 % de l'apport énergétique ;

6) Réduire la consommation de sel d'environ 50 à 85 % pour l'amener approximativement à 3 g par jour.

Afin d'atteindre ces objectifs, le comité suggère les modifications suivantes dans la sélection et la préparation de la nourriture :

- **Augmenter la consommation de fruits, de légumes et de céréales entières ;**
- **Diminuer la consommation de viande, à l'exception des volailles et augmenter celle du poisson ;**
- **Diminuer la consommation de produits riches en graisses, et substituer en partie des matières grasses poly-insaturées aux matières grasses saturées ;**
- **Substituer du lait écrémé au lait entier ;**
- **Diminuer la consommation de beurre, œufs et autres produits riches en cholestérol ;**
- **Diminuer la consommation de sucre et de produits riches en sucre ;**
- **Diminuer la consommation du sel et des produits riches en sel.**

Le professeur Henry Blackburn (Minneapolis) est venu apporter à l'appui des thèses de ceux qui croient en l'action fondamentale de la *prévention* un certain nombre de statistiques américaines. En dix ans, aux Etats-Unis, la fréquence des maladies cardio-vasculaires a baissé de 20 %. Or cet énorme pourcentage, a-t-il noté, ne s'explique que par une intense action d'information et par les modifications de comportement qui en ont découlé. Ainsi, au cours de cette dernière décennie, le taux moyen de cholestérol a-t-il baissé de 4 à 5 %. Corrélativement, une réduction de 30 % de la consommation de cigarettes a été observée chez les hommes âgés de plus de quarante ans. En outre, une nette baisse de la consommation des graisses animales s'est amorcée, au profit de graisses végétales (insaturées). Enfin, un meilleur dépistage de l'hypertension s'est organisé.

Ces modifications de comportement attestent incontestablement des progrès de l'information dans ce domaine. Mais il reste, sur ce point, beaucoup à faire, si l'on en croit une étude menée à Chicago tout dernièrement sur un échantillon représentatif de la population américaine.

En effet, 28 % seulement des personnes interrogées ont cité le tabac comme facteur de maladies cardio-vasculaires ; 21 % l'hypertension artérielle et 13 % le cholestérol ou les graisses. Surtout, seulement 1 % de l'échantillon a cité conjointement ces trois facteurs de risque, pourtant reconnus aujourd'hui comme déterminants.

Cependant la conscience progresse nettement du caractère évitable, et non plus « *fatal* » des maladies cardio-vasculaires, puisque 76 % des Américains interrogés ont estimé que les attaques cardiaques peuvent être évitées chez les personnes âgées de moins de soixante ans. Par quels moyens ? C'est ici que les réponses se font les plus vagues puisque 30 % des personnes répondent « *par un régime approprié* », sans préciser qu'il s'agit, notamment, de *diminuer* la consommation de graisses. Pourtant 30 % estiment qu'il faut cesser de fumer pour éviter les maladies cardiaques et 24 % recommandent l'exercice physique.

Les règles préventives des maladies cardio-vasculaires, en effet, sont simples, comme le rappellent ce mois-ci les professeurs A. Froment et H. Milon (Lyon) (2). Il s'agit tout particulièrement :

— D'augmenter l'activité physique, notamment la marche ;
— D'introduire dans l'alimentation des huiles riches en acides gras polyinsaturés (maïs, pépins de raisin, tournesol) ;
— D'utiliser plus fréquemment les légumes ;
— De réduire l'usage du sel ;
— D'éliminer ou de réduire la consommation de cigarettes.

C. B.

(1) Pendant toute cette Semaine, une « Carte du cœur » sera vendue au prix de 10 F, partout en France, dans les bureaux de poste, les agences bancaires, les supermarchés, les boulangeries, ainsi que dans les pharmacies de la région parisienne.
(2) *Cahiers médicaux*, 1978, n° 4.

TROIS TOXIQUES

• LE TABAC : une population de mille fumeurs a été étudiée pendant trois ans aux Etats-Unis. Il a été notamment observé que le risque de décès par maladie coronarienne est doublé dans la catégorie des fumeurs de vingt et une à quarante cigarettes par jour, par rapport à ceux qui fument moins d'un paquet ; il est multiplié par quatre chez ceux qui fument plus de quarante cigarettes par jour.

• LES GRAISSES : en 1900, les graisses constituaient 15 % de la ration calorique quotidienne. Elles représentent aujourd'hui 40 % en France, 45 % aux Etats-Unis. Or elles ne devraient pas constituer plus du tiers de la ration alimentaire quotidienne et devraient se composer en majeure partie d'acides gras insaturés (huiles de maïs, tournesol, pépins de raisin, soja, noix). En effet, les acides gras saturés se trouvent dans la plupart des aliments d'origine animale. « Ils favorisent, écrit le docteur Serog (« Cœur et Santé »), la formation de dépôts athéromateux sur les parois artérielles, ainsi que des thromboses vasculaires (obstruction des vaisseaux). »

• LE SEL : les besoins alimentaires humains ne requièrent que 6 grammes de sel par jour. Les Français en consomment quatre fois plus. Or le sel provoque dans l'organisme une rétention d'eau, donc augmente le volume des liquides du corps, et notamment le volume du sang. Ce qui créé l'hypertension et fatigue le cœur.

Une bactérie contre le paludisme

Une bactérie (5 microns de long, 1 micron de diamètre en moyenne) *Bacillus thuringiensis israelensis*, devrait devenir très prochainement une arme essentielle de la lutte contre le paludisme, la fièvre jaune, les filarioses, la dengue, les encéphalites et l'onchocercose (ou cécité des rivières). Toutes ces maladies parasitaires ont, en effet, un point commun : elles sont transmises par des moustiques (sauf l'onchocercose qui est transmise par une simulie, c'est-à-dire une sorte de toute petite mouche) qui sont les vecteurs obligatoires des organismes monocellulaires ou des nématodes (des vers) responsables de ces maladies.

Pendant les deux décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, on a pensé que le paludisme et les autres maladies parasitaires allaient être vaincues définitivement. Grâce à l'emploi massif du D.D.T., le nombre de cas recensés de paludisme était passé de plusieurs centaines de millions à quelques centaines de milliers. Mais depuis quelques années, les spécialistes ont dû déchanter.

Partout, actuellement, le paludisme est en progression foudroyante : les anophèles, moustiques vecteurs de cette maladie, sont devenus résistants au D.D.T. et à d'autres insecticides chimiques en Asie et en Amérique. Et, dans le même temps, le plasmodium (le protozoaire) agent de la maladie est devenu résistant à certains des médicaments antipaludéens. C'est ce qui explique que, dans la seule Inde, entre 1962 et 1977 le nombre de cas recensés de paludisme soit remonté de soixante mille à six millions. Pour le monde entier, on estime actuellement que, dans les zones intertropicales et subtropicales, le paludisme menace directement un milliard de personnes ; chaque année, il en rend malades cent millions, deux cent millions selon d'autres estimations, et tue un million d'enfants dans la seule Afrique noire.

En 1976, l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) a donc lancé un énorme programme de recherche et de formation sur les maladies tropicales. Ce programme a été divisé en différentes sections dont l'une se consacre à la lutte biologique contre les vecteurs.

L'année dernière, deux chercheurs israéliens, M. J. Margalit, de la Hebrew University de Jérusalem, et M. L. Goldberg, ont pêché dans des mares, des larves de moustiques mortes infestées de bactéries. L'O.M.S. a envoyé des cultures de bactéries pour identification et études au laboratoire de lutte bactériologique contre les insectes de l'Institut Pasteur de Paris. Ce laboratoire, qui est dirigé par Mme Huguette de Barjac, est, en effet, depuis 1965, le centre international de référence de *Bacillus thuringiensis*, utilisé depuis le début de notre décennie, grâce à des études menées par l'Institut Pasteur et par l'Institut national de la recherche agronomique, dans la lutte contre certains insectes ravageurs des cultures et des forêts (*le Monde* du 16 mars 1972).

Comme tous les bacilles, *Bacillus thuringiensis* est un organisme monocellulaire qui se reproduit par divisions en deux, tant qu'il dispose des éléments nutritifs nécessaires. Lorsque ceux-ci sont épuisés, *Bacillus thuringiensis* passe au stade de sporulation. Chaque cellule contient alors une spore entourée d'enveloppes résistantes et un cristal (parfois deux ou trois cristaux) de protéine toxique pour les larves de lépidoptères (un ordre d'insectes appelés couramment papillons). Sous cette forme, *Bacillus thuringiensis*, comme tous les bacilles (1) peut attendre des années ou même des décennies de retrouver les conditions nécessaires à la reprise de son stade actif.

Depuis sept à huit ans, sous le nom de Bactospéine, *Bacillus thuringiensis* est « fabriqué » en France par les laboratoires Roger Bellon et commercialisé par la société Biochem. Il est d'ailleurs produits aussi, mais sous d'autres noms, dans plusieurs pays. Et il est utilisé, avec un grand succès, pour lutter contre la chenille processionnaire du pin et du chêne, contre la pyrale du maïs et du riz, contre la tordeuse verte du chêne et du mélèze, contre la tordeuse de la grappe, contre le bombyx disparate du chêne-liège, contre la teigne de l'olivier et contre des lépidoptères parasites du coton, du tabac, de la canne à sucre, des choux, des fraises, du soja, de la luzerne, des bananiers, des orangers, des pommiers, des poiriers, etc. Notons que la protéine du cristal, toxique pour certains lépidoptères, est d'une inocuité absolue pour l'homme, les animaux supérieurs, les oiseaux et les insectes utiles. En outre, elle n'est absolument pas rémanente et disparaît du milieu rapidement.

Les cultures envoyées par l'O.M.S. ont été identifiées comme étant un *Bacillus thuringiensis*, mais d'une variété particulière à laquelle Mme de Barjac a donné le nom d'*israelensis*. Cette nouvelle variété a, certes, des cristaux et des propriétés sérologiques différents de ceux des autres *Bacillus thuringiensis*. Mais elle a surtout des capacités toxiques très élevées et très spécifiques : elle ne tue — et très vite — que les larves de certains diptères (un ordre d'insectes qui comprend, notamment, les moustiques et les simulies).

A dire vrai, on ne comprend pas encore complètement pourquoi *Bacillus thuringiensis* est fatal aux larves de certains insectes. Tout ce que l'on sait pour le moment, c'est qu'il paralyse le système digestif des larves. Dès que celles-ci ont ingéré le cristal toxique, elles cessent immédiatement de s'alimenter et meurent toutes très rapidement.

Des essais en laboratoire faits sur les moustiques vecteurs du paludisme, de la dengue, des encéphalites, de la fièvre jaune et des filarioses, ainsi que sur les simulies vecteurs de l'onchocercose, ont été extrêmement concluants. *Bacillus thuringiensis israelensis* est fatal à toutes les larves de ces dangereux diptères. Bientôt, des essais en vraie grandeur (c'est-à-dire dans la nature) devraient être faits, probablement en Côte-d'Ivoire, au Nigéria et en Indonésie.

Y. R.

(1) Au stade de sporulation, les autres bacilles ne contiennent pas de cristal toxique.

Une campagne de lutte contre les caries dentaires

En France dès l'âge de trois ans, quatre enfants sur dix sont atteints de caries dentaires, qui toucheront 90 % des adultes. Il s'agit là, d'après l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) du troisième fléau mondial après les maladies cardio-vasculaires et le cancer. De telles données expliquent que le Comité français d'éducation pour la santé, sous l'égide du ministère de la santé et de la famille, ait choisi après le tabac et la nutrition, l'hygiène bucco-dentaire comme thème de sa campagne qui se prolongera jusqu'au 15 novembre. Les deux cents messages diffusés à la télévision sur ce sujet, relayés par une action de sensibilisation auprès d'un certain nombre de praticiens et d'enseignants, ont pour but de faire apparaître que les caries et le déchaussement des dents ne sont pas des fatalités.

Cette campagne d'un mois seulement est-elle capable de modifier les comportements ? D'autres mesures réclamées depuis longtemps auraient en tout cas donné plus de crédibilité à l'action entreprise.

Une absence presque totale de prise en charge

Si des séances d'éducation dans les écoles ont été organisées ici ou là sur l'initiative de l'Union française pour la santé bucco-dentaire, rien ne laisse présager l'installation de cabinets scolaires où un dépistage systématique serait pratiqué comme c'est le cas au Danemark (1). L'état d'abandon de la médecine scolaire n'incite pas, en tout cas, à l'optimisme sur ce point.

D'autre part, alors que la fluoration de l'eau, à des doses infimes pouvait avoir un rôle majeur dans la prévention des caries, la France n'a entrepris aucune action de ce type, notamment, à cause de la complexité du système actuel de diffusion des eaux. Dans des pays comme la Suisse et les Etats-Unis cette méthode est pourtant très répandue.

Dernier obstacle important à toute réelle politique de prévention dans ce domaine : l'absence presque totale de prise en charge par la Sécurité sociale de ce type d'actes ; ainsi les praticiens qui se rendent dans les écoles le font-ils bénévolement. Les deux séances annuelles de détartrages remboursées par la Sécurité sociale pour éviter justement la constitution d'une plaque dentaire, à l'origine des caries, ne le sont que sur la base de 39,50 F la séance. Or, ce tarif, d'après la plupart des praticiens, ne permet pas que le détartrage soit bien fait.

La campagne actuelle devrait pour bien faire être le premier jalon d'un véritable plan de santé bucco-dentaire, autrement efficace que des messages informatifs. — N. B.

(1) Un certain nombre de spécialistes en France prônent en vain l'institution de ces « cabinets scolaires », comme l'a fait le professeur Hurel (Marseille) dans nos colonnes (*le Monde* du 5 novembre 1975).

QUE FAIRE ?

Quelques règles élémentaires d'hygiène permettraient à la plupart des adultes et des enfants de conserver une bonne santé bucco-dentaire :

— Une visite régulière chez le praticien, tous les six mois pour l'enfant, tous les ans pour l'adulte, même en l'absence de tout symptôme ;

— Un brossage régulier (matin, midi et soir, après les repas) et de qualité : les dents doivent être brossées de la gencive vers la dent ;

— Un changement de brosse à dents, tous les trois mois au moins, alors que 55 % des Français, d'après un sondage de la SOFRES de juin 1977, attendent plus d'un trimestre pour acheter une nouvelle brosse à dents ;

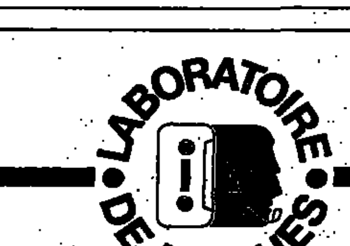
— Une suppression de toutes les sucreries après le brossage du soir ;

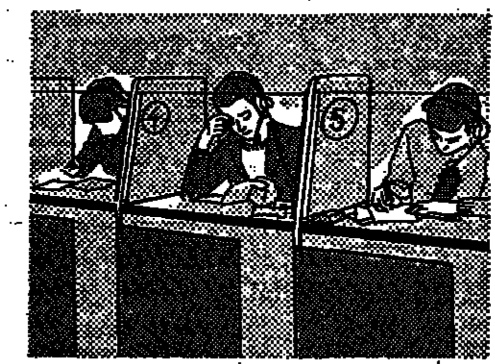
— Une prudence à l'égard de certains dentifrices qui, se dissolvant mal dans l'eau, laissent dans la bouche des résidus qui peuvent provoquer des irritations ;

— Une absorption de boissons fluorées ou l'application locale de fluor, dont le rôle dans la prophylaxie des caries est maintenant incontesté.









Le Monde

culture

LE JOUR DES ARTS

Gauguin au Salon d'automne.

Le Salon d'automne va fêter ses soixante-quinze ans : 1978 coïncide aussi avec le soixante-quinzième anniversaire de la mort de Gauguin. C'est pourquoi il accueillera (du 1er au 27 novembre) un ensemble de peintures du maître de Tahiti. La glyptotek Karlsberg de Copenhague lui prête la Femme à la fleur, Arearea, l'Empire du revenant, *la* Gardeuse de vaches, *et le Louvre les* Femmes tahitiennes. *Les musées de Strasbourg, de Rennes et du Havre, ainsi que des collectionneurs privés suisses, grecs et français ont permis également que soient rassemblés vingt-deux chefs-d'œuvre de Gauguin sous la verrière du Grand Palais. De plus, le Salon présentera des sculpteurs qui y exposèrent entre 1903 et 1925 (Rodin, Maillol, Arp, Brancusi...), des croquis et des photos d'architectures réalisés à Paris en 1903 (Guimard, Sauvage, Franz Jourdain).*

Un train-musée pour les enfants.

Un musée qui roule sur rails, c'est commode, et c'est la première fois qu'on en fait pour les enfants. C'est la première fois aussi qu'il en arrive un sur la place devant le Centre Georges-Pompidou, ce mardi 24 octobre, où il restera jusqu'au 5 décembre. Dès le mois de janvier 1979, il roulera de gare en gare pour l'Année internationale de l'enfant, reliant cent douze petites et grandes villes, où on pourra visiter son exposition : Ferblanc et fildefer ; *une exposition d'art populaire faite de deux cent cinquante boîtes en fer blanc réemployées, venues d'Afrique, d'Indonésie, du Brésil, du Mexique, d'Iran, de France, façonnées par des artisans, des enfants et quelquefois des artistes avec un grand A — un petit Calder, un petit Miro par-ci par-là, histoire de montrer qu'il n'y a pas de déchets méprisables. Une initiative de Danièle Giraudy et du musée des enfants du Centre Beaubourg.*

Dans les galeries parisiennes.

● Kudo, *galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse : vingt objets récents pour une « méditation entre futur et mémoire ».*
Mathias Fels, 138, boulevard Karl Flinker, 25, rue de Tournon : « Spelunca » ou les nouvelles images d'un artiste venu du pop' art.

● Gérard Guyomard, *galerie Mathias Fels, 136, boulevard Haussmann : vie quotidienne à la terrasse d'un bistrot ou sur un canapé confortable devant la télévision en des images embrouillées de personnages et d'objets dessinés à la couleur, comme en surimpression.*

● Jean-Pierre Vielfaure, *au Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin : des dessins, des peintures récentes, une grande suite déjà ancienne :* Opéra civilisation *d'un artiste qui a à dire, le dit à sa façon, mériterait d'être mieux connu.*

● Luis Feito, *galerie Regards, 40, rue de l'Université : les peintures récentes d'un peintre abstrait d'origine espagnole, qu'on n'avait pas vu depuis longtemps.*

● Luc Peire, *galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol : œuvres récentes d'un abstrait qui travaille toujours sur la ligne verticale.*

Des livres

Pour les éditeurs, la campagne de fin d'année a commencé. Depuis le début d'octobre, ils mettent en place les « beaux livres » dont la plupart seront réduits au rôle de livres d'étrennes, en vertu d'une tradition aussi solide que déraisonnable. En voici quelques-uns. Le Réalisme américain, *de François Mathey, sur la peinture aux Etats-Unis depuis le dix-huitième siècle (Skira, 180 pages, 220 F). L'histoire d'un thème,* l'Apocalypse dans l'art, *de Frist Van der Meer (Chêne, 368 pages, 420 F). Deux volumes archéologiques :* le Temps des pyramides, *premier tome des* Pharaons, *ouvrage collectif dans la collection « L'univers des formes » (Gallimard, 372 pages, 330 F), et* les Celtes, *de Venceslas Kruta, photographies d'Erich Lessing (Hatier, 260 page, 300 F). Deux aspects opposés du dix-neuvième siècle :* la Gravure préimpressionniste *(Boudin, Corot, Daubigny, Jongkind, Millet), de Michel Melot (Flammarion, 300 pages, 160 F) et* la Peinture irréaliste au dix-neuvième siècle, *de Philippe Robert-Jones (Office du livre, 230 pages, 295 F).*

Expositions

Têtes d'affiches

La collectionnite a ses raisons que le marché n'ignore pas. Il en est des affiches de cinéma, depuis une dizaine d'années en France, comme du reste. Avant, il suffisait souvent d'insister un peu auprès d'un gérant de salle pour en avoir à l'œil. Maintenant l'affiche de cinéma se vend, de plus en plus cher. Ainsi une des affiches pour *les Enfants du Paradis* se vendait 30 F en 1970, aujourd'hui elle en vaut 2 000. Les prix pratiqués pour la broutille sont de avoir à l'œil. Maintenant, l'affiche moyenne coûte dans les 400 F ; un Dubout pour les films de Pagnol peut grimper à 2 500 F. (Voir le très intéressant dossier sur l'affiche de cinéma dans *le Film français*, numéros du 22 septembre et du 6 octobre.)

L'affiche de cinéma a donc ses cotes, variables selon son ancienneté et sa rareté, sa signature et sa qualité, mais aussi selon le produit qu'elle illustre. C'est un domaine où le souvenir d'un moment du cinéma, d'un film aimé, d'un acteur préféré compte souvent plus que les considérations plastiques.

Mal aimée des esthètes, l'affiche de cinéma a ses amateurs du côté des cinéphiles avertis. C'est un peu le cas de Raymond Borde, qui en a fait entrer dans sa cinémathèque de Toulouse environ 15 000. Il en a sélectionné cent, toutes d'origine française, depuis les premières, celles qui ne se différencient pas tellement des affiches de théâtre et de café-concert — au commencement était le théâtre filmé — jusqu'en 1960, fin de l'affiche lithographiée et généralisation de l'offset. L'exposition est présentée à Lyon à l'Espace d'art contemporain.

Une autre exposition, à Versailles celle-là, organisée par le C.N.C., sous le titre « Messagères du cinématographe », regroupe elle aussi cent affiches du cinéma français. Elle commence comme l'autre aux débuts, mais poursuit jusqu'à aujourd'hui, l'époque de Ferracci et de quelques autres affichistes (elle présente aussi de vieux appareils de prise de vues, de montage, de projections, et des documents). Le point de vue y est différent. A Lyon, le choix d'affiches est plutôt significatif du gros de la production, c'est l'aspect document, témoignage sociologique qui prédomine (malheureusement mal présenté) ; à Versailles, on a plutôt cherché à séparer le bon grain de l'ivraie, en mettant l'accent sur l'esthétique. Ici, c'est l'affiche de Siné pour *les Espions* de Clouzot — jeu de masques, camouflages et voyeurisme — drôle et efficace, qui se trouve noyée dans la médiocre apparence d'un flot de têtes, de baisers langoureux, de regards tournés vers la ligne bleue des Vosges, ou de sourcils froncés sur fond sombre ou guimauve.

Le sang des autres

Là, c'est l'exception qui passe pour être la règle, avec des petits chefs-d'œuvre comme l'affiche de Jean Colin pour *Zéro de conduite* (un buste de garçon et deux ou trois taches d'encre sur papier d'écolier) ou celle de Raymond Gid — un des rares à avoir poussé l'affiche dans le secteur de l'abstraction — pour *les Diaboliques* (1955) : des traces de mains rapaces sur fond nébuleux, qui intriguent, forcent l'interrogation et résument en quelques signes tout un programme. Des affiches comme celle-là dans la production française, c'est un peu le luxe que s'est offert un producteur ou qu'a réussi à imposer un réalisateur. Le vrai visage de l'affiche de cinéma est plutôt à Lyon, parmi tous ces portraits de vedettes plus ou moins ressemblants entourés de tel ou tel épisode du film, quand l'illustration l'emporte sur la création.

« *Ne tirez pas sur l'affichiste, il fait ce qu'il peut* », a pu dire Raymond Gid (1). Et c'est vrai que l'affiche de cinéma est soumise à des contraintes qui ne facilitent pas la tâche de celui qui la fait, contraintes variables selon les époques, les modes, l'idée que l'on se fait, côté distribution, des goûts du public, un public potentiel difficile à cerner, qui n'a rien à voir avec la ménagère face à un paquet de lessive. Aussi préfère-t-on commander des « trucs » qui marchent à coup sûr : l'image de la violence et l'image de l'amour, le sang et le baiser incarnés par des vedettes qu'on enferme dans leur propre image de marque, en forçant sur leur singularité : une paire d'yeux pour Morgan, une mâchoire pour Fernandel, un chapeau et un imper pour Gabin, un décolleté pigeonnant pour Martine Carol.

L'affiche de cinéma, ce n'est bien souvent que ça : des gros plans sur un, deux ou une cascade de visages (qui peuvent avoir leur poésie — *les Enfants du paradis*). Ne va-t-on pas au cinéma, au moins jusqu'à la nouvelle vague, pour la vedette, tête d'affiche obligée — souvent même au corps défendant de l'affichiste. Une tête raccrochée au fond par une sorte de fondu enchaîné qui permet de faire le lien avec la trame de l'histoire, racontée en une ou plusieurs scènes — le meurtre, l'incendie, la poursuite, etc., ou de suggérer le climat par de la couleur et quelques indications de lieux : un pavé, un quai, un lampadaire, etc.

Et puis, il y a toutes les affiches pour les films comiques (Dubout et bien d'autres, de la caricature au dessin humoristique porté à grande échelle), pour les films historiques et les films d'aventures... Chaque genre a ses normes, ses instruments de passion : la cape, l'épée, le revolver, la corde..., ses trois ou quatre couleurs symboliques en plus du crème pour la peau.

Presque toujours, la mise en page des affiches de cinéma renvoie au cinéma et non à l'affiche et son complot de signes mis à plat. Elle est à sa façon une mise en scène, qui reste dans l'espace illusion du réel qu'est l'écran de toile, dans l'espace de cette chose qui se déroule dans le temps et en profondeur, et reste tributaire de l'œil de la caméra : plongées, contre-plongées, cadrages vertigineux, voire déformations. Il peut y avoir des réussites dans le genre, avec René Peron, Jean Bonneaud, ou Bernard Lancy (*Dédée d'Anvers ; la Grande Illusion*), qui en ont fait des cargaisons, dans les années 40 et 50, et savent de quoi ils parlent. Mais aussi des ratages complets quand tout s'étale bêtement derrière un titre et un générique, plaqués souvent par d'autres mains que le dessinateur du projet.

L'affiche de cinéma est une affaire de sensibilité et d'interprétation du produit, une affaire de talent. Mais elle a rarement été confiée à des gens de talent, qui ne se seraient pas assez pliés aux règles : raconter le maximum dans un minimum de place, l'affiche ayant été longtemps pour le grand public la seule information sur un film nouveau (ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il y avait un budget publicitaire).

Les choses ont changé depuis quinze ans. L'affiche est devenue élément d'une campagne de lancement bien orchestrée, qui passe par la radio, la télévision, la presse. Pour cela, elle n'a plus le même rôle d'information directe à jouer. Face à un public déjà informé, elle peut se permettre de prendre des risques, et dégage effectivement ces temps-ci un souffle de créativité. Mais qu'on ne s'y trompe pas trop. Car si l'affiche de cinéma se met à ressembler à n'importe quelle affiche publicitaire voisine sur abribus ou ailleurs, c'est parfaitement raté. Des pieds sous un chapeau c'est amusant, mais ça peut servir aussi pour une marque de chaussures ou comme enseigne pour un chapelier.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Cent affiches de cinéma français, exposition organisée par la cinémathèque de Toulouse. Espace lyonnais d'art contemporain, Lyon-Perrache. Jusqu'au 20 novembre.

★ Messagères du cinématographe, exposition organisée par le Centre national de la cinématographie (service des Archives du film de Bois-d'Arcy). Salons de la Caisse d'épargne, 143, boulevard de la Reine, 78000 Versailles. Jusqu'au 28 octobre. Créteil en décembre ; Provins, début 1979.

(1) Cité dans l'album *Affiches du cinéma français*, choisies par J.-M Borga et B. Martinaud (éditions Delville, 1977).

Notes

Revues

« Futuribles »

La revue « Futuribles » consacre son numéro de septembre-octobre à la « Prospective du développement culturel ». Parmi diverses contributions qui font le point sur l'état actuel des travaux en ce domaine, celle de M. Augustin Girard, chef du service des études et de la recherche au ministère de la culture et de la communication, sur « les industries culturelles », c'est-à-dire sur « le secteur marchand de la culture », retient particulièrement l'attention.

M. Girard — qui se réfère à une vaste étude conduite à l'initiative de son service, dont une synthèse sera prochainement publiée à la « Documentation française » — note que la démocratisation de la culture se réalise depuis quinze ans « avec beaucoup plus d'ampleur » par les produits industriels accessibles sur le marché (livre, disque, film) qu'au moyen des produits subventionnés par la puissance publique.

Ce système a ses défauts, mais son impact est tel que les responsables de l'action publique (maisons de la culture, maisons de jeunes, etc.) devraient, selon M. Girard, essayer de tenir compte des « machines culturelles » pour toucher enfin la plus grande partie de la population.

« Théorisation minable et démagogique de l'austérité culturelle », affirme M. Paul Laurent (P.C.). « Les machines, on ne s'y soumet pas, on les utilise », répond M. Lecat. La question est de savoir ce qu'on en fait. — T.F.

★ « Futuribles », n° 17, 22 F.

Rock

A.C.D.C. au Stadium

A.C.D.C. est né en 1974, lorsque les frères Angus et Malcolm Young ont décidé de former leur propre groupe. En Australie, les musiciens se retrouvent vite. Les deux frères, âgés de dix-sept et vingt et un ans, rencontrent Ron Scott, chanteur d'origine écossaise qui, avec ses trente ans, fait un peu figure de chaperon. Philippe Rudd (batteur), et Mark Evans (bassiste) complètent cette formation cosmopolite. Grâce à un hard-rock de haute tension, A.C.D.C. devient très vite un groupe vedette en Australie, d'autant plus que les formations locales sont pratiquement inexistantes. Melbourne est une grande ville qui s'ennuie et tente de vivre sur le modèle américain, mais sans grande animation.

Après l'enregistrement de son premier trente-trois tours, A.C.D.C. s'envole pour l'Angleterre en 1976 afin d'y effectuer une tournée couronnée de succès. Depuis, deux albums et trois tournées aux Etats-Unis ont permis au groupe de s'installer confortablement dans les hit-parade anglo-saxons. Le jeune guitariste Angus Young joue sur une image adolescente en se produisant sur scène en culotte courte avec un cartable sur le dos. A.C.D.C. joue fort un rock parfois teinté de subtilité. L'ennui est que les musiciens se démarquent peu d'une centaine d'autres groupes du même style. Le groupe français Trust, qui se distingue par un excellent chanteur, assure la première partie.

ALAIN WAIS.

★ Le 24 octobre, à 19 heures.

Théâtre

« LA STAR DES OUBLIS », d'Yvane Daoudi

Dernière séance dans un cinéma d'art et essai plutôt miteux. Une salle de quartier reconvertie : des murs nus, de vieux rideaux rouges à plis sur lesquels gondole le mot « fin ». Plus exactement « the end ». Le visage de Marlène vient de s'évanouir dans les dernières minutes de *Shanghaï Express*. Dehors il pleut, deux femmes restent.

Elles ne se connaissent pas mais se parlent, dérivent ensemble sur les images et les mots qui viennent de bousculer leurs rêves. Le train, Changhaï, exotisme, voyage, terre lointaine, cieux inconnus. Des clichés qui donnent une forme à leurs fantasmes. Elles n'ont rien à se dire sur elles-mêmes. elles se déguisent, jouent à s'inventer des aventures communes, du luxe, des hommes, de la gloire.

Elles n'ont rien de semblable à l'exception de ces images qui se sont infiltrées dans les brèches de leur équilibre. A l'exception du fait d'être restées là, parce que brusquement, pour toutes les deux en même temps, sortir, retrouver le vrai de l'existence, c'était trop pénible. Ada (Martine Drai) est une refoulée-type, mal dans son corps, résignée, fagotée dans une jupe triste et des escarpins raisonnables. Elle s'extrait de sa timidité dépressive à coups de rires tendus, un peu bécasse. Même dans le jeu elle reste craintive. Au contraire, la nervosité de Cherry (Yvane Daoui, qui est aussi l'auteur) a quelque chose de dynamique. Sa manière de faire front est la fuite dans la fantaisie. Elle a l'habitude de lutter contre les déceptions, Ada s'y abandonne.

Le meilleur dans cette pièce subtile, à la fois tendre et acérée — lue cet été au « Gueuloir » d'Avignon, — est la description d'une amitié née dans un moment entre parenthèse. Le copinage entre filles, qui a peu à voir avec l'homosexualité, est quand même une approche immédiate, sans barrière, où tout est mis en jeu, y compris l'affectivité, la sensualité. Et puis, bien que toutes les deux soient différentes, les mots ont pour chacune la même signification, les mêmes échos, les mêmes limites. Regardant l'autre, chacune reconnaît son reflet et son négatif. Le copinage entre filles n'est pas une harmonie idyllique, s'accompagne d'une lucidité qui démaquille son propre visage. Ce n'est pas toujours supportable de voir chez l'autre la médiocrité de ses propres délires. Cherry ne le supporte pas et tue Ada. Fin romanesque qui ramène au monde factice du cinéma.

Il est important que le metteur en scène soit une femme, Hélène Vincent. Elle élague toute minauderie, cerne les chutes et les sursauts d'espoir, dégage la drôlerie du jeu et sa détresse. Il aurait été possible de moins insister sur la faiblesse des deux filles (Ada en particulier amorce une sorte de dureté), de leur laisser une chance, même si elles manquaient l'occasion de la saisir. L'affrontement aurait été plus cruel. Trop peut-être. Là on glisse dans les eaux obscures d'une amertume qui frôle la dérision. Et les deux comédiennes sont d'une justesse presque effrayante.

COLETTE GODARD.

★ Petit Odéon, 21 h. 30.

Variétés

Susana Rinaldi

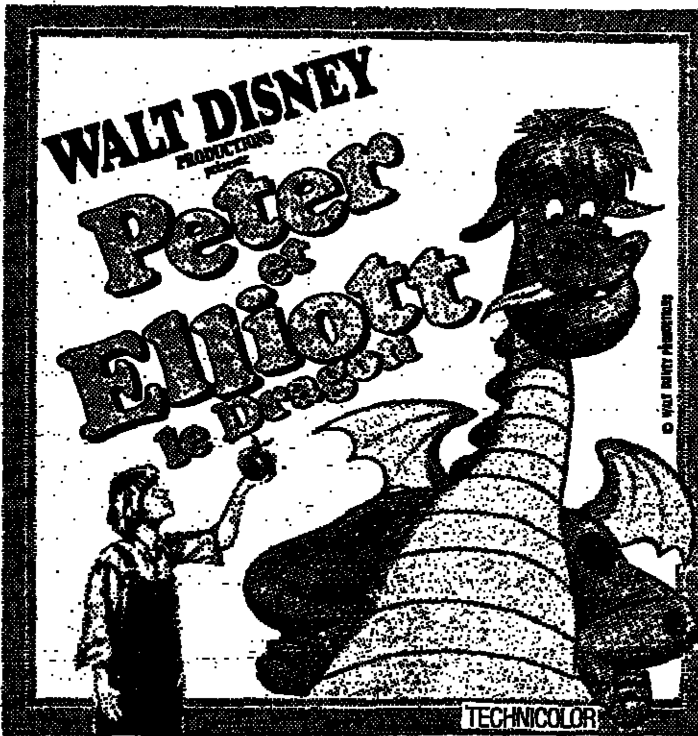
Peu de femmes ont illustré le tango. Il y eut, dans les années 20, la bandonéiste Paquita Bernardo, qui dirigea, à Buenos-Aires, un groupe avec le pianiste et compositeur Osvaldo Pugliese, il y eut, à la même époque, la chanteuse Azucena Maizani liée aujourd'hui au traditionnel *Esta noche me emborracho*. Mais, expression vivante de toute une communauté, de ses passions, de ses désirs, forme préférée par laquelle les poètes populaires argentins s'exprimaient et s'expriment encore, le tango s'est développé dans un pays où la femme, plus qu'ailleurs, peut-être, avait une participation limitée dans la vie sociale et économique.

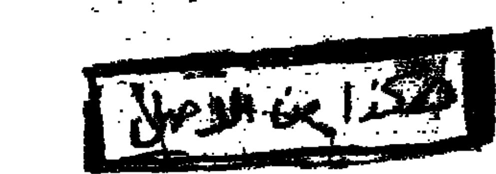
Comédienne populaire jouant dans des films mélodramatiques argentins, interprète de milongas, appartenant, à la fin des années 60, au mouvement de renaissance du tango à Buenos-Aires, Susana Rinaldi s'est imposée en France depuis deux ans par la force, la violence, la fierté qu'elle met à chanter d'une voix vibrante et étendue des chansons pleines de douleur, de solitude, de nostalgie et d'espoir.

Voici, une fois encore, Susana Rinaldi au Théâtre de la Ville, où, pendant trois semaines, elle présente un « tour » sensiblement différent des précédents, moins violent, semble-t-il, mais avec autant de tangos récents, comme la *Ballade pour ma mort*, d'Astor Piazzolla et Horacio Ferrer, que de milongas et de tangos traditionnels comme *El Choclo*, d'Angel Villoldo, *Sur*, d'Anibal Troilo et Homero Manzi, et le fameux *Cambalache*, d'Enrique Discepolo, qu'elle interprète plus en comédienne mélodramatique qu'en chanteuse de tangos. Et, bien entendu, Susana Rinaldi chante le mystère du son du bandonéon « *qui compatit à la douleur des autres* » et l'amour, la douleur et la tristesse de Buenos-Aires, « *qui se confondent sur ses trottoirs* ».

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Théâtre de la Ville, 18 h. 30.





Photo

La signature de l'artiste

Le Balcon des Arts est un nouveau lieu d'exposition, juste en face de Beaubourg : maison dix-huitième classée, cette ancienne manufacture d'imperméables a été retapée, dans le style crépi et toile de jute, de luxe. L'espace est vaste et accueillera volontiers les grands formats.

Lucien Clergue y expose, jusqu'au 18 novembre, trois suites de photos inédites, qui tournent toujours, bien sûr, autour de la mer et du corps de la femme. Avec David Hamilton, Clergue est sans doute le photographe le plus populaire en France, celui qui vend le plus de cartes postales. Cela doit tenir à son érotisme sage et à son utilisation de la nature : le sable, les vagues, le soleil, les grandes herbes de la Camargue, tout ça est très artistique. On se ferait mal voir à dire qu'on trouve ces photos d'un goût bizarre, car beaucoup de gens, vraiment, les aiment beaucoup.

Tout est fait, au Balcon des Arts, pour créer un marché, calqué sur la spéculation des œuvres d'art : des petits cartons indiquent que chaque photographie a été tirée à vingt ou vingt-cinq exemplaires, avec un procédé spécial, charbon, bromure ou aluminographie. La série *les Géantes*, tirée à trois exemplaires, a la taille d'un tableau, elle est signée en bas à droite à la craie. On voit beaucoup la signature de Clergue dans cette exposition, et sur les petits panneaux on peut lire *« l'artiste tient à préciser... ceci, cela »*. Les tirages coûtent entre 1 200 F et 14 000 F, selon leur dimension, et leur matière.

Et la création ? *Les Géantes* montrent trois corps de femmes serrés, étendus sur le sable et au bord de la vague, légèrement déplacés pour que les plaines rénales jouxtent les forêts pubiques, le grain de la peau érectilisé par l'eau. Clergue aime se donner pour maîtres Edward Weston et Harry Callahan. Dans *Cosmogonie océanique*, il poursuit une idée chère à Callahan : les traces infimes retenues par le sable, le liséré laissé par la vague, une herbe ou un caillou, ici une empreinte de pied sur une trace de pneu, et surtout les alluvions flamboyantes creusées par la mer descendante et dans lesquelles on peut deviner des chevelures, des flammes, des plumes. Mais ce qui était délicat chez Callahan devient ici plus grossier, ne serait-ce, justement, que par la grossièreté du grain. Quelques images glauques, d'un noir mazouteux, mousseux, où éclatent quelques vilaines bulles, sont plus intéressantes.

Il y a enfin la série intitulée *Caco au grand herbier*, avec des variations de tirage, chaque image étant tirée deux fois, au charbon et au bromure. On croit d'abord à des surimpressions, mais *« l'artiste tient à préciser que ces photos n'ont fait l'objet que d'une seule prise de vue »* : Clergue a pris le corps de son modèle derrière le plastique d'une serre abandonnée. Alors les gens s'extasient de l'effet, et de la qualité des tirages au charbon : « On dirait vraiment des fusains. » C'est beau, c'est artistique, ça fera très bien dans le salon. Au succès de Clergue : prosit !

HERVÉ GUIBERT.

★ Le Balcon des Arts, 141, rue Saint-Martin, Paris-4e.

CALENDRIER DES CONCERTS

TOUS LES MARDIS d'OCTOBRE EGLISE ST-SEVERIN Loc. Durand et face Eglise T. 633-61-77 (P.e. Valmalète.)	Cycle 78 QUATUOR VIA NOVA Le 24 : Michel PORTAL Mozart : Quintette et quatuor le 31 : SCHUBERT-SCHUMANN
FONDATION GULBENKIAN CENTRE CULTUREL PORTUGAIS 51, av. d'Iéna 75116 Paris Mercredi 25 octobre à 20 h 45	RECITAL de la Soprano Jennifer SMITH au piano Gary PEACOCK (Entrée libre.)
SALLE PLEYEL Mercredi 25 octobre à 20 h 30 (Dandelot.)	« Grands Récitals » Récital de piano Français DUCHABLE Beethoven, Chopin, Liszt, Ravel, etc.
INSTITUT NEERLANDAIS Jeudi 26 octobre à 20 h 30 121, rue de Lille	Marjanne KWEKSILBER soprano Reinbert de LEEUW piano Mélodies de Eric SATIE
INSTITUT NEERLANDAIS Jeudi 26 octobre à 20 h 30 121, rue de Lille	Marjanne KWEKSILBER soprano Reinbert de LEEUW piano Mélodies de Eric SATIE
SALLE GAVEAU Vendredi 27 octobre à 21 heures Loc. : Salle, Durand et Agences (P.e. Valmalète.)	« Pianistes et Concerts » Michael RUDY 1er Grand Prix du Concours LONG-THIBAUD 1975 SCHUBERT - MESSIAEN SCRIABINE - RAVEL
SALLE GAVEAU Samedi 28 octobre à 17 h 15 (P.e. de Saint-Ours.)	Amis Musique de Chambre Radio-France André NAVARRA violoncelle P. Crommelynck, piano Beethoven, Schubert, Schumann, Brahms
EGLISE des BILLETTES Dimanche 29 octobre à 17 heures (P.e. Kiesgen.)	Récital de piano Danièle LAVAL Mozart - Scarlatti Schumann - Tchaïkovsky
THEATRE de l'ATHENEE LOUIS-JOUVET Lundi 30 octobre à 21 heures (P.e. Valmalète.)	LES LUNDIS MUSICAUX de l'ATHENEE Le Groupe « CONTRASTES » BEETHOVEN - HAYDN BARTOK SCHOENBERG Pierrot Lunaire
SALLE GAVEAU Vendredi 3 novembre à 21 heures (P.e. Werner.)	« Pianistes et Concerts » Récital de piano MARIE-CECILE MILAN SCHUMANN - Papillons DEBUSSY : 24 Préludes
SALLE GAVEAU Lundi 6 novembre à 21 heures (De St-Ours.)	Orchestre de Chambre RHENAN de Cologne Dir. J. CORAZOLLA avec Patrice FONTANAROSA Mozart, Kreisler...
SALLE PLEYEL Vendredi 10 novembre à 20 h 30	Récital D. FISCHER-DIESKAU au piano : D. BARENBOIM Schubert



RÉCITAL DE CHANT

SALLE GAVEAU — Mardi 24 octobre à 20 h 30 — Peter SCHREIER — Irwin CAGE, piano — SCHUBERT — La Belle Meunière

SAISON LYRIQUE

RADIO FRANCE — Grand Auditorium — Mercredi 25 octobre à 20 heures — JANACEK — L'AFFAIRE MAKROPOULOS — C. Lorand, W. Goetz, G. Paucker, A. Holtz, M. Jubani, L. Hagen-William — CHŒURS DE RADIO-FRANCE — NATIONAL DE FRANCE — Dir. E. MAERZENDORFER

RÉCITAL

SALLE PLEYEL — Concert reporté au samedi 11 novembre à 20 h 30 — ARTURO BENEDETTI MICHELANGELI — Beethoven — BRAHMS - CHOPIN

PRESTIGE DE LA MUSIQUE

SALLE PLEYEL — Lundi 30 octobre à 19 heures — WAGNER — LOHENGRIN — S. Jerusalem, S. Hass, L. Rear, D. Mastilovitch, M. Schenk, W. Schoene — CHŒURS DE RADIO-FRANCE — NOUVEL ORCH. PHILHARMON. — Dir. Ralf WEIKERT

ORCH. NATIONAL DE FRANCE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES — Lundi 30 octobre 20 h. 30 — Dir. Neville Marriner — Sol. M. Crecquenoy, G. Dangain, R. Poulain, A. Fournier, L. Lebrun — MOZART à PARIS

MUSIQUE AU PRÉSENT

RADIO FRANCE — Auditorium 105 — Samedi 4 octobre à 17 heures — MONNET - TAIRA — LEVINAS - KOERING — Sol. N. Froger, D. James — NOUV. ORCH. PHILHARMONIQUE — Dir. Gilbert AMY

MUSIQUE DE CHAMBRE

RADIO FRANCE — Grand Auditorium — Lundi 6 et mardi 7 octobre à 20 h. 30 — BEETHOVEN — Intégrale de l'œuvre pour violoncelle et piano — avec Janos Starker et Rudolf Buchbinder

Location : RADIO FRANCE, Salles et Agences

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

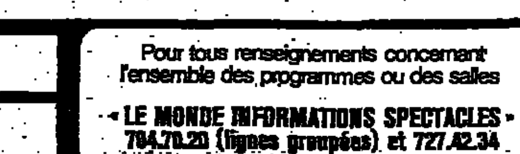
Opéra, 19 h. 30 : Coppélia.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Six personnages en quête d'auteur.
Chaillot, Foyer, 20 h. 30 : Prélude à un déjeuner sur l'herbe. — Gémier, 20 h. 30 : Lenz.
Odéon, 20 h. 30 : Travesties.
Petit Odéon, 18 h. 30 : le Pavillon Balthazar ; 21 h. 30 : la Star des oubliés.
TEP, 20 h. 30 : le Malade imaginaire.
Petit TEP, 20 h. 30 : Francis Lemarque.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Susana Rinaldi.
Centre culturel du Marais, 20 h. 30 : Quoi ?

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Sidi-Ciné ; 22 h. : Roger Marino.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, salle C.-Bérard, 21 h. : Olaf et Albert.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Nadia. — Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après les Justes.
Centre d'art rive gauche, 20 h. 30 : Comme un sens inversé ; 22 h. : la Femme au bout des doigts.
Centre d'art et d'artisanat, 20 h. 30 : Défense d'avoir les nuages au-dessus de la tête.
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : la Clôture. — La Resserre, 21 h. : l'Epreuve.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Il fait beau jour et nuit.
Essaïon, 18 h. 30 : les Miettes ; 20 h. 30 : Sonate pour deux femmes seules et une H.L.M. ; 22 h. 15 : Abraham et Samuel. — II, 20 h. 30 : le Chant général.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : Picasso, connais pas.
Galerie 55, 20 h. 30 : B. Dimey ; 22 h. : M.-T. Orain.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : le Rosaire ; la Mort de Staline ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : C'est pas moi qui ai commencé.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
Mathurins, 21 h. : Alex Métayer.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : les Rustres.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, 20 h. 30 : Zadig. — Petite salle, 20 h. 30 : Albert Nobs.
Palais des arts, 20 h. 30 : Dieu.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Palais des sports, 20 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
La Péniche, 20 h. 30 : la Dernière Bande ; Fragment de théâtre 2 ; 22 h. : Histoires belges.
Plaisance, 20 h. 30 : Tête de méduse.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : M. Marceau, mime.
Renaissance, 21 h. : Sylvie Joly.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Patate.
Saint-Merri, terrasse, 20 h. : la Ville.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : le Golem.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre-en-Rond, 20 h. 45 : Si tout le monde en faisait autant.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : les Chaises ; 22 h. 15 : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : P. Akendengue.
Théâtre de Paris, 20 h. 30 : Bubbling Brown Sugar Harlem années 30.
Théâtre Saint-Jean, 20 h. 30 : Un goût de miel.
Théâtre 347, 20 h. 30 : Succès.
Tristan-Bernard, 21 h. : Crime à la clef.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.



Mardi 24 octobre

FESTIVAL D'AUTOMNE

(278-10-00)

EXPOSITION

Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. à 18 h. : Sho, calligraphie contemporaine japonaise.

MUSIQUE

Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Shomyo, chant bouddhique.

La danse

Palais des arts, 18 h. 30 : Parcours cosmogonie.
Galerie Oudin, 21 h. : le Corps graphique.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Nouvelle Star ; 21 h. 30 : l'Azote ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : J. Garcimore ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : Gervaise. — II, 22 h. : Soli-loques.
Café de la Gare, 20 h. 15 : le Bonbon magique.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince.
Cour des Miracles, 19 h. : Pas un navire à l'horizon ; 20 h. 30 : Djamel Allam ; 21 h. 45 : le Gros Oiseau.
Fanal, 20 h. : Béatrice Arnac ; 21 h. 15 : le Président.
Le Manuscrit, 20 h. 30 : le Miroir de Molly ; 21 h. 30 : Du dac au dac.
Le Mûrisserie de bananes, 20 h. 30 : C. Jacquin ; 23 h. : D. Levallet.
Nouveau Chic parisien, 23 h. : J.-P. Amouroux.
Le Petit Casino, 21 h. : Douby ; 22 h. 30 : Eclimont et Dodane.
Point-Virgule, 21 h. 30 : la Crosse en l'air.
Le Sélénite, 20 h. 30 : Un vieux Peter Pan ; 22 h. : les Voyageurs de carton.
Le Splendid, 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : la Goutte ; 21 h. 30 : l'Eau en poudre ; 22 h. 30 : Y a qu'là que j'suis bien.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : M. Bouvet et M. Rousseau, piano ; L. Pezzino et M. Piquemal, chant (Schumann, Schubert, Brahms, Mendelssohn) : 21 h. : A. Devorsine, harpe (Nadermann, Bach, Debussy, Fauré, Haendel, Glinka, Britten).
Salle Gaveau, 21 h. : P. Schreier, chant ; I. Cage, piano (Mozart, Schubert).
Théâtre d'Edgar, 18 h. 30 : B. Mallet, chant, et M.-P. Siguret, piano (Duparc, Fauré, Debussy, Ravel).
Salle Cortot, 21 h. : B. Peltre, piano (Bach, Beethoven, Liszt, Chopin).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Strasbourg, dir. A. Lombard, sol. C. Arrau (Brahms).
Cité internationale, 21 h. : M. Bailly, violoncelle ; M. Scharapan, piano (Bach, Beethoven, Dvorak, Debussy, Ravel).
Ranelagh, 20 h. 30 : V. Mikulka, guitare (Jelinek, Albeniz, Giuliani, Tansmann...).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : Quatuor Via Nova (Mozart).
Eglise de la Madeleine, 18 h. 30 : Chœur de la Madeleine, Rallye Louvarts (Muret, Monteverdi, Brahms, Lully).

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Y a du va-et-vient dans l'ouverture.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.
Dix-Heures, 22 h. : J. Rigaud, B. Dimey, les Belges et Corbier.

Jazz, pop', rock et folk

Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : R. Franc et son orchestre Dixieland.
Campagne-Première, 20 h. 30 et 22 h. 30 : Sugar Blue.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. : Mannick.
Chapelle des Lombards, 21 h. 30 : Okay Temiz et Oriental Wind.

En banlieue

Antony, Théâtre F.-Gémier, 21 h. : Archie Shepp.
Asnières, Petit Théâtre, 20 h. 30 : le Petit Prince.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Si jamais je te pince.
Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : Peru Folklorico.
Chatou, L.-Jouvet, 21 h. : Nicolas Peyrac.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : Bathory Erzsebet.
Sarcelles, église Saint-Pierre-Saint-Paul, 21 h. : la Grande Ecurie et la Chambre du roy (Mozart, Haendel).
Le Vésinet, CAL, 21 h. : Madame de Sade.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. et 18 h. 30, Films allemands, 1912-1932 (15 h. : le Montreur d'ombres, d'A. Robison ; 18 h. 30 : la Mandragore, d'H. Galeen) ; 20 h. 30 : l'Allemagne en automne, de R. W. Fassbinder, Schloendorff, Kluge... (en avant-première) ; 22 h. 30, Cinéma suisse : Die Missbrauchten Liebes Briefen, de L. Lindtberg.
Beaubourg, relâche.

Les exclusivités

ALERTEZ LES BEBES (Fr.), Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40). U G C Danton, 6e (329-42-62) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : U G C Opéra, 2e (261-50-32) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.), Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U G C Danton, 6e (329-42-62) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; U G C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA CARAPATE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; U G C Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CHANSON DE ROLAND (Fr.), Quintette, 5e (033-35-40), La Clef, 5e (337-90-90) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am., v.a.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE CONVOI (A., v.f.) : Cin'Ac, 2e (742-72-19).
CRIS DE FEMMES (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
DESPAIR (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DOSSIER 51 (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Saint-Lazare-Pasquier (387-35-43).
DRIVER (A., v.o.) (*) : U G C Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
EMBRAYE, BIDASSE, ÇA FUME (Fr.) : Berlitz 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U G C Odéon, 6e (325-71-08) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36).
FEDORA (A., v.o.) : U G C Danton, 6e (329-42-62) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; U G C Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U G C Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

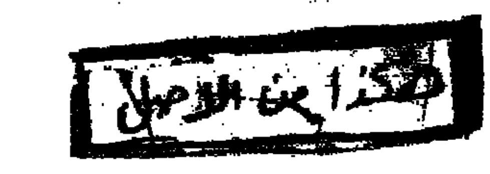
Les films nouveaux

LA FEMME GAUCHERE, film allemand de Peter Handke (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Racine, 6e (633-43-71), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
ALAMBRISTA, film américain de Robert Young (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07), Action Christine, 6e (325-85-78), Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
L'AMOUR EN QUESTION, film français d'André Cayatte : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Max-Linder, 9e (770-40-06), Paramount-Bastille, 11e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-St-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
GENERAL, NOUS VOILA, film français de Jacques Besnard : A.B.C., 2e (236-35-54), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Bosquet, 7e (551-44-11), Colisée, 8e (359-29-46), George-V, 8e (225-41-46), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
PETER ET ELLIOTT LE DRAGON, film américain de Don Chaffey (v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23), (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), La Royale, 8e (265-82-66), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).
LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE A LA RAME, film français de J.-P. Lagulonie.
L'ARRET DU MILIEU, film français de J.-P. Sentier : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 13 h. 15.









SPECTACLES

FIST (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17)
GIRLFRIENDS (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33)
GOODBYE EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-24-02) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
INTERIEUR D'UN COUVENT (It., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LE JEU DE LA MORT (A., v.f.) (**) : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41)
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
JUDITH THERPAUVE (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysée-Point-Show, 8e (225-67-29).
LACHE-MOI LES JARRETELLES (It., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LAST WALTZ (A., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Balzac, 8e (359-52-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
MOLIERE (Fr.) (2 parties) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98) (sauf mardi).
POUR UNE POIGNEE DE CACAHUETES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86)
LE RECIDIVISTE (A., v.o.) (*) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
RETOUR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES RINGARDS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paris, 8e (359-53-99) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Imperial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE TEMOIN (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LA TORTUE SUR LE DOS (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42)
TROCADERO BLEU CITRON (Fr.) : Elysée Point Show, 8e (225-67-29).
UNE NUIT TRES MORALE (Hong.) (v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88)
VAS-Y MAMAN (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

Les grandes reprises

A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : Studio-Git-le-Cœur, 6e (326-80-25). 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). Olympic, 14e (542-67-42).
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LA DERNIERE CORVEE (A., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (734-52-21). mer., jeu., ven., sam.
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : Dominique, 7e (705-04-55) sf mar.).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
LES INSECTES DE FEU (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mar.)
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio-Bertrand, 7e (783-64-66) (hor. spé.).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MODERATO CANTABILE (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
MONTEREY POP (A., v.o.) : Studio-Bertrand, 7e
MUSIC LOVERS (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Bilboquet, 6e (222-87-23), Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-51).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; v.f. : Saint-Ambroise, 11e.
SOLEIL VERT (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
TAXI DRIVER (A., v.f.) (*) : Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17)
LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE VIEUX FUSIL (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Une grande famille

A l'idée d'aller au Japon dans les bagages de l'Orchestre national de France (« Question de temps », lundi soir sur Antenne 2), avec la promesse de visiter l'envers du décor, pensez si on était content. D'autant que le « National », on connaissait, on l'avait rencontré au Festival de Chiraz, il y a quelques années, et c'est à un véritable concert des lamentations que se livraient, jour après jour — entrée gratuite, — ces « salariés de la double croche », logés à la même enseigne que les acteurs en tournée. Croyez-moi, les fausses notes volent haut et bas dans les coulisses de la grande musique. Si l'habit fait l'artiste, il ne fait pas le travailleur à façon, pour reprendre l'excellente expression du représentant syndical de la formation.

Les causes de friction ne manquent pas entre gens appelés à cohabiter ainsi pendant des semaines, pendant des mois. A commencer par le gîte, précisément. Impossible de réquisitionner et de payer cent dix ou cent vingt chambres dans les meilleurs hôtels. Les uns, vous devinez lesquels, auront donc droit aux palaces, les autres aux pensions, voire — c'était le cas en Iran — aux dortoirs de l'université. Idem pour le couvert. Les réceptions organisées par les ambassades, les consulats, les ministères des affaires culturelles, ne peuvent accueillir tout le monde : aux virtuoses, les petits fours, aux tâcherons de l'archet, les sandwiches. Sans parler des relations, souvent tendues, avec le chef ; c'était Jean Martinon à l'époque.

Au fait, celui qui dirigeait l'Orchestre à Tokyo, Lorin Maazel, qui est-ce ? On le connaît de nom, bien sûr, mais encore ? Jean-François Kahn n'a pas cru nécessaire de nous le présenter et de nous dire — comment le deviner ? — que l'immense talent de cet Américain d'origine néerlandaise, né à Paris en 1930, a subjugué, galvanisé, cuivres, cordes et percussions. On a pu faire, soyons justes, la connaissance assez sommaire du cor anglais, un boute-en-train ; de Mao, un « contestataire » aux cheveux longs, et du violon solo, un jeune premier romantique qui nous a confié sa joie de travailler dans cette atmosphère de grande famille. Intéressante promenade chez les antiquaires avec les spécialistes, les obsédés du triangle, de la timbale, de la grosse caisse et des cymbales.

Cependant, à chaque plan, les questions vous montaient aux lèvres. Ainsi, à propos de ce couple marié flanqué d'une belle-mère, violoniste elle aussi, quid des unions, des liaisons ? Sont-elles rares, fréquentes, bien ou mal vues, et quelles peuvent être leurs répercussions sur des rapports, des accords sans doute plus harmonieux à la scène qu'à la ville. Berlioz, on aime assez, on se serait pourtant bien passé d'en entendre autant. Les orchestres symphoniques passent souvent à l'écran, et l'on se demande précisément à quoi ressemblent, avant et après, ces hommes et ces femmes en queue de pie et en décolleté. « Vivre ensemble » dans un grand ensemble, c'est comment ? Il faudra nous raconter ça. Une autre fois.

CLAUDE SARRAUTE.

M. Lecat : trente mois pour le retour de la S.F.P. à l'équilibre

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, a reçu vendredi 20 octobre M. Bertrand Labrusse, président par intérim de la Société française de production. Selon un communiqué publié lundi par le ministère, M. Lecat « *a exprimé sa confiance à M. Labrusse pour conduire la gestion de la S.F.P. et notamment les contacts avec les organisations syndicales, dans le cadre des fonctions dont il a été investi par le conseil d'administration du 13 octobre* ». « *Sur proposition de M. Labrusse* », le ministre « *lui a donné mission de proposer dans un délai de six semaines un programme d'activité assurant en trente mois le retour de la S.F.P. à l'équilibre* ». MM. Lecat et Labrusse sont convenus qu'il était essentiel que ce programme soit « *détaillé pour chacune des branches d'activité de la société et concerté avec les cadres et les organisations syndicales de la S.F.P.* ». C'est pourquoi un délai de six semaines a été retenu pour la présentation de ce programme « *sous une forme argumentée et chiffrée* ».

Sur le fond, M. Lecat a rappelé « *que le gouvernement n'a aucun projet de démantèlement de la S.F.P. et que le redressement de la société est encore possible, si chacun sait adopter l'attitude responsable qui convient à un moment décisif pour l'avenir de la S.F.P.* ».

MARDI 24 OCTOBRE

En raison de la grève observée par les personnels des sociétés de radio et de télévision à l'appel des syndicats S.N.R.T.-C.G.T. et SURT-C.F.D.T., un programme minimum est diffusé sur chaque chaîne tandis que Radio-France (France-Culture, France-Musique et France-Inter) propose un programme de musique et d'émissions pré-enregistrées avec un journal à 19 heures.

CHAINE I : TF 1

20 h. 35, Série policière : Désiré Lafarge (35 mm. couleur pour Désiré Lafarge), d'A. Franck.

Recruté par hasard par un cinéaste, le figurant Lafarge enquête sur un meurtre.

21 h. 45, Variétés : Ces merveilleux fous du jazz, par M. Wichard.

CHAINE II : A 2

20 h. 35, FILM : DROLE DE FRIMOUSSE, de Stanley Donen, avec A. Hepburn, F. Astaire, K. Thompson, M. Auclair.

A la recherche d'une cover-girl photogénique et gracieuse, la directrice d'un magazine de mode, après avoir mis à sac la boutique d'une libraire pour donner un fond « intellectuel » à ses photos, choisira cette « femme de qualité » : la vendeuse de livres.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM : TROIS HEURES POUR TUER, de Richard Alan Simmons et Roy Huggins, d'après A. Gottlieb, avec D. Andrews, D. Reed, D. Foster.

Deux hommes se battent pour une femme, Laurie, qui est la sœur de l'un. L'autre, assommé, retrouvera le parent jaloux assassiné par un tiers. Son innocence ne fait pas de doute aux yeux de Laurie et de la directrice d'un hôtel. La jalousie monte.

MERCREDI 25 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; 17 h. 55, Sur deux roues ; 18 h. 15, A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : L'Inspecteur mène l'enquête (Derrière le mur) ; 22 h. 5, Médicale : S.O.S. enfants (Les enfants qui dérangent), par Igor Barrère et Etienne Lalou.

Premier volet de deux émissions consacrées à l'enfance et l'adolescence délinquantes. « S.O.S. enfants », association de bénévoles, accueille les enfants battus, ceux qui veulent se suicider, ceux qui se prostituent, ceux qui se sont enfuis.

23 h. 10, Championnats du monde de gymnastique (en différé de Strasbourg).

23 h. 40, Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Télévision régionale.

13 h. 50, Feuilleton : Typhelle et Tourteron ; 14 h., Aujourd'hui madame ; 15 h. 15, Série : Mash ; 15 h. 30, Quand tout était pourri-re ; 16 h. 10, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; Concours sur l'habitat et l'urbanisme ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-Club (le groupe Abba) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Les Muppets (avec Roy Clark) ; 21 h. 5, Mi-fugue, mi-raison : Bateleurs et baladins.

A Issy-les-Moulineaux, des groupes de jeunes vivent sur des péniches. Ce sont des saltimbanques et des jongleurs. D'autres offrent dans un village des spectacles insolites, constructeurs de châteaux de cartes, mangeurs de postes de télévision.

22 h. 20, Document de création (Miroir du temps présent) : Cosmo destination planète femme.

Cosmopolitan, *magazine féminin international pour les femmes chic, à la mode, dans le vent... La caméra de Bernard Gesbert a tenté de saisir les bribes de cet univers privilégié. L'humour n'est pas absent.*

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : A. Fabre-Luce ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Téléfilm (cinéma 16) : Le voyage de Sélim, de R. Martial, avec : D. Beghoura, E. Didi, C. Bouchery, P. Dehelly, B. Bouhada, etc.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

16 h. 50, Libre appel : Comment E.D.F. entend-elle répondre aux besoins en énergie électrique ? ; 17 h. 32, Musiques en Franche-Comté : l'orgue de Baume-les-Dames et O. Bailleux ; 18 h. 30, « Le Grand Livre des aventures de Bretagne : la mort d'Arthur » ; 19 h. 25, La science en marche : promenade au jardin des sciences ;

20 h., « L'Affaire Makropoulos », opéra de L. Janacek, en direct du grand auditorium de Radio-France. Orchestre national de France et chœurs de Radio-France. Direction E. Maerzendorfer ; 23 h., Nuits magnétiques... Afghanistan ; à 23 h. 30, Le romantisme.

FRANCE-MUSIQUE

13 h., Les anniversaires du jour : J. Strauss, Bizet, Milhaud ; 14 h., Eveil à la musique ; 14 h. 15, Musique en plume : D. Dondeyne, A. Popp ; 14 h. 35, Après-midi Schumann ; 15 h., Musique France : G. Dufay, F. Poulenc, Debussy ; 16 h. 30, D'un carnet d'adresses... A comme aéroport ; 17 h., La fantaisie du voyageur : G. Enesco ; 18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 55, Jazz ;

20 h. 30, Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France. Direction D. Chabrun. Avec R. Milosi, violon ; A. Ponce, guitare : « Lied » (A. Weber) ; « Elégie pour une aube » (A. Tisné) ; « Visions concertantes » (C. Chaynes) ; « Ying-Yang » (A. Jolivet) ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : J. Kruesner, Weber, Carulli, Kreutzer ; 23 h., L'ivre de pierre : les jardins de l'Ourcq et le Palais des thermes de La Villette ; 1 h., Douces musiques scandinaves : Stenhammar, Grieg, Wikmanson, Grippe.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02




emplois internationaux emplois internationaux emplois internationaux

LAMBERT FRERES ET CIE

GROUPE INDUSTRIEL DU SECTEUR DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET DU BATIMENT, RECHERCHE dans le cadre de son développement international

INGENIEUR
TECHNICO COMMERCIAL EXPORTATION
FORMATION BATIMENT

Le candidat devra justifier d'une expérience de 3 à 5 ans dans une Entreprise de Bâtiment ayant travaillé à l'exportation et accessoirement chez un fabricant de matériaux et/ou dans un bureau d'ingénierie.

Le poste à pourvoir consiste en :
- la recherche des besoins locaux en matière de constructions industrielles et bâtiments et de vente des produits du Groupe dans les pays du Moyen-Orient
- la négociation des contrats
- le suivi des réalisations

Le candidat devra parler couramment l'anglais et prévoir son installation permanente dans un pays du Moyen-Orient.

Si ce poste vous intéresse, veuillez adresser votre CV, une photographie récente et vos prétentions à Mme LEREDE - LAMBERT FRERES ET CIE
5, rue Vernet - 75008 PARIS

TURQUIE

Très importante Société Industrielle FRANCO-TURQUE recherche :

● RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT CONTROLE BUDGÉTAIRE

possédant une excellente formation comptable et une première expérience dans le domaine du contrôle de gestion.

Le candidat sélectionné aura à sa charge :
— l'établissement du budget annuel ;
— l'analyse des écarts ;
— la recherche des mesures propres à l'amélioration des résultats.

Ce poste doit permettre à un candidat de valeur de déboucher dans un délai de trois ans sur des fonctions de hautes responsabilités dans l'entreprise.

● RESPONSABLE DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Chargé de :
— étudier et proposer à la direction générale les règles de base concernant l'organisation administrative de la société et de veiller à leur application ;
— rechercher les solutions informatiques, établir et suivre la réalisation du plan informatique de l'entreprise.

Les candidats devront avoir une bonne formation comptable et informatique et une expérience réussie dans le domaine de l'organisation administrative.

Pour les deux postes, les candidats devront être de NATIONALITE TURQUE

Envoyer curriculum vitae en Français à REGIE-PRESSE
ss le nº T 008856 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Entreprise d'importance nationale
Bâtiment et Travaux Publics
recherche pour département étranger

INGÉNIEUR

Spécialiste **Corps d'Etat Techniques**

10 ans d'expérience minimum

MISSION :
conception, rédaction pièces écrites et mise à prix projets complexes pour opérations en pays anglophones.

Anglais indispensable
Disponible pour voyages à l'étranger

Ecrire avec C.V., photo et prét., ss le nº 84.194 à : CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE
RÉGION DE SFAX (TUNISIE)

recherche

UN CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF

Candidat TUNISIEN ayant diplôme H.E.C. ou maîtrise avec plusieurs années d'expérience. Connaissances en informatique souhaitées. Agé de moins de 40 ans.

Ecrire avec C.V. sous la référence 84.022 à : SNEAP - D.C. Recrutement, 21, avenue des Lilas, Bâtiment Mestressat. — 64000 PAU.

Directeur de construction

référence GZ 194 AM

BSL

LEADER EUROPÉEN
CHAUDRONNERIE INOX

recherche pour diriger un important chantier de constructions nucléaires à KOELBERG (AFRIQUE DU SUD) directeur de construction

Solides connaissances techniques en chaudronnerie ou mécanique, grande expérience de la direction de chantiers de construction d'usines (si possible dans le génie chimique avec contrainte de qualité importantes) habitude des contacts clients.
Parfaite connaissance de l'anglais indispensable.

Durée prévue du chantier : *deux ans.*
Formation préalable en France.

Rémunération intéressante pour candidat expérimenté.

etap 4, rue Massenet 75016 PARIS
DISCRÉTION ABSOLUE

Rech. pour ALGERIE
AGENT TECHNICO-CCIAL DYNAMIQUE
connaissant matériel T.P. Voiture + logement + intéressement C.A. - Adresser C.V. + photo et prétentions s/réf. 1834, SPERAR
12, r. Jean-Jaurès, 92807 Puteaux

Société d'ingénieurs conseil Paris, recherche la collaboration d'un consultant en

MANAGEMENT PORTUAIRE

Cet expert (type « officier de port »), possédant bien la langue anglaise se verra confier une intervention de plusieurs mois dans un pays du bassin méditerranéen. Merci d'écrire sous la réf. 1.294 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui tr.

OFFRES D'EMPLOIS outre-mer, étranger par répertoires hebdomadaires. Ecr. Outre-Mer Mutations, 47, rue Richer, Paris-9e

En Australie, Canada, Afrique, Moyen-Orient, Amérique, Asie, Europe, des EMPLOIS vous attendent. Dem. le Mensuel spécialisé MONDEMPLOIS (Serv. M 76), 14, r. Clauzel, Paris-9e

Société para-publique, Paris, recherche en vue de ses interventions en Afrique Noire, un

INGÉNIEUR

Diplômé (ESTP, TPE, ou équivalent), ayant une expérience de 5 à 8 ans notamment en

CONTROLE TRAVAUX ROUTIERS

Les ingénieurs intéressés ayant déjà vécu outre-mer sont invités à prendre un premier contact en écrivant sous réf. 3.264 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

FERODO

nº 3 européen de l'équipement automobile C.A. 4,2 milliards. Effectif 29 000 recherche pour son secteur Equipements Electriques pour

LONDRES et FRANCFORT
INGÉNIEURS de VENTES

Formation Supérieure, Grande Ecole ou Université, expérience commerciale de terrain appréciée, chargés de développer les ventes 2e monte des Produits Marchal.

— En Angleterre bilingue Anglais-français
Réf. 25266/1

— En Allemagne bilingue allemand-français, nationalité allemande souhaitée.
Réf. 25266/2

Formation assurée en France. Larges possibilités de carrière internationale dans le Groupe.

Adresser C.V., prétent. et photo avec la référence du poste à FERODO Service Recrutement, 43, rue Bayen, 75017 PARIS.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

ANNONCES CLASSEES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

IMPORTANTE ENTREPRISE DE BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS recherche pour ses chantiers d'
afrique

2 administratifs et comptables de chantier

chargés de la préparation de toutes les pièces liées aux opérations comptables locales (caisse, banque, achats de matériaux, facturation clients...) et de la création des documents comptables de base nécessaires au traitement informatique.
Une bonne maîtrise de la langue anglaise et une première expérience de chantiers B.T.P. sont exigées.
Envoyer lettre manuscrite + C.V., + photo récente sous référence 43-01 à :
FOUGEROLLE - Service du Recrutement
3, avenue Morane Saulnier
78140 VELIZY

ENTREPRISE DE PREMIER PLAN
BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS
recherche pour département étranger

MÉTREUR T.C.E.

10 ans d'expérience

MISSION :
estimation et mise à prix projets complexes pour opérations en pays anglophones.

Anglais indispensable
Disponible pour voyages à l'étranger

Ecrire avec C.V., photo et prét. sous le nº 84.198 à : CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE DE DIMENSION INTERNATIONALE SPECIALISEE EN

INSTRUMENTATION, AUTOMATISME, ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE

recherche pour la SARRE

L'INGÉNIEUR CHEF DE CENTRE

Il sera responsable de la gestion d'un Centre (environ 30 pers.) dans les activités suivantes :
CONTROLE ET REGULATION
AUTOMATISME, ELECTRICITE INDUSTRIELLE

Il a déjà une solide expérience de la négociation des affaires, de la gestion et de la réalisation de contrats de travaux, de la conduite du personnel.

Une formation d'ingénieur en électrotechnique et une pratique courante de l'allemand sont indispensables.

Ses qualités d'autonomie et d'esprit d'entreprise seront des atouts majeurs pour sa réussite.

Rémunération : 110.000 + selon expérience.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 1485 à SWEERTS, B.P 269, 75424 PARIS CEDEX 09, qui transmettra.

Recherchons pour Filiale moyenne importance Société Française Pays Afrique Centrale

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE FORMATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

40 ans minimum, nécessité expérience africaine dans poste similaire. Rémunération en fonction de cette expérience.

Veuillez adresser lettre manuscrite et C.V. détaillé à S.P.I.F., 83, bd Exelmans, 75781 Paris cedex 16.

Rubrique des évidences parfois perdues de vue.

Chap. 8

Chez les partisans de la loi et de l'ordre aussi on lit les offres d'emploi du Monde.

...ainsi qu'il appert des témoignages.

Pour beaucoup de Français qui se veulent conscients et lucides, tout ce qui est nouveau ne témoigne pas obligatoirement d'un progrès. Pour en juger, ils ont besoin d'informations solides et complètes. C'est pourquoi, Le Monde s'intéresse de près aux problèmes de société, aux femmes, aux jeunes, à l'évolution des mœurs, à l'émergence de nouveaux besoins...

Du dirigeant novateur au jeune diplômé soucieux de sa carrière, du cadre commercial agressif à l'ingénieur rigoureux, c'est dans Le Monde qu'ils prennent conscience de leur environnement ; c'est dans les Annonces Classées du Monde qu'ils déterminent leur avenir professionnel.

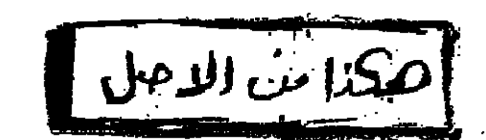
(à suivre)

Le niveau Monde est bon à prendre à tous les niveaux.

Le Monde - publicité

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	45,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

LE P.-D. G.
D'UNE ENTREPRISE D'HABILLEMENT ENFANT
cherche à confier à un
JEUNE CADRE DE HAUT NIVEAU
ses responsabilités commerciales

MISSION :
- contact et suivi des principaux clients FRANCE et EXPORT ;
- gestion commerciale et administrative de l'ensemble de la clientèle ;
- participation à l'orientation marketing.

PROFIL :
- formation supérieure ;
- expérience réussie dans la vente ;
- connaissance de l'allemand et de l'anglais ;
- réelles capacités d'adaptation.

RÉMUNÉRATION
100.000 à 120.000 F/AN
LIEU : RÉGION LYONNAISE

Env. C.V. dét. + photo + lettre manuscrite à :
P.R. CONSEIL (R.Z.)
67 bis, route de la Reine
92100 BOULOGNE

SOCIETE FRANÇAISE D'ELECTROMENAGER
PREMIER FABRICANT D'EUROPE
EN LAVE-VAISSELLE
recherche
pour ses unités de production
(100 à 500 personnes)

JEUNES INGÉNIEURS

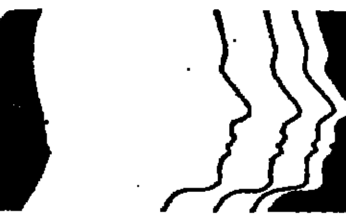
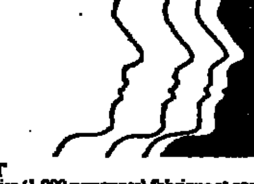
- débutants ou 1 à 2 ans d'expérience ;
- audacieux, innovateurs, autonomes et efficaces, ayant la volonté de réussir, le goût des relations humaines ;
- accès rapide à des postes de responsabilité.

Adresser curriculum vitae complet + photo à
PSYCHO 85 Conseil en Recrutement
3, rue Poincaré. — 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Dans le cadre de son développement
Kienzle Informatique KIENZLE data systems
pour sa direction lorraine à NANCY
ingénieurs commerciaux

Connaissance approfondie des problèmes de gestion dans les PME pour vente d'ordinateurs de bureau. Expérience de la profession d'au moins 3 ans.

Adresser lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions à Mr L. Schmitt - KIENZLE INFORMATIQUE
10, rue de Sélestat - 67100 Strasbourg.

Responsable Département Franchising

SUD OUEST — 140 000 F +

Notre entreprise (1 000 personnes) fabrique et commercialise en Europe des articles de grande consommation de bon standing auprès des détaillants spécialisés. Nous avons sur nos marchés une bonne pénétration et une image de précurseur et sommes en permanence soucieux d'adapter au mieux nos produits aux besoins du consommateur. Notre développement passe par la création d'un réseau de magasins en franchise et nous en recherchons l'animateur. La mission de ce nouveau collaborateur sera d'expérimenter le fonctionnement de quelques magasins tests avant de créer et d'animer notre réseau en respectant la politique définie par la Direction Générale.
Ce poste sera confié à un homme de bonne formation commerciale (universitaire ou autodidacte) justifiant d'une expérience confirmée de la distribution moderne.
Il est nécessaire d'être très mobile et de maîtriser l'anglais.
Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous réf. 81009 M (à mentionner sur l'enveloppe) à J.P. VELLA Responsable Secteur Industrie de la mode.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC **BERNARD KRIEF CONSULTANTS**
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06

---

chef de projet informatique

Les Brasseries Kronenbourg recherchent un chef de projet pour leur service informatique, à Strasbourg. Dans le cadre du développement d'un plan informatique ambitieux, sa mission sera, en collaboration étroite avec les services utilisateurs, d'étudier, concevoir et mettre en place de nouvelles applications de gestion. Pour la réalisation informatique, il sera assisté d'analystes-programmeurs dont il assurera l'animation, la coordination et le contrôle.
Cette fonction intéresse un jeune diplômé d'études supérieures (Ingénieur, MIAG...) ayant assuré pendant au moins 3 ans des responsabilités d'analyse et de programmation dans le cadre d'applications de gestion. En plus des responsabilités intéressantes liées à la fonction, ce poste présente les avantages de la vie en province ainsi que des perspectives d'évolution favorisées par la taille et la diversité du Groupe BSN-Gervais Danone.

Adressez votre candidature avec CV détaillé, sous réf. JC 02, à Jean-Claude Picot, BSN-Gervais Danone,
7, rue de Téhéran, 75008 Paris.

bsn. gervais danone

HAVAS CONTACT

Pour un Groupe Chimique International
INGÉNIEUR CHIMISTE
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

150 kms — 130 000 F

Ingénieur-Docteur en Chimie et âgé de plus de 32 ans, il a l'expérience de la recherche et du développement de produits minéraux à usage industriel (métallurgie par exemple). Il aspire maintenant à plus de responsabilités. Les relations extérieures nécessitées par ce poste sont fréquentes et de haut niveau. La connaissance de langues étrangères (allemand indispensable, anglais souhaité) est un atout majeur.

Adressez votre dossier sous n° 309 à
G.M. RECRUTEMENT
154, boulevard Malesherbes
75017 PARIS

Un fabricant de produits chimiques cherche pour son usine (120 personnes) à 120 km au sud de PARIS un

directeur

Il a pour mission principale d'améliorer la productivité en mettant au point l'ordonnancement et les méthodes ; il aboutit ainsi logiquement à l'amélioration des prix de revient.
C'est un homme de 40 ans minimum, ARTS ET METIERS, E.C.P., I.C.A.M., I.N.S.A. ayant déjà dirigé une unité de production de produits pharmaceutiques, alimentaires ou parfumerie, dans lesquels le conditionnement est important.
La rémunération annuelle n'est pas inférieure à 130.000 F.

Veuillez adresser votre curriculum vitae, une photo et une lettre manuscrite à M. Jacques TIXIER, à PARIS, sous la réf. 102 LM.

jacques tixier s.a.
7 rue de logelbach 75017 paris
24 rue de metz 31000 toulouse




Emplois et Carrières

PS Conseil

Une importante société française occupant une place de premier plan dans sa branche (chiffre d'affaires supérieur à 150 millions) recherche pour son siège situé dans une ville moyenne à l'est de Lyon un

RESPONSABLE TRÉSORERIE
80.000 F

Rendant compte au Directeur Financier, et à la tête d'une petite équipe dont il assurera le contrôle et l'animation, il aura en charge la gestion de la trésorerie, des règlements fournisseurs, des comptes clients et du recouvrement. Il collaborera avec l'informatique, établira les prévisions à court et moyen terme et préparera les dossiers de négociation avec les banques. Ce poste doit motiver un cadre de plus de 30 ans, possédant une solide formation comptable (BTS, École de Commerce) et ayant acquis l'expérience de plusieurs années de gestion de trésorerie utilisant des procédures élaborées. Les perspectives de carrière sont intéressantes pour un candidat de valeur. La rémunération annuelle, fonction de l'expérience, sera négociée aux environs de 80.000 francs. Les réponses seront traitées confidentiellement par M. BUHLER.

Adresser C.V. sous référence A/342M à :
PS CONSEIL
9, rue Jacques Moyron - 69006 Lyon
Tél. (78) 52.90.63

THOMSON-CSF
recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL
CONFIRMÉ
SECTEUR EXPORT MATERIELS
ET SYSTÈMES DE DETECTION
ET COMMUNICATIONS SOUS-MARINES

- Grande Ecole.
- Expérience industrielle.
- Parlant couramment Anglais (Espagnol souhaité).

PROGRAMMEUR
SYSTEME TEMPS REEL
MINI-CALCULATEUR NIVEAU V

Expérience programmation assembleur Fortran, connaissance gamme mitra appréciée.

Adresser C.V. et prét. à THOMSON CSF/DASM,
Service du Personnel,
route du Conquet - 29200 BREST.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BASSE NORMANDIE
recherche
UN ASSISTANT EN GESTION INDUSTRIELLE

qui aura pour mission :
- d'accueillir et d'assister les créateurs d'entreprises
- d'aider et de conseiller les P.M.I. de la circonscription en vue soit de leur développement, soit de leur redressement.

Ce poste peut convenir à un candidat de formation supérieure ayant une expérience de plusieurs années soit dans une P.M.I., soit dans le conseil privé ou public.

Il devra s'intégrer dans un service déjà existant et posséder des qualités de contact et d'adaptation.

Rémunération : 70.000 +/ annuels selon expérience.

Envoyer CV, photo et prétentions
sous référence 663 au :

CEFAGI 87 - 89 Avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16

Importante Société recherche pour
le BUREAU D'ÉTUDES de sa Division « SUCRE »

INGÉNIEUR
de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures
Lieu de travail : RÉGION LILLOISE

Ecrire avec C.V. au Directeur du Personnel
BEGHIN-SAY - 59239 THUMERIES

Leader sur son marché, notre société (1200 personnes, 3 usines, 500 M.C.A.) poursuit son développement. Nous recherchons pour l'une de nos usines, un

INGENIEUR capable d'évoluer vers des fonctions de **DIRECTION**

Vous avez une formation en mécanique ou électromécanique et une expérience de 4 ans minimum en usine. Le développement de notre Société vous permettra de prendre à terme d'importantes responsabilités de production ou de gestion.

Dans l'immédiat, nous vous proposons le poste de

Responsable Entretien - Bureau d'Etudes
à notre usine de Chambéry

Merci d'envoyer Curriculum Vitae et Prétentions sous référence BLF 04 à



placoplatre SERVICE RECRUTEMENT
B.P. 316 - 92506 RUEIL-MALMAISON.

---

responsable marketing — **100.000 F**

Groupe Laitier spécialisé dans la production et la commercialisation de produits régionaux (C.A. 250 millions, 600 personnes) nous créons, sous l'autorité hiérarchique du Directeur Commercial, le poste de RESPONSABLE MARKETING (à notre siège, ville du centre de la France).

Dans le cadre d'un budget défini en accord avec son supérieur, et de stratégies à court et moyen terme du Groupe, il sera chargé : • de proposer et d'appliquer les activités marketing relatives aux produits existants, • de coordonner fonctionnellement les différents services ou entreprises impliqués dans ces actions, • de suivre et d'évaluer l'exécution et la rentabilité de ces actions.

Ce poste convient à un jeune ESC ou équivalent, jouissant d'une expérience de 3 à 5 ans dans une fonction de Chef de Produits - Secteur Alimentaire.

Anglais souhaité.

Pour information, écrire avec C.V. sous réf. 10.835-M à

CONSEIL EN RECRUTEMENT
CNPG 105, av. V. Hugo - 75116 Paris



Attaché Commercial Export
Outillage Pneumatique

La Société G. RENAULT, bien positionnée sur le marché national, souhaite développer sa présence sur les marchés étrangers. D'où la recherche d'un spécialiste export.
En liaison avec le Directeur Général il a pour mission d'identifier les marchés (potentiel, concurrence...), de choisir les agents exclusifs. Affaire étant faite : assurer l'animation et le suivi.
Ce futur responsable de formation supérieure (Ingénieur ou ESC) bénéficie d'une première expérience dans l'exportation de produits industriels. Il parle parfaitement l'anglais, et la connaissance de l'allemand serait un précieux atout.
La rémunération tiendra compte de l'expérience acquise.
Base de travail : NANTES.

Les personnes que ce poste intéresse peuvent adresser leur dossier sous référence AE1194 M à SEFOP qui les en remercie.

SEFOP 7, rue Lincoln, 75008 Paris.

Filiale d'un groupe français, nous fabriquons des produits chimiques de base pour la pharmacie et la cosmétique. Encore toute récente, notre usine est appelée à se développer largement tout en conservant son caractère de haute technicité.

Directeur d'usine
Sud-Ouest

Ingénieur, de préférence chimiste, vous serez rattaché à la Direction Générale, et assisté d'une petite équipe d'ingénieurs. Vous bénéficierez, dans les domaines techniques et administratifs, de l'appui de notre siège parisien et de nos centres de recherche et de production pharmaceutique.

Nous vous proposons une rémunération élevée tenant compte de votre expérience professionnelle, que nous souhaitons à la fois technique, humaine, gestion et relations extérieures, et acquise dans l'industrie chimique.

Un profil de chef d'unité complet, que nous vous remercions de présenter (lettre, CV, rémunération) sous référence B29 M à M. Bozonnet
11, rue du Regard 75006 PARIS.

Résidence et Centre d'Aide par le Travail
pour personnes handicapées physiques adultes
offre postes :

ACCOMPAGNATEURS (TRICES)
DE VIE QUOTIDIENNE

Types :
- Animateur (trice) socio-éducatif (base CAPASE).
- Aide soignant (e).
- Moniteur éducateur (trice).
- Autres expériences ou formations.

Envoyer C.V. détaillé et conception du rôle à :
CENTRE « LA GAUTHIERE »
quartier Saint-Pierre - Pont de l'Etoile,
13400 AUBAGNE.

Directeur de Région

C'est l'intitulé du poste que nous avons à pourvoir.

Pour nous — Entreprise leader de bâtiment G.O. — cette fonction est celle d'un Entrepreneur et comprend la responsabilité totale, sur le secteur que nous confierons, des hommes, des marchés, des résultats.

Notre choix se portera sur un cadre de haut niveau ayant 7 à 10 ans d'expérience, de forte personnalité, pouvant prouver son sens des responsabilités et son goût de réussir.

Si vous vous sentez capable d'être l'homme que nous cherchons, adressez un document convaincant à No 6.225 COFAP 40, rue de Chabrol 75010 PARIS. Discrétion assurée auprès des Entreprises que vous indiquerez.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois régionaux

legrand

PREMIER CONSTRUCTEUR EUROPEEN D'APPAREILLAGE ELECTRIQUE D'INSTALLATIONS
C.A. 1 milliard

offre carrière commerciale à de



jeunes diplômés

ESC, UNIVERSITAIRES, IUT, BTS etc.

Après une formation aux produits et aux méthodes de vente et de négociation *ils seront intégrés* à une équipe régionale, sur un secteur géographique de plusieurs départements.

Il s'agit d'une mission itinérante comportant la visite de tout le marché considéré, de l'utilisateur au distributeur.

POSTES A POURVOIR DANS CAPITALES REGIONALES.

Le recrutement aura lieu les 13 et 14 novembre à Paris.

Adresser C.V. et prét. sous réf. 28 M 268
69, rue de Monceau
75008 PARIS



Partenaire pour la France de Consult-Eur

POLAROIL S.A.

GROUPE EUROPEEN - Première Filiale

recrute

TECHNICO-COMMERCIAL

LA FONCTION :
Responsable du service technique application. Ce poste, sous la dépendance de la Direction du Marketing, sera en liaison fonctionnelle avec la Direction Technique.

LA MISSION :
Prise en main et développement du service, ce dernier étant appelé à une évolution importante dans un très proche avenir.

LE PRODUIT :
LUBRIFIANTS AUTOMOBILE ET INDUSTRIELS.

NOUS RECHERCHONS UN INGENIEUR :
Niveau ENSI, diplômé de préférence Institut Français du Pétrole - moteur application - possédant de réelles capacités administratives et une expérience des contacts commerciaux à haut niveau. Anglais et/ou allemand souhaité.

Envoyer candidature manuscrite, C.V. détaillé, photo (récente) et prétentions à :
POLAROIL S.A. - B.P. 97 - 36109 ISSOUDUN.

Importante Société, recherche
pour un laboratoire travaillant dans un domaine de pointe de l'Armement dans la région, d'ORLÉANS

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

Profil E.S.E. et quelques années d'expérience pour seconder le responsable.

NATIONALITE FRANÇAISE

Envoyer C.V. et prétentions n° 83.481,
CONTESSE P., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui transm.

Nous sommes un Laboratoire lyonnais
En forte expansion en France et à l'étranger.
Nous créons notre service juridique et recrutons :

UN JEUNE CADRE

Il est licencié en droit et possède 5 ans d'expérience au sein du service juridique d'une entreprise industrielle ou d'un cabinet conseil, ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais.

Sa responsabilité couvrira les questions concernant :

- Le droit des sociétés ;
- La propriété industrielle ;
- Les contrats (licences, distribution) ;
- L'immobilier ;
- Les assurances.

Adresser C.V. détaillé, photo récente et prétentions sous n° 47 à P.P.H., B.P. 617, 69221 Lyon Cedex 1.

TELIC

POURSUIT SON PLAN DE RECRUTEMENT ET RECHERCHE POUR SES SERVICES D'ETUDES A STRASBOURG

UN INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

ayant une bonne formation en électronique logique ou analogique.

Ce poste est à pourvoir au sein des services techniques qui assument la responsabilité du développement de sous-ensembles ou d'ensembles pour des systèmes de commutation téléphonique utilisant les technologies de pointe, notamment les microprocesseurs.

Une expérience de deux ans au minimum et une bonne connaissance de la langue anglaise sont indispensables.

Envoyer C.V. et prétentions à :
TELIC - 206, route de Colmar,
67023 STRASBOURG CEDEX.

SOCIÉTÉ ÉTABLIE DANS VILLE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTÉ

recherche

INGÉNIEUR A.M.

ou équivalent

2 ans d'expérience en fabrication ou entretien Formation de base :

Mécanique - Hydraulique - Electricité

Domaine d'action :

Fonderie Sous-Pression Alliages de zinc et d'Aluminium très automatisée.

Le Commandement s'étendra progressivement à environ 80 personnes.

Le Salaire de départ dépendra de l'expérience du candidat.

Adresser C.V. et photo à BESSON,
136, av. Charles-de-Gaulles - 92522 Neuilly-sur-Seine
sous n° 5.073, qui transmettra.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES

recherche

ANALYSTES PROGRAMMEURS

pour H.P. 1000

— I.U.T. ou équivalent ;
— expérience petit système souhaitée.

Lieu de travail : CHARTRES.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions sous référ. T. 08989 M. REGIE-PRESSE
85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

ESSO-CHIMIE recherche pour renforcer l'encadrement de son service Informatique de Gestion.

UN JEUNE CADRE INFORMATICIEN

Première affectation à l'usine de Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime).
Formation supérieure Grande Ecole ou Université.
Ayant au moins 2 années d'expérience en informatique de gestion.
Très bonne connaissance de l'anglais indispensable.
Possibilités de carrière au niveau français et international.

Ecrire avec C.V. et photo à :
Service du Personnel
usine ESSO-CHIMIE
Boite Postale n° 52
76330 Notre-Dame-de-Gravenchon.





THOMSON-CSF

Centre ELECTRONIQUE de BORDEAUX-PESSAC

INGÉNIEUR

Grande Ecole (A.M., E.S.E. ou équivalent)
pour service organisation-production.

Bonnes connaissances de l'informatique.
Expérience de gestion souhaitée.
Dégagé des obligations militaires.

Ecrire avec curriculum vitae et photo au Service du Personnel, Boite Postale 94, 33605 PESSAC.

MARSEILLE

Vous désirez vous spécialiser dans

LA LOGISTIQUE ET LE TRANSPORT

Stage rémunéré par l'Etat du 6/11/1978 au 4/5/1979 sous conditions :

- avoir moins de 26 ans ;
- formation : Ecole Sup. de Commerce, Licence, D.E.U.G., D.U.T., Gestion, Droit, Sciences Eco.

Envoyer curric. vitae à A.F.T., 368 bd Henri-Barnier, 13016 MARSEILLE. — Tél. : (91) 46-70-02.

Société d'Expertise Comptable recherche collaborateurs experts-comptables ou commissaires inscrits ayant une expérience approfondie du contrôle avec résidence à LILLE, BOURGES, LE MANS, NANCY, NANTES, RENNES et stagiaire avec D.E.C.S. pour NANCY.
Ecr. n° 8304 « *le Monde* » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES
Près VERSAILLES
recherche pour chantier longue durée
Région SUD-EST

INGÉNIEUR DÉBUTANT

Diplômé GRANDES ECOLES (CENTRALE, ARTS et MANUFACTURES, CENTRALE LYON, ARTS et METIERS, MINES) ou Ecoles spécialisées mécaniques (ECAM, MICRO-MECANIQUE, BESANÇON).

TECHNICIENS SPÉCIALISÉS

Conditionnement d'air
NIVEAU V
Possédant expérience et références.
Nationalité française.
Avantages sociaux.

Il sera répondu à toutes les candidatures.

Adresser C.V. détaillé et prét. n° 84.379, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL

recherche pour un CENTRE INFORMATIQUE DE PROVINCE

ANALYSTES CONFIRMÉS

Min. 5 ans d'expérience
Connaissance COBOL
GECOS
Niveau 64TDS

Lieu de travail :

ANGERS

Ecrire n° 84.397 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

Cabinet EXPERT COMPTABLE 22000 SAINT-BRIEUC, rech.
COLLABORATEUR
Niveau D.E.C.S., responsable dossiers. Expér. min. de trois années de cabinet indispensable. Env. C.V. détail., photo, prét. à n° T 08968 M. Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

---

LABO PHARMACEUTIQUE IMPLANTÉ en BRETAGNE

recherche

PHARMACIEN

pour poste de contrôle et mise en forme galénique de produits injectables. Env. C.V. et prét. n° T 09016 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

---

offres d'emploi

efap

Secrétaire général
référence CK 197 AM

IMPORTANT ORGANISME PROFESSIONNEL (MÉTALLURGIE)
GRANDE VILLE RÉGION RHONE ALPES

recherche son Secrétaire Général, formation supérieure juridique spécialisé en droit du travail ayant une solide expérience dans le domaine social et capable de : • collaborer avec le Président pour l'animation et la gestion de l'organisme, • d'assister et de conseiller les entreprises adhérentes (en particulier sur les plans : formation, salaires, problèmes sociaux...), • assurer les relations extérieures (relations professionnelles au plan national, réunions paritaires, liaisons avec les autorités départementales...).

Ce poste nécessite une expérience de plusieurs années en entreprise.
Rémunération : 120.000 +

Un ingénieur grande école
référence BU 189 AM

Un diplomé grande école de gestion
référence CV 190 AM

UNE DES PREMIÈRES MUTUELLES FRANÇAISES D'ASSURANCES - 3.000 PERSONNES - EN PROGRESSION CONSTANTE *renforce ses structures* ORGANISATION - MÉTHODES - INFORMATIQUE et propose postes formateurs et évolutifs à candidats à fort potentiel débutants ou un an d'expérience (une première expérience en informatique serait appréciée).

Nous recherchons
UN INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE (ECP - MINES - SUP AÉRO - ESE - ENSI - IDN) + si possible une formation économique (IAE - SC. ÉCO...) ou juridique.
UN DIPLÔMÉ GRANDE ÉCOLE DE GESTION (SC. PO - ESSEC - ESCP...) + une formation statistiques ou scientifique.

Intégrés dans une équipe pluridisciplinaire, ils seront formés pour assurer des "chantiers" d'organisation :

- analyse et diagnostic des problèmes,
- définition des procédures et systèmes,
- coordination constante entre l'informatique et les services utilisateurs,
- suivi des applications (formation des utilisateurs, information...).

Postes à PARIS.

Directeur comptable et financier
référence DL 198 CM

DELMAG FRANCE
MATÉRIAUX SPÉCIAUX POUR T.P. -
SIÈGE ET ATELIERS MAUREPAS (YVELINES)

Recherche Directeur Comptable et Financier. Ce poste peut convenir à candidat ayant de très solides connaissances en comptabilité, au niveau DECS, et ayant une expérience confirmée des problèmes financiers et administratifs, lui permettant d'assurer la responsabilité de ces diverses tâches dans une société de 30 personnes, filiale d'un important groupe allemand.

Langue allemande ou anglaise souhaitée.
Traitement : 100.000 F

Ingénieur technico-commercial génie chimique
référence BJ 196 CM

LE CARBONE LORRAINE
GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS
A VOCATION INTERNATIONALE

spécialisé dans la fabrication de produits industriels aux applications très diversifiées (industrie électrique, chimique, mécanique) recherche Ingénieur Technico-commercial, *génie chimique, 3 à 5 ans d'expérience.*

• étude et établissement des offres techniques et commerciales de matériel de génie chimique, • calculs de dimensionnements d'appareils, • estimation des prix, devis, • suivi des affaires, • appui à la force de vente.

Anglais indispensable, allemand souhaitable. Connaissance génie chimique, process thermique BE souhaitable.

Poste pouvant convenir à candidat ayant le goût des responsabilités et disponible pour des déplacements occasionnels de courte durée, France et étranger.
Poste à Paris.

écrire en précisant la référence
4, rue Massenet 75016 PARIS
discrétion assurée

efap

Dans le cadre du développement de son système informatique
Parfums ROCHAS
POISSY (78) recherchent

INFORMATICIEN

Collaborateur du responsable de l'informatique, il aura la responsabilité du développement de nouvelles applications.
Pour ce poste évolutif - qui comporte aussi des missions de courte durée dans les filiales européennes - il convient de posséder une très bonne expérience de l'analyse et de la programmation COBOL et possible sur matériel H.B.64.
Anglais parlé souhaité.
Adresser C.V. détaillé *sous référence 4166/M.*

CARRIERES INFORMATIQUE
conseil en recrutement
149 RUE SAINT-HONORE 75001 PARIS



THOMSON-CSF

recherche
pour l'une de ses divisions de la région parisienne

UN CHEF DE SERVICE APPROVISIONNEMENTS-ACHATS

Rattaché au Directeur de la Division, sa mission sera de promouvoir la fonction approvisionnement-achats, aussi bien auprès des services internes que des fournisseurs.

Le candidat devra avoir l'expérience industrielle de cinq années au minimum dans un poste similaire, être capable d'analyser rapidement l'ensemble des secteurs de la fonction et de proposer la mise en place de nouvelles structures, adaptées à l'accroissement des activités de la division.

De préférence, il sera de formation supérieure, technique ou commerciale, sachant négocier à haut niveau et animer les hommes, au travers d'une conception moderne et dynamique de la fonction.

Adresser C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions à THOMSON C.S.F., direction industrielle approvisionnement, 101, boulevard Murat, 75871 PARIS CEDEX 16.

MINISTÈRE PARISIEN

recrute

JURISTE

Spécialiste en Droit public, ayant expérience des contrats publics notamment en matière de marchés
2 diplômes d'Etudes supérieures appréciés

Envoyer lettre manuscrite + C.V. et prétentions sous réf. 5.118 à P. LICHAU S.A., B.P. 220
75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

NOTRE GROUPE D'ENTREPRISES DE BATIMENT

recherche
pour son siège (PARIS SUD) son

RESPONSABLE JURIDIQUE

Il sera le conseil des services du siège et des entreprises associées

Il assurera la gestion juridique des marchés, contrats, assurances, contentieux

Il témoignera d'une expérience confirmée des problèmes juridiques, administratifs et fiscaux propres aux professions de la construction et de la promotion.

Il sera si possible disponible rapidement.

Les candidatures (C.V., photo et prétentions) seront adressées sous n° 8.395, « le Monde », 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e)

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DU TERTIAIRE

recherche
pour PARIS

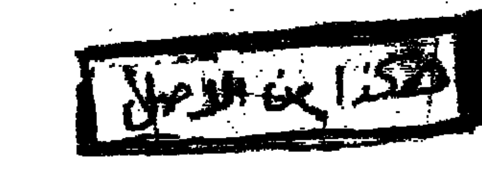
JEUNE HOMME ou JEUNE FEMME

— Ayant esprit scientifique.
— Diplômé de l'Enseignement Supérieur (licence mathématiques, admissibilité Grandes Ecoles d'ingénieurs...).
— Apte à travailler en équipe.
— Une formation complète étant dispensée au sein de l'entreprise, aucune expérience professionnelle n'est requise.

Ce poste fonctionnel peut évoluer à moyen terme vers des responsabilités opérationnelles.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé et prét., sous le numéro 50.072 B, à BLEU PUBLICITE, 17, rue Lebel - 94300 VINCENNES, qui transm.







jeunes responsables commerciaux

DANS UNE DES PREMIÈRES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION FRANÇAISE

Vous êtes :
- diplômé d'Etudes Supérieures
- vous possédez l'esprit commerçant
- vous avez le courage de vos ambitions
- vous savez entreprendre et décider
- vous êtes capables de diriger et d'animer des hommes de bon niveau.

Nous vous offrons :
- une école enrichissante sur le plan humain, et sur le plan professionnel
- une large délégation :
  - la responsabilité d'une partie du magasin
  - la définition de votre politique, de votre gamme et de vos objectifs
  - la responsabilité de votre personnel
- l'évolution de la rémunération est liée aux résultats économiques et humains
- une évolution de carrière grâce à une politique active de promotions internes et d'expansion

Si notre proposition vous intéresse, nous vous attendons et serons heureux de vous recevoir. Envoyer CV détaillé et photo sous référence B 186 à M. Christophe DUBRULLE - Directeur Régional AUCHAN - avenue Joffre - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS



vallourec

1er Fabricant Français de Tubes d'Acier

INGENIEUR PROMOTION

Promouvoir, avant prise de commande, des produits de haute technicité destinés au FORAGE du PETROLE.
Conseiller techniquement les décideurs : Sociétés Pétrolières, Sociétés d'Equipement de puits de pétrole.

Contacts à haut niveau, voyages fréquents.

Expérience indispensable de 3 à 6 ans comme Ingénieur Pétrolier à l'étranger.

Excellent anglais, même technique. Nationalité indifférente, 1ère affectation à Paris. Possibilité transfert pays étrangers ultérieurement.

(Réf. 59.78 A)

INGENIEUR ou Assimilé

pour ASSISTANCE CLIENTELE PETROLE sur CHANTIER

Assurer la présence de Vallourec sur les chantiers de forage par des visites périodiques pour assister et former techniquement les utilisateurs des produits tubulaires à haute technicité.

Expérience pétrole serait très appréciée.

Anglais parlé nécessaire. Autres langues seraient un avantage.
Nationalité indifférente.

Résidence en usine, 2 heures de Paris (logement assuré).
Nombreux déplacements, courte durée.

(Réf. 57.78 A)

Adresser lettre manuscrite + CV + photo + rémunération actuelle sous référence correspondante à Mme Varène
VALLOUREC 7, Place du Chancelier Adenauer 75116 PARIS.

Immobiliare-France

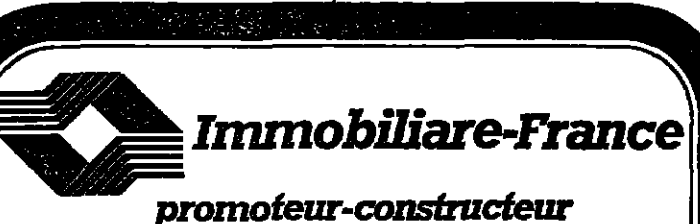
promoteur-constructeur

Filiale d'un important groupe étranger recherche un ou une

chargé(e) des études et de la publicité

Il (ou elle) aura pour mission :
de faire, ou de sous-traiter (en les contrôlant) les analyses de marchés des projets à l'étude ou en cours : clientèle, produit, prix, concurrence, et, accessoirement, de mettre en place avec l'aide de concours extérieurs le merchandising et la publicité des programmes.
Ce poste conviendrait à un ou une jeune Cadre de formation supérieure ayant une première expérience des études de marchés, acquise dans un Cabinet spécialisé (études générales et/ou immobilières).

Les dossiers de candidatures (CV + photo + rémunération actuelle) — sous réf. 1584 M à préciser sur l'enveloppe — seront traités confidentiellement par



10, rue de la Paix - 75002 Paris.

Première entreprise française d'ingénierie, nous réalisons des ensembles industriels de très grandes dimensions, intégrant des développements technologiques avancés.

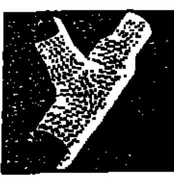
Nous désirons recruter, pour le Département "Etudes" deux

INGENIEURS
CALCUL DE STRUCTURES

qui animeront chacun une équipe d'ingénieurs spécialisés, au sein de la section "Calculs".

De formation Grande Ecole (X, Centrale, Mines, SUP AERO, ENSTA...), ils ont une sérieuse expérience du calcul de structures métalliques, acquise de préférence dans une entreprise du secteur pétrochimique, aéronautique ou nucléaire.

Candidatures et CV. sont à adresser, sous la réf. 30760 à



Havas Contact
156, boulevard Haussmann
75008 Paris qui transmettra.

HAVAS CONTACT

GOOD YEAR
CHEMICALS
EUROPEAN CHEMICAL DIVISION
département peintures

Nous recherchons un jeune

ingénieur chimiste

vente technique
France et exportation

ANGLAIS IMPÉRATIF

Ingénieur de formation, jeune d'esprit et très entreprenant, il sera chargé pour la France, la Belgique et le Maghreb, de promouvoir nos produits auprès d'une clientèle de fabricants de peintures et revêtements de surfaces, ainsi que d'animer notre réseau de distributeurs. Il aura une première expérience de la vente ou de l'assistance technique à la vente, acquise dans la profession et possédera de solides connaissances de l'Anglais. Ce poste, basé à Rueil, permettra à cet Ingénieur actif et performant de donner sa mesure dans un contexte évolutif.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi aux heures de bureau par Information Carrière SVP 11-11 qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.

Information Carrière SVP 11-11

Réf. 445

On peut aussi adresser son dossier à
SVP RESSOURCES HUMAINES 65 avenue de Wagram 75017 Paris.

Etablissement Financier
de dimension internationale
recherche pour la branche
Assurances collectives

adjoint au chef de service technique

- Il participera à la conception de la présentation des résultats d'exploitation.
- il assistera et contrôlera les services utilisateurs dans l'application des méthodes définies ci-dessus.
- Il assistera les services concernés dans l'analyse des résultats financiers et des statistiques.

Le candidat recherché sera âgé de 28 ans minimum, possèdera un BTS en statistiques, ou sera issu de l'ancien cycle court de l'ISUP et aura si possible une formation complémentaire de gestion.

Expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur Assurances-Vie est indispensable.

Adr. CV détaillé + photo + salaire actuel à

CARRIÈRES SERVICES — Conseil en recrutement — 19 rue de la Paix 75002 Paris

---

GROUPE INTERNATIONAL
LEADER EUROPÉEN DANS SA BRANCHE
Plusieurs unités de production
Plusieurs filiales à l'étranger

recherche pour l'une de ses divisions opérant sur le marché automobile

LE DIRECTEUR COMMERCIAL

35 ans minimum

Il sera pleinement responsable de l'élaboration de la politique commerciale, de l'établissement des budgets de la gestion et l'administration de l'ensemble de ses services et des résultats de son département.

Homme de décision, le candidat aura des qualités d'animateur, expérience dans le domaine commercial indispensable.

ANGLAIS SOUHAITE

Ecrire avec prét. et C.V. à n° 83.877 CONTESSE Publ., 20, av de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, q. tr.

Nous sommes filiale d'une société allemande leader dans le domaine biens d'équipement pour la métallurgie. Nous recherchons pour notre bureau de PARIS-SUD

CADRE TECHNICO COMMERCIAL

Il devra être jeune, éventuellement débutant, dynamique et avoir une bonne connaissance de la langue allemande.
Dépendant directement du Directeur, il sera responsable du développement commercial de l'assistance technique et de la gestion d'un secteur couvrant le tiers de la France.

Adr. C.V., photo et prétent. à M. SCHUMANN, 10, rue Henri-Becque, 75013 PARIS.

Vous êtes

- **ingénieur informaticien,** (Réf. 10204/M)
- **analyste-programmeur,** (Réf. 10205/M)
- **programmeur,** (Réf. 10206/M)

Vous avez une expérience de 1 à 6 ans en COBOL, ASSEMBLEUR IBM, PL1, IMS/DL1, CICS, IDS/TDS,

sema informatique

l'une des divisions de SEMA, société de conseil, d'études et d'ingénierie, vous propose un poste dans une entreprise dynamique vous permettant :
- de vous tenir au courant des évolutions techniques,
- de construire une carrière en fonction de vos résultats,
- de changer de cadre de travail tous les 2 ans environ (Paris, Province, Etranger).

Adresser votre CV, avec une courte lettre manuscrite, à J. Hajage, Sema-Sélection :
92126 MONTROUGE - Centre Metro, 16-18, rue Barbès.





CONFECTION FEMININE — PARIS

est la première entreprise française de confection féminine de grande diffusion. Elle réalisera en 1978 un chiffre d'affaire de 150 millions de francs hors taxes avec un effectif de 1 200 personnes réparties entre le siège social et les 3 usines.

Nous recherchons un collaborateur capable de prendre en charge, sous l'autorité du Directeur de la division commerciale, la commercialisation du produit robe, chemisier et jupe, auprès d'une clientèle de centrales et de grands magasins. Il est à la fois un homme de marketing : participation à l'élaboration de la collection en fonction des besoins de la clientèle, et un homme de ventes : prévisions de ventes, contacts et négociations (délai - quantité - prix) avec les clients. Il est jugé sur la réalisation de ses objectifs (prises d'ordre et marge).

Une expérience de vente d'articles d'habillement auprès de ce circuit de distribution est nécessaire.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle ss la réf. 807251 M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC — BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06

Articles de Luxe

Directeur commercial

180 000 F

L'un des grands de la Haute Couture, en forte expansion grâce au rayonnement mondial de son nom, lance une nouvelle ligne de produits : briquets, montres, stylos de grand prestige.

Il cherche, pour définir la politique de distribution de ces articles, créer et mettre en place, puis animer et contrôler le réseau de points de vente, en France et à l'étranger, un Directeur Commercial.

Ce poste convient à un cadre de vente, homme ou femme, bilingue anglais, connaissant les problèmes de la commercialisation, à échelon international, d'articles de grande marque, et apportant la preuve de sa réussite dans un poste d'un niveau de responsabilité équivalent.

sélé CEGOS — Adresser lettre manuscrite + C.V. détaillé sous référence 23515/M à M. FOURNIAT - Sélé-CEGOS - 33, quai Gallieni, 92152 SURESNES.
Discrétion assurée.

GROUPE INDUSTRIEL
recherche pour son
ETABLISSEMENT DE LA REGION NORD DE PARIS

le futur patron de sa comptabilité analytique

Ce jeune cadre de formation supérieure (DECS, maîtrise de gestion) devra justifier d'une première expérience professionnelle acquise dans un service de comptabilité ou de gestion au sein d'une firme importante.

En outre, il possédera les connaissances techniques et les aptitudes humaines qui feront de lui le responsable d'une équipe après une période d'intégration de dix huit mois au minimum.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et photo à No 84068, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01 qui transm.

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

POUR IMPORTANT GROUPE MECANIQUE
6500 Personnes - 13 usines

Adjoint au Directeur des Relations Sociales

100/130.000 F an

30 ans environ, c'est un homme qui dispose déjà de 3 à 6 années d'expérience dans la fonction personnel. L'essentiel de sa responsabilité portera sur la GESTION DES CADRES et les questions de REMUNERATIONS pour l'ensemble du groupe. Une expérience du recrutement et des problèmes de formation est souhaitable.
Siège Paris. *réf 655 MI*

POUR SOLIDE SOCIETE DE COGNAC

Secrétaire Général

GESTION, FINANCES, PERSONNEL
120/150.000 F an

30 ans min., de formation supérieure, il dispose déjà d'au moins 5 années d'expérience de gestionnaire. Il sera responsable auprès du Directeur Général du contrôle de gestion (établissement et suivi de l'ensemble des budgets), de la politique financière (à court et moyen terme), de la gestion du personnel et des problèmes d'organisation de l'entreprise.
Siège Cognac. *réf 653 MI*

POUR ENTREPRISE DE BIENS D'EQUIPEMENT
LEADER SUR SON MARCHE

Ingénieur Commercial

FRANCE ET EXPORT
110/130.000 F an

La trentaine, de formation ingénieur ou commerciale supérieure, il dispose d'une expérience confirmée dans la vente à haut niveau de matériels d'équipement. Ce poste à caractère technique implique de fréquents déplacements.
L'Anglais est indispensable, une deuxième langue est souhaitée (en particulier l'espagnol ou l'italien).
Siège Orléans. *réf 654 MI*

Envoyer CV en précisant la référence qui peut vous intéresser. Prière de préciser les noms de sociétés auprès desquelles vous ne souhaitez pas postuler. Discrétion absolue et réponse assurées.

GFC 110 rue de Sèvres 75015 Paris

POUR GRANDE ENTREPRISE NATIONALE DE TRAVAUX ELECTRIQUES

Ingénieur d'Affaires

REGION LYONNAISE

30 ans environ, c'est un ingénieur électricien doué d'une forte personnalité et disposant de 4 à 6 années d'expérience en travaux d'installations électriques industrielles. Il s'intégrera à une équipe de 80 personnes. Sérieuse évolution au sein de l'entreprise pour une personnalité ambitieuse et dynamique. *réf 648 MI*

Adjoint au Chef du Département Tertiaire

PARIS ET EXPORT

30 ans min., c'est un ingénieur disposant d'une solide expérience en TRAVAUX D'ELECTRICITE et BATIMENTS INDUSTRIELS (hôpitaux, bureaux, centres commerciaux etc...). Le département regroupe une dizaine d'ingénieurs d'affaires intervenant tant en Région Parisienne qu'à l'Etranger.
La connaissance de l'Anglais serait un sérieux atout. *réf 649 MI*

Ingénieur d'Affaires

REGION ROUENNAISE

28 ans minimum., ingénieur diplômé, il dispose de 2 à 4 années d'expérience en travaux électriques et connait bien la région.
Il s'intégrera à une équipe très dynamique au rythme de travail élevé. *réf 650 MI*

Envoyer CV en précisant la référence qui peut vous intéresser. Prière de préciser les noms de sociétés auprès desquelles vous ne souhaitez pas postuler. Discrétion absolue et réponse assurées.

GFC 110 rue de Sèvres 75015 Paris



INFODIF

18 agences en France
Plus de 400 systèmes et 5.000 postes déjà installés.

Nous diffusons les produits informatiques
CSEE, SAGEM, SAT
et sommes présents sur l'ensemble du marché.
• SAISIE : multiclaviers • GESTION : multipostes/multifonctions
• TRANSMISSION : réseaux : Modems, Terminaux
Pour renforcer notre dispositif commercial, nous recherchons :

RESPONSABLES D'AGENCE
INGÉNIEURS COMMERCIAUX
INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX EXPÉRIMENTÉS

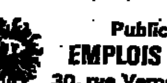
Ces postes sont à pourvoir immédiatement à Paris et en province.
Écrivez à G3S INFODIF-201, rue de Vaugirard, 75015 PARIS. Discrétion assurée.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
d'INGÉNIERIE
de systèmes informatiques
implantée en banlieue Sud
recherche

des ingénieurs

confirmés
débutants
(X, Centrale, ESE, INSA Informatique)

Electronicicens et/ou informaticiens pour réaliser sur mini et micro-ordinateurs des systèmes temps réel industriels et téléinformatiques.
Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions sous référence VISET (mentionnée sur enveloppe) à :



Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS.



1er fabricant français de Tubes d'Acier

chef des services administratifs

De formation Ecole Supérieure de Commerce, vous avez une expérience de quelques années dans une usine ou une PME, en comptabilité, gestion et législation sociale.

Vous assumerez, au sein de notre usine de Dunkerque (350 personnes), la supervision de la comptabilité, le suivi des budgets des frais de gestion de l'usine, l'embauche et le suivi de la formation. Vous serez responsable des approvisionnements et de la gestion des stocks.

Adresser lettre manuscrite + C.V. + photo + rémunération actuelle à
Madame VARENE - Référence 34.78 A
VALLOUREC - 7, Place du Chancelier Adenauer 75116 PARIS.

responsable recrutement

La Compagnie Internationale pour l'Informatique Cii Honeywell Bull, Direction Marketing France, recherche un(e)

Chargé(e) de Recrutement

Formation Ingénieur ou Sciences Humaines,

- expérience de 2 à 3 ans du milieu "Entreprise" souhaitée.

Le poste comporte un double aspect :
- recrutement de personnel pour le compte de la Compagnie elle même
- recrutement de personnel Informaticien pour le compte des clients de la Compagnie

- déplacements en province à prévoir.

Envoyer C.V et prétentions
sous réf. 11M
à Cii Honeywell Bull
Direction Marketing France
Poste de courrier 1 F 107,
61-63, rue d'Avron,
75980 Paris Cedex 20.



Cii Honeywell Bull

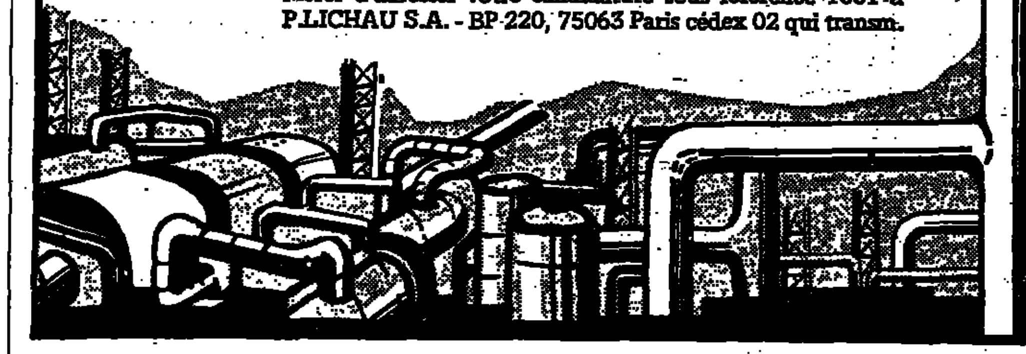
INGENIERIE NUCLEAIRE

Engineering et Constructeur d'Ensembles Electronucléaires nous recherchons pour les intégrer à la réalisation d'un nouveau projet, deux

INGENIEURS D'AFFAIRES

Diplômés grande école, ils auront déjà participé à la réalisation de grands ensembles industriels et disposeront de compétences incontestables en circuits fluides, techniques de soudure, métallurgie d'équipements lourds et mécanique chaudronnerie.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 1551 à P.LICHAU S.A. - BP 220, 75063 Paris cédex 02 qui transm.







chef de produit

La Société Européenne de Brasseries propose à un assistant chef de produit, actuellement dans une société de produits de grande consommation, de devenir le chef de produit qui participera activement à la définition de la stratégie et gérera le budget publi-promotionnel de **CANADA DRY.**

La pratique courante de l'Anglais est impérative en raison des nombreux contacts avec Canada Dry International.

Ce poste intéresse un candidat de forte envergure, visant la responsabilité marketing d'une grande marque et désireux de s'intégrer au Groupe BSN-Gervais Danone dont la taille et la diversité offrent de larges perspectives d'évolution.

Lieu du poste : Sèvres (92).

Adressez votre candidature avec c.v. détaillé, sous référence JC 01, à Jean-Claude PICOT, BSN-Gervais Danone - 7, rue de Téhéran, 75008 Paris.

bsn. gervais danone

HAVAS CONTACT

service du personnel

PARIS-SUD/100.000 +

Dans un groupe connu employant 4.000 personnes, la fonction personnel du siège gère 300 employés et cadres.

Ce poste de cadre fonctionnel, directement rattaché à la Direction, comporte des responsabilités étendues : bilan social, documentation juridique et sociale, gestion complète du personnel, budgets, contrôle de la paie etc...

Agé d'au moins 28 ans, de formation supérieure, vous avez déjà 5 ans d'expérience pratique du service du personnel acquise dans une entreprise de construction mécanique ou similaire.
Voici pour vous l'occasion de développer votre carrière dans une société solide et à un poste d'avenir.

Adressez votre dossier complet avec lettre manuscrite, C.V., photo + rémunération souhaitée à GemO, 32, rue Pierret, 92200 Neuilly, qui étudiera confidentiellement votre candidature sous référence CM-67 M.

GemO

GROUPE PUBLI-SERVICE
recherche pour une de ses Agences filiale

PUBLICITAIRE de HAUT NIVEAU

Sa Mission :
– Appliquer la politique de développement de l'Agence (et obtenir des résultats).
– Dynamiser une équipe en place.
– Agir quotidiennement au niveau de la créativité.

Il devra :
– Avoir entre 30 et 35 ans.
– Avoir une expérience agence de 3 à 5 ans.
– Être très "new-business minded".
– Être plus un homme de terrain qu'un théoricien.
– Connaître les secteurs de l'Immobilier, de la Maison, du Tourisme, des Loisirs...
– Avoir déjà animé une équipe.
– Avoir la volonté de remplir, à terme, des fonctions de Direction.
– Avoir une bonne pratique de l'Anglais.

Si vous vous reconnaissez dans ce profil, nous saurons satisfaire vos exigences.

Envoyez vite un mot à :
Jean-Pierre LEBRAUD, 16, av. Perrichont, 75016 PARIS, en précisant les grandes lignes de votre carrière et vos prétentions.



SNIA FRANCE

Société française du groupe SNIA-VISCOSA (40 000 personnes dans le monde) recrute pour développer ses ventes d'un technopolymère de hautes performances un

VENDEUR CONFIRMÉ

Matières plastiques

Diplômé de l'enseignement supérieur ou autodidacte de valeur son expérience commerciale dans le secteur plastiques (3 ans minimum, de préférence dans une grande entreprise du secteur) lui permet de prendre en charge une clientèle diversifiée et exigeante.
Une connaissance de l'anglais et / ou de l'italien serait un atout.

La responsabilité territoriale du candidat recruté s'étendra à toute la France, mais le poste est basé à Paris.

Les candidatures sont à adresser, accompagnées d'un C.V. + photo à SNIA FRANCE, Division Chimie 28 rue Bayard 75008 Paris.

HAVAS CONTACT

JEUNES GENS
(Libérés des obligations militaires)
et JEUNES FILLES

winterthur
assurances

dans le cadre du développement de son département informatique vous propose après une formation assurée par l'entreprise (COBOL - DOS/VS - CICS/VS - DL1) de devenir

programmeurs

pour les diplômés IUT informatique ou équivalent
Salaire évolutif suivant potentiel des intéressés.
Adresser C.V. manuscrit sous référence 147 à J-C DIDON - Tour WINTERTHUR - Cedex 18 92085 PARIS LA DÉFENSE

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE PROVINCE
recherche

UN COLLABORATEUR

pour diriger son atelier PARISIEN

PHOTOCOMPO ET MISE EN PAGES

Ce poste s'adresse à un excellent technicien, responsable autonome et rigoureux.

Adresser C.V., photo, n° T. 09012 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.

TRANSFORMER NOS RECHERCHES EN REALISATIONS

SYSTEMES D'INSTRUMENTATION POUR L'INDUSTRIE PETROLIERE

Au sein du Groupe SCHLUMBERGER, ETUDES ET PRODUCTIONS SCHLUMBERGER conçoit et réalise des "outils" permettant de rechercher, d'évaluer et d'exploiter les gisements d'hydrocarbures. Utilisés dans plus de 70 pays et dans des conditions diverses, ces systèmes intègrent des développements technologiques avancés, dans de nombreux domaines (électronique, électromécanique, informatique, physique nucléaire...).

Nous désirons renforcer notre potentiel de création et de développement de nouveaux outils, et nous recrutons pour cela plusieurs

INGENIEURS GRANDES ECOLES

Ils constitueront une équipe d'un haut niveau de compétences et seront en relation avec l'ensemble des unités de fabrication, de recherche et de développement de l'entreprise (en France et aux U.S.A.).

INGENIEUR "PACKAGING"

Réf. 7846

Responsable du Bureau d'Etudes de sa section, cet ingénieur conçoit des solutions originales aux problèmes de mise en place des composants et sous-ensembles électroniques de nos outils. Une fois les circuits et le packaging définis et mis au point, il veille à la bonne réalisation des dossiers de production.
Ce poste intéresse un ingénieur ayant acquis plusieurs années d'expérience dans une fonction similaire, par exemple dans le domaine de l'avionique. Connaissance de la langue anglaise souhaitée.

INGENIEUR ELECTRONICIEN INDUSTRIALISATION

Réf. 7847.

Il est chargé d'assurer le passage de prototypes vers la fabrication en série, ainsi que la modernisation de systèmes de mesure existants. En relation étroite avec les différentes unités d'étude et de production, il travaille à la mise au point et à l'amélioration de circuits électroniques pour une grande variété d'"outils" Schlumberger. Il doit, à ce titre, être capable de mener des études de circuits.
Ce cadre est un ingénieur diplômé (ESE ou équivalent), pouvant justifier de 2 à 3 années d'expérience dans une entreprise industrielle, et ayant une bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit.

INGENIEUR ELECTRONICIEN ETUDES

Réf. 7844.

X - Centrale ou Supelec, une première expérience professionnelle lui confère une bonne connaissance des circuits analogiques.
Ses compétences scientifiques et techniques lui permettent de participer aux travaux des physiciens et informaticiens du Département et, très généralement, de l'ensemble des unités de recherche. Il définit et développe l'électronique de nouveaux capteurs Schlumberger et analyse leurs performances.
Un intérêt marqué pour les problèmes de mise au point pratique des systèmes est aussi indispensable.
Evolution à terme vers des responsabilités de Chef de projets.

INGENIEUR MECANICIEN INDUSTRIALISATION

Réf. 7848.

Responsable d'appareils dont il a suivi la mise au point et les essais, ses fonctions couvrent un large champ d'activités. Il est l'interlocuteur de la Production, des sous-traitants et des compagnies du Groupe Schlumberger utilisatrices des outils, dans le cadre du passage de prototypes à la fabrication en série. Il conduit également des projets d'amélioration d'outils existants.
Les candidats sont des ingénieurs diplômés d'une Grande Ecole, ayant deux à trois années d'expérience dans un service d'études d'une grande entreprise. Ils ont une bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit.

Le développement constant de nos activités, leur haut niveau scientifique et technique, et les relations que ces postes permettent d'établir avec tous les secteurs de l'entreprise ouvrent de réelles perspectives professionnelles dans E.P.S. et le Groupe Schlumberger.

Les candidatures sont à adresser, accompagnées d'un c.v. détaillé, sous la référence correspondante, à :

ETUDES ET PRODUCTIONS SCHLUMBERGER — Schlumberger — 26, rue de la Cavée 92142 CLAMART

HAVAS CONTACT

PARTICIPER AVEC amdahl A LA REUSSITE LA PLUS ECLATANTE DE CES DERNIERES ANNEES

AMDAHL poursuit sa pénétration du marché des ordinateurs de grande capacité, et propose à des informaticiens répondant aux qualifications ci-dessous, de participer à la création de son implantation en France.

ingenieurs commerciaux

connaissant un ou plusieurs secteurs du marché français des ordinateurs de grande puissance, ils ont une expérience des systèmes compatibles avec les matériels AMDAHL.

ingenieurs systeme

Leur expérience des systèmes "haut de gamme" a été acquise chez un grand constructeur ou dans une importante entreprise ainsi équipée.

ingenieurs maintenance

Ils ont acquis, de préférence, chez un important constructeur d'ordinateurs, de périphériques, ou une société de services, une bonne expérience des systèmes "haut de gamme" compatibles avec les matériels AMDAHL.

Pour ces trois fonctions, trois à cinq ans d'expérience et une bonne connaissance de l'anglais sont indispensables.

Rapidement opérationnels, ces ingénieurs partageront les responsabilités importantes et stimulantes découlant d'une implantation récente et du succès connu par nos équipements : 150 machines, dont 24 en Europe vendues en moins de quatre ans, tout en développant des profits nous plaçant parmi les 325 premières entreprises mondiales (classement FORTUNE) ; 6e pour le ratio bénéfice/chiffre d'affaires et 1re pour le bénéfice par employé des principaux constructeurs d'ordinateurs.

Ils bénéficieront d'avantages de carrière et de rémunération à la mesure des ambitions d'une structure jeune et très performante.

Si vous pensez que la réussite est plus affaire d'audace et de créativité que de procédures administratives, bref, si vous êtes intéressés par la preuve la plus éclatante de ces dernières années que l'on peut innover et modifier un marché tel que le nôtre, sans lourdeur bureaucratique,

amdahl

Veuillez écrire à notre conseil, Richard Bénatouil - GROUPE BBC - 37 boulevard Sébastopol - 75001 Paris.

Il sera répondu rapidement à toutes les candidatures. Celles-ci seront traitées avec la plus grande discrétion.

HAVAS CONTACT

SMITHKLINE

DIVISION

GEOMETRIC DATA

Leader mondial des systèmes automatiques pour formules leucocytaires crée la fonction de

BIOLOGISTE

SPECIALISE EN HEMATOLOGIE

POSTE :
Responsable des applications et de la formation, ce véritable conseiller technique devra :
- participer à la démonstration et à l'évaluation des systèmes
- former les utilisateurs
- apporter une assistance technique lors des négociations commerciales.

PROFIL :
Pharmacien ou Biologiste expérimenté - C.E.S. d'hématologie apprécié.

ANGLAIS INDISPENSABLE

Conditions de travail très attrayantes et carrière ouverte dans un groupe en expansion continue.

Poste basé à PARIS comportant des déplacements fréquents de courte durée.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et desiderata à Groupe SMITHKLINE Réf. Geometric Data - Direction du Personnel - 15, rue Jean Jaurès 92807 PUTEAUX. DISCRETION ASSUREE.

Assistante technique

de formation scientifique

Très importante Société de Conseils et de Services en Informatique recherche pour l'ASSISTANCE ET LE SUIVI TECHNIQUE de produits télé-informatiques, leaders sur leur marché, orientés vers la gestion des opérations immobilières, une Assistante technique de niveau licence, même débutante — expérience informatique appréciée mais non indispensable.

Une formation spécifique sera assurée par la Société.

Lieu de travail : Paris-Ouest.

sélé CEGOS

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et rémunération souhaitée sous référence 73465/M à Mme CLERE - Sélé-CEGOS - 33, quai Gallieni, 92152 SURESNES.

Chef de projet

100 000+

Banque privée, PARIS, recherche pour son département INFORMATIQUE équipé d'un IBM 370/138, un CHEF DE PROJET.

Possédant une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans une banque ou une société de conseil informatique.

La préférence sera donnée à un candidat ayant une expérience de l'informatique bancaire décentralisée.

Candidature manuscrite, C.V., photo sous référence 8020 M, à rsc carrières 92, rue Bonaparte 75278 PARIS cedex 06.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

SECTEUR B.T.P.
Société Française recherche

RESPONSABLE VENTES EXPORT

Nous demandons :
— Résultats prouvés dans la vente ;
— Allemand et anglais courants ;
— Grande disponibilité.

Nous offrons :
— Une rémunération motivante ;
— Une voiture ;
— Une formation complète ;
— Une évolution rapide vers le poste de Chef de ventes Export. Poste basé à Paris.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photos et prétentions à N° 5.310, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

SOURIAU et Cie
LE DIRECTEUR DE LA QUALITE
recherche son
ADJOINT

Ingénieur grande école

c'est **un professionnel de la qualité**

il a bâti son expérience dans le domaine du composant et/ou de l'appareillage

CHEF de DEPARTEMENT

il sera l'interlocuteur privilégié des Directions Qualité de nos clients. Il définira les objectifs qualité des produits SOURIAU, dont il sera le garant vis à vis des divisions de produits et de l'extérieur.

140.000 F. +

Ecrire avec C.V. et prétentions à SOURIAU 11, rue Galliéni - 92100 BOULOGNE.



THOMSON-CSF
LABORATOIRE CENTRAL DE RECHERCHE

INGÉNIEUR confirmé

Expérience souhaitée en physique des verres et chimie minérale pour travailler dans le domaine des fibres optiques.

INGÉNIEUR débutant

Domaine fibres optiques pour élaboration verres optiques.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions au Service Recrutement, B.P. 10, 91401 ORSAY.

chefs de projets
et INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

Dans le cadre de son expansion, le Groupe NATEL (filiale BNP) recherche, pour son équipe technique, des ingénieurs.

De formation Grande Ecole ou équivalent, les candidats devront posséder :
- des connaissances techniques informatiques (télé-traitement et matériel IBM ou HB).
- une expérience réelle de l'informatique appliquée à la gestion des Entreprises.
- le sens des contacts commerciaux.

Postes à pourvoir à Paris (HB série 66) et à Vélizy (IBM 360-65 et 370-158).

Adresser C.V., photo et salaire actuel sous la référence 33.10/TC/155 à ADEQUATION Conseil en Recrutement. 54, avenue de Versailles 75016 Paris.

Adequation
CONSEIL EN RECRUTEMENT

LE LABORATOIRE CENTRAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

recherche dans le cadre de ses projets d'interconnexion de calculateurs, d'architecture distribuée et de réseaux informatiques

UN INGÉNIEUR SYSTÈME DE HAUT NIVEAU

ayant une expérience approfondie dans les domaines ci-dessus liés au système IBM. 310.

Cet ingénieur sera chargé de définir des méthodes, procédures, outils et interfaces de transmission et d'interconnexion et de donner une assistance aux projets dans ces domaines.

Aglais parlé indispensable
Nationalité française

Envoyer curriculum vitae à L.C.T
18-20, rue Grange-Dame-Rose
78 - VELIZY-VILLACOUBLAY.

MATRA
développe ses activités et recherche

INGENIEURS Grandes Ecoles

SUP AERO — ESE — ENST — ENSI

à orientation

électronique ou électromécanique

Les candidatures seront orientées sur des postes :
- Synthèse c'est à dire étude et réalisation de nouveaux projets.
- Etude et développement en laboratoire de sous-systèmes ou d'équipements embarqués.
- Bureau d'études.
- Essais.

Ces postes sont à pourvoir dans un délai d'environ 6 mois et peuvent convenir à des ingénieurs débutants ou ayant une expérience industrielle d'environ 2 ans.

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo en précisant les orientations souhaitées et la date de disponibilité éventuelle sous N° NK 389

MATRA R. KORFAN
B.P. N° 1 — 78140 VELIZY

parfrance

SNCF OFFRE

146 emplois dans ses bureaux d'études

Options «électrotechnique - électronique» (72 emplois) et «génie civil» (74 emplois)

Recrutement par concours des 12 et 13 décembre

OUVERTS AUX JEUNES GENS :
- Français, nés entre le 31 décembre 1949 et le 31 décembre 1960.
- Titulaires d'un baccalauréat scientifique ou technique et possédant des connaissances techniques équivalentes au BTS ou au DUT de l'option postulée.

Rémunération brute annuelle de début : 48.000F. environ. Carrière intéressante, emploi stable. Avantages sociaux.

Ecrivez à la Direction Régionale S.N.C.F. (Division du Personnel) dont l'adresse vous sera communiquée dans toutes les gares.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 13 NOVEMBRE.

PARIS

cadre administratif

Entreprise Générale étoffant ses Services Administratifs pour faire face à son développement, souhaite intégrer un Jeune LICENCIE en DROIT pour prendre en charge dans un premier temps
L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL
sous l'autorité de la Direction.

Il doit avoir :
- une bonne connaissance de la législation sociale,
- une expérience pratique des problèmes de Personnel acquise si possible dans le bâtiment.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. détaillé en précisant niveau de rémunération et délai de disponibilité sous référence 2005-M à

a. et j. ourlin CONSEILS DE DIRECTION
47, AV. ALSACE-LORRAINE
92160 ANTONY



BORDAS
DUNOD
GAUTHIER-VILLARS

recherche
pour leur département
SCOLAIRE

assistant(e) d'édition

ayant BAC scientifique ou formation correspondant au métier de l'édition pour assurer travaux sur manuels de Math, Sciences physiques et naturelles.

Ecrire avec C.V. et prétentions au Service du Personnel 37, rue Boulard 75014 Paris.

IMPORTANTE ENTREPRISE
région NORD PARIS

recrute pour ses bureaux de recherche et développement de mécanique expérimentale des machines tournantes

DEUX INGÉNIEURS

Débutants ou ayant quelques années d'expérience
(X - ECP - MINES - ENSTA...)

1) INGENIEUR POUR ETUDES ACOUSTIQUES :
Cette activité comporte une part importante de théorie.

2) INGENIEUR D'ETUDES ET ESSAIS :
dans le domaine vibratoire, ayant plus particulièrement en charge des programmes d'essais. Le candidat devra pouvoir se déplacer en France.

Prière adr. C.V. à N° 84.472, CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01

Département international d'un IMPORTANT ETABLISSEMENT
recherche

NÉGOCIATEUR DE CRÉDITS A L'EXPORTATION

ayant quelques années d'expérience bancaire de montage et négociations de crédits-acheteurs et, si possible, de crédits en euro-devises.

Ecrire avec C.V., prétentions et salaire à n° 83.809, CONTESSE Publ., 20, avenue de Opéra, Paris (1er).

IMPORTANT ÉTABLISSEMENT PUBLIC
recherche

UN INGÉNIEUR

DIPLOMÉ GRANDE ÉCOLE
(Ponts, Centrale, E.T.P.)
pour assurer les fonctions d'un Chef de Service Etudes Structure.

LE CANDIDAT A DEJA :
- dirigé un service d'études structure d'un bureau d'études bâtiment ;
- l'habitude des contacts Architectes, Corps Techniques ;
- Il est informé des méthodes modernes d'organisation des études des bureaux d'études bâtiment.
- Il est susceptible de prendre la responsabilité d'opérations ;
- Il parle Anglais.

Adresser C.V. et références à)60) LEBEUF, 6, place de la Madeleine, 75008 PARIS, qui transm

Chez nous, vous suivez de très près les techniques informatiques de pointe.
Nous avons doublé nos effectifs tous les deux ans, et nous continuons cette progression importante pour être en mesure de répondre à une demande croissante.
Nous recherchons pour **Paris** et **Lyon** des

ingénieurs logiciel

qui participeront à l'étude et à la réalisation de projets informatiques.
- Expérience appréciée en système ou application dans les domaines industriels (réf. ILI/1) et gestion (réf. ILg/1).
- Anglais nécessaire pour être à même d'évoluer dans la fonction.

Ecrivez nous en précisant la référence et le lieu de votre choix à la

Direction du Personnel de DIGITAL EQUIPMENT FRANCE

digital 18, rue Saarinen - Silic 225
94528 Rungis Cedex.

SEMS

Société européenne de mini-informatique et systèmes
Groupe THOMSON CSF
recherche dans le cadre de son expansion

INGENIEURS COMMERCIAUX CONFIRMES

FORMATION : Grandes Ecoles ou écoles d'ingenieurs option informatique.

EXPERIENCE : commerciale minimum de 2 ans sur le marché de la mini-informatique.

FONCTION : charges :
- de la commercialisation des systèmes de mini-informatique MITRA et SOLAR
- sur les marchés : scientifiques, de la GESTION, de la TELEINFORMATIQUE et des RESEAUX.

Lieu de travail :
PARIS et province.

Adresser lettre manuscrite et C.V., réf. IC4 à SEMS - Service du Personnel 36/38, rue de la Princesse 78430 LOUVECIENNES.

Important Groupe international (C.A. : 1 milliard de Frs), spécialisé dans la construction et la vente d'équipements, systèmes et appareillages électriques BT, MT, HT, recherche afin de développer ses ventes à l'exportation Afrique et Moyen-Orient

directeur exportation

Il sera chargé de définir au niveau de l'état major, la politique commerciale à l'exportation et d'en assumer avec l'équipe déjà existante, la responsabilité de sa réalisation.
Ce poste opérationnel sera confié à un cadre de formation supérieure, de forte personnalité, rompu aux négociations avec les pays concernés et très expérimenté dans le domaine de la vente de matériels électriques dans ses différentes applications.
La connaissance de l'Anglais est indispensable.
Ce poste basé à PARIS, nécessite de fréquents voyages de courtes durées.

Adresser c.v. et prétentions sous référence 1281 à AXIAL Publicité, 91, Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, qui transmettra.

Bedeutendes Französisches Industrie-Unternehmen
sucht

ELEKTRONIK-INGENIEUR

mit Hochschul-Ausbildung (SUPELEC oder Grenoble Radio oder Diplom in Elektrischer Ingenieur-Wissenschaft).

Bewerber, deren Muttersprache deutsch ist, sind bevorzugt.

Die Tätigkeit besteht in der Abfassung von technischen Schriftstücken hohen Niveaus mit voller Verantwortung. Die Schriftstücke betreffen Artikel für verschiedene technische Zeitschriften, detaillierte Anwendungs - Notizen und technisch orientierte Werbung.

Erfahrung in Mikrowellen - Gerätschaften ist erwünscht.

Schriben sie litte an N° 84.440 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.
bittet um Uebersendung von Lebenslauf, Photographie und Angabe der Ansprüche zwecks Weiterleitung.

Direction du personnel d'une grande banque recherche deux

diplômes de l'enseignement supérieur

pour des travaux d'études :
1° statistiques et modèles informatiques de gestion prévisionnelle du personnel.
2° études de postes et structures de salaire.

Une expérience confirmée dans ces domaines serait appréciée.

Ecrire avec C. V. à Havas Contact 156 Bd Haussmann 75008 Paris, sous réf. 30759.

HAVAS CONTACT

MINISTERE recrute à PARIS

ARCHITECTE ou INGÉNIEUR (bâtiment)

ayant 5 ans minimum d'expérience dans fonction commandement.

Connaissance des marchés publics appréciée.

Envoyer C.V., lettre manuscrite et prétentions s/réf. 5.134 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADREES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,80
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

COMPTABLE DE GESTION

PARIS F 70.000 +

Laboratoire Pharmaceutique, filiale d'un Groupe international, recherche pour renforcer son équipe un comptable de gestion.

Sous l'autorité du contrôleur de gestion, il devra : * effectuer les calculs et préparer les états nécessaires au reporting destiné à la maison mère * veiller au respect des procédures du Groupe et suivre leurs évolutions * assurer le contrôle interne * participer à l'élaboration des budgets * assurer les liaisons avec l'informatique.

Il faut avoir 28 ans environ, niveau B.T.S., pratiquer couramment l'anglais et avoir acquis 2 à 3 années d'expérience dans un contexte anglo-saxon.

La rémunération sera négociée à partir de F 70.000 en fonction des compétences du candidat.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo (retournée) et rémunération souhaitée sous référence 22.278 M à CLSP 3, avenue Percier, 75366 Paris Cedex 08.

CLSP

MARKETING GRANDE CONSOMMATION
Filiale Française d'un Groupe International Leader mondial dans sa Technologie,

Chef de produits senior

- Formation supérieure exigée.
- 28 ans minimum
- Expérience confirmée du Marketing de produits de grande consommation
- Anglais impératif.

Après mise au courant, il se verra confier la responsabilité complète d'une ligne de produits à l'échelon européen dans une Direction Marketing.

Ce poste comporte de réelles possibilités d'évolution en France comme à l'étranger.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi aux heures de bureau par Information Carrière SVP 11-11 qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.

Information Carrière SVP 11.11

Réf. 483.

On peut aussi adresser son dossier à SVP RESSOURCES HUMAINES 65 avenue de Wagram 75017 Paris.

Nous sommes une importante Société de construction de maisons individuelles industrialisées.

Nous assemblons des éléments que nous fabriquons de manière trop artisanale.

Nous voulons faire mieux.

Beaucoup d'ingénieurs ont réfléchi à la mise au point des automobiles.

NOUS CHERCHONS :

UN JEUNE INGÉNIEUR

pour avoir la même démarche chez nous

Envoyer C.V. + photo à : REGIE PRESSE N° T 80003 M, 85 bis, rue de Réaumur, 75082 PARIS.

GEFCO

recherche pour région parisienne

CADRE COMMERCIAL

Le candidat devra pouvoir justifier d'une expérience de l'animation d'une équipe de vente dans le domaine du groupage et de l'affrètement.

Adresser C.V. au service du Personnel 115, rue Danton, 92402 COURBEVOIE

FINANCIAL CONTROLLER

Une très importante société américaine (C.A. : 2 milliards de dollars) recherche un financial controller pour ses deux filiales à Paris et banlieue sud. Leur activité principale est la location de matériel roulant à court et moyen terme pour l'une, à long terme (crédit-bail) pour l'autre. Reportant directement au directeur général, il sera responsable de l'ensemble des fonctions financière, comptable et de la gestion de trésorerie.

Ce poste convient à un homme ou une femme diplômé de l'enseignement supérieur et pouvant justifier d'une expérience professionnelle qui ne sera pas inférieure à cinq années dans un service financier et/ou dans un cabinet international d'audit. Une connaissance des relations avec les banques (incluant Banque de France) serait un atout certain.

Le candidat devra avoir une parfaite connaissance écrite et parlée de la langue anglaise. Il devra faire preuve de la rigueur et de l'imagination nécessaires à la mise en place de nouveaux systèmes de contrôles financiers ainsi que d'ouverture d'esprit afin de participer activement aux décisions générales d'une entreprise. La rémunération sera fonction de l'expérience déjà acquise.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae sous référence 81.031 à Christian NGUYEN, 2, avenue Montaigne, 75008 PARIS. Discrétion assurée.

SOCIETE DE SERVICES INTERNATIONALE cherche

RESPONSABLE

PARLANT COURAMMENT ANGLAIS POUR SA SUCCURSALE PARIS CHAMPS-ELYSEES

Jeune (28 ans minimum), dynamique, sachant négocier, n'ayant pas peur de travailler dans le cadre d'une petite entreprise et ayant expérience dans le domaine marketing, il devra assurer les contacts avec la clientèle existante, la développer, et être en relation constante avec les autres bureaux du groupe.

Tél. : 720-12-00, poste 395.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ SUD RÉGION PARISIENNE recherche

A.T - ÉLECTRONICIENS

Possédant B.T.S.

Débutants ou ayant quelques années d'expérience.

Ecrire avec curr. vitae et prétentions - N° 84.326, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Organisme d'étude de systèmes de NAVIGATION et de PILOTAGE pour L'AERONAUTIQUE, recherche

INGENIEUR POSITION III

MISSION :

Il sera chargé d'animer et de coordonner l'étude et/ou le développement de systèmes avioniques complexes.

Dans le cadre de cette activité, il aura également à assurer les contacts avec les services officiels, les avionneurs et d'autres industriels.

PROFIL :

Les candidats auront de solides bases en aéronautique; ils auront acquis une expérience étendue des systèmes embarqués.

La préférence sera donnée aux candidats pouvant justifier d'une connaissance particulière de la navigation; ils devront être capables de mener des études à caractère scientifique faisant appel à l'outil informatique.

- Anglais lu indispensable.
- Le poste est à pourvoir à Paris.

Envoyer C.V., photo, références et prétentions à C.A.P.I.C. - 18, rue Volney - 75002 PARIS sous n° 78-109 - Discrétion absolue assurée

IMPORTANTE SOCIÉTÉ SUD RÉGION PARISIENNE recherche

INGÉNIEURS

SUP. AERO - ESE - ENSAE ou ENST

moins de 3 ans d'expérience.

Ayant connaissance électronique, automatisme, informatique pour essais sur systèmes embarqués.

Ecrire avec curr. vitae et prétentions - N° 84.323, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

ETABLISSEMENT BANCAIRE RÉGION PARISIENNE recherche le

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Cet homme de 35 ans minimum doit avoir :
- *une formation juridique (Licence en Droit ou niveau) et comptable (DECS minimum) ;*
- *une expérience professionnelle confirmée dans une entreprise importante à caractère financier ;*
- *une connaissance éprouvée de la fiscalité ;*
- *travaillé en liaison avec un système informatique évolué ;*
- *pour animer et diriger une équipe d'une trentaine de collaborateurs ;*
- *pour assurer l'établissement des bilans, des comptes d'exploitation et de résultats.*

Envoyer C.V. man., photo et prétent. à n° 6.246,

COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris q. tr.

GROUPEMENT INTER-ASSEDIC

recherche pour son Centre Informatique à MALAKOFF, un

chef d'exploitation

Responsable d'une équipe de 15 personnes; il assurera dans un premier temps, le démarrage d'un CII HB 66 DPS et devra ultérieurement mettre en place un système temps réel de 100 terminaux.

Une expérience de Chef d'Exploitation ou d'Adjoint au Chef d'Exploitation sur matériel 66 ou équivalent serait appréciée.

Adresser lettre de candidature, C.V. et prétentions sous réf. 30 M à ACLES, F 107 CII HONEYWELL BULL 61-63, rue d'Avron 75980 Paris Cedex 20, qui est chargé de la sélection.

acles

DIEBOLD FRANCE recherche

INGÉNIEURS CONSEILS

Diplômés Grandes Ecoles

Nous sommes une des plus importantes sociétés internationales de Conseils en Informatique de Gestion. Notre développement nous amène à rechercher des Hommes de potentiel élevé, désireux de s'intégrer dans une équipe de grande qualité pour effectuer des interventions très diverses, mais toujours de haut niveau.

Les candidats devront nous apporter une expérience pratique dans au moins l'une des disciplines suivantes :

- AUDIT INFORMATIQUE
- ARCHITECTURE DE SYSTEMES
- ANALYSE DE SYSTEMES
- TELETRAITEMENT
- TELECOMMUNICATION
- TRAITEMENT DE TEXTES

Cette expérience de plusieurs années aura été acquise soit dans une entreprise industrielle, soit chez un constructeur, soit dans un cabinet de conseil.

Envoyer C.V., photo et prétentions à DIEBOLD FRANCE 63, rue La Boétie - 75008 PARIS.

HOTEL BURGUNDY 8, rue Duphot, 8e. Mo Madeleine Tél. 260-94-32 recherche RECEPTIONNAIRE qualifiée Place stable

CENTRE HOSPITALIER de COURBEVOIE (92) 30, rue Kilford, recrute INFIRMIERE D.E. de bloc operatoire. Tél. : 788-82-55.

S.F.I.M.

STE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE

recherche pour ses laboratoires d'études d'équipements aéronautiques

INGÉNIEUR-ÉLECTRONICIEN

POSITION III A

- Diplômé.
- Plusieurs années d'expérience en asservissements sont indispensables.
- De bonnes connnaissances en électronique numérique sont exigées.

Ecrire avec C.V. et prétentions Service du Personnel B.P. 74 91301 MASSY

Pour Paris et province INGENIEURS informatique sur mini-ORDINATEUR Langage Fortran Temps réel ou assembleur INSET 95, rue Saint-Lazare (9e) 281-33-33

CADRE COMMERCIAL

- Homme de terrain, expér. vente produits industriels ;
- Solides connaissances chimie thermodurcissable et thermoplastique ;
- Très bon anglais parlé ;
- Résidence R.P. ;
- Spécialités chimiques et minérales pour industries diverses.

Ecrire lettre manuscrite et photo, sous n° 14.533, à JRP 39, rue de l'Arcade (8e) qui transmettra.

CAISSE RETRAITE recherche pour son SIEGE A PARIS-8e CHEF COMPTABLE Diplôme exigé certificat comptable du D.E.C.S. Ecrire avec C.V., photo et prétentions, HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS sous référ. 30758

Le laboratoire national d'essais recherche ASSISTANTE INGÉNIEUR niveau B.T.S. ou D.U.T., pratiquant la dactylographie. Connaissance de l'Anglais et de l'Allemand appréciée. Env. C.V. et prétentions : 1, rue Gaston-Boissier 75015 PARIS sous réf. : 78/A.T.701

Impte Société faisant partie d'un groupe international, spécialisée dans AUDIT et études financières recherche

EXPERTS COMPTABLES STAGIAIRES

Formation : H.E.C., ESSEC, E.S.C.P., I.E.P.

Libre très rapidement
Débutant ou de préférence une année d'expér. professionnelle ou service militaire au titre de coopération.
Les candidats devront faire preuve de dynamisme professionnel, allié au sens du travail en équipe.
Connaissance anglais ou allemand appréciée.
Activité France, déplacements éventuels de courte durée à l'étranger.
Très large possibilité de développement de carrière.
Ecrire avec C.V. et photo à : n° T 08900 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

COLLABORATEUR Organisme de Formation REDAC. ADM. Salaire début : 3.900 francs. Adresser C.V. sous n° 84.334 à : CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Emplois de l'artisanat, plein-air et loisirs : demandez une documentation gratuite sur la revue « FRANCE-ANIMATION » (B3) B.P. 402.09 — PARIS.

JEUNES EMPLOYES SERVICE COMMERCIAL PROGRAMMEURS COBOL - BASIC VAN [illegible] Informatique 20, rue [illegible], Paris (9e).

ECOLE LANGUES cherche PROF ANGLAIS ou ALLEMAND Pour enseigner langue maternelle. Tél pr rend.-vs : 508-08-50

IMPTE SOCIÉTÉ PARIS 16e recherche ANALYSTES-PROGRAMMEURS COBOL - ANS - DL 1 - CICS Gestion administrative et industrielle. Adresser C.V., prét. et photo, sous réf. 1864, à SPERAR 12, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX

ANALYSTES-PROGRAMMEURS
— IBM 370/158/155 COBOL - ASSEMBLEUR SOUS DOS;
— H. B. 64 SOUS GCOS
ALPHA E.T.T., 22, rue d'Athènes, Paris (9e). Tél. : 526-62-31 - 874-75-67.

ANALYSTES-PROGRAMMEURS SUR HONEYWELL BULL 64 COBOL sous GCOS ALPHA E.T.T. 22, rue d'Athènes, Paris (9e). Tél. : 526-62-31 - 874-51-95.

Institut International d'Administration Publique recrute sur titres agent contractuel titulaire d'une licence, connaissant langues étrangères, pour poste à temps complet : accueil, contact, organisation, programmation. Adresser C.V. manuscrit : I.I.A.P., 2, avenue Observatoire, 75006 PARIS.

Centre Hospitalier de Courbevoie (92) 30, rue Kilford — recrute : INFIRMIÈRE D.E. de bloc opératoire ; INFIRMIÈRES D.E. Téléphone : 788-82-55.

Rech. COLLABORATEURS pour contacts au plus haut niveau. Société Française à vocation internationales, gros gains si capables. - 285-55-47.

LE GROUPE SERVO société d'études de marchés et de tests de communications publicitaires recherche :
1) CHARGES (EES) D'ETUDES CONFIRMES (EES) ayant 4 à 6 ans d'expérience poste similaire, de préférence en Agence de Publicité ou Annonceurs. Connaissance langues souhaitée.
2) UNE RESPONSABLE TERRAIN ayant large expérience dans ce domaine en qualitatif ou quantitatif dans sociétés d'études.
Envoyer C.V. et prétentions + photo indispensable en précisant le poste souhaité, SERVO, 12, rue Henner, 75009 PARIS.

LE CHAMOIS D'OR 3, rue Gab.-Laumain, Paris-10e recherche pour son département produits pour conditionnement TECHNICO-COMMERCIAL Paris, région parisienne. Ecr. N° T 08982 M. Régie Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Sté de FORMATION CONTINUE recherche PROFESSEURS toutes disciplines. Adresser C. V. et prétentions à SOCIETE HAVIE, 18, rue Camille-Desmoulins, 75011 Paris.

REVUE SCIENTIFIQUE recherche MAQUETTISTE ILLUSTRATEUR Bonne expérience nécessaire Tél. : 325-37-70

INFORMATIS Pour projets internationaux IRIS 50 - MITRA - T. 2000 INGÉNIEURS LOGICIELS 3 à 4 ans expérience ANALYSTES-PROGRAMM. Formation IUT Informatique 26, rue Daubenton-5e - 337-99-22.

Nous sommes une société française de première importance.

Nous recherchons quelques

PERSONNES DE CARACTÈRE

capables après un STAGE d'atteindre en quelques mois UN SALAIRE de 4.000 à 6.000 F MENSUELS.

Nous leur offrons :
- Une formation complète.
- Une activité prenante.
- Un plan de carrière précis.

Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE » :

Envoyer C.V. et photo à N° 4.336, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

La préférence sera donnée à candidat ayant fait :
— SOIT de bonnes études.
— SOIT la preuve de leur personnalité.

PROGRAMMEUR COBOL notions GAP II ETT G. Inform. Téléphone : 280-47-48.

GROUPE DE PRESSE Centre PARIS recrute pour publications économiques spécialisées RÉDACTEURS ayant expérience secteurs :
— MECANIQUE.
— TRANSPORTS.
— TEXTILES HABILLEMENT.
Bonnes connaissances anglais et allemand exigées. Pratique courante de la dactylographie nécessaire.
ECRIRE : S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS

La Sté française d'un groupe international de produits chimiques rech. ANALYSTE-FINANCIER Ce poste convient à : HEC - ESSEC - ESCP ou DECS Ce conseiller du Directeur général aura en outre la charge de la gestion du personnel et des problèmes administratifs. Langue anglaise parlée indispensable. Ecr. s/réf. 6377 à P. Lichau S.A. B.P. 220, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

CENTRE AUDIO-VISUEL LANGUES VIVANTES (Enseignement supérieur commercial et formation permanente d'adultes) proche banl. Ouest, métro, recherche pour 1 POSTE à PLEIN TEMPS et 1 POSTE à MI-TEMPS

ASSISTANTS (ES) PÉDAGOGIQUES ANGLISSISTES

- Disponibles immédiatement pr coordination équipes enseignants toutes langues et relations avec entreprises.
- Expér. enseignem. anglais av. méthodes audio-visuelles et lab. de langues indispensable. Autorité et sens relations publiques nécessaires.

Ecr. n° T 08 987 M Rég.-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

STÉ RADIALL 101, rue Ph.-Hoffmann 93116 Rosny-sous-Bois recrute CHEF DE PROJET EXPERIMENTE chargé, dans le cadre d'un plan informatique et sous la responsabilité du service organisation, de concevoir, réaliser et mettre en place de nouvelles applications de gestion sur matériel I.B.M. Formation supérieure. Connaissance T.P. appréciée.

GROUPE DE TROIS SOCIÉTÉS INDUSTR. : 1.000 PERS. JEUX ET JOUETS

budget achats : 85 MF par an, 6 acheteurs dans 3 usines province + 3 à Paris, recherche, pour son siège à Paris (19e) :

RESPONSABLE DES ACHATS

HIERARCHIQUE à Paris et FONCTIONNEL vis-à-vis directeurs et acheteurs des unités Province. Son expér. prof. lui permettra d'UNIFIER les procédures, de COORDONNER les achats des unités, de NEGOCIER pour bénéficier au maxi de « l'effet de groupe ».

PROFESSIONNEL DE L'ACHAT
- habitué à agir à la fois hiérarchiquement et fonctionnellement dans une structure décentralisée,
- Industrie légère ou grande distribution, de préférence intégrant fabrication,
- Fin NEGOCIATEUR,
- ANGLAIS parlé.

Discrét. abs., litt. manus., C.V. dét., sal., photo, s/réf.. 3 952 à SC sélection conseil 6, place Maréchal Juin 75017 Paris

représent. offre

Société nouvellement implantée sur région parisienne recherche

COLLABORATEURS (TRICES)

pour expansion de son réseau commerc. Fixe + commission + frais. Se présenter jeudi 26 et vendredi 27, 10 heures, 15, rue de Rome, 2e étage, M. Ardisson.

secrétaires

IMPACT-FCB

l'une des premières agences de publicité en France, cherche pour son siège, 30, avenue de Friedland à PARIS une

secrétaire hôtesse

Ce poste convient à une jeune femme maîtrisant bien les techniques du secrétariat et parlant l'anglais couramment.
Elle est à la fois la secrétaire du président pour une part de son temps, mais surtout la « maîtresse de maison » de l'agence :
- Elle accueille les clients et les visiteurs.
- Elle organise des réceptions.
- Elle coordonne les mouvements du personnel de l'agence.

Les qualités de présentation, de sérieux et d'amabilité de la jeune femme que nous cherchons sont indispensables pour la bonne image de marque de l'agence.
La rémunération annuelle proposée n'est pas inférieure à 65.000 F.
Veuillez adresser votre curriculum vitae, une photo et une lettre manuscrite à Béatrice du COUDRET, à PARIS, ss la réf. 101 LM.

jacques tixier s.a.
7 rue de logelbach 75017 paris
24 rue de metz 31000 toulouse



Emplois et Carrières

UNESCO PARIS

recherche

Secrétaires bilingues

Anglais-Français
Français-Anglais

Sténo 90 m/m - Dactylo 50 m/m
Etudes secondaires
Au moins deux ans d'expérience

Salaire de début suivant expérience (entre 49 314 et 54 287 F net, par an)

Adresser candidature à : Bureau du Personnel, UNESCO 7, place de Fontenoy, 75700 PARIS, France.

LA SOUDURE AUTOGÈNE FRANCAISE recherche pour sa Direction des Ventes à l'étranger ST-OUEN-L'AUMONE (95)

UNE SECRÉTAIRE-STENODACTYLO ADMINISTRATIVE BILINGUE Français - Allemand.
Elle sera chargée :
— Du secrétariat des ventes directes;
— De la traduction et de la frappe de la correspondance et des offres en allemand.
ANGLAIS APPRECIE
Adr. C.V. et prétentions au Service Central du Personnel de la S.A.F. 13-17, rue d'Epluches, 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE.

MUTUALITE AGRICOLE recherche SECRÉTAIRE-STENODACTYLO Min. BAC éventuellement formation Hôtesse. Ecr. avec C.V., photo, prét., salaire annuel brut à : FMA 29, rue de la Tombe-Issoire, PARIS (14e).

2 SECRETAIRES BILINGUES Anglais double sténo. Paris-Sud et Défense. G.K. Conseils - 225-63-94.

SECRÉTAIRE ASSISTANTE Direction Commerciale secteur aéronautique banlieue Ouest de Paris (proche la Défense), angl. lu et écrit indisp. Env. C.V. et prétentions à n° T 08993 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

formation professionnelle

Stages de Reconversion Chômeurs
(rémunérés)

1) ASSISTANT EXPORT
PROFIL COMMERCIAL :
- Niveau BAC + 2 ;
- Notions d'anglais + une autre langue.

2) SECRÉTAIRES TRILINGUES
- Niveau BAC ;
- Notions d'anglais ;
- Bonne présentation et bonnes connaissances sténodactylo.

Durée des stages : 8 mois environ.
Renseignements : Tél. au 579-97-68, p. 30.

JEUNES DE 18 A 25 ANS
A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI
Si vous souhaitez devenir
COLLABORATEUR (TRICE) DE DIRECTION
Suivez le stage spécialisé organisé par la CEGOS. Vous serez rémunéré pendant les 4 mois de cette formation.
Téléphoner à Mlle VERHEE, CEGOS - IFOS, 33, quai Gallieni, 92152 SURESNES CEDEX.
Tél. : 772-31-32

capitaux ou proposit. com.

Pour tout problèmes financier consulter EFIC. Tél. :500-41-98, 15, rue Le Sueur, Paris-16e.

Journal mode céderais actions. Conv. édit. ou Publicité. Philibert, 6, rue J.-Goujon, Paris-8e.

Afin d'exploiter notre expansion dans la région de votre choix, il vous faut disposer de 100 000 à 200 000 F. Envoyer C.V., réf. 116 à M. BRIANT, 24, rue Buisson-Richard, 78600 LE MESNIL LE ROI.

Pour région Paris, recherche bon gestionnaire disposant de 200.000 F. - Adresser C.V. à P. & M. (LM), 24, rue Paradis, 75010 PARIS, qui transmettra.

Garage Auto Pantin 161, rue de Paris (93) Bobigny 843-87-54 rech. Associés ou Financiers pour affaire en plein essor. Etudie toutes propositions.

Cherche IMPORTATEUR REPRESENTATION générale pour tubes lumineux spéciaux (fluorescents et au néon). W. Bär, Boîte postale 22, Ch. 8105 Regensdorf/ZH.

information divers

POUR **TROUVER** UN **EMPLOI**

Le CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédact., exemples, erreurs à éviter
- La graphologie et ses pièges
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans
- Réussir entretiens, interviews
- Les bonnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.

Pour informations, écr. CIDEM 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay

Conseils en Carrières

et si nous parlions de vous...

De votre carrière professionnelle. Nombreux sont en effet les cadres de haut niveau qui nous ont rencontrés. Nos CONSEILLERS INTERNATIONAUX ont déterminé leur potentiel professionnel, suscité d'autres motivations, déterminé d'autres objectifs ou même suggéré la recherche d'une nouvelle position afin qu'ils trouvent la possibilité de répondre pleinement à leurs aspirations.
Faites comme eux. Appelez-nous, ou écrivez-nous pour un entretien confidentiel. Sans engagement. Sans frais.

FREDERICK CHUSID et CO.
6, rue de Berri - 75008 Paris - 225.31.80
London : 35,37 Fitzroy street, W 1.
Sociétés affiliées à l'étranger.
Langue anglaise souhaitable.
(Nous ne recrutons pas.)

enseignem.

ENGLISH MARATHONS de 60 hres pour hommes d'aff. 707-40-38, 34, av. R.-Coty-14e.

représent. demande

H. 31 a., 11 a. exp. cciale, prod. gd public, rech. sit. avenir, sect. rég. paris. ou Médit. 899-70-60 ou écr. no 6 937, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

travaux à façon

PEINTRES 10 a. d'expérience à votre serv. Devis gratuit - 844-54-60.

occasions

EN SOLDE moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix, 100.000 m2 en stock. TÉLÉPH. : 355-66-50.

Achat comptant. bijoux, brillants, argenterie, etc. 4, Chaussée-d'Antin, OPERA ; 37, av. Victor-Hugo, ETOILE. PERRONO : Ventes, Occasion.

autos-vente

divers

ROVER essai et présentation WILSON-F. LACOUR 116, R. DU P. WILSON. 92300 LEVALLOIS. 739.92.50

LANCIA AUTOBIANCHI 13, Bd Exelmans - 16e OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE • 524.50.30 •

504 GL et TI 78 Ex. tt peu roulé garantie. 63, r. Desnouettes. 533-69-95.

autos-achat

S. A. GARAGE LATIN Concessionnaire
AUSTIN-LEYLAND du Quartier Latin
ACHÈTE et VEND Véhicules T.T. Hors taxes. Tél. : 325-88-10.

demandes d'emploi demandes d'emploi

41 ans TOP NIVEAU EN INFORMATIQUE - ORGANISATION et GESTION
15 ans d'expérience de Direction de service dont 10 en S.S.C.I.
Maîtrisant toutes les techniques informatiques, large expérience dans conception et réalisation, grande connaissance gestion et organisation, habitude contacts à tous niveaux, sens de l'efficacité et de la rentabilité.
Pour une informatique au service de l'entreprise, étudierait toute proposition au niveau
DIRECTION INFORMATIQUE ou SIMILAIRE
Faire offre sous no 227 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e

DESIRE CHANGER DE SOCIETE
Cadre Supérieur (3 C) d'une très grande entreprise du secteur automobile. 35 ans, un très grand dynamisme, une forte capacité de travail, une aptitude aux décisions commerciales, financières et industrielles, une longue habitude des négociations et d'animation des hommes tant en France qu'à l'exportation, une formation sup. (M.B.A.), une bonne connaissance des P.M.E. et des très grandes entreprises. (Les différents postes occupés justifient ces définitions.).
Recherche la DIRECTION GENERALE d'une Société de biens d'équipement, de consommation ou de services, et accepte d'étudier la possibilité d'une prise de participation dans une Société d'avenir.
Ecrire sous référence 64.912 à : HAVAS-CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS, qui transmettra.

JE CHERCHE :
DIRECTION P.M.E. indépendante ou filiale PARIS-NANTES
J'OFFRE :
- 10 ans de pratique de Direction d'entreprises ;
- entraînement à la vente à tous les niveaux, FRANCE et EXPORT ;
- formation : ingénieur + institut de gestion + diplôme 3e cycle de gestion financière ;
- anglais et allemand courants ;
- expérience (49 ans), dynamisme, créativité, réelle aptitude aux contacts.

Ecrire sous le no T 8.626 M. à : REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

25 ANS SCIENCES PO (ECO-FI) + MARCHÉS FORAINS
(10 ans d'expérience d'achat et vente pour entreprise familiale en bonneterie et lingerie)
— Expérience commerciale en Edition.
— Cherche situation commerciale stable à responsabilité en Distribution, Edition, Presse, Publicité ou autres opportunités.
Disponible immédiatement.
Téléphoner à Jacques TERZIAN au 961-37-01.
Ecrire No 234, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

SENIOR EUROPEAN EXECUTIVE
Multinational Group - French 38 y. presently based in London
12 years experience in General Management, sales and Marketing of industrial products in Europe and North America.
Is looking for challenging position with relocation preferably in Germany - Other European countries considered.
Référence : numéro 233, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

INGÉNIEUR MÉCANICIEN (PIPING)
37 ans, Français résidant à Alger
- 12 ans expér. Entrepr. génér. et engineering.
- Installations : pétrole, gaz et pétrochimie.
- Trilingue : français, espagnol et anglais.
- Recherche poste à responsabilité à Alger, en France ou à l'étranger dans société française ou européenne.

Ecrire à M. KNEIS, 24, avenue Kléber, F 77270 VILLEPARISIS.

PHOTOGRAPHE FAIT APPEL À TOUS LES RÉDACTEURS EN CHEF
pour qu'ils jugent de sa qualité sur photos de manifestations du 20 octobre.
Je cherche situation stable (reportage, illustration et édition)
M. GAPIHAN, 322-09-74 (le matin)

Ingénieur grande école, 10 a. expér., recherche enseignement, encadrement équipe analyse économique et financière (sect. privé), habit. synthèse, rédact. et express. orale, not. inform. Etud. tte proposition de conseil, direction d'analyste voire de responsabilités plus opérationnelles rég. Paris, temps partiel éventuel.
Ecr. no 228 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F. 25 a., 5 ann. ét. supér., lic. d'angl. Connaiss. l'allem. Ch. emploi : tourisme, accueil, hôtell., banque, relat. publiques, traduction. Libre immédiatem. Etudie tte propos.
Ecr. « le Monde » Pub. no 189, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Allemande traductrice diplômée en franç., ital., not. angl. ch. traductions ou emploi dans une école de langues.
Ecr. no 213 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ADMINISTRATION VENTES Cadre H. 38 ans, expérience 15 ans, dont 10 à l'exportat. dans l'industr. pharmaceutique. GESTION DES COMMANDES. Ecr. no 187 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

H. form. et exp. techn/cciales ch. poste import/export ou études des marchés et autres ou éclaissation/inspection/gestion ou interprète, traducteur dactylographe français, finlandais, russe, anglais. Libre de suite. Cadre âge mûr.. Contrats durée déterminée possibles. Ecr. : Soisto, 56, av. P.-Doumer, 75016 Paris.

GESTION PRODUCTION ET APPROVISIONNEMENT assimilé cadre 26 ans, chef sce lancement ordonnancement, ayant fait preuves capacités personnel., sens aigu des responsabilités et organis., esprit d'initiative et de commandement, cherche direction service similaire offrant évolution vers position cadre. Libre fin octobre. Propos. indécises et moins de 70.000 par an s'abstenir. BEDROSSIAN, 151, av. de la République, 92120 MONTROUGE.

IMPRIMERIE. H. 44 ans. Dessinateur sérigraphe, cadre, cherche place stable. Tél. : 343-40-69 ou écrire à M. TURET, 18, boul. Soult, PARIS-12e.

INGENIEUR FORMATION H., 55 ans, lic. Sc. et Psy. connaissant informatiq. Assum. la gestion d'un organisme de perfectionnement ou conseil en formation d'entreprise.
Ecr. no 206 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J.F., 31 a., lic. Psycho, biblioth., document., bonne rédactrice, bon contact, dactylo début., ch. poste stable. Ecr. M. GROSGEAN, 45, r. Marx-Dormoy, Paris-18e

Ingénieur ENSIC/Génie Chimique, dipl. 1968, doctorat en R.F.A. 1976, connaissances particulières : séchage, agglomération, rectification. Allemand courant, cherche situation industrie chimique ou similaire.
Ecr. ss no 466 à Régie-Presse GmbH, Rathenauplatz, 1a, D-6000 Frankfurt, qui transm.

H., 60 a., posséd. 28 a. réf. indus., ch. poste de serv.-adm. ou techn.-ccial de préf. av. resp. Ecr. no 85162 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

ARCHITECTE D.E.S.A. 28 a., 3 a. exp. étudier. ttes proposit. Ecr. no 230 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

ARCHITECTE-URBANISTE 32 ans, 6 ans d'expérience professionnelle, contact clients, conception A.P.D., chantier sur habitats collectif et individuel. Plans de référence POS. Cherche place stable. Etud. ttes propos., agences, municipalités, associations, sur PARIS et PROVINCE. Ecrire : M. R. BOURGEOIS, 43, rue des Boulets, 75011 PARIS Tél. 370-65-79 - 344-32-10

JOURNALISTE PROF. chronique, billet, recension de livres, report., interviews, initié au secr. de réd., conn. à la perfect. une des princip. langues de l'Europe de l'Est, 41 ans, marié, deux enfants, étudierait ttes propos. presse et édition. Ecr. no 195 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

INGENIEUR ELECTRONICIEN 34 a., 9 a. exp. Indust. circuits et systèmes anal. et digitaux. Libre de suite. Ecr. FABRIZI, 15, r. du Petit-Musc, Paris-4e

Controller haut niv. Excell. maîtrise comptabilité franc./Anglo sax., ch. place tps part./mi-tps Ecr. no 200 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

H.E.C. DIRECTEUR TECHNIQUE ch. poste respons. secteur informatique ou personnel temporaire Ecr. no T 08985 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J.F. références, rech. EMPLOI ASSISTANTE TECHNIQUE dans édition littéraire Ecrire REGARD, 14, rue de la Chaise, 75007 PARIS.

DACTYLO cherche emploi à DOMICILE Tél. : 951-81-97

INGENIEUR ESME - 43 ans. Expérience en installations électriques et thermiques, principalement dans le bâtim., en France et à l'étranger. Ch. situat. dans ces domaines ou l'entretien. Région indiffér., pr. O.-M. - M. Renaudin, 147, bd Jean-Jaurès 92110 CLICHY

M. 53 a., sér. référ., rech. empl. de resp. financ. et admin. Acc évent. autres offr. Lib. ste. Urg. Ecr. no 6934, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Ingénieur Informaticien Grande Ecole (35 ans) Spécialiste fabrication logiciel, méthode. Implantation en Hongrie et en Yougoslavie. Transactions, coopérations marchés tiers. Cherche poste en rapport. Ecr. no T 008949 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

J.F. ATTACHEE de PRESSE Nombr. référ., rech. sur Paris service de presse dans tourisme. loisir, jeunesse et danse. Ecr no T 08918 M, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

Jne Fme 27 a., orig. all., exp secrétariat, traduct. et enseign. audio-vis. Lic. d'allem. Etud. ttes prop. (type part.) Paris ctre ou S. Ecr. T 08971 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

Jeune diplômé E.S.C.P., 24 ans, expér. Venezuela, Brésil, Hongkong, parlant angl., allemand, portugais, recherche poste d' ASSISTANT EXPORT requérant initiative et respons dans sté dynam. basée Paris Expatriation possible. Ecrire : no T 08969 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

J.H. 23 ans, lib. O.M. Libre de suite. Bac G-2 + DUT techniq. de commercialisation, étud. ttes propositions, sauf représentation. Téléphone : 747-00-38

30 ans. DIPLOME HISTOIRE-GEOGRAPHIE (lic. + maîtrise) désire quitter enseignement pour emploi intéressant. Ecr. no T 08925 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

J.F. 28 a., maîtrise droit privé. Angl., 11 a. expér. profess., ch 1er empl. jurid. ou serv. person. Ecr. no T 08994 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

MÉDECIN 30 a., mi-tps hospit. et expér libér. ch. activité complém. sect publicitaire (pharma-médic-paramédic.) comme cons. ou consult. ds agce pub. ou labo pharmac Ecr. no 198 « le Monde » Pub 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

HOMME, 28 ans, HEC, DESS. **CONSEIL et FORMATION** analyses diagnost., plans, programmes de format., animat., bonne expér., format. ouvrière, ch. contrat durée limitée. Ecr. no T 08992 M, Régie-Presse, 85 bis, r Réaumur, 75002 Paris.

INGÉNIEUR CONSEIL GESTION INDUSTRIELLE
— Plusieurs années expér. diff. industries et cabinet conseil.
— Diagnostics : tech. et financ. d'entrep. pr organ. de crédit.
— Recherche à temps partiel : Missions de conseil ou pilotage.
— Etudiera autres propositions.
Ecr. no 232 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J.F., 27 ans, maîtrise droit priv. • Stage départ formation prof • 2 ans expér. comptabilité paye et gestion de personnel. Dactylo, dynamique et organisée Etud. toutes propositions. SCHMIDT 4, rue de la Félicité 75017 PARIS Tél. 380-22-16

JOURNALISTE spécialiste de la presse professionnelle, cherche poste de Directeur de l'information et des relations publiques dans organisme professionnel ou importante société. Ecr. no 8220 « le Monde » Pub 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Ingénieur-chimiste organicien, docteur ès sciences physiques, ch. place chef de laboratoire d'analyse ou de mise au point en synthèse organique, industrie chimique ou pharmaceutique. Assisterai également direction technique ou scientifique. Sérieuses références. Région paris Ecr. no 8179 « le Monde » Pub 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

COMPTABLE 1 J. femme 30 ans 10 ans d'exp. en comptabilité générale, ch. poste tps partiel ou complet. - Tél. : 935-81-75.

J.F., 31 a., lic. psycho., biblio., docum., bne rédact. b. contact. dactylo début. ch. poste stable Ecrire : M. GROSGEAN, 45, rue Marx-Dormoy, Paris-18e.

L'immobilier

appartements vente

2e arrdt.

8, RUE DE LA PAIX 2 pièces 75 m2 M. NEVILLE - 579-17-34

3e arrdt.

BASTILLE DUPLEX cuisine équipée, s. de bains couleur, tél.
— Liv. + chbre, 215.000 F.
— Liv. + 2 ch., terras. 295.000.
Propriétaire : 322-06-89.

MARAIS 4 pièces, 96 m2, tout confort. Prix 550.000 F. - Tél. 277-84-79.

4e arrdt.

SULLY-MORLAND. Beau 4 p., tt confort, gd débarras, calme. 450.000 F. - 325-97-16.

VRAI MARAIS 5-7-9, R. DES TOURNELLES. Rénovation de grande qualité. 2-3-4-6 PCES en duplex. Du mardi au samedi 14 à 17 h. ou tél. hres bureau : 359-30-85.

5e arrdt.

128, RUE MOUFFETARD DU 2 PIECES AU 5 PIECES. Visite les mardis et mercredis, de 14 h. à 18 h. 30, ou 755-98-57.

Duplex, séj., 2 chb., étg. élevé, asc., park. S/pl., mercredi, 14 h.-17 h. 30, 31, rue de LA CLEF.

CENSIER-DAUBENTON **2 PIECES** A rénover Caractère A SAISIR - 325-75-42.

GOBELINS 3 pièces, cuis., bains, 2e étage, état neuf, 355.000 F. 321-89-46.

PRÈS DES QUAIS Charmant DUPLEX 95 M2. Dernier ét. sans ascenseur. TERRASSE au soleil. Vue merveilleuse. Pour amateur exclusivement. Serge KAYSER. 329-60-68.

PRÈS DES QUAIS Imm. de caractère rénové, 3e ét. MAGNIFIQUE 3 PCES CONFT. Bal. cheminée. 630.000. 578-25-51.

111, RUE MOUFFETARD Dble liv. tt cft. 3e ét. sur rue, soleil. 785.000 F. Mercredi-jeudi 14 h.-15 h. 30. Tél. 331-32-32.

6e arrdt.

26, RUE SAINT-SULPICE Imm. XVIIIe, 3 P., cuis., bns + mezzanine, soleil. 500.000 F à débat. S/pl. le 25/10 (12-16 h.).

16, RUE GUENEGAUD 2/3 Pièces, cuisine, bains, w.-c. Sur place, mercredi, jeudi, de 15 à 19 heures. Prix : 360.000 F.

7e arrdt.

63, RUE DE GRENELLE (entre Bac et Raspail) magnifiques appartements :

60 m2 environ......	560.000 F,
100 m2 environ......	950.000 F,
5e ét. 50 m2, balc...	500.000 F,
6e ét. av. terrasse..	750.000 F,
6e étage, duplex....	1.200.000 F,

Duplex ((R.-de-Ch. + 1er étage, 130 m2, à rénover).
Plusieurs apparts occupés, loi de 1948. Vis. sur place tous les jrs. Téléphone, Propriét. : 326-98-66.

13, bd Raspail, 7 Pces, 210 m2 + 2 serv., cft, soleil. Mercredi, 14 h. 30-17 h., ou 280-45-14, mat.

CHAMPS-DE-MARS VUE directe, très BEL IMM., 4 pces, tout conf., premier ordre, prof. libér., 1.250.000 F à débat. Mardi et mercredi, 13 à 18 h., 1, RUE DE BUENOS-AIRES.

QUAI VOLTAIRE Elégant appart. Vieille France, 230 m2, boiseries, 3 bns, 3e ét., ascenseur, garage. T. 742-82-44.

CHAMBRE-DES-DEPUTES STUDIO, TOUT CONFT, 46 M2. 300.000 F. Téléphone : 256-05-95.

Université SOLFERINO Calme **250 M2** A RENOVER S/jardin. Gd stand. ODE. 42-78

8e arrdt.

41, rue Gal-FOY, ravis. 2 Pces, tt cft, tél., 45 m2, exceptionn. : 230.000 F. Mercredi, 14 à 17 h.

ST-AUGUSTIN - 5 pièces rénové, belles réceptions. 325-32-77 - 271-72-80 et 924-12-22

EUROPE Imm. pierre de taille Gentil 2 pièces, confort, 2 chbres service. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09 bureaux - 775-95-63 domicile.

AV. MONTAIGNE LIVING + CHBRE 93 M2. Compt. ou viager. 526-01-50.

10e arrdt.

GONCOURT. A saisir, REFAIT NEUF, 2 P., 50 M2, cuis., bns, 158.000 F. Téléphone : 280-39-00.

12e arrdt.

PRES AV. SAINT-MANDE Vaste studio, cuis., cft, balc., box, 185.000 F. Tél. 346-43-85.

NATION. Soleil, beau 2 Pièces, entrée, cuisine, conft, dressing, chauff. centr., 210.000. 344-71-97.

SAINT-MANDE-TOURELLE vaste duplex, entr., 3 P., cuis., conft, jard., 275.000. - 345-82-72.

13e arrdt.

TOLBIAC Imm. récent, standg, 2 P., 72 m2 + terrasse 20 m2 + jardin 70 m2. Tél., parking 490.000 F - 733-23-35.

SALPETRIERE Mo AUSTERLITZ. Bel imm. pierre de T., 3 P., cuis., bains, : 3e étage - 331-81-11.

14e arrdt.

PERNETY, anc., charme, sol., 3e étg., liv. + chb. 53 m2, 4e étg., studio 27 m2. Possibil. réunir (5.000 F le m2). — 705-31-13.

15e arrdt.

EMILE-ZOLA - STUDIO Chauffage cent., cuis., s. bs, w.-c., 99.000 F - 579-75-80.

PARIS-15e - Gentil petit 2 pces, cuisine, douche, chauff. centr., asc., w.-c. Me voir uniquement le 25-10-78 au 106, r. du Théâtre, escalier A, 8e étage, appartement, numéro 106.

EMILE-ZOLA - Luxueux duplex, 80 m2, vaste réception, double hauteur sous plafond + mezzanine, belle décoration. 567-22-88.

16e arrdt.

MUETTE BEAU 6 PIECES + SERVICE. PARFAIT ETAT - 723-71-88.

15, RUE DE L'AMIRAL-D'ESTAING Pptaire vend dans hôtel PART. du XIXe, luxueux DUPLEX. Vue sur jard. Me voir MARDI et MERCREDI 14 h. 30-16 h. 30.

17e arrdt.

AV. NIEL - 17e, grand standg. 4 p., 110 m2 + chbre service. refait neuf, 680.000 F. 357-82-04.

MAILLOT. Propriét. vd 250 m2, gd conft, réception + 6 chbres, 3 bs, asc., chauff. cent., 5e sud. 2, pl. Pte-des-Ternes, 11 à 19 h.

Prox. Bd Pereire. Beau duplex, imm. 1971, tt conft, séj. dble + 3 chbres, 100 m2 + jouissance terrasse 120 m2 + parking, 850.000 F. Possibilité crédit. Sur place les 25 et 26, de 14 h. 30 à 17 h. 30, 37, rue Verniquet (17e), 3e étage, ou 257-03-03.

BOULEVARD PEREIRE. Imm. P. de taille, 5e étage sud, asc. APPT. 180 m2, tt conft, parfait état, chbre serv. Px 770.000 F. Cabin. GAILLAGUET. 435-92-95.

PORTE DES TERNES Séj. double + 3 chbres, cuis., bains, toilette, 7e étage, asc., 140 m2, 2 chambres service - 567-22-88.

149, AV. DE WAGRAM
TRÈS GRANDS APPARTEMENTS
4, 5 pièces, balcons, terrasses.
DE 8.500 F A 9.500 F LE m2
Sur place du mardi au samedi de 11 h. à 17 h.
COSEMIIC 766-51-71

COURCELLES Imm. pierre de taille, beau 5 P. tt cft., impeccable. MARTIN, Dr. Droit, 742-99-09 bureaux. 775-95-63 (domicile).

PL. MALESHERBES (près). Luxueux 175 m2 avec TRIPLE RECEPTION 2 CHBRES, 3 BAINS, 2 chbres de serv. 727-21-27.

18e arrdt.

BUTTE-MONTMARTRE DBLE LIVING + CHBRE, confort, 96 m2, grande terrasse, clair, sur verdure. Sur place tous les jours, sauf vendredi de 14 à 18 h : 4, allée des BROUILLARDS Tél. pour rendez-vous : 256-20-23

78 - Yvelines

VERSAILLES R.D. (NOTRE-DAME). Appt. 98 m2 Dernier ét. Asc. 5 P. cft. Libre à la vente. Px. 480.000 F. Agce Mercier. 950-16-43 et 45-85.

92 Hauts-de-Seine

SAINT-CLOUD Imm. récent Tr. gd standing, 52 m2, dernier étage (7e). Vue panor. Terrasse, cuis. entièr. équipée. Parking. Cave. Tél. 9 h.-13 h. : 602-97-59.

NEUILLY, près BOIS. PIECES et DEBARRAS, cft. demi-sous-sol sur jardin. Prix intéressant. T.: 256-02-08, 11 h. à 13 heures.

BOULOGNE (M.-Sembat), 80 m2 liv.+2 chb., tt cft, 5e étg. asc. 400.000 F. Pr vis., s/R.-V., tél. lundi au jdi, 605-13-81 Ag. s'abst.

ISSY. Imm. briques rénové, cft, RESTE 2 P., cuisine, bains - Cave, 190.000 F - 504-75-88.

SAINT-CLOUD Beau séjour, 3 chbres, tt conft, 90 m2 - 540.000 F. Tél. : 771-77-83.

59, bd Commandant-CHARCOT **à NEUILLY** Imm. gd standing Appt 6 p, 170 m2, box, chbre serv. Vis. s/place de 17 h à 19 h, sauf samedi, dim.

RUEIL LIMITE SURESNES 34, avenue du 18-Juin-1940 Imm. neuf habitable de suite du 2 au 6 pièces avec terrasse. PERI Immobilier - 749-32-92.

BOULOGNE PORTE DE ST-CLOUD Immeuble récent sur jardin **STUDIO** TT CONFORT, park. 190.000 F. - 578-25-52.

ASNIERES RESIDENTIEL IMMEUBLE 1970 Grand standing, 7e ét. Balcon vue sur Seine et panoramique. Appart. 3 pièces, super-confort, cuis. équipée, moquette, téléph. (Location poss.) Garage ss-sol. Prix 360.000 F Rens. 522-13-09. H. rep. 793-85-61.

Boulogne. Gallieni. Splend. 3 p., cft, en dupl. + jardin privatif. PRIX EXCEPTIONN. 878-41-65.

CLICHY RESIDENTIEL « Les Allées » Pptaire vend dans bel imm. pierre de taille entièrement rénové. - Tapis escalier Deux 4 P., cuis., w.-c., s. bains. Prix 300.000 F et 360.000 F 292-28-51

11, BD D'AUTEUIL Dble livg, balcon+3 chb., 2 bs, 1 dche, cuis. Gaggenau, terrasse 110 m2 à aménager+garage. Px 1.510.000 F. Me tél. 603-68-08.

94 Val-de-Marne

Part. vend à 100 m. du bois de Vincennes CHARENTON DUPLEX grand luxe de 8 pièces terrasse, balcon, box, 215 m2 pondérés, prix intéressant possibilité de crédit personnalisé 40 % sur 5 ans, intérêts 9 %. Tél. : 368-56-00 heures de bur. ou : 368-90-58 au domicile.

VINCENNES, pr. bois. Très bel appt tt cft, 4 P. princ., 125 m2, parfait état, sur rue et jardin, 840.000 F. Tél. : 256-13-29.

94450 BREVANNES, tr. pr. RER et centre commerc., 2 p., tt cft cave, parkg ext. 1er ét. S.E. pet. résidence. Le soir, tél. 569-77-42.

R.E.R. à 300 METRES 3 et 4 P. Immeuble neuf, 5e étg. Crédit foncier. « Le parc du Val-de-Marne ». Boissy-Saint-Léger. Sur place, 14 h.-19 h., ou 723-72-00.

BOIS VINCENNES - R.E.R. Séjour, salon, 2 chbres, entrée, cuisine, w.-c., s. de bains, balc., box. 405.000 F - 346-63-85.

Région parisienne

77 Seine-et-Marne

FONTAINEBLEAU Plein Centre - Proximité immédiate commerces, neuf, jamais habité, APPARTEMENT 4P. DULEX Gd standing, 105 m2, cuisine équipée, salle de bains, parking en sous-sol. Tél. : 538-52-52.

Province

TOULOUSE. — Exceptionnel : luxueux appartement de 165 m2 4 chambres, salon, cuisine, séjour, s. de bains, terrasse de 120 m2, dernier niv. sur place piétonnière, plein centre ville, parking, sous-sol, immeuble neuf de très grande classe. Ecrire : PBC J'ANNONCE, no 1.565, 22, route d'Espagne, 31081 TOULOUSE - CEDEX.

Courchevel 1650 studio 40 m2 env.+loggia, 4e ét., piscine intérieure, remontée, 440.000 F, tiers comptant + long crédit. Agence SIMON CHOFFEE 17, r. Neuve, LYON. Téléphone : (78) 28-94-38.

MÉRIBEL-LES-ALLUES (SAVOIE) 2 P. + cuisine, bains, tout conft, loggia 19 m2, vue imprenable, état impeccable, entièrement meublé pour 7 personnes, habitable de suite. SIMON CHOFFEE, 17, r. Neuve, 69001 LYON (78) - 28-94-38.

A VENDRE - PART A PART LA TOUSSUIRE (Savoie). 1 studio (éq. 6 pers.), pied des pist., balc. S.-O., prix : 180 000 F. 1 studio (éq. 4 pers.), balcon N.-O., prix : 140 000 F. Ecrire : F. Coudurier, 73300 La Toussuire.

ANNECY Bord du lac **LE PRÉSIDENT** grand standing, 2 à 6 pièces 71 à 158 m2. Prix 7.500 à 9.800 F le m2. Prix fermes. Livraison printemps 79. Rens. JANIN IMMOBILIER S.A. 7, av. d'Albigny, 74000 ANNECY. Tél. : (50) 23-20-22.

appartem. achat

Jean FEUILLADE 54, av. de La Motte-Picquet, 15e. T. 566-00-75 rech Paris 15e et 7e pour bons clients appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

Rech. appts 2 à 4 p PARIS préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. Paiement comptant chez notaire. TEL. : 873-23-55.

VITE ET COMPTANT Achète 15e, 16e, 17e même avec travaux - 747-10-87.

URGENT - RECH. APPT STANDING 120 à 150 m2 17e, 8e, 16e. Tél. : 359-90-04.

appartements occupés

MONTMARTRE 54, rue Lepic très beau 3 pièces 70 m2 envir. sur rue bne distribution. Occupé par dame 84 ans. Exposition ouest. Bon immeuble, tapis escalier. Voir propriétaire ce mercredi de 14 h. 30 à 16 h. 30.

immeubles

RECH. imm. de rapport Paris. Intermed. sollicités. Faire offre. MM. KREMPFF et MORELLO, 720-16-61

GERANT d'IMMEUBLE vend, RUE du SENTIER, bon imm. de rapport - 271-63-13

PRES MARCHE ST-PIERRE 18e Petit imm. 5 étg. Bon état gai, 4 logts libres. 264-47-06.

bureaux

1 à 28 BURX TS QUARTIERS Locations sans pas-de-porte AG. MAILLOT - 293-45-55

Bureaux climatisés impeccables BASTILLE 1.600 M2 BOULOGNE 2.000 M2 Bail 3/6/9 libres - 563-83-33

Le Monde

équipement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A l'occasion de l'inauguration du centre Saint-Sever

Le maire de Rouen demande que les régions «réputées prospères» ne soient pas défavorisées

De notre correspondant

Rouen. — M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat, a inauguré, lundi 23 octobre, à Rouen, le centre Saint-Sever qui, sur la rive gauche du fleuve, comprend sur 15 hectares un centre commercial et des équipements publics. Le parti communiste et la C.G.T. avaient organisé à cette occasion une manifestation qui a réuni environ cinq mille personnes.

A cette occasion, M. Jean Lecanuet a notamment déclaré : « *Traditionnellement riche et prospère, la Seine-Maritime voit décliner des pans entiers de son activité, qui faisait jadis sa prospérité. Si la défense de l'emploi passe par une politique audacieuse de réalisation plus que par des cortèges et l'agitation, il faut cesser cependant de considérer la France comme une carte aux zones de développement figées qui ne répondent plus à la situation actuelle. Les régions dynamiques ne pourraient comprendre d'être pénalisées ou contrariées dans leurs efforts de modernisation parce qu'elles étaient jadis réputées prospères.* »

Représentant M. Raymond Barre, retenu aux cérémonies d'intronisation du pape Jean Paul II, Jacques Barrot s'est attaché à calmer les inquiétudes du maire de Rouen en justifiant la politique du gouvernement « *qui tourne le dos à la facilité souhaitée par certains* », puis en annonçant ou rappelant des mesures ponctuelles concernant le département. « *Pour remédier aux difficultés du Havre, l'Etat participera à la construction d'un dock flottant. En contrepartie la profession de la réparation navale devra faire un effort de restructuration qui sera également accompagné par celui de l'Etat. Pour Dieppe, qui risque de voir disparaître un trafic bananier, qui était l'une de ses principales ressources, l'Etat assurera sa part de la nouvelle passerelle destinée au trafic routier et un poste d'accostage pour hydroptères sera construit.*

» *Dans le domaine des communications, le ministre des transports accordera en 1979 une dotation de 34 millions de francs à la région, dont une grande part sera affectée à l'axe nord-sud Evreux-Abbeville, permettant ainsi de réaliser le programme d'action prioritaire.* »

De son côté, le parti socialiste — expliquant qu'un accord n'avait pu être réalisé par les partis de gauche et les syndicats pour une action commune menée à l'occasion de cette inauguration — a réuni une conférence de presse. M. Laurent Fabius, député de Seine-Maritime et premier adjoint au maire de Grand-Quevilly, a donné lecture d'une lettre adressée au premier ministre par les parlementaires et élus socialistes du département réclamant pour la région le classement en zone d'emploi prioritaire.

MARC LECARPENTIER.

[L'édification du centre Saint-Sever fait partie d'une opération plus vaste qui vise à réhabiliter les quartiers anciens et vétustes de Rouen situés sur la rive gauche de la Seine. Sur une zone d'aménagement concertée (ZAC) de 15 hectares et à partir des conventions signées avec la Société d'aménagement de la région de Rouen et la Société d'étude et de promotion des centres commerciaux, le programme suivant est prévu :

— Equipements publics : une bibliothèque, un espace polyvalent, trois salles de réunions, une mairie annexe, un centre médico-social, deux gymnase-courts de tennis, un parking souterrain de 1 800 places;

— Equipements privés : un hôtel deux étoiles, les studios de la station régionale de télévision FR 3, un centre commercial de 40 000 mètres carrés comportant une grande surface, trois moyennes surfaces et une centaine de boutiques. Des logements : 1 200 logements au total, dont 668 H.L.M. Des bureaux : 140 000 mètres carrés prévus, dont 40 000 sont occupés et 29 000 en cours de construction.

Près de 200 millions de francs ont été investis dans cette opération, dont 56 millions à la charge de la ville.]

URBANISME

Le Carrefour national des comités de quartier à Lyon

Le droit à la participation doit-il être concédé ou arraché par les associations ?

De notre correspondant régional

Lyon. — *Les comités de quartier*, en raison des divers courants idéologiques qui les traversent et des stratégies qu'ils développent face à des municipalités politiquement très différentes, ne peuvent guère espérer se rassembler sur un programme d'action commun. Leurs responsables en ont parfaitement conscience, et s'ils ont créé en 1975 le Carrefour national des comités de quartier (CARNACQ), c'est essentiellement pour disposer d'une structure d'organisation permettant l'échange d'informations et d'expériences.

La démonstration que le mouvement associatif, en plein développement depuis ces dernières années, est incapable d'avoir une démarche unitaire a encore été faite au cours de la rencontre annuelle organisée le 21 octobre à Lyon, à laquelle participaient une cinquantaine de délégations (1).

La résolution préparée par la fédération parisienne et soumise à la réflexion de l'assemblée, qui proposait notamment que soit inscrite dans la réforme des collectivités locales une « *base légale fixant les principes de l'intervention permanente des citoyens* » dans le système actuel des délégations, a été vivement contestée par une partie des participants (Rennes, Evry-Ville nouvelle, Bordeaux, et à un degré moindre Chambéry) et a dû être retirée. Même une brève motion de dernière minute, dans laquelle le CARNACQ « s'étonnait » qu'une réforme aussi importante réduisant les pouvoirs de l'Etat et renforçant ceux des maires n'ait pas été l'objet d'une discussion préalable plus large, n'a pu être sanctionnée par un vote.

Certes, l'autoritarisme insupportable d'un président de séance, caricature d'un comportement que les citoyens acceptent de moins en moins, a ajouté à la confusion des débats. Mais ceux-ci, qui ont eu lieu à partir de multiples exemples, ont mis en évidence le clivage qui existe sur la notion de droit à la participation.

Pour les uns, ce droit devrait faire l'objet d'une reconnaissance préalable inscrite dans des textes officiels, afin que la participation ne reste pas, comme c'est trop souvent le cas, un argument de campagne électorale. L'exercice de ce droit signifierait, par exemple, que des fonctions d'intérêt public puissent être confiées aux associations.

Pour les autres, partisans de l'idée que « *le pouvoir c'est celui qu'on se donne tous les jours* », agir ainsi conduit tout droit à l'institutionnalisation. « *La concertation ne doit pas devenir une obligation venant des maires. La véritable concertation, nous l'obtenons lorsque nous créons un rapport de forces favorable* », ont ainsi expliqué les délégués de Rennes. Point de vue partagé par le représentant de la ville nouvelle d'Evry. « *Ce qui fait la force d'un comité de quartier*, a-t-il dit, *c'est que sa représentativité est contestée en permanence et qu'il doit la prouver à chaque instant ; s'il était légalisé, il deviendrait en quelque sorte un conseil municipal bis.* »

Les animateurs des comités de quartier paraissent au moins d'accord sur les moyens à développer pour tenter d'imposer cette participation : être le plus grand nombre possible ; réaliser un journal pour informer les habitants ; siéger aux commissions extra-municipales au moins pour écouter, sinon pour agir ; lutter pour obtenir un soutien matériel (locaux notamment) sans perdre pour autant son indépendance.

BERNARD ÉLIE.

(1) La prochaine réunion du CARNACK aura lieu le 12 mai 1979, à Marseille.

● *Orly-Ouest : place aux voitures.* — Fréquemment complet, le parc de stationnement PO, intégré à l'aérogare Orly-Ouest, va être agrandi. L'Aéroport de Paris a prévu d'ouvrir, au mois de janvier prochain, une extension du parc PO d'une capacité de quatre cent trente places.

CONSTRUCTION NAVALE

UN PLAN DE SAUVETAGE DES CHANTIERS

450 millions de subventions pour emporter la commande de neuf cargos polonais

Un comité interministériel s'est réuni, lundi soir 23 octobre, sous la présidence de M. Raymond Barre pour tenter de trouver une solution à la crise des chantiers navals. Trois questions fondamentales au moins ont été abordées : comment organiser la régression progressive des capacités de production ; comment inciter les cinq grands chantiers à se grouper et à rationaliser leurs structures financières et industrielles ; faut-il, et comment, relever le niveau des subventions publiques à la construction navale ?

Le gouvernement se préoccupe en première urgence de trouver une solution pour les Chantiers de La Ciotat, dont le carnet de commandes est presque vide. C'est sur le contrat de neuf navires achetés par la Pologne que comptent les pouvoirs publics pour sauver cette entreprise des Bouches-du-Rhône, qui, avec Dubigeon-Normandie à Nantes et l'Atlantique à Saint-Nazaire, pourraient se partager la commande. Cette commande — 900 millions de francs environ — fournirait aux salariés des chantiers concernés un an à un an et demi de travail. Les Chantiers attendent, pour confirmer leur « oui » aux autorités de Varsovie, de savoir quel sera le niveau des subventions accordées par le gouvernement (celles-ci pourraient atteindre 450 millions).

En revanche, les pouvoirs publics ne pensent pas que la commande d'un cargo pour la Compagnie méridionale de navigation (70 millions) soit de nature à tirer d'affaire La Ciotat. Il est préférable que cette commande bénéficie aux Ateliers et chantiers du Havre (A.C.H.).

D'autres commandes sont en cours de négociation à plus longue échéance et pourraient déboucher sur la livraison de navires pour la Tunisie, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire et l'Indonésie.

A propos de la commande polonaise, les pouvoirs publics ne ménagent pas leurs critiques à l'égard des armateurs français. Il est reproché à ceux-ci (dont plusieurs, notamment le groupe Delmas-Vieljeux, ont une situation financière satisfaisante) de ne pas oser prendre quelques risques et de ne pas commander des navires. Pourtant, le gouvernement serait prêt — et il leur a fait savoir — à leur accorder des aides financières très importantes (si importantes qu'elles risquent d'indisposer les autorités de Bruxelles). Résultat : l'Etat français et le contribuable vont être amenés — pour des raisons sociales — à subventionner la flotte polonaise.

En tout état de cause, les pouvoirs publics sont décidés à saisir la période actuelle de très basse conjoncture pour inciter — voire obliger par contrat — les cinq grands chantiers français à se grouper en deux grands ensembles (1).

Le gouvernement a demandé à la profession de lui présenter un plan de restructuration. Mais, actuellement France-Dunkerque (groupe Empain-Schneider) hésite à reprendre La Ciotat, de peur de se « mettre sur le dos » une entreprise où, à courte échéance, vont se poser de graves problèmes d'emploi.

Quant au groupe Alsthom-Atlantique, il ne manifeste aucun empressement à s'intéresser à Dubigeon. Il semble peu à peu vouloir faire d'abord porter son effort sur d'autres secteurs que la construction navale, les usines flottantes, la mécanique (moteurs), l'électronucléaire, où il a déjà acquis une réputation.

Quant à Dubigeon, dont l'essentiel du capital est détenu par la banque Rivaud, sa situation est très claire : si, avant le 1er novembre prochain, il ne reçoit pas au moins la commande d'un car-ferry pour les lignes de Corse, il devra commencer à débaucher du personnel en mars 1979.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Le premier ensemble serait constitué dans la Basse-Loire, où Alsthom-Atlantique, propriétaire des Chantiers de Saint-Nazaire, s'associerait avec les chantiers Dubigeon. Un deuxième ensemble serait créé par l'association entre les Chantiers de Dunkerque et de La Ciotat, groupe auquel viendraient se joindre les Chantiers de la Méditerranée à La Seyne.

L'immobilier

constructions neuves

LES TERRASSES DE NEUILLY
Petit imm. de GD STANDING du STUDIO au 7 PIECES SUR JARDINS
Visite de notre appart. décoré ts les jrs 10-12 h et 14-18 h 30 : 117, BD BINEAU ou renseignements : 624-39-49

DENFERT-ROCHEREAU
8, rue du Saint-Gothard
3 pièces avec terrasse à partir de 417.000 F
Renseignements sur place tous les jours de 11 h à 18 h 30, sauf mercredi et dimanche
CIME - 538-52-52

PARIS (5e) PANTHÉON
Dans petit programme 12 APPARTEMENTS PROMOTEUR PRIVE vous propose :
INVESTISSEMENT
en début de chantier Fondations terminées APPTS toutes surfaces 7.800 à 8.900 F le m2. Tél. : 707-02-31

locaux commerciaux

A louer bail neuf 1er janvier **PARIS (12e)** Local eclal ou bureaux 225 m2 R.-de-ch. 172 m2, ss-sol, 2 boxes. Tél. apr. 20 h. 30 : (93) 35-89-95.

PLACE VENDOME
Cession sans intermédiaire, bail commercial, grand luxe, tous commerces. Téléphone 782-32-07.

locations non meublées Offre

Paris

12e, ds imm. pf, 3 Pces, stdg, tout conft, park., 1.943 F net. Tél. : 227-33-32 ou 380-79-91.

17e, dans imm. anc., gd 6 Pces, cft, parfait état, 3 réceptions, 3 chbres, 3 sanitaires, 180 m2, 4.500 F + charg. Visite s/place, mercredi 25, de 14 à 16 heures, 15, RUE DU COLONEL-MOLL, 4e étg. droite, asc. Tél., matin, SEGECO : 522-69-92.

PLACE DAUMESNIL
BEL IMM. ANCIEN - 6e étage Très bel appart., plein soleil **5 PIECES** Bail à reprendre Tél. 271-22-11 (poste 09) Agence s'abstenir

Mo PLACE-DES-FÊTES
Face sortie COMPANS Immeub. neuf jamais habité.
— 1-2 pces. 52 m2. 1.420 F.
— 3 pces. 71 m2. 1.880 F.
— 4 pces. 91 m2. 2.360 F.
— 5 pces. 108 m2. 2.750 F.
park. ss-sol et prévisions sur charges compris. Visites lundi, mercredi 13 h. à 19 h. et samedi de 10 h. à 18 h. PLACE DES FETES à côté magasin RADAR. H. LE CLAIR.

Région parisienne

BOULOGNE, BOIS, 2 P., 84 m2, bd balc., tél., parking, 2.781 F, charg. compr. Plisson, 572-10-44.

BOULOGNE, BOIS, Studio de 22 m2, kitchenette équipée., téléphone : 1.473 F charges compr. PLISSON : 572-10-44.

BOULOGNE, BOIS, studio de 50 m2, cuisine équipée, téléph., gd balc., park., 2.091 F charg. comprises. PLISSON : 572-10-44.

NEUILLY Neuf, jamais habités Tél. Park.
Grand 2 pièces rez-de-jardin, tout confort, terrasse, 2.650 F + charges. 5 PIECES, 4.300 F + charges. - 256-13-72.

locations non meublées Demande

Paris

Pour ma CLIENTELE recherche NEUILLY et proche appt de 2 à 6 Pièces. Téléphone : 722-85-40.

Région parisienne

Pour société européenne cherche villas, pavillons, pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. Tél. 283-57-02.

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE rech. du STUDIO au 6 PCES pour cadres étrangers, garantis par BANQUE ou AMBASSADE. Téléphone : 556-17-49.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction des beaux appartements de standing, 4 Pièces et plus. Tél. 285-11-88.

BANQUE EUROPEENNE rech. 4 à 6 P. standing pour P.-D. G. 555-84-23, ou soir : 705-52-89.

hôtels-partic.

16e RANELAGH - Env. 345 m2 sur 3 nivx. Gar. Cour. JARDIN. 2.719.000 F - 296-00-10

NEUILLY SAINT-JAMES Parfait état
Charmant hôtel 8 p., 4 bains. Belle terrasse aménagée. MICHEL et REYL - 265-90-05.

NEUILLY SABLONS Calme - Verdure
Jolie maison ancienne Luxueusement refaite en 76 Jardinet dallé sud-ouest Beau sél., s.-à-manger, jolie cuisine équipée, 2 chambres + bureau-atelier 36 m2 divisibles. Très belle salle de bains. Vu départ : 1.250.000. - Exclusivité C. ACHARD : 624-76-87.

INVALIDES
INONDEE DE SOLEIL NOYEE dans les jardins MAISON de REVE 300 m2 JARDIN 650 m2 entouré d'autres jardins. Prix élevé. BURON, 92, r. Richelieu, Paris

locaux indust.

SAINT-DENIS
près AUTOROUTE NORD S.A. dispose dépôt avec bureaux 680 m2 sur terrain 4.500 m2 Etudie toutes propositions. Ecr. no 6.935, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

fonds de commerce

Cse retraite - 56, r. St-Georges, cède bail bout. et s/sol 40 m2, ts comm. poss. Loy. an. 5.676 F. S/place, Tél. : 878-78-42 (du mardi au samedi)

Pyrénées centrales, pr. LUCHON Part. vd ou donne gérance libre ds station sports d'hiver, HOTEL 2 étoiles (N.N.), RESTAURANT panoram, BAR, SELF, emplacement privilégié : à 20 mètres remontée mécanique. ARNAUD, 4, r. Jacques-Roudil, 31300 Toulouse, ou tél. 61 42-86-07 ap. 20 h.

(92) Particulier vend Boutique CADEAUX LUXE - GADGETS. Gros C.A. Loy. 3.350 F. 480.000 F. Ecr. no T 8741 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

ALPES STATIONS - CABINET Immobilier F.N.A.I.M. Important C.A. Prix 1.100.000 F. Crédit possible. Tél. 373-87-82.

AGENCE DE VOYAGES
exploitée depuis 1971 BANLIEUE OUEST - Vente avec murs ou location.
SOFINVEST 602-08-71.

TOULOUSE
Ouverture Centre commercial au cœur de la cité, baux commerciaux sans pas-de-porte, magasin tous commerces, emplacement premier ordre, parking public assuré. Ecr. Sté Windsor, 4, place Occitane, TOULOUSE. Téléphone : (16-61) 21-18-20.

Grand magasin, Metz, rue Serpenoise, à vendre en tout ou en partie. Ecrire à Générale Immobilière, 2 bis, en Bonne-Ruelle, 57000 METZ.

pavillons pavillons

VAL-D'OISE - Part. vend dans résidence, pav. tt cft luxueusement aménagé, comprenant : cuis. équipée, gde s. de sél., salon, 3 chambres, s. de bains, s. d'eau, sous-sol, gar. Jardin. Prix : 500.000 F dont crédit à taux avantageux à reprendre. Tél. : 468-63-32 pour rendez-vous.

QUINCY-SOUS-SENART
Part. à part. Mondial Pratic 1978 F 4 86 m2. Demi-enterré, s/sol total. Gar. 2 voit. Séjour double 37 m2. Cuisine, s. bains, wc, 2 chbres. Chauff. central. Tél. Terrasse plain-pied. 530 m2 clos. Arbres d'ornem. Proxim. gare. Commerces. Prix : 370.000 F. Téléphone : 900-69-47

MASSY - Vends petit pavillon, 3 chbres, séjour, cuis., s. bains, confort, chff. central. Prix intér. Téléphone : 930-12-80

CONFLANS, prox. gare - Pav. sur 644 m2, cuis., 6 pces pples, cabin. toil. avec wc, s. d'eau, wc, gar., chff. centr. 371.000 F. Cab. VERMEILLE, 919-21-27 +

villas

PRES VERSAILLES - Maison Ile-de-France, 500 m2 habitabl., récept. 100 m2 env., cheminée, 11 PIECES, salle de jeux, grenier, garage pour 3 voitures. Jardin sur bois - T. : 953-77-77

CLAMART Villa - 900 m2 terrain - 8 P. 1.000.000 - 542-49-78

maisons de campagne

PRES DE LORIENT Part. vend maison récente F5, tt cft, libre. 320.000. T. (97) 05-70-43 ap. 19 h.

ARDECHE mérid. - Dans site touristique. Maison à restaurer. Vue, soleil, rivière. 60.000 F. TELEPH. : (91) 73-07-55

15 km Est ROUEN. Mais. 6 p., 300 m2 bâtim., 2.000 m2 terrain. Calver, 31, r. Arts-Réunis, Rouen

chalets

MEGEVE (11 km) Savoie
Vends GRAND CHALET Exposition plein sud Alt. 1.250 m. Vue panoramique Excellent état 600 m2 habitables - 3/3 niveaux 8 chbr. personnel. Ecr. JD/476 HAVAS (B.P. 907) 76002 Rouen Cedex

domaines

SOLOGNE
Très belle PPTE 500 HA château, 4 fermes, 6 étangs. Bois, terres. Autres PPTES de 700 à 1.000 hectares.
CABINET LA SOLOGNE 41200 ROMORANTIN Tél. (54) 76-02-92

terrains

VAUCLUSE - SUD LUBERON Pptaire vd bx terrains 3.400 m2 env. ds pet. lotiss. de classe, 5 lots. Tr. b. vue. Tél. : 966-47-52 et à partir 28 oct. (90) 72-81-20 J. LAURENT, 84360 MERINDOL

Vallée Marne - 12 km Meaux ST-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX Terrain 2.000 m2 et maison bois 2 p. 180.000 F. - Raynaud, 14, r. Lincoln, Paris-8e - 359-97-50

ST-GERMAIN-EN-LAYE
Calme, résidentiel - Beau TERRAIN BOISE 670 M2 façade 20 m. Toute viabilité. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-98

fermettes

Vds, pr. lac des Settons, charm. fermette tt cft, 3 p., cave, gren., cheminée, poutres, 1.000 m2 arborés. Calme. Ecr. J. BONNE, Jardins de Vallauris, Les Bougainvillées - 06220 VALLAURIS

viagers

LIBRE Asnières près gare villa récente, gd sél., chem., 150 m2 habitable, gar. 2 voit., 2 têtes 80/83 ans 500.000 + 3 250 rente. LODEL 700-00-99.

CHANTILLY ppté 5 p. tt cft, piscine, parc 3 700 m2. Occupé hme 80 ans, 330 000, 5 000 rente. LODEL 355-61-58.

LIBRE - SAINT-OUEN Bon quartier - Calme - Beau 4 p. tt conft, 2 têtes 70 ans. Compt. 85.000 F, rente 1.300 F. **VIAGER** 190, rue de Rivoli 233-05-75

LA RENTE VIAGÈRE
vend vite et bien G. BOUE, N.D.I., 9, rue Lagrange (5e) - 633-71-47

Le Monde

régions

D'une province à l'autre...

BRETAGNE

RENAISSANCE DU CELIB ?

Le Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB) — prototype des comités d'expansion — a tenté il y a quelques jours, à Rennes, de renaître de ses cendres. Une cinquantaine de personnes (ce qui est peu) des cinq départements de la « Bretagne historique » (1) participaient à l'assemblée générale au cours de laquelle le nouveau président, M. Jean-Luc Le Douarin, vice-président de la chambre de commerce de Lorient, a présenté les cinq lignes d'action et de recherche qui doivent permettre au CELIB de demeurer une force de proposition au service de la Bretagne. Ces axes sont :

— La mobilisation de l'épargne régionale pour contribuer au financement d'opérations à caractère régional ;

— *La préparation* d'un « plan forestier breton » ;

— L'aménagement de la mer et *de son littoral* et la promotion de l'idée du « *fleuve atlantique* » ;

— La réanimation du bureau régional des *transports* ;

— Enfin, une réflexion sur le thème : « Une nouvelle Bretagne dans une nouvelle Europe ».

Y. E.

(1) Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, auxquels on ajoute la Loire-Atlantique, appartenant administrativement aux Pays de la Loire.

RHONE-ALPES

CHANTEURS A LYON

A la suite de l'article sur les rues piétonnes de Lyon « interdites aux chanteurs » (*le Monde* du 17 octobre) Me Johannès Ambre, adjoint aux beaux-arts et à la culture, nous a précisé que M. Jean-Marc Le Bihan, dans sa lettre au maire de Lyon, le 29 juin dernier, avait demandé l'autorisation de donner des spectacles « *dans certains endroits de la ville* » et non pas de « *se produire n'importe où* ».

« *Loin de laisser la requête de M. J.-M. Le Bihan sans réponse,* ajoute Me Ambre, « *le maire de Lyon a fait connaître qu'une autorisation annuelle pourrait être délivrée à M. Le Bihan pour lui permettre de « s'exprimer », place Bellecour et place Carnot, qui sont précisément deux des emplacements dont M. Jean-Marc Le Bihan avait suggéré le choix* ».

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

CONSEIL VERT A MARSEILLE

M. Gaston Defferre, maire de Marseille, a installé le Conseil de l'environnement qui veut être une structure municipale de concertation, de réflexion et d'étude dont il n'existait pas encore d'exemple en France.

Il s'agit de permettre aux élus municipaux de soumettre à des instances consultatives composées de techniciens, de scientifiques et de représentants des usagers, les grands projets urbains susceptibles d'avoir des répercussions sur le cadre de vie des citadins. — *J. C.*

ALSACE

SALLE A TOUT FAIRE

M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'État à la santé, a inauguré à Rixheim (Haut-Rhin) un « centre intégré » qui associe en un même lieu les activités sociales, sportives et culturelles, mais aussi cultuelles. Le centre, équipé d'une grande salle de mille places, d'un amphithéâtre de deux cent trente places, d'un « forum » et de nombreux autres espaces ouverts, propose des activités diverses.

Son originalité réside dans le fait que l'on a concentré sous une même construction des espaces qui sont d'ordinaire aménagés dans des bâtiments dispersés et qu'on y trouve un lieu de culte accessible à toutes les religions, pouvant être transformé, en dehors des cérémonies religieuses, en une salle de spectacle, de concert, de cinéma...

Les constructions de ce centre intégré, baptisé « Les Romains », a coûté 1 150 000 F.

Aquitaine

UNE COTE A « MÉNAGER »

Six hectares réservés à Hourtin

La guérilla que mènent les multiples associations et comités de défense contre les projets de la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine (« le Monde » des 11 et 12 octobre) vient de connaître un nouvel épisode.

Depuis le lundi 16 octobre, l'association Espaces pour demain est propriétaire du terrain de 6 hectares qu'elle avait décidé d'acheter sur la zone d'aménagement concerté (ZAC), créée à Hourdin (Gironde), en vue de la réalisation des opérations prévues sur ce site par la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine.

L'acte de vente a été signé chez un notaire de Bordeaux entre le propriétaire du terrain, sympathisant de l'association et M. Pierre Lebaillif, représentant Espaces pour demain, qui avait réuni, par souscription, les 120 000 F nécessaires.

Selon Espaces pour demain les rives du lac d'Hourtin dont la protection semblait ici être assurée après les déclarations faites sur place par M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie (*le Monde* du 30 août 1978), se trouveraient de nouveau menacées par le retour à un projet que la mission a soumis récemment au conseil municipal et au syndicat mixte d'Hourtin-Port qui y seraient favorables. Dans ce projet, la place faite au motonautisme dans le port envisagé apparaît de nouveau excessive aux défenseurs de la nature.

Par son acquisition des 6 hectares de ZAC situés en site inscrit, Espaces pour demain ne cache pas qu'elle lance un défi qui prendra l'initiative d'engager contre elle une procédure d'expropriation ?

A ce sujet, il faut rappeler que M. Philippe Saint-Marc, qui fut le premier président en date de la mission interministérielle, a été à l'origine des études engagées en vue du classement en sites protégés des rives des étangs girondins et landais parmi lesquelles celles du lac d'Hourdin. S'il est exact que le plan qu'il proposa en 1969 prévoyait cinq cent trente mille lits, il convient de noter que les projets qu'il trouva à son arrivée parlaient d'un million de lits sur le littoral.

Aussi bien peut-il considérer qu'il n'a pas, comme nous l'avions écrit (*le Monde* du 11 octobre) « cédé » à ces vues de promotions immobilières, mais qu'il les a au contraires freinées restant fidèle en cela aux positions écologiques qu'il exprimait dès 1964.

Pour être solitaire — les associations et comités en lice aujourd'hui n'existaient pas, — son combat fut difficile et les notes ou interpellations des volontaristes de l'expansion immobilière furent là plus d'une fois pour lui rappeler, sous des formes diverses, à la fois les craintes de voir la mission limiter cette expansion ou, plus clairement encore, mettre des bâtons dans les roues des promoteurs.

Le fonctionnaire ne voulant pas renier l'écologiste, M. Saint-Marc peut juger aujourd'hui qu'il y parvint en ramenant d'un million à cinq cent trente mille le nombre de lits pour l'horizon 1985, ce qui, compte tenu des équipements déjà existants, supposait la réalisation de trois cent cinquante mille lits. « *Cela me paraissait encore trop élevé*, dit aujourd'hui l'ancien président, *mais il y avait la pression.* »

Du moins peut-il se souvenir qu'il « bloqua » des stations initialement prévues à Chibertin, à Biscarosse ou sur la Côte des Basques. Et que si certaines autres demeuraient sur le papier elles seraient du moins séparées les unes des autres par des distances d'au moins 10 kilomètres.

Voilà donc, autant que faire se peut, chacun justifié puisque, dans cette affaire de la côte aquitaine, comme nous l'avions écrit « *les conflits des idées se doublent dans certains cas de conflits de personnes* ».

J.-M. TH.

Champagne-Ardenne

COUP HEUREUX A CHAUMONT

580 emplois nouveaux : une fortune dans ces temps de crise

De Chaumont en Haute-Marne, on parlait un peu du temps du « général » . Colombey-les-Deux-Eglises est à deux pas Depuis lors, on ne soufflait mot de cette grosse bourgade, de commerce agréable, où Mme de Gaulle continue de faire ses courses...

Chaumont, trente mille habitants : une ville moyenne — vraiment très moyenne — dont les trois quarts de la population active travaillent dans le « tertiaire » : les bureaux, les services.

Or voilà que Chaumont — d'une manière tout à fait inespérée par les temps qui courent — mérite une « mention spéciale » au palmarès de l'industrialisation. Le groupe sarrois Streif, le plus important constructeur européen de maisons préfabriquées, a choisi de s'installer dans la préfecture de la Haute-Marne. Démarrage de la production : printemps 1981.

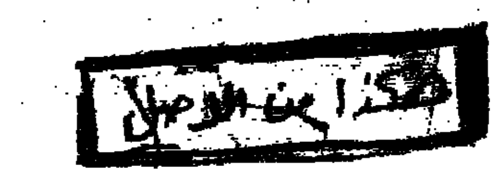
Au départ, pas moins de cinq cent quatre-vingt-quatre emplois; environ 55 millions de francs d'investissements; un chiffre d'affaires prévisionnel de l'ordre de 220 millions. La zone industrielle affiche complet. « Aucune entreprise d'une certaine taille ne s'est installée ici depuis plus de dix ans », remarque M. Georges Berchet, sénateur et maire (gauche démocratique) de Chaumont. Depuis la disparition de la ganterie, la ville n'a jamais réussi à trouver son équilibre. » Faute de mieux, elle se confinait dans l' « industrie administrative ».

Pour réussir ce « coup », les édiles chaumontais ont dû négocier dur avec le groupe Streif. Les 11 hectares et demi ont été cédés sur la base de 8,50 F le m2 au lieu de 13 ; une exonération de la taxe professionnelle a été consentie pendant cinq ans. L'entreprise sarroise bénéficie, en outre, dans cette « zone primée », d'une aide de 15 000 F par emploi créé. Le bon climat social et le bas niveau salarial l'ont également incitée à sauter le pas. Reste que la position géographique de Chaumont, à la croisée des autoroutes Nancy-Dijon (A 37) et Calais-Dijon (A 26), a été, de l'avis du maire, « un élément déterminant » dans le choix de cette localisation.

Le groupe Streif avait sélectionné dix-sept sites pour finalement n'en retenir que trois. En dernière analyse, la Haute-Marne, l'Aube et les Vosges restaient seuls en lice. Chaumont allait l'emporter lorsque la récente mise au point du « plan Vosges » faillit ruiner ses espérances. Paris aurait souhaité que l'entreprise sarroise se décalât vers cette région sinistrée. A sa manière, la Haute-Marne n'était-elle pas également mal en point ? On en reste donc là. L'alerte avait été chaude.

Chaumont doit maintenant se préparer à accueillir le groupe Streif. Comme un petit « séisme » dans une ville jusqu'alors sans histoires. « Il va falloir corriger le schéma d'urbanisme, construire des logements, programmer sans délai le lycée technique, indique M. Berchet. Cette installation va modifier le paysage économique et sociologique de notre région ». Un regret ? Non pas. Un petit frisson devant l'inconnu. Simplement.

JACQUES DE BARRIN.



Le Monde

économie

AFFAIRES

Le C.N.P.F. souhaite une réduction « en douceur » des délais de paiement

En mars 1978, un groupe d'étude, constitué à l'initiative du commissariat général du Plan, dit « *Commission Mordacq* », remettait au gouvernement un rapport explosif, consacré aux problèmes posés par le crédit interentreprises. (*le Monde* du 28 mars). Les délais de paiement accordés par des entreprises à leurs clients représentent, en effet, en France une masse considérable : en 1975, les crédits ainsi distribués atteignaient, pour les seules entreprises soumises au bénéfice réel, quelque 400 milliards de francs. Dénonçant les dangers de ces pratiques, qui, indolores en période de forte croissance, se révèlent particulièrement nocives en période de récession (crises de trésoreries en cascade, constitution de stocks de spéculation, transformation du fournisseur en « *banquier aveugle* », etc.), la commission Mordacq suggérait un certain nombre de mesures destinées à réduire progressivement la durée des délais de paiement, qui atteignent en moyenne quatre-vingt-dix jours en France, contre trente à quarante-cinq jours dans les pays anglo-saxons.

Le Conseil national du patronat français, saisi de ce dossier par le commissariat au Plan, ne pouvait pas rester silencieux sur un problème qui remet en cause les pratiques commerciales entrées depuis longtemps dans les mœurs. Il a adopté, le 9 octobre, un avis qui a été remis au commissariat au Plan.

La prise de position de l'organisation patronale est à bien des égards ambiguë. L'avis reprends en effet une bonne partie des critiques émises par la commission Mordacq sur le crédit interentreprises : abus « *préjudiciables à la bonne marche des rapports commerciaux* » (reports unilatéraux d'échéances, délais excessifs, etc.) ; absences de garanties du fournisseur en cas de faillite ; difficultés de paiement interentreprises liées à l'insuffisance des fonds propres des firmes, etc. Le C.N.P.F. rappelle notamment que cette pratique se traduit par un transfert de crédits de 30 milliards à 50 milliards de francs de l'industrie vers le commerce, et souligne les griefs du secteur industriel à son égard.

L'organisation patronale se garde bien toutefois de remettre en cause ouvertement le crédit interentreprises. Au contraire, le système, note-t-il, « *correspond aux structures présentes de l'industrie, de la banque et de la distribution* » et « *une évolution de la situation ne saurait se produire au détriment du secteur de la distribution, non plus d'ailleurs qu'au détriment du secteur du bâtiment et des travaux publics* ».

En conséquence, le C.N.P.F. se prononce pour une réduction « *en douceur* » des délais de paiement. Il demande que les pouvoirs publics autorisent la « *concertation* » entre les fournisseurs et leurs clients afin d' « *aménager* » les délais de règlement et d'éviter les abus, que les administrations améliorent leurs propres délais de paiement, que les marges commerciales soient libérées (le calcul des marges ne tient pas compte des délais de paiement). Le C.N.P.F. suggère enfin qu'on recherche de nouvelles formules de garanties aux crédits à court terme. Il souhaite, en conclusion, « *que la tendance à l'allongement des délais soit inversée* » et préconise « *la combinaison de toutes les actions de nature à aller dans ce sens à condition qu'elles soient mises en œuvre progressivement, qu'elles n'aient pas un caractère autoritaire et qu'elles ne portent pas atteinte aux intérêts des professions.* »

On est très loin des recommandations du rapport Mordacq, qui suggérait notamment que les entreprises soient obligées de faire apparaître sur leurs factures le montant du coût du crédit interentreprise, que l'ensemble des délais de paiement soient réglementés (et fixés en proportion de la rotation des stocks), que la Banque de France réduise progressivement l'échéance maximale des effets commerciaux qu'elle accepte et favorise un relèvement du taux d'escompte commercial au-dessus de celui des crédits bancaires de substitution, et qui soulignait également la nécessité d'une adaptation des structures bancaires à cette évolution.

Le C.N.P.F. n'a donc repris qu'une très faible partie des suggestions de la commission Mordacq. Son embarras face à ce problème s'explique aisément : parmi ses adhérents, on compte non seulement des industriels, mais également des commerçants et des banquiers, lesquels bénéficient largement des pratiques actuelles...

V. M.

CORRESPONDANCE

« Gâchis et redondance »

M. Claude Vielfaure, publicitaire et membre de la commission de relations publiques du Syndicat de la vente par correspondance, nous écrit à propos de l'« Au jour le jour », de Robert Escarpit, du 13 octobre, « Gâchis et redondance ».

Une fois de plus, un professeur peut se vanter de ne pas lire la correspondance publicitaire qu'il reçoit et se donner ainsi l'air plus intelligent ou plus avancé que tout le monde.

De plus, il peut avancer d'inacceptables exagérations au sujet de cette littérature que la poste lui remet périodiquement.

Un kilo, dit-il ? Moi qui suis spécialiste de la vente par correspondance de livres (nous avons ainsi diffusé abondamment des ouvrages des professeurs Cazeneuve, Moles, Chatelet, etc., et bien d'autres), je reçois à peine quelques plis par jour, disons 200 grammes, bien que mon nom figure volontairement dans la quasi-totalité des fichiers de vente par correspondance.

Je suis preneur de son kilo chaque matin, car il m'intéresse professionnellement. Et que dirait-il si, chaque matin, notre syndicat professionnel venait, sous contrôle d'huissier, peser son courrier publicitaire et le traîner devant les tribunaux en lui demandant plusieurs centaines de millions de dommages et intérêts s'il atteint seulement 995 grammes ? Avec la publication du jugement dans vingt journaux, parmi lesquels le vôtre très probablement ! En première page aux lieu et place, etc.

Après tout, c'est exactement ce que font les unions de consommateurs quand 2 centigrammes manquent dans un paquet de savon !

Une lettre du président de l'ALFA

A la suite de l'article paru dans le Monde *du 20 octobre 1978, M. Ortelli, président de l'Association des loueurs français d'automobiles (ALFA), nous prie de publier les précisions suivantes :*

L'Association des loueurs français d'automobiles ne disparaît pas, car, non seulement elle subsiste et garde toute son indépendance financière et juridique, mais encore aucune participation d'InterRent Hambourg n'a été envisagée à notre capital et le conseil d'administration reste seul maître des décisions à prendre.

Les accords signés par l'Association des loueurs français d'automobiles (ALFA) avec InterRent résultent non pas de difficultés rencontrées par la firme, mais de sa volonté de passer au niveau international, ce qui nécessitait, sur le plan pratique, l'harmonisation des marques, et ce dans l'intérêt de la clientèle et des consommateurs. C'est ainsi qu'InterRent a été retenue du fait de sa notoriété internationale.

[Si l'Association des loueurs français d'automobiles continue d'exister juridiquement et légalement, le panonceau de la marque disparaît bel et bien du marché de la location de voitures pour y être remplacé par celui d'InterRent. Nous n'avons jamais écrit, d'autre part, qu'InterRent avait pris une participation dans le capital d'ALFA, précisant qu'il s'agissait d'accords de franchise.

En outre, chacun se souvient des difficultés rencontrées par la firme lors de ses tentatives d'association, d'abord avec le Britannique Godfrey Davis, puis avec l'Italien Maggiore. Une note d'information publiée par ALFA en 1976 en faisait également foi.]

LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Cherche pompier volant...

« Cherche pompier volant, expérimenté, trente - trente - cinq ans, pour diriger canard boiteux. Possibilité de prêts d'honneur. Chasseurs de primes s'abstenir. »

Cadres en rupture de ban, managers sans le sou, diplômés aux dents longues, à vos plumes ! La CIASI (1) recrute... ou s'apprête à le faire. Le dernier conseil des ministres consacré aux entreprises en difficulté lui a donné le feu vert. L'idée de base est simple : dans la majorité des cas, les défaillances sont liées à des carences de gestion. Pour les guérir, il faut changer l'équipe dirigeante. Ce n'est possible, dans les conditions actuelles, qu'en favorisant une solution de reprise par une autre firme. Or les canards boiteux ne trouvent pas toujours preneurs. Il faut, dans ce cas, dénicher un candidat à l'aventure et le doter des fonds nécessaires à la reprise. C'est tout bête. Il fallait y penser !

Les pouvoirs publics se transformeront donc en « chasseurs de têtes » et en banquiers d'affaires. Ce n'est pas si simple. D'abord, parce que les managers chevronnés, libres de toute obligation, ne courent pas les rues. La CIASI fera-t-il appel à des cabinets de recrutement spécialisé ? L'idée n'est, semble-t-il, pas écartée... Second problème : le financement. Il sera assuré par une filiale de l'IDI (Institut de développement industriel) et du Crédit national : la SADEF (Société d'analyse et de diagnostic économiques et financiers) jusqu'ici consacrée au « suivi » des entreprises financées par l'IDI.

C'est elle qui accordera les « prêts d'honneur » aux managers candidats, après qu'ils auront subi un examen de passage devant un « comité des sages », constitué de chefs d'entreprise locaux triés sur le volet. Ces prêts, garantis par la seule compétence des hommes, permettront à ceux-ci de disposer de l'apport de fonds propres indispensable pour que les banques et... les pouvoirs publics soutiennent à leur tour financièrement le redémarrage de l'entreprise.

L'initiative n'a guère suscité de commentaires. Pourtant, quel accroc dans la politique non-interventionniste du gouvernement ! Les lois « naturelles » du système fonctionnent-elles si mal que les pouvoirs publics doivent assurer eux-mêmes la regénération du tissu patronal ? Que les tenants du libéralisme se rassurent, il ne s'agit là, dit-on à Matignon, que d'une expérience limitée. La SADEF, chargée de gérer les « prêts d'honneur », ne recevra qu'une dotation de 20 millions de francs. C'est très peu au regard des besoins existants (2).

Rue de Rivoli, le langage est un peu différent. « Ce n'est qu'un début », a assuré M. Monory, ministre de l'économie, en regrettant que le système financier français soit, dans le domaine des prêts personnels, moins avancé que celui des Etats-Unis. — V. M.

(1) Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles.

(2) Le montant des prêts accordés par le CIASI, qui doivent être normalement inférieurs aux apports en fonds propres nécessaires, a atteint en moyenne 3,3 millions de francs par dossier au cours des six derniers mois.

Faits et chiffres

Affaires

● *La Fabrique nationale d'armes de guerre (F.N.), société belge, a pris le contrôle de deux sociétés françaises* : Lerc et Bertrand-Vigier. Lerc emploie cinq cents salariés à Saint-Amand-les-Eeaux (Nord) et fabrique divers objets dont des cannes à pêche et des antennes; Radio-Bertrand-Vigier (cinquante salariés), assure la distribution en France dse produits de pêche Lerc et d'autres équipements spécialisés. La F.N., qui emploie plus de dix mille salariés, produit outre des armes, des articles de loisirs.

Energie

● *L'essence va être moins polluante en France*, la teneur en plomb du carburant devra passer de 0,55 gramme par litre à 0,50 gramme au 1er janvier 1979 et à 0,40 gramme au 1er janvier 1981, indique un texte publié par le *Journal officiel* du 22 octobre.

Dans le Marché commun, l'Allemagne fédérale est le pays le plus rigoureux en matière de pureté d'essence (0,15 gramme de plomb par litre) suivie par le Danemark (0,40 gramme). Le Benelux et la Grande-Bretagne sont au même niveau que la France tandis que l'Italie est très en retard avec un taux de 0,64 gramme par litre, taux qui était en vigueur en France jusqu'en 1976.

La diminution de la teneur en plomb entraîne un coût de raffinage plus élevé pour les carburants.

Monnaies

● ERRATUM. — Dans l'article sur l'attitude de la Grande-Bretagne face au système monétaire européen (*le Monde* du 24 octobre), nous avons commis une erreur en attribuant à M. Peter Jenkins la qualité de président de la Commission européenne. M. Peter Jenkins est journaliste au *Guardian*, le président de la Commission européenne étant M. Roy Jenkins.

LOGEMENT

QUATRE ANS APRÈS LE LIVRE BLANC

Les H.L.M. entreprennent de se réformer en profondeur

Près de quatre ans après avoir lancé le Livre blanc qui préludait à la réforme du financement entrée aujourd'hui dans les textes, sinon tout à fait encore dans les mœurs, l'institution H.L.M. entreprend de se réformer elle-même. Le comité directeur de l'Union des H.L.M. vient de lancer dans les organismes, ce qu'il appelle « une démarche plus ambitieuse et plus globale ». Sous le titre « Un projet pour les H.L.M. », il s'agit de remettre en cause plus profondément les méthodes et les objectifs des H.L.M. et de proposer « à ceux qui souhaiteront demeurer au sein du mouvement, des finalités renouvelées, des structures modernisées, un ensemble d'engagements plus contraignants ».

Le moment est bien venu pour l'institution H.L.M. de resserrer les rangs. Le vent de libéralisme qui souffle sur le pays, ainsi que la volonté maintes fois affirmée du gouvernement de soumettre le logement à la loi du marché ont de quoi inquiéter des organismes, alors que la crise du bâtiment rend plus sauvage une concurrence qu'ils ont appelée de leurs vœux dans le Livre blanc. Aujourd'hui, des difficultés extérieures s'ajoutent aux insuffisances intérieures restées peu perceptibles tant que l'Etat soutenait le rythme de la construction sociale. La baisse de la construction des logements locatifs s'accompagne, en effet, de la part du gouvernement d'un manque évident de sollicitude. Les H.L.M. manquent cruellement de fonds propres et de trésorerie, tout le monde le reconnaît et le regrette. Ils ont souffert plus encore que les propriétaires privés du blocage des loyers. Pourtant, leur « *mise à niveau* », dont M. Raymond Barre affirmait la nécessité dans son rapport sur le financement du logement pour leur permettre de faire face à la concurrence, ne s'est en rien traduite dans les faits. De plus, le « conventionnement » du parc H.L.M. ancien, fort dégradé, qui seul peut permettre, aux termes de la loi, d'entreprendre massivement une réhabilitation devenue urgente, se révèle une procédure mal adaptée. Or, l'amélioration de ce système, mise en chantier depuis plusieurs mois, est aujourd'hui au point mort. Un nombre insuffisant de logements pourront ainsi être réhabilités, et les H.L.M. continueront à souffrir de leur réputation de « *cages à lapins* » peu plaisantes à habiter.

Mal aimées, les H.L.M. le sont sans doute des pouvoirs publics actuels. Mais à cette désaffection s'ajoute des faiblesses internes indéniables. Les quatre « familles » H.L.M. — Office public, Société anonyme, Société de crédits immobiliers, Société coopérative — sont très loin d'avoir la même conception du rôle social de l'institution H.L.M. Localement, les organismes se sont multipliés (1), souvent au dépend de l'efficacité, et mènent trop fréquemment leurs projets et programmes sans aucune concertation. Enfin, la gestion de certains organismes est loin d'être sans reproches. Même si le « *scandale financier* » reste fort heureusement rare, le laisser-aller ou l'incompétence d'une minorité d'organismes se révèlent plus crûment à la lumière de la crise de la construction, tout comme dans les entreprises privées à but lucratif.

Réagir vite

Il est urgent pour le mouvement H.L.M. de réagir et de réagir vite, pour être capable, une fois le désert traversé, de faire face à de nouvelles obligations. Certes, la démarche entreprise par les instances centrales du mouvement risque de susciter, à la base et localement, protestations et freinages. Pourtant, le « *dispositif d'alerte* », adopté lors du congrès de Strasbourg, il y a six mois, offre des chances de redressement financier aux organismes en difficultés, en leur faisant retrouver dynamisme et rigueur : l'exemple des cent quarante organismes, qui expérimentent actuellement ce système, devrait convaincre les plus réticents. Il est, bien sûr, possible que l'on assiste à des défections : certains groupes, très étroitement liés aux entreprises privées ou publiques qui les ont secrétés, pourraient, bien sûr, prendre leurs distances et devenir de simples prolongements de leurs « *maisons-mères* », mais ce risque est accepté.

Il est, d'autre part, nécessaire de redéfinir ce que les H.L.M. entendent par « *logement social* ». Aujourd'hui, l'unification des modes de financement permet à bien d'autres spécialistes du logement de construire « social ». Il faut donc que les H.L.M. trouvent ailleurs que dans le financement privilégié la justification de leur rôle d'organismes à but non lucratif.

Serrer les rangs, rationaliser, réorganiser, fondre ensemble en des entités viables des organismes, trop nombreux et disparates, est aujourd'hui une obligation impérieuse pour ceux qui croient à l'avenir des H.L.M. Si ce défi n'était pas relevé, si les H.L.M. elles-mêmes ne prouvaient pas leur capacité d'opérer de l'intérieur leur propre restructuration, nul doute que le gouvernement prendrait l'initiative. Le risque d'éclatement serait alors encore plus grand : privatiser les moins sociaux des organismes et rapprocher des collectivités locales les offices publics, au nom de la décentralisation, pourrait répondre à une apparente logique. M. Michel d'Ornano n'a-t-il pas envisagé la création d'une commission de travail chargée d'étudier l'avenir du mouvement H.L.M. et sa coordination avec l'action des collectivités locales ?

JOSÉE DOYÈRE.

(1) On compte 1 120 organismes H.L.M. : 298 offices publics, 380 sociétés anonymes, 180 sociétés de crédit immobilier, 262 sociétés coopératives.

ÉTRANGER

LES CINQ INSTITUTS ALLEMANDS PRÉVOIENT UNE REPRISE DE L'ACTIVITÉ

Les cinq grands instituts de recherche économique de la R.F.A., la Bundesbank et le D.I.H.T. (Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie) constatent à leur tour que l'économie allemande se trouve actuellement dans une phase de reprise de l'activité qui devrait se poursuivre dans le courant de l'année 1979.

Dans leur rapport d'automne, quatre des cinq instituts estiment que la croissance réelle atteindra l'an prochain 4 %, contre 3-3,5 % cette année (dans leur rapport de printemps, ils n'envisageaient qu'un taux de 2,5 % pour cette année).

La progression de la demande intérieure, notamment dans les secteurs du bâtiment et des biens de consommation, les meilleures dispositions des investisseurs industriels ainsi que l'accroissement des dépenses publiques et les mesures de relance prises l'an dernier par le gouvernement ont provoqué cette phase de reprise. Le chômage, qui demeurera élevé en 1979, atteindra toutefois probablement son niveau le plus bas depuis quatre ans, avec neuf cent cinquante mille demandeurs d'emploi en moyenne.

L'optimisme des cinq instituts demeure cependant prudent. Ils soulignent que rien n'indique que le taux de croissance se maintiendra au-delà de 1979. Ils craignent par ailleurs que le taux d'inflation n'augmente en 1979 et n'atteigne 3,5 % contre 2,5 % cette année. Ainsi suggèrent-ils que la Banque centrale ramène le taux d'expansion de la masse monétaire aux environs de 6 % à 7 % en 1979 contre 10 % à 11 % cette année.

● *Le conseil central de la Bundesbank* a décidé de relever de 9 % le montant des réserves minimales que les banques doivent déposer sans intérêt auprès de la Banque centrale. Cette mesure, qui entrera en vigueur le 1er janvier, « épongera » 4 milliards de deutschemarks environ de liquidités.

● *Le constructeur ouest-allemand de poids lourds Man* va prendre une participation de 12,6 % dans le capital de la firme américaine White Motor Corp. En échange, White Motor assurera la commercialisation aux Etats-Unis des camions de moyen tonnage à moteur diesel de Man. De son côté, la firme ouest-allemande pourra vendre hors des Etats-Unis les véhicules de White Motor, spécialisé dans les gros poids lourds et le matériel agricole. — (*A.F.P.*)

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép —		Rep + ou Dép —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,1865	4,1935	— 110	— 80	— 210	— 170	— 710	— 615
$ can ..	3,5370	3,5445	— 100	— 60	— 185	— 135	— 485	— 395
Yen (100)	2,2910	2,2975	+ 65	+ 105	+ 135	+ 185	+ 375	+ 450
DM ...	2,3055	2,3110	+ 65	+ 95	+ 135	+ 175	+ 415	+ 485
Florin ...	2,1135	2,1205	— 80	— 45	— 125	— 90	— 185	— 120
F. B. (100)	14,6320	14,6605	— 925	— 665	—1275	— 985	—2975	—2185
F. S.	2,7065	2,7165	+ 145	+ 175	+ 310	+ 350	+ 960	+1030
L. (1 000)	5,1560	5,1705	— 395	— 315	— 785	— 650	—2200	—1990
£	8,3941	8,4103	— 342	— 281	— 690	— 610	—2368	—2177

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	2 15/16	3 5/16	3 1/8	3 3/4	3 1/8	3 3/4	3 9/16	3 15/16
$ E.-U. ..	8 15/16	9 5/16	9 3/8	9 3/4	9 15/16	10 9/16	11	11 1/8
Florin ...	9 7/8	11 1/8	9 7/8	11 3/8	9 7/8	11 3/8	8 7/8	9 3/8
F B. (100)	9 3/4	13 1/4	11 1/4	12 3/4	10 1/2	12	10 7/8	11 7/8
F. S.	—1/16	+ 5/16	—1/8	+ 1/4	—1/8	+ 1/4	1/16	7/16
L. (1 000).	10 3/4	13 1/4	14 1/4	15 3/4	14 3/4	16 1/4	15 3/4	17
£	9 1/4	10 1/4	10 7/8	11 3/4	11 1/2	12 1/4	13 1/8	13 7/8
Fr. franç..	6 7/8	7 3/8	7 5/8	8 1/8	8 5/8	9 1/8	10 3/8	10 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place

L'ÉVÉNEMENT

La réforme des finances locales

« Un certain désenchantement... » Utilisée, le 6 octobre dernier à Paris, lors du colloque du parti républicain consacré aux problèmes des communes et des départements, par M. Marcel Lucotte, sénateur, maire d'Autun, membre du secrétariat national du P.R. chargé des collectivités locales, cette expression résume bien le sentiment de la plupart des élus locaux après le dépôt, au Sénat, des deux projets de lois visant à modifier le régime de la fiscalité locale directe et créant une dotation globale de fonctionnement pour les collectivités locales.

Qu'elles appartiennent à la majorité ou à l'opposition, les différentes formations politiques regrettent que le gouvernement n'ait pas été plus audacieux dans ses propositions et, surtout, que ses textes ne prévoient aucune augmentation des ressources financières des collectivités locales. Leur « désenchantement » est d'autant plus grand que toutes les associations d'élus demandaient essentiellement que l'Etat prélevât des crédits sur son propre budget pour les transférer aux communes et aux départements afin que la répartition des ressources financières nationales fût plus équitable.

Le gouvernement, invoquant les difficultés économiques, n'a pas caché son souci de prudence en préférant rénover le régime fiscal actuel plutôt que de radicalement le modifier. Au cours de sa campagne d'explication en province qu'il a terminée le 7 octobre à Nantes, M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, a clairement indiqué aux maires que « globalement, c'est vrai, les collectivités locales ne disposeront pas de plus de moyens financiers. Mais ceux-ci, a-t-il ajouté, seront attribués différemment et dans le sens d'une plus grande justice ». Les maires espéraient davantage, bien qu'ils ne contestent pas que les nouvelles dispositions apporteront certaines améliorations à la situation actuelle et qu'ils accueillent assez favorablement, pour la plupart, la globalisation de l'aide au fonctionnement.

La discussion des deux textes au Sénat est prévue pour les 7 et 8 novembre. Elle sera marquée par le dépôt de nombreux amendements. M. Jean-Pierre Fourcade (P.R.), ancien ministre des finances, a été désigné comme rapporteur de la commission des finances et M. Lionel de Tinguy (Union centriste), rapporteur pour avis de la commission des lois.

Le R.P.R. estime que le Parlement devra « profondément amender » le projet sur la fiscalité « dont on voit bien les inconvénients, disent les gaullistes, mais dont on voit mal les avantages pour les communes ».

« La réussite de la réforme dépend surtout de la détermination dont fera preuve le gouvernement pour proposer des solution de fond à l'épineux problème des finances locales », déclarait récemment M. Michel Giraud, délégué national du R.P.R. aux collectivités locales. « Ou bien la réforme dotera les collectivités locales de ressources adaptées à leurs responsabilités et à leurs charges et régulièrement évolutives dans le temps, ou bien elle n'offrira que des replâtrages qui perpétueront les injustices et ne satisferont personne. » Estimant que les projets du gouvernement se révèlent plus proches de cette seconde option que la première, le groupe gaulliste s'efforcera de faire adopter ses propres suggestions.

Pour le P.C., les textes gouvernementaux traduisent « un nouveau désengagement de l'Etat face aux besoins sociaux de la population ».

Les socialistes, eux aussi, critiquent ces projets. Ils déposeront plusieurs amendements en présentant également un ensemble de contre-propositions qui sont en cours d'élaboration.

Les réserves exprimées par les formations politiques sont partagées par l'Association des maires des grandes villes, qui regroupe des élus de toutes les tendances. Celle-ci souligne notamment que « la mise en œuvre du projet de loi sur la fiscalité aurait pour résultat d'aboutir à l'arrêt presque total des investissements réalisés dans les villes et à un nombre accru de faillites et de demandes d'emploi ».

L'Association « attire l'attention sur l'augmentation importante de la taxe d'habitation que devront supporter les populations si les butoirs limitant les ressources apportées par la taxe professionnelle sont maintenus par la législation ». Son président, M. Roger Quilliot (P.S.), sénateur, maire de Clermont-Ferrand, a décidé d'« alerter le président de la République et le premier ministre sur les dangers qu'entraînerait, pour les communes, l'adoption d'un texte en l'état ».

Le gouvernement acceptera certains amendements à condition qu'ils ne dénaturent pas ses projets. « Nous ne sommes pas fermés aux observations », a indiqué M. Marc Bécam.

Quant au projet de loi-cadre (qui, après les textes financiers, portera sur la répartition des compétences, le statut du personnel, etc.), il doit être déposé au Sénat à la fin de ce mois ou, au plus tard, début novembre. Le gouvernement souhaite qu'il puisse être examiné en décembre et définitivement adopté au cours de la session de printemps 1979.

Considéré par M. Valéry Giscard d'Estaing comme « une étape significative de la réforme à conduire », le plan de développement des responsabilités locales pourrait être appliqué dès 1980. Resterait à franchir une autre étape : la réforme des administrations de l'Etat, sans laquelle il ne saurait exister de véritable décentralisation.

DEUX PROJETS DE LOI

La fiscalité directe

Le projet de loi réformant la fiscalité locale directe qui a été adopté par le conseil des ministres le 20 septembre n'est qu'un élément de l'ensemble du plan de développement des responsabilités locales. Mais il s'inscrit aussi dans un mouvement général de modernisation de la fiscalité française qui a commencé avec les ordonnances de 1959. Il prolonge de la sorte la série de textes les plus récents, notamment les lois de 1973 et de 1975 qui ont permis de rénover l'assiette des impôts locaux et de substituer à la patente un impôt modernisé assis sur des données économiques.

L'innovation essentielle du nouveau projet de loi sur la fiscalité locale directe réside dans la liberté qu'auront les communes et les départements de fixer eux-mêmes le taux des quatre impôts (taxe d'habitation, taxe professionnelle, et les deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties). L'autre idée sous-jacente à ce projet de loi est qu'il doit exister un lien entre l'évolution des taux de la taxe professionnelle et les trois autres taxes. Enfin un fonds de péréquation sera créé.

Trois avantages sont attendus, selon le gouvernement, de ces nouvelles dispositions :

— Plus de clarté, car les élus seront désormais à même d'apprécier directement les conséquences de leurs décisions sur l'imposition de leurs administrés ;

— Plus de responsabilité, car les élus devront assumer directement et pleinement leurs choix fiscaux devant les citoyens ;

— Plus de liberté, car ils auront la faculté de moduler dans une certaine mesure les taux des différentes taxes.

● **La taxe professionnelle.**

Dès 1979, les taux de cette taxe votés par les communes ne pourront dépasser 20 %. D'autre part, la cotisation de taxe professionnelle d'une entreprise ne pourra dépasser 9 % de sa valeur ajoutée. Favorables aux entreprises, ces dispositions risqueraient de ne pas l'être pour les collectivités locales si aucun mécanisme correctif n'était prévu. C'est pourquoi, dans son projet, le gouvernement prévoit que la perte de recettes (résultant du plafonnement à 20 %) de la taxe professionnelle sera intégralement compensée en 1979, cette compensation ne disparaissant qu'au terme d'une période de cinq ans. D'autre part, les communes dont le potentiel fiscal est inférieur à la moitié de la moyenne nationale bénéficieront d'une aide permanente destinée à compenser l'insuffisance de leurs bases de taxe professionnelle. Enfin, le plafonnement des cotisations à 9 % de la valeur ajoutée ne devra pas avoir d'incidence sur les recettes des collectivités locales.

Les deux premières de ces mesures seront financées par un prélèvement sur les communes à potentiel fiscal exceptionnel (communes où existe une centrale nucléaire, par exemple). La troisième sera financée par une cotisation nationale dont le taux, fixé à 7 % en 1979, diminuera progressivement jusqu'à 2,5 % en 1982. Un fonds national de péréquation sera institué, permettant d'effectuer ces transferts, au titre de la solidarité entre communes.

● **La taxe d'habitation.**

Le projet de loi prévoit deux dispositions pour alléger la charge des contribuables les plus modestes :

— L'abattement à la base, prévu par la loi de 1973, et jusqu'alors facultatif, sera rendu obligatoire. Jusqu'à ce jour, une commune seulement sur six a institué cet abattement. Le taux de l'abattement sera fixé à 15 %, avec possibilité de le porter à 20 % ;

— Les conseils municipaux pourront accorder un abattement supplémentaire de 15 % aux contribuables peu fortunés qui sont exonérés de l'impôt sur le revenu et qui habitent dans un logement dont la valeur locative est inférieure à la moyenne communale.

Enfin, pour que les deux taxes foncières ne restent pas à l'écart de cette « toilette » générale, l'actualisation des valeurs locatives foncières sera faite tous les trois ans (la première opération étant prévue en 1980). Toutefois, pour assurer aux collectivités locales une progression régulière de leur matière imposable et éviter que les bases de la taxe professionnelle n'augmentent plus vite que celles des autres taxes, les valeurs locatives seront majorées annuellement, entre deux opérations de réactualisation, au moyen de coefficients forfaitaires fixés par la loi de finances.

L'année 1979 est, pour les départements d'outre-mer, celle du remplacement des anciennes contributions par les nouvelles taxes. Au cours de cette année vont donc se cumuler les réformes intervenues en métropole en 1974 (introduction de la taxe d'habitation et des taxes foncières) et 1976 (création de la taxe professionnelle).

Il n'est donc pas possible, estime le gouvernement, de demander aux élus locaux de ces départements, dès 1979, de voter quatre taux distincts. Comme en métropole, un décret en Conseil d'Etat aura pour objet d'instaurer, avec les décalages de dates et les adaptations nécessaires, le système du « produit voté » qui a fonctionné en métropole de 1974 à 1978. Ce produit global sera réparti par l'administration entre les contribuables. Le décret transposera également aux DOM la règle du plafond de taxe professionnelle institué en métropole en 1976.

LE TRANSFERT

Le gouvernement a mis au point le 11 octobre les modalités du transfert aux communes de certaines ressources de l'Etat. Au-delà d'un changement de vocabulaire (le versement représentatif de la taxe sur les salaires — V.R.T.S. — est désormais remplacé par la dotation globale de fonctionnement), la réforme modernise les relations financières entre l'Etat et les communes.

Jusqu'à maintenant, le V.R.T.S. était calculé en fonction de l'évolution des salaires dans le pays. Critère qui se révèle évidemment inadapté aujourd'hui où, en France comme dans les autres pays européens, le nombre des salariés a tendance à diminuer et le niveau des salaires à progresser plus lentement. C'est pourquoi, désormais, la dotation sera indexée sur l'évolution de la T.V.A., qui, selon le gouvernement, représente le prototype de l'impôt « *moderne et dynamique* ».

Les communes ne devraient pas y être hostiles, puisque, d'après les premières estimations, selon le nouveau régime, les collectivités recevront, en 1979, 847 millions de francs de plus que si l'ancien régime avait été maintenu.

La dotation globale n'étant pas affectée à telle ou telle dépense particulière, les maires pourront donc gérer avec plus de souplesse leur budget.

La dotation est répartie en deux « paquets » :

— Une dotation forfaitaire assurant aux collectivités des ressources garanties. Celle-ci devra être ramenée progressivement à 25 % du total en 1986 (60 % en 1979) ;

— Une dotation dite de « péréquation » (75 % en 1986 contre 40 % en 1974).

En outre, pour répondre à des cas particuliers, des concours spéciaux ou des régimes particuliers sont prévus dans le projet de loi. Bénéficieront de ces concours additionnels les communes les plus démunies de moins de 5 000 habitants, les communes touristiques et thermales, les villages gagnés par l'urbanisation, les communes qui font un effort de regroupement. Les régimes juridiques particuliers concernent les communes de l'Ile-de-France, les DOM, Wallis-et-Futuna, Mayotte, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, le projet de loi crée un comité de finances locales qui se substituera à l'actuel comité de gestion du fonds d'action locale.

Recettes directes et apport de l'État

LES collectivités locales, c'est-à-dire les communes, les départements, mais aussi les communautés urbaines et les districts, ont encaissé, en 1976, 123 milliards de francs de recettes. Mais leurs ressources propres, constituées à 70 % d'impôts locaux directs, ne représentent que 42 % de ce total. Les transferts en provenance de l'Etat essentiellement, interviennent pour 40 % tandis que le solde (18 %) est constitué par les emprunts, les communes s'endettant beaucoup plus que les départements (voir tableau 1).

TABLEAU I

LES RECETTES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 1976

(En milliards de francs - *Source : ministère de l'intérieur*)

	RESSOURCES PROPRES (1)		TRANSFERTS (2)		RESSOURCES PROVISOIRES (3)		TOTAL	
Communes	34,51	45,7 %	24,34	32,2 %	16,71	22,1 %	75,56	100 %
Départements	12,96	33,2 %	21,00	53,9 %	5,02	12,9 %	38,98	100 %
Paris	4,20	50,6 %	3,77	45,2 %	0,35	4,2 %	8,32	100 %
Ensemble des collectivités locales..	51,67	42 %	49,11	40 %	22,08	18 %	122,86	100 %

(1) Impôts locaux, redevances, recettes domaniales.
(2) Essentiellement le versement représentatif de la taxe sur les salaires (V.R.T.S.) et les subventions d'équipement.
(3) Emprunts.

De 1970 à 1976, la structure des différentes recettes des collectivités locales ne s'est pas sensiblement modifiée, bien que la part des ressources propres ait légèrement régressé. Une telle évolution, si elle se poursuivait, serait toutefois inquiétante, tant il est vrai que les ressources propres sont un gage d'autonomie et de responsabilité financière des communes, tandis que les emprunts ou les transferts de l'Etat, s'ils prenaient une place trop importante, accentueraient les liens de dépendance, donc les pouvoirs des autorités de tutelle.

A elles seules, les communes ont prélevé, en 1976, 23,27 milliards de francs d'impôts directs. De 1970 à 1976, les impôts directs communaux ont progressé en moyenne de 16,6 % par an, au même rythme que les transferts financiers de l'Etat, constitués pour l'essentiel par le versement représentatif de la taxe sur les salaires (V.R.T.S.).

Toutefois, alors que, entre 1970 et 1971, le produit des « centimes additionnels » n'augmentait que de 10,5 %, et de 16,3 % entre 1973 et 1974, le bond était de 22,6 % entre 1974 et 1975. Mais lorsque l'on examine la progression de la fiscalité directe et indirecte de l'Etat et celle des communes entre 1971 et 1975 (derniers chiffres connus), il apparaît que la pression fiscale locale a augmenté plus vite que la pression des impôts de l'Etat.

TABLEAU II

FISCALITÉ LOCALE DIRECTE SELON LES VILLES EN 1976

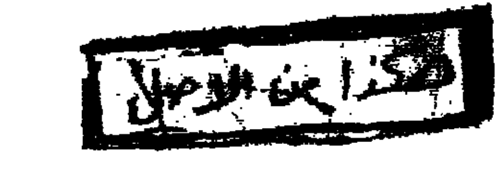
(En francs par habitant - *Source : ministère de l'intérieur*)

	COMMUNES				
	De moins de 2 000 habitants	De 2 000 à 10 000 habitants	De 10 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De plus de 100 000 habitants
Produit des impôts directs sur les ménages ..	136 F	179 F	273 F	302 F	347 F

On assiste toutefois à une disparité de plus en plus marquée de la pression fiscale directe entre les communes rurales et les grandes villes. La progression moyenne entre 1970 et 1976 a été de 13,1 % par an dans les villages de moins de deux mille habitants, mais de 18,1 % dans les villes de cinq mille à dix mille habitants.

Selon les statistiques du ministère de l'intérieur, le produit des impôts sur les ménages augmente régulièrement en fonction de la taille des communes, ce qui n'est pas *a priori* choquant si l'on admet — mais le débat est ouvert — que les villes ont plus de besoins à satisfaire que les bourgs et que, en moyenne, les revenus des citadins sont plus élevés que ceux des ruraux. Ainsi, dans les villes de plus de cent mille habitants, les impôts sur les ménages sont, par habitant, deux fois et demie plus élevés que dans les communes de moins de deux mille habitants. (Voir tableau 2.)

Page établie par
FRANÇOIS GROSRICHARD
et ALAIN ROLLAT.





SOCIAL

Les arrêts de travail dans les P.T.T. entraînent des retards importants dans la distribution du courrier

Des chefs d'entreprise lyonnais demandent la privatisation de la poste

Les retards du courrier qu'enregistreront les usagers au cours de cette semaine ne seront pas tous dus aux grèves tournantes déclenchées par les syndicats du personnel des P.T.T. A Lyon, l'automatisation d'un centre de tri provoque depuis la fin du mois de septembre de graves retards, comme l'indique ci-dessous notre correspondant régional. En juin, un processus similaire d'automatisation avait donné lieu à la même pagaille à Bordeaux : un million d'objets étaient restés en souffrance pendant plusieurs semaines. L'Union patronale girondine avait vivement réagi à cette situation, mais elle n'avait pas proposé de solution aussi provocante que celle qu'avancent certains industriels lyonnais : la privatisation pure et simple du service postal...

Lyon. — La série de grèves tournantes prévues du 24 au 27 octobre dans les services des postes et télécommunications apportera certainement des perturbations sérieuses dans la distribution du courrier. Dans le département du Rhône, et à Lyon en particulier, cette détérioration des services ne sera qu'une aggravation de la situatio nvécue depuis plus de trois semaines par les usagers. Il ne s'écoule pas un jour, en effet, sans que le facteur ne dépose dans les boîtes, mêlées aux plis de la veille mais plus souvent de l'avant-veille, des lettres datées des premiers jours d'octobre, voire des derniers de septembre.

Au cours de la conférence de presse qu'ils ont réunie, lundi 23 octobre, les responsables du syndicat C.G.T. des services postaux du Rhône ont indiqué, par exemple, que 25 000 lettres déposées les 29 et 30 septembre n'avaient toujours pas été distribuées ce jour. Ce ne sont pas les seules à attendre de rejoindre leurs destinataires. Pourquoi cette situation ? Contrairement au bruit complaisamment répandu notamment dans les milieux économiques, aucun mouvement de grève — en dehors toutefois d'une journée le 2 octobre — n'est à l'origine de ces retards. « *Habituellement, ceux-ci sont épongés au bout de quatre à cinq jours. Cett efois, avec une action qui n'a duré qu'une seule journée, le rattrapage n'est toujours pas réalisé trois semaines après* », disent les représentants syndicaux.

De notre correspondant régional

Le responsable de cette situation catastrophique, c'est, selon eux, « *l'administration, qui a mis en service, le 2 octobre, un centre de tri automatique incapable d'assurer l'acheminement rapide du courrier et des paquets* ».

Le nouvel équipement, qui représente un investissement total de 160 millions de francs, et le centre de Perrache, qu'il est appelé à remplacer, emploient, à eux deux, 1 200 agents environ. Selon la C.G.T., il en manque 280 pour que le service puisse être assuré correctement. Au lieu de renforcer le personnel, la direction envisagerait de supprimer une centaine de postes d'ici au printemps 1979. La C.G.T. déplore qu'à ses demandes d'augmentation des effectifs, la direction lui oppose des refus qui ne font qu'aggraver le démantèlement du service public. « *Nous avons la preuve que les mesures préconisées pour « rentabiliser la poste et les services financiers » sont déjà appliquées* », disent-ils.

Licenciements de vacataires, suppression d'heures d'auxiliaires, réduction de la vitesse d'acheminement d ucourrier, détérioration de la qualité du service rendu représentent pour eux une démonstration claire. Le risque ? Les cégétistes l'entrevoient très bien : c'est, à terme, le glissement vers le secteur privé. L'Association des chefs d'entreprises libres (A.C.E.L.), qui reçoit, le 27 octobre, à Lyon M. René Monory, ministre de l'économie, tient déjà ce langage. « *L'indignation ne suffit pas. Il faut que des solutions soient trouvées dans l'immédiat. Elles pourraient l'être certainement du côté de l'initiative privée. Pour l'avenir, le système ne serait-il pas à revoir entièrement puisque des services comme le transport et le courrier semblent trop essentiels pour être confiés à des entreprises publiques* », précisait cette association, dans un communiqué daté du 13 octobre.

BERNARD ÉLIE.

(Dessin de KONK.)

UNE FILATURE DE LILLE LICENCIE UN CINQUIÈME DE SES EFFECTIFS

(De notre correspondant.)

Lille. — L'inspection du travail de Lille vient d'autoriser un licenciement collectif de 188 personnes aux filatures Le Blan, à Lille, spécialisées dans le coton peigné, ainsi que dans les fibres artificielles et synthétiques. La direction avait déposé un projet de 293 licenciements en juillet dernier sur un effectif total d'un millier de salariés (*le Monde* du 22 juillet) ; il concernait 234 ouvriers et 52 techniciens. L'inspection du travail accorde son autorisation pour 151 ouvriers, 33 agents de maîtrise et quatre cadres.

Le P.-D. G. de l'entreprise, M. Antoine Le Blan, avait justifié la nécessité de réduire les activités de sa filature de coton en raison de la situation du marché.

● *Près de trois cents licenciements à Brissonneau Lotz Marine de Nantes.* — La direction de Brissonneau Lotz Marine de Nantes (mille quinze salariés) vient de confirmer officiellement les licenciemets que redoutait, la semaine passée, le personnel. Deux cent quatre-vingt-deux licenciements seront effectifs d'ici le mois de mars.

A Saint-Dié

LA SOCIÉTÉ PELTEX VA CESSER SON ACTIVITÉ

De notre correspondant

Epinal. — L'industrie textile vosgienne perd une nouvelle unité l'usine Peltex de Saint-Dié, qui dépend du groupe de la Compagnie française de l'Afrique occidentale, et est spécialisée dans la fabrication des fourrures synthétiques, va cesser sn activité. M. Milliez, P.-D.G. de l'entreprise, a informé, lundi 23 octobre, le comité d'entreprise « *de la nécessité de demander au conseil d'administration d'entamer immédiatement le processus d'arrêt de l'exploitation* ». La production continuera néanmoins jusqu'à ce que les commandes en cours soient honorées, c'est-à-dire vers la mi-novembre. A compter de cette date, l'ensemble des salariés, soit cent soixante-dix personnes, sera licencié.

Selon la direction, la décision de fermeture a été prise pour des raisons économiques. « *La situation n'a cessé de se détériorer depuis le début de l'année 1975 par suite d'une désaffection progressive de la clientèle et d'une forte concurrence en bas prix en provenance d'Italie.* » Depuis 1975, Peltex a perdu 19 millions de francs. Cette usine construite en 1964 avait compté jusqu'à sept cents salariés en 1969. Depuis, ses effectifs n'avaient cessé de diminuer à la suite de vagues successives de licenciements.

Les possibilités de reconversion du personnel licencié, sont très minces. La région de Saint-Dié est une des plus frappées par le chômage. On y compte une offre pour onze demande d'emploi.

Y. C.

● *Licenciements dans la dernière usine textile de Louviers.* — Les cent quarante salariés de l'entreprise Ugeco (uniformes pour l'armée), la dernière usine textile de la région de Louviers (Eure), qui vient d'être rachetée par le groupe Biderman, seront licenciés à partir du 15 novembre à la suite de la fermeture de l'établissement (*le Monde* du 14 septembre). Les syndicats C.G.T. et F.O. réclament une « table ronde » avec les pouvoirs publics pour examiner des « *solutions de réactivation* » de l'entreprise.

Selon la C.G.T.

LE DÉFICIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE SERA DE 6 MILLIARDS

Les dirigeants de la C.G.T. accusent le gouvernement de dissimuler l'ampleur du déficit du régime général de la Sécurité sociale qui, en 1978, atteindra, selon eux, 6 milliards de francs. Ils condamnent la « *politique de répression* » menée contre les travailleurs pour réduire les frais de santé.

Mme Jacqueline Lambert, secrétaire confédérale, et M. Jean Dubois, membre de la commission exécutive, ont, le 23 octobre, déclaré devant la presse que cette situation était due principalement au chômage, à la « *régression des salaires* » et au poids des « *charges indues* ». Selon eux, le manque à gagner que représente le chômage (pour 1 500 000 salariés) s'élève à 18 milliards de francs par an, tandis que les « *charges indues* », dans lesquelles sont inclus les investissements faits par le régime général de Sécurité sociale pour les équipements hospitaliers, s'élèveront à 30 milliards pour l'année en cours.

La caisse nationale d'assurance-maladie, dans son rapport d'activité pour l'année 1977, a fait état de la situation excédentaire du régime général. Mais, a dit M. Dubois, « *c'est une supercherie* », il n'y a pas de ralentissement de la consommation, mais on a appliqué des majorations de cotisations et une diminution des taux de remboursement, en particulier pour les médicaments. En réalité, la branche maladie serait en déficit de 2 milliards.

C'est pourquoi la C.G.T. souhaite engager une « *réflexion de fond* » sur le problème de la Sécurité sociale, à laquelle participeraient syndicats et patronat, afin de contrecarrer a « *politique malthusienne* » du gouvernement dans ce domaine. Les dirigeants cégétistes regrettent, à ce propos, l'« immobilisme » et les « *différences d'analyse de la C.F.D.T. au niveau d'une action globale et nationale* ».

A Paris

LES CONDUCTEURS DE BENNES A ORDURES REPRENNENT LEUR GRÈVE

Réunis en assemblée générale, le lundi 23 octobre, les conducteurs C.G.T. des bennes à ordures de la Ville de Paris ont décidé de continuer le mouvement de grève commencé mardi dernier et qu'ils avaient suspendu depuis trois jours. Ce mouvement aura lieu, par quartier, jusqu'au vendredi 27 octobre.

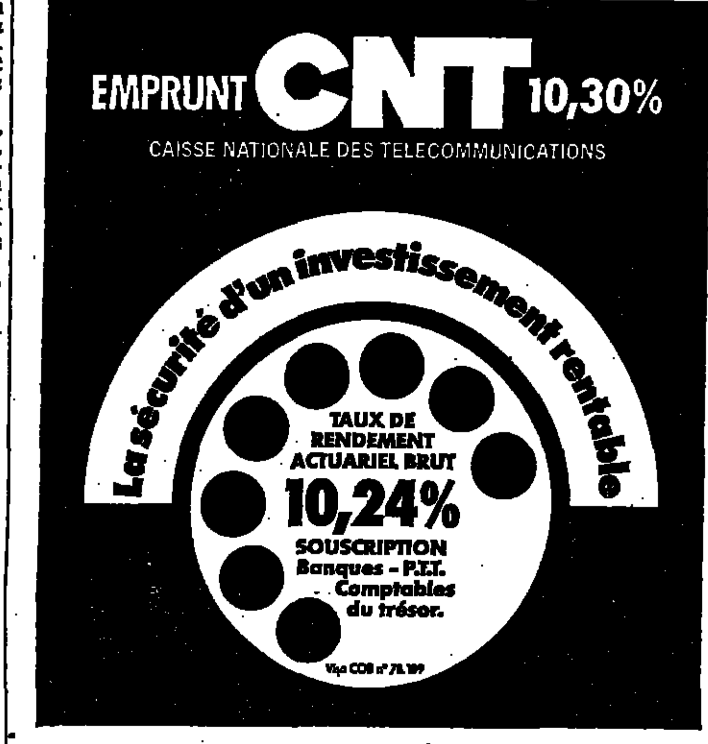
LES CADRES C.F.D.T. : le projet d'assurance-chômage complémentaire de la C.G.C. affaiblit le front syndical.

En proposant une assurance-chômage complémentaire pour les seuls cadres chômeurs, la C.G.C. fait « *une erreur syndicale* », a assuré M. Pierre Vanlerenberghe, secrétaire général de l'Union confédérale des ingénieurs et cadres (U.G.C.) C.F.D.T., au cours d'une conférence de presse réunie lundi 23 octobre à Paris.

« *Que cette proposition soit faite pour masquer les problèmes internes de la C.G.C., c'est une chose*, a poursuivi le responsable cédétiste, *mais qu'elle soit rendue publique à un moment-clé de la négociation sur la réforme de l'indemnisation du chômage, c'est contribuer à affaiblir le front syndical qui cherche à obtenir du patronat et de l'Etat une augmentation de leur contribution.* »

M. Vanlerenberghe a ensuite défini les principales actions que les cadres C.F.D.T. entendent mener dans les prochains mois : extension des contrats précaires qui sont imposés aux jeunes cadres ; propositions pour améliorer le fonctionnement de l'Association pour l'emploi des cadres (A.P.E.C.) et de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) ; développement, avec les cadres, des luttes, notamment « *contre l'accroissement des charges de travail, pour le respect des horaires conventionnels et pour la réduction de la durée du travail* ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



OFFRES PUBLIQUES D'ECHANGE DES ACTIONS

SUPER-MARCHÉS DOC « SMD » ET DOC FRANÇOIS « SDF »

La Banque de l'Indochine et de Suez et la Société séquanaise de banque, agissant pour le compte de la société Docks de France, offrent aux actionnaires des sociétés Super-marchés DOC et DOC François d'échanger toutes les actions qu'ils détiennent contre des actions de la société Docks de France à émettre.

— Pour deux actions Super-marchés DOC portant jouissance courante, il sera délivré une action Docks de France portant jouissance courante ;

— Pour six actions DOC François portant jouissance courante, il sera délivré cinq actions Docks de France portant jouissance courante.

Les actionnaires des deux sociétés concernées désirant échanger leurs actions doivent remettre à leur banquier ou à leur agent de change un ordre d'échange (suivant modèle tenu à leur disposition) et leurs titres au porteur présentés à l'échange ou leurs certificats nominatifs accompagnés d'un bordereau de conversion au porteur.

Les conseils d'administration des sociétés Super-marchés DOC et DOC François ont, au cours d'un conseil d'administration tenu le 4 octobre 1978, formulé un avis favorable sur cette opération.

Date limite de l'offre : 24 novembre 1978.

Une note d'information revêtue du visa de la Commission des opérations de Bourse (n° 78-125 du 18 octobre 1978) peut être obtenue sans frais auprès des établissements bancaires et des agents de change.

PECHELBRONN

ABSORPTION DE M.L.S. PARTICIPATIONS ET DE DIVERSES FILIALES

Au cours de sa réunion du 18 octobre, le conseil d'administration a approuvé le projet d'un traité d'apport-fusion aux termes duquel seraient regroupées sur Pechelbronn la Société M.L.S. Participations ainsi que diverses filiales : Société française de sablières, A.C.M.O., Finacrans et Financière du Dauphiné, Compagnie des Hauts Fourneaux de Chasse et trois de ses filiales. Les conseils de M.L.S. Participations et des diverses filiales avaient approuvé auparavant les modalités de cette opération.

Sous réserve de vérification par les commissaires et de l'approbation par les actionnaires des sociétés concernées, les parités d'échange s'établiraient ainsi :

— 5 actions Pechelbronn pour 2 actions M.L.S. Participations ;
— 9 — Pechelbronn — 1 — Société française de Sablières ;
— 2 — Pechelbronn — 1 — A.C.M.O. ;
— 2 — Pechelbronn — 1 — Finacrans ;
— 1 — Pechelbronn — 1 — Société financière du Dauphiné ;
— 2 — Pechelbronn — 1 — Hauts Fourneaux de Chasse.

L'approbation définitive des opérations sera soumise aux actionnaires de Pelchelbronn, qui seront convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 20 décembre.

Les actions rémunérant les apports porteront le capital de Pechelbronn de 141 232 000 francs à 175 242 750 francs. Elles seront créées jouissance du 1er janvier 1978.

A la suite de ces absorptions, la situation nette de Pelchelbronn, avant affectation des résultats de l'exercice 1978, sera de 415 951 000 F contre 295 198 000 F au 31 décembre 1977, pour un nombre de titres porté de 2 824 640 à 3 504 855.

B I S S.A.

CENTRALE INTERNATIONALE DES SERVICES

SOCIETE MERE

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 octobre 1978, a examiné la situation provisoire au 30 juin 1978 de BIS S.A., société holding, dont le résultat net atteint 15 402 578 F. Il n'est pas comparable au résultat net de la même période 1977, en raison du changement intervenu dans les structures juridiques.

Les revenus de BIS S.A. représentant, au 30 juin 1978, 18 531 309 F, et sont principalement constitués des dividendes reçus.

GROUPE BIS

Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé du groupe BIS, pour le premier semestre 1978, atteint 581 126 678 F, en progression de 32 % sur le premier semestre 1977.

Cette progression est due non seulement à l'intégration des nouvelles filiales :

— WELLS MANAGEMENT CORPORATION, spécialisée dans la recherche de cadres supérieurs, le recrutement de personnel et le travail temporaire aux Etats-Unis ;
— S.C.R.L. FRANCE S.A., spécialisée dans la prévention et le traitement des impayés.

Mais également à l'évolution du chiffre d'affaires des autres sociétés du groupe, par rapport au premier semestre 1977, notamment :

— PIGIER (enseignement privé) : + 25 % ;
— T.M.G. (sous-traitance technique) : + 18 % ;
— BIS FRANCE (travail temporaire) : + 18 %.

La part du groupe dans le résultat net consolidé est de 19 152 937 F progressant de 22 % sur le premier semestre 1977, les intérêts minoritaires représentent 702 550 F contre 183 248 F pour la même période.

Les résultats consolidés sont influencés par les facteurs suivants :

— l'achat de l'immeuble abritant le siège social a généré, au cours de cette période, des charges exceptionnelles, mais permettra dès le prochain exercice de réaliser d'importantes économies de loyers ;
— la réglementation des prix du travail temporaire en France n'a pas permis pendant cette période de compenser les hausses successives de salaires et de charges sociales.

Pour le second semestre de l'exercice 1978, comparées à la période correspondante de 1977, les progressions en chiffre d'affaires et résultat net consolidés devraient être du même ordre que celles du premier semestre.

NOUVEAU SIEGE SOCIAL :
26-28, rue de Madrid, 75008 PARIS, tél. 293-50-44

INDOSUEZ

Un accord de financement d'un montant de 10 millions de francs français a été signé à Paris, le 3 octobre 1978, entre, d'une part, la Banque nationale de Guinée-Bissau (Banque centrale de Guinée-Bissau), d'autre part, la Banque de l'Indochine et de Suez, la Banque franco-portugaise et la Société générale.

Cet accord vise à développer les relations économiques entre les deux pays, en particulier par le biais de financements spécifiques accordés pour les achats de biens et équipements d'origine française.

FONCINA

Les loyers acquis au cours du troisième trimestre de 1978 s'élèvent à 6 919 280 F (contre 6 255 383 F pour la même période de 1977), ce qui, pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours, porte le total à 20 579 533 F (contre 18 826 011 F au 30 septembre 1977).

PARIBAS — FRANCE - ÉPARGNE (SICAV)

	30-6-1978	30-9-1978
Actif net (M.F.)	40.87	40.29
Répartition :	%.	%
— Act. franç. ..	17,4	24,3
— Act. étrang. ..	35,1	33,4
— convert. ..	1	0,3
— autres	29,9	31,9
— Obl. étrangères	6,8	5,2
— Liquidités	9,8	4,9
	100	100
Nombre d'act. en circ.	243 141	222 235
Val. de l'act. (F)	168,28	181,31

FROMAGERIES PAUL-RENARD

La situation provisoire au 30 juin 1978 fait ressortir un bénéfice net après impôt de 1,194 million de francs contre 0,410 million de francs au 30 juin 1976, après prise en charge d'une provision pour amortissements de 3,045 millions de francs contre 2,823 millions de francs et d'une provision pour impôts de 1,418 million de francs contre 0,625 million de francs. Le chiffre d'affaires à fin juin est en progression de 13 %.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

ENTREPRISE SONATRACH

Division Hydrocarbures

AVIS DE PROROGATION DE DÉLAI

Les Sociétés intéressées par l'Appel d'Offres National et International relatif aux équipements de grandes cuisines à (HASSI-MESSAOUD - HASSI-R'MEL - RHOURDE-NOUSS - TIN-FOUYE et IN-AMENAS).

Sont informées que la date limite de dépôt des Offres fixées initialement du 25-10 1978 est prorogée au 25-11-1978.

SOCIAL

Libres opinions

Pour la réintégration de Pierre Fleurence

par JEAN-PAUL MURCIER (*)

TROIS mois de prison ferme pour avoir refusé la réintégration de Pierre Fleurence : cette décision du tribunal correctionnel de Saint-Etienne a surpris. Car il coûte moins cher en général de licencier irrégulièrement un délégué syndical, de refuser sa réintégration et de le contraindre au chômage pendant plusieurs années que d'être jugé en flagrant délit pour vol à la tire ou à la roulotte.

Ainsi, la sanction pénale en cas d'entrave aux libertés syndicales a tendance à s'aggraver. D'une amende de quelques centaines de francs, parfois avec sursis, on est passé à des peines de prison toujours avec sursis, de quelques jours puis de quelques mois. Dans l'affaire Leleu, le tribunal correctionnel de Béthune a prononcé une peine de prison ferme. Le tribunal correctionnel de Saint-Etienne y est venu lui aussi dans l'affaire Fleurence.

Dans cette lente prise de conscience de la gravité du délit d'entrave, la presse a joué un rôle important, les syndicats aussi. Pour la C.F.D.T., par exemple, le procès pénal est l'occasion d'un débat public sur la vie des travailleurs à l'usine, sur leurs conditions de travail, sur les pratiques répressives des directions. Il est aussi l'occasion d'un affrontement entre, d'une part, la logique patronale, qui s'appuie sur la propriété privée des moyens de production et les droits que l'employeur tient de la conclusion du contrat de travail, et, d'autre part, la logique des travailleurs, qui exige la protection des conquêtes ouvrières et le respect de leurs droits et de leurs libertés.

La clarification des enjeux du procès pénal conduit les juges mieux informés à une répression plus sévère.

L'affaire Fleurence présente à cet égard un intérêt exceptionnel. C'est en 1969 que ce délégué C.F.D.T. se trouve illégalement licencié et réduit au chômage. Malgré sa qualification de chef comptable, il ne retrouvera jamais d'emploi dans son métier. Perte d'un emploi à laquelle s'ajoute, malgré l'indemnisation allouée par la cour d'appel de Lyon en 1976, une importante perte de ressources.

Situation d'autant plus scandaleuse qu'avant son licenciement Pierre Fleurence avait été — on s'en souvient — l'objet de brimades (effectuer à longueur de journées des multiplications et des divisions sans intérêt pratique pour l'entreprise), qui avaient révolté la presse et l'opinion publique.

Les plus hautes juridictions de notre pays se sont penchées sur cette affaire : le Conseil d'Etat d'un côté, la Cour de cassation de l'autre. Elles sont d'accord : Pierre Fleurence a été l'objet de brimades intolérables, son licenciement est irrégulier, il a droit à sa réintégration. Mais Pierre Fleurence est toujours dehors.

Il a bien été réintégré le 1er août 1975, mais cette réintégration, qui s'est produite pendant les vacances du reste du personnel, n'a duré que deux heures trente, de 14 h. 30 à 17 heures. Prié de partir lui-même en congé, Pierre Fleurence sera à nouveau licencié quelques jours plus tard. La société des Aciéries du Forez, qui l'emploie, s'est coupée en deux. L'une n'emploie que huit personnes, et cette société n'a pas besoin de lui : la comptabilité est assurée par une entreprise extérieure.

Ce sont cette mise en scène, cette réintégration-bidon, ce défi porté à la justice, qui sont dénoncés par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne et expliquent la sévérité de sa condamnation.

Pierre Fleurence continue de réclamer sa réintégration, une réintégration qui soit vraie, sincère, durable. Il y a droit. Les juges respond dans la logique des travailleurs à une exigence profonde : doivent l'imposer.

C'est que la réintégration dans le mandat et dans l'emploi correspond dans la logique des travailleurs, à une exigence profonde : celle de la protection du droit syndical et des libertés collectives des travailleurs. Cette protection n'existe pas réellement si l'employeur peut mettre à la porte un délégué dont il ne veut plus et l'y maintenir en se bornant à lui verser une somme d'argent.

Aussi de grandes batailles ont-elles été menées par les travailleurs — qui ne se souvient de l'affaire Guy Robert ? — pour imposer au patronat cette réintégration (1). A compter de 1972, celle-ci a été admise progressivement par les tribunaux. Des progrès concrets ont pu être réalisés sur le terrain, sous l'effet conjugué du rapport de forces et des décisions judiciaires.

Une autre vérité est alors apparue. Ce qui porte atteinte au crédit des patrons, c'est le refus de certains d'entre eux de toute présence syndicale dans l'entreprise et leur rébellion contre les décisions de justice — et non pas l'acceptation de la réintégration en cas de licenciement irrégulier. Cette réintégration est une exigence profonde de la justice sociale, que l'autorité patronale peut reconnaître et accepter, sans se renier.

(*) Responsable du service juridique de la C.F.D.T.

(1) Il fallut vingt-neuf procès et vingt-six mois de procédure pour qu'en 1972 M. Guy Robert, secrétaire du syndicat C.F.D.T. de l'usine SAVIEM de Caen-Blainville, obtienne sa réintégration.

PRESSE

A New-York

La « presse instantanée » remplace les journaux en grève

De notre correspondant

New-York. — Le public new-yorkais dispose de titres de remplacement quand ses quotidiens habituels lui manquent. Le *New York Times* et le *Daily News*, en grève depuis les premiers jours du mois d'août, ont laissé la place sur les présentoirs à deux tabloïds, le *Daily Press* et *City News*. Le *New York Post*, qui a reparu la semaine dernière, avait été remplacé par le *Daily Metro*. Celui-ci a disparu à la reparution du *Post*, conformément aux accords passés avec le directeur du *Post*, Rupert Murdoch.

Le *New York Times* a même eu la semaine dernière un successeur d'un jour qui lui ressemblait comme un frère, *Not the New York Times*. Tout le journal, employant la typographie, la mise en pages et le style du *New York Times*, était un pastiche du grand quotidien new-yorkais. Sous divers pseudonymes, tels Joseph Toaster ou Fauna Lewis (sans rapport, bien sûr, avec la correspondante du *New York Times* à Paris Flora Lewis), des journalistes et des écrivains, aidés par les équipes du *National Lampoon* (mensuel humoristique) et du *Village Voice* (hebdomadaire new-yorkais « d'avant-garde »), se sont offerts vingt-quatre pages d'humour farfelu. Le numéro daté 16 octobre a été vendu 1 dollar et a disparu des kiosques en un après-midi. Le principal titre de la « une » est accompagné d'une photo montrant le pont Queensboro cassé en deux : il se serait effondré sous les dix mille coureurs du marathon de New-York (l'épreuve a lieu annuellement, cette année le 22 octobre, mais les coureurs ne sont que six mille). A droite de la première page, la mort du pape Jean Paul Jean Paul Ier fait également la « une ». Originaire de Liverpool, il n'aurait régné que dix-neuf minutes, s'effondrant sur les microphones pendant sa première bénédiction, place Saint-Pierre. Un peu plus bas dans la page, un titre sur deux colonnes annonce que, devant ces morts en série, le Vatican considère sérieusement l'hypothèse d'une conspiration et « *déploie lès gardes suisses aux frontières défendables* ». A l'intérieur, d'autres nouvelles sportives, littéraires ou internationales sont traitées avec le même sérieux dans l'absurde.

Un casse-tête : la distribution

Pour les titres moins fugitifs que sont le *Daily Press* et *City News*, il ne s'agit pas d'un jeu, mais d'une opération financière qui doit rapporter beaucoup en peu de temps. Certaines équipes se sont déjà fait une réputation dans ce genre d'opération. Ainsi les frères Stern, qui ont déjà réalisé des « journaux de grève » à Detroit et à Baltimore et qui ont monté le *Daily Press* en quelques semaines. Ils annoncent un tirage de 400 000 exemplaires, soit 100 000 de moins que le *New York Post* avant la grève. Leur technique ? De l'argent, une science des négociations « sur le tas » avec les distributeurs et sous-traitants d'imprimerie, qui ne veulent pas fermer boutique pendant la grève des grands journaux. Peu d'informations dans ces journaux, qui « bouclent » beaucoup plus tôt que les quotidiens ordinaires. Leurs rédacteurs, assemblés à la hâte, couvrent tant bien que mal la scène new-yorkaise et, pour tout le reste, recourent aux dépêches d'agences. Peu importe, semble-t-il : ils offrent un support aux annonceurs publicitaires, qui en ont désespérément besoin à un moment de l'année où les dépenses des consommateurs augmentent rapidement. Le public, abusé par un peu d'encre autour d'une photo, peut satisfaire à une habitude d'achat profondément enracinée. De fait, les frères Stern ou Chris Hagedorn, le patron du *City News*, concentrent leurs efforts sur un point : la distribution, qui est un casse-tête aux Etats-Unis comme en France. Il faut que le « journal de grève » se trouve exactement aux mêmes endroits qu'un de ceux qu'il remplace. D'où des négociations serrées avec les distributeurs du *New York Times* ou du *Daily News*, et quelques cadres débauchés à grand renfort de dollars.

Quand les grands journaux new-yorkais reparaîtront, les « squatters » feront leurs valises. Rien ne sera calme pour autant, car, à l'exception du *New York Times* (environ 800 000 exemplaires par jour), la concurrence entre le *Daily News* et le *New York Post* est sévère. Rupert Murdoch, le directeur du *Post*, un Australien qui est aussi propriétaire du *Sun* de Londres, avait déjà commencé à faire reparaître son journal, alors que ses concurrents étaient toujours en grève. Devant des difficultés surgies dans les négociations entre ceux-ci et les syndicats, il a décidé de lancer immédiatement un projet qu'il préparait depuis un an : *The Daily Sun*, un tabloïd qui sera vendu 10 cents (environ 45 centimes) et sera disponible dans les kiosques en fin d'après-midi. Il devrait, selon Murdoch, s'adresser à une clientèle plus jeune que les journaux existants et recourir largement à la photographie.

Neutraliser les ouvriers

En attendant, la grève déclenchée sur l'introduction du matériel moderne d'impression qui semblait devoir se régler rapidement, la semaine dernière, empêche toujours la sortie des « vrais » quotidiens new-yorkais.

Dans le passé, les linotypistes du *New York Times* ont obtenu la sécurité de l'emploi quoi qu'il arrive. Cette fois, ce sont les rotativistes et le personnel employé aux presses des journaux new-yorkais qui poursuivent le même but. Ce que les patrons de presse négocient, au fond, c'est la possibilité d'écarter ces ouvriers de leur outil de travail devenu désuet, afin de pouvoir remplacer celui-ci.

Il y a quatre ans, les syndicats des linotypistes du *New York Times* devaient se résoudre à accepter l'introduction progressive des techniques de photocomposition. En échange, ils obtenaient une garantie d'emploi à vie pour les syndiqués, plus des gratifications et des conditions de retraite sans équivalent dans le reste du pays. Une fois admis, l'usage de la photocomposition a produit rapidement ses conséquences, qui, poussées à l'extrême, confient aux journalistes — avec la complicité du clavier, de l'écran de visualisation et de l'ordinateur — le travail de composition, qui était jusqu'ici du ressort des linotypistes. Il ne reste à ceux-ci que la tâche de coller les textes composés sur les pages-maquettes. Et encore, cette dernière opération, sans commune mesure avec le savoir-faire qu'ils avaient acquis au terme d'un long apprentissage, sera vraisemblablement, dans un proche avenir, réalisée électroniquement...

Le 4 juillet dernier, indique M. Raskin, qui avait été longtemps le chroniqueur syndical du *New York Times*, et qui vient de publier une étude sur ce sujet dans la revue *Atlantic Monthly*, le *Times* vendait trente et une linotypes qui lui restaient. Achetées à l'origine pour environ 2 millions de dollars, elles ont été cédées pour quelques milliers de dollars seulement. La photocomposeuse utilisée au *Times* produit un millier de lignes de journal à la minute, soit l'équivalent de ce que pourraient produire deux cents linotypistes travaillant côte à côte.

Aucun des linotypistes, dont le travail a perdu sa raison d'être en juillet, n'est cependant tenu de quitter le journal. L'accord conclu entre son syndicat et le *Times* ne lui impose pas de date de départ en retraite, et son salaire est garanti au-delà de la convention collective actuelle, qui se termine en 1984. La note paraît sévère pour l'employeur. Mais celui-ci estime qu'il a désormais neutralisé l'atelier de composition, et que c'en est presque fini de la composition typographique.

Le conflit devait inévitablement toucher un autre stade de la fabrication d'un journal : l'impression. Dans ce domaine, les syndicats ne s'étaient pas opposés à une modernisation partielle du matériel, mais avaient imposé dans leur convention collective le maintien en place du personnel maximum. Les employeurs new-yorkais, qui sont passés en quelques années de la défensive à l'offensive — en partie parce que la situation économique de la presse américaine est bonne, — cherchent à trouver avec les rotativistes et les ouvriers de cette branche une solution comparable à celle qu'ils avaient obtenue avec les linotypistes. Ce sont eux qui ont acculé les quelque cinq cent cinquante rotativistes de leurs trois grands journaux à la grève au mois d'août : ils entendaient réviser les règles de travail existantes afin de pouvoir réduire de 70 % les effectifs des salles de rotatives et supprimer les avantages acquis.

A cet égard, l'expérience du *Washington Post* est significative. Elle montre à quel point on peut réduire drastiquement le nombre des rotativistes. C'est ce que voulaient faire les propriétaires du *Post* en octobre 1975. Et c'est ce que les syndicats ouvriers du journal tentèrent d'empêcher en déclenchant une grève à ce moment. Le *Post* avait pu moderniser son matériel d'impression, et les conditions d'entretien et de surveillance que les syndicats avaient obtenues pour celui-ci étaient à la fois exagérées et douteuses.

Vers une retraite dorée

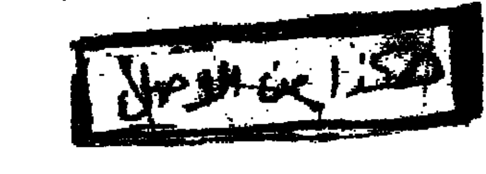
Le nombre d'heures supplémentaires que le *Post* devait payer à ses rotativistes augmentait de 50 % le salaire de ceux-ci. Depuis que le travail a repris, trente-cinq hommes font l'essentiel du travail qui occupait, à plein temps avant la grève, cinq fois plus d'ouvriers. Il ne reste que cent quatre-vingt-quatre hommes aux rotatives sur les deux cent cinq qui y travaillaient auparavant, et il n'y a pratiquement plus d'heures supplémentaires. Trente seulement des anciens rotativistes travaillent encore au *Post*, et tous ont quitté leur syndicat.

A New-York, les patrons de presse ne peuvent songer à employer la manière forte, mais les syndicats du Livre ne sont plus assez puissants pour maintenir le *statu quo*. Ils doivent accepter, la mort dans l'âme, d'aller vers une retraite dorée. Tel est le sens général de l'accord de principe intervenu entre patrons et syndicats à la fin de la semaine dernière, et dont les détails doivent être négociés avant que le travail ne reprenne.

Selon cet accord de base, les patrons garantiraient la sécurité de l'emploi totale à tous les ouvriers travaillant aux presses des trois grands journaux (le *New York Post*, bien qu'il ait reparu avant les autres, a accepté par avance de respecter les conclusions des négociations en cours). Cet accord serait valable jusqu'en 1984. En échange, les rotativistes accepteraient d'augmenter la productivité et de réduire le nombre des ouvriers affectés aux machines. Enfin, ceux qui partiraient en retraite ne seraient pas remplacés.

ALAIN-MARIE CARRON.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
23 OCTOBRE

La baisse s'accélère

Bien amorcé à la veille du week-end, le mouvement de repli s'est sensiblement accéléré lundi à la Bourse de Paris, dernier jour du mois boursier d'octobre. Relativement actif, le marché s'est orienté à la baisse dès le début de la séance et l'indicateur instantané a terminé à — 1,65 %.

Aucun compartiment n'a échappé à un mouvement général, dont le déroulement semblait très bien réglé, et près de 140 valeurs ont fléchi (sur 170 environ). Les pertes les plus sévères ont été subies par Paris-France, Olida, Prénatal et B.S.N. qui ont cédé encore plus de 5 %.

Sur quatre semaines, les valeurs françaises n'en conservent pas moins (en moyenne) une pas moins (en moyenne) une légère avance de 1,5 % environ.

La série de grèves annoncées pour cette semaine, la chute continue du dollar sur les marchés des changes, l'effondrement des cours à Wall Street... Le paysage socio-économique ne se prêtait guère à un redressement de la Bourse. Aux ventes de précaution motivées par ces événements sont venus s'ajouter les dégagements techniques opérés par quelques spéculateurs à terme, et les pressions à la baisse exercées par des investisseurs institutionnels, qui, selon des professionnels, ne se sont pas ralenties. Mardi, en effet, s'ouvre un nouveau mois de crédit. « Pourquoi ne pas l'entamer à des nouveaux cours plus attrayants », se demandaient certains professionnels.

Sur le marché de l'or, le lingot pas profité de la faiblesse de la devise américaine, et s'est établi à 30 980 francs, en recul de 110 francs. Quant au napoléon, il a cédé 2,90 francs à 267 francs. Le volume des transactions est resté à peu près stable à 8,21 millions de francs contre 8,94 millions.

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 6 7,8 %

LONDRES

Les ouvriers de Vauxhall s'étant prononcé contre un mouvement de grève, le marché apparaît rassuré et se redresse mardi matin. L'indice des industrielles progresse de 2,4 points, à 498. Irrégularité des pétroles. Tassement des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 226 30 contre 226 75

VALEURS	CLOTURE 23 10	COURS 24 10
Beecham	686 ...	681 ...
British Petroleum	894 .	898 ..
Courtaulds	120 ...	121 ...
De Beers	384 ..	378 ..
Imperial Chemical	391 ...	392 ..
Rio Tinto Zinc Corp.	257 ...	255 ..
Shell	573 ...	575 ...
Vickers	190 ...	189 ...
War Loan 3 1/2 %	31 3/4	31 3/4
*West Driefontein	32	31
*Western Holding	29 5/16	27 7/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

SAUPIQUET. — Perte nette pour le premier semestre de 1978 : 1,28 million de francs contre un bénéfice de 4,45 millions de francs un an plus tôt.

ÉTABLISSEMENTS A. HERLICQ. — Bénéfice au 30 juin 1978 (avant impôts) : 14,2 millions de francs contre 14,97 millions au 30 juin 1977.

F. M. LABINAL. — Bénéfice consolidé avant impôt du groupe au 30 juin 1978 : 15,80 millions de francs contre 10,80 millions au 30 juin 1977.

SOLEX. — Bénéfice net consolidé du premier semestre 1978 : 1,37 million de francs contre 7,07 millions un an plus tôt.

BIS S.A. — Part du groupe dans le bénéfice net consolidé au 30 juin 1978 : 19,15 millions de francs (+ 22 % par rapport au chiffre réalisé au 30 juin 1977).

C.I.I. - HONEYWELL - BULL. — Le bénéfice net consolidé de l'exercice 1978 pourrait être supérieur de 25 à 30 % à celui de l'exercice précédent.

C. I. T. - ALCATEL. — Bénéfice net au 30 juin 1978 : 42,45 millions de francs contre 38,70 millions un an plus tôt.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	20 oct.	23 oct.
Valeurs françaises	161,5	158,6
Valeurs étrangères	103,7	102,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	91,2	90,2

NEW-YORK

Léger redressement technique

Comme certains s'y attendaient, après l'effondrement des cours de la semaine dernière, un léger redressement technique est intervenu lundi à Wall Street. L'indice Dow Jones, qui avait cédé près de 60 points en l'espace de cinq séances, est parvenu à en regagner 1,65 pour s'établir à 839,66.

Le nombre de baisses est cependant resté nettement supérieur à celui des hausses (l'indice Dow Jones ne comprend qu'une trentaine de valeurs) puisque sur 1922 titres traités, 1 070 ont encore fléchi. Quant au volume des transactions, il a légèrement diminué à 36,25 millions d'actions échangées contre 43,67 millions à la veille du week-end. Ce ralentissement du rythme des ventes a facilité la tâche des investisseurs institutionnels chargés de redresser un peu la cote...

Autour du Big Board, néanmoins, beaucoup doutent de la persistance de ce mouvement. Peu après la séance, en effet, il a été annoncé que la Chemical Bank avait fixé son taux de base (prime rate) à 10,25 % contre 10 % la semaine dernière. Si l'on ajoute à cela que le programme anti-inflationniste de la Maison Blanche ne fait guère l'unanimité des milieux d'affaires...

VALEURS	COURS 18 10	COURS 19 10
Alcoa	47 1 2	48 1/4
A.T.T.	61 1 8	62 ...
Boeing	60 7 8	60 5 8
Chase Manhattan Bank	33 3 8	33 1 2
Du Pont de Nemours	130 ...	130 7 8
Eastman Kodak	60 ...	61 ...
Exxon	49 7 8	49 3/8
Ford	44 1 8	44 ...
General Electric	48 3 4	48 1/8
General Foods	32 3/4	32 1 2
General Motors	62 1 2	62 3 8
Goodyear	18 7 8	18 3 8
I.B.M.	277 1 8	278 3 8
I.T.T.	28 7 8	28 5 8
Kennecott	26 5 8	28 1 8
Mobil Oil	67 3 8	66 1 4
Pfizer	32 5 8	32 1 2
Schlumberger	85 3 8	88 1 4
Texaco	23 3 4	23 3 8
U. A. L. Inc.	32 7 8	34 1 8
Union Carbide	38	37 3 4
U.S. Steel	25 1 8	25 1 8
Westinghouse	20 ..	19 3 4
Xerox	51 1 8	52 7,8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23 10	24 10
1 dollar (en yens)	181 ..	182 25

BOURSE DE PARIS - 23 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

HORS COTE

[illegible]

SICAV

[illegible]

MARCHÉ A TERME

[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23 10	COURS DES BILLETS
[illegible]			

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23 10
[illegible]		

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DANS LE PUY-DE-DOME

M. Giscard d'Estaing : la France doit adapter ses structures et ses méthodes aux nouvelles données de la compétition mondiale

Clermont-Ferrand. — Estimant que « ce qui est important, ce sont les promesses tenues », le président de la République est venu vérifier, mardi 24 octobre, dans le Puy-de-Dôme, la mise en œuvre du plan de développement du Massif Central. M. Giscard d'Estaing avait présenté, le 29 septembre 1975, devant le conseil régional d'Auvergne réuni au Puy, ce plan, qui vise essentiellement au « désenclavement » routier de la région. Le chef de l'État a inauguré, mardi en début de matinée, les déviations de Veyre et d'Authezat sur la route nationale 9, et le tronçon Clermont-Ferrand-Thiers de l'autoroute B-71.

M. Giscard d'Estaing a ensuite été reçu à l'hôtel de ville de Clermont-Ferrand par le maire, M. Roger Quilliot, sénateur (P.S.) du Puy-de-Dôme. C'était la première visite officielle d'un président de la République dans la capitale auvergnate depuis celle du général de Gaulle en 1960. La municipalité d'union de la gauche était présente au côté du maire, pour accueillir le président de la République. Toutefois, le parti socialiste et le parti communiste s'étaient joints aux syndicats pour appeler à une manifestation place de Jaude. Les élus communistes ont souligné qu'ils « ne cautionnent pas tout ce qui se rapporte aux préparatifs et à la tenue de la réception » du chef de l'État, en particulier, les mesures de sécurité prises aux abords de l'hôtel de ville.

Plusieurs centaines d'élèves des lycées et C.E.T. en grève de la ville ont défilé en tête du cortège qui s'est formé une heure avant l'arrivée de M. Giscard d'Estaing à Clermont-Ferrand. Au total, près de deux mille personnes environ participaient à cette manifestation qui s'est déroulée sans incident. — P. J.

(Lire nos informations page 9.)

M. Roger Quilliot, sénateur socialiste du Puy-de-Dôme et maire de Clermont-Ferrand, a déclaré, mardi 24 octobre, en accueillant le président de la Républinque : « *Le suffrage universel a fait de vous le chef de l'État, comme il nous a confié le soin de gérer cette ville ; dès lors que vous inauguriez deux tronçons de voie rapide ou d'autoroute aboutissant à la capitale régionale, il était naturel et démocratique que celle-ci vous acueille par la voix de son maire. J'avais eu, voici un peu plus d'un an, à regretter que le premier ministre, lors d'une visite dans notre ville ne m'ait pas accordé le temps d'un entretien et mon conseil municipal s'était associé à ce regret* (1). *Nous ne pouvons qu'être sensible à votre visite.* »

M. Quilliot parle ensuite du plan Massif Central et de la réforme des collectivités locales.

Le président de la République a répondu : « *J'ai eu souvent l'occasion ces derniers temps de parler de la France ou de m'exprimer au nom de la France. Vous ne m'en voudrez pas si, aujourd'hui, je vous parle surtout de l'Auvergne.* »

M. Giscard d'sEating a d'abord relev que les engagements qui avaient été pris voici trois ans sur le programme routier ont été tenus : « *Les crédits annoncés ont été ouverts et intégralement affectés : 875 millions de francs pour les quatre années 1975 à 1978* », a-t-il remarqué; des éléments importants sont achevés : l'autoroute B 71, de Clermont-Ferrand et Issoire : enfin, cet effort « *n'a pas empêché l'engagagement simultané de travaux sur les points les plus sensibles disséminés sur toute la longueur des itinéraires prioritaire, c'est-à-dire dans tout le Massif Central* ».

M. Giscard d'Estaing a ajouté : « *Les engagements ont donc été tenus. Cette observation ne s'applique pas seulement aux infrastructures routières : elle s'applique à l'ensemble des transports* », en particulier ferroviaires et aériens.

Mais cet effort doit être poursuivi, a souligné le président de la République pour, dans un premier temps, achever les grands axes. Ils seront, d'autre part, complétés : « *J'ai demandé*, a-t-il déclaré, *au ministre de l'intérieur de préparer un programme spécial de désenclavement hivernal du Massif Central. Ce programme atteindra un rythme de croisière en 1980, mais dès 1979, 5 millions de francs seront consacrés à des aménagements de chaussées permettant de faciliter les opérations de déneigements et de désenclavement.*

» *La France connaît une période de forte tension économique : elle doit adapter ses structures et ses méthodes aux nouvelles données de la compétition mondiale. Or, dans cette tension, l'Auvergne résiste assez bien. Les Auvergnats résistent avec les qualités que nous leur connaissons : le courage, le sens des réalités et ce sens aigu de l'économie qui consiste à bien appliquer ses ressources sur les points où elles peuvent produire davantage.*

» *Certes, l'Auvergne n'est pas épargnée par les problèmes de reconversion (...) ; certaines activités comme les mines sont en voie de régression. Il en résulte des problèmes sociaux difficiles et parfois douloureux qu'il faut traiter avec attention et justice. Mais l'économie auvergnate donne aussi des signes de bonne santé. Si le nombre des demandeurs d'emplois a sensiblement augmenté, l'Auvergne demeure l'une des régions où le taux d'inactivité par rapport à la population totale est le moins élevé. Le pacte de l'emploi de 1977 a intéressé près de quatre mille jeunes et a eu des effets durables.* »

Le chef de l'État a relevé d'autre part que « *le niveau des créations d'emplois traduit le dynamisme de beaucoup d'entreprises* » et que l'Auvergne « *est une des rares régions qui connaît une reprise du secteur du bâtiment et des travaux publics* ».

Afin de « *renforcer le rayonnement culturel de Clermont-Ferrand* », M. Giscard d'Estaing a annoncé la transformation de l'École nationale d'agronomie en un institut d'économie montagnarde et le développement de l'unité pédagogique d'architecture de l'université. D'autre part, la capitale régionale bénéficiera d'une priorité pour la décentralisation d'un grand service public ou para-public.

Répondant à M. Quilliot, le président de la République a ajouté : « *Vous avez évoqué, monsieur le maire, les problèmes financiers des grandes villes. Nous nous en sommes déjà entretenus lorsque je vous ai reçu au début de l'été avec l'association des maires des grandes villes de France. Je vous confirme les propos que je vous avais tenus. La loi cadre sur le développement des responsabilités locales supprimera les tutelles administratives, financières et techniques qui pèsent sur les départements et les communes. Elle comportera une redistribution très large des compétences respectives de l'État et des collectivités locales. Cette loi dotera les communes comme la vôtre de ressources supplémentaires, autonomes et évolutives.*

» *J'ajoute pour les élus ruraux présents ici que le projet de loi sur la réforme de V.R.T.S. déjà déposé devant le Parlement contient les garanties d'une dotation minimum de fonctionnement pour les petites communes de montagne handicapées notamment par la longueur de leur voirie.* »

(1) En mars 1978.

Ancien député du Loir-et-Cher

M. ROBERT PESQUET ARRÊTÉ DANS LE CALVADOS

M Robert Pesquet, soixante et un ans, ancien député (Républicain social puis apparenté au groupe poujadiste) du Loir-et-Cher, de 1956 à 1958, a été interpellé, dimanche 22 octobre, par la police à Beuvron-en-Auge (Calvados), où il rendait visite à son ancienne épouse. L'ancien député, qui a tenté vainement de prendre la fuite, est sous le coup de deux mandats d'arrêt. Le premier concerne une escroquerie et une infraction à la législation sur les chèques ainsi qu'une usurpation d'état civil, ce qui lui avait valu une condamnation à cinq ans de prison par défaut le 7 janvier 1972 par le tribunal de Caen. D'autre part, la treizième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris avait ordonné, le 24 janvier 1975, l'arrestation de M. Pesquet, après l'avoir condamné pour falsification de documents administratifs, usage de faux, escroquerie et falsification de chèques.

M. Pesquet avait gagné Alger lors des événements de mai 1958. En 1962, il avait commandé, dans le Calvados, un petit groupe d'activistes se réclamant de l'O.A.S., sous le nom d'emprunt de Lenormand. Il est surtout connu pour avoir été mêlé à l'attentat fictif contre M. François Mitterrand le 16 octobre 1959, dans les jardins de l'Observatoire a Paris.

DURCISSEMENT DANS LA GRÈVE DES MARINS

Un plan de transport d'urgence pour la Corse par avions militaires

Tandis que la grève des marins de l'ensemble de la flotte française lancée par la C.G.T. et la C.F.D.T. continue et alors que le trafic portuaire a été gravement perturbé lundi 23 octobre par la grève des dockers, le comité central des armateurs de France (C.C.A.F.) a publié un communiqué dans lequel il exprime « *le sentiment de démesure ressenti par l'armement français face à ce mot d'ordre d'une extrême gravité et aux conséquences dommageables* ».

Mais c'est la desserte de la Corse qui préoccupe le plus les pouvoirs publics, même si une partie des marchandises nécessaires à l'île peut être acheminée par avion. Si la situation dans la marine marchande ne s'améliorait pas rapidement, le gouvernement pourrait mettre en place un plan d'urgence de transports, inspiré du schéma prévu par les autorités civiles et militaires pour les transports essentiels en temps de crise.

M. Yves Burgalat, préfet de la région Corse, vient de demander au premier ministre la mise en place d'un plan de transport d'urgence par avions-cargos militaires Transall. Ce plan est susceptible de s'appliquer dans les prochaines quarante-huit heures. La décision devait être prise, ce mardi après-midi 24 octobre, à l'hôtel Matignon.

Une île en pleine confusion

De notre correspondant

Ajaccio. — Au treizième jour du conflit social qui paralyse les liaisons maritimes entre la Corse et le continent, la situation sur l'île peut être définie d'un seul mot : incohérence.

« *La Corse subit un système de transports inadapté aux besoins de son économie, entièrement conçu en fonction d'intérêts qui ne sont pas les siens et soumis dans son application aux aléas de conflits qui ne la concernent que très rarement* », fait opportunément observer M. Vincent Carlotti (P.S.), conseiller général de Haute-Corse, qui préconise le transfert progressif en Corse, sur dix ou quinze ans, de toutes les activités de la Société nationale Corse-Méditerranée (S.N.C.M.) « *qui ne sont pas directement liées à l'existence d'infrastructures portuaires importantes* », c'est-à-dire la majorité des activités administratives et commerciales.

Sur le plan général, cette demande rejoint la déclaration du président de la République faite le 8 juin à Ajaccio, selon laquelle certains services de la S.N.C.M. pourraient être transférés en Corse. Mais, par-delà cette revendication générale, les problèmes ponctuels demeurent. C'est là que la confusion s'est installée.

Le syndicat général des marins C.G.T. de Marseille avait, en effet, annoncé, dès le 9 octobre, qu'en cas de prolongation du conflit, les équipages assureraient un service minimum, afin de permettre le ravitaillement de la population. Il a tenu parole, puisque, pour la première fois, des cargos — six la semaine dernière, qui ont acheminé 40 % du trafic prévu — ont effectué des liaisons entre Marseille ou Nice et la Corse.

Mais des groupes de transporteurs routiers ont pris, le 22 octobre, la décision de bloquer les ports insulaires tant que les liaisons ne seraient pas entièrement rétablies, faisant pour cela appel au gouvernement. Pour marquer leur détermination, ils retiennent depuis lors le *Ville de Corte* à Ajaccio, et *l'Isère* à Bastia.

Réaction du syndicat C.G.T. : « *Le service minimum continuera à être assuré à condition que les deux cargos soient autorisés à repartir.* » En fait, six rotations restent programmées : ce mardi 24 octobre, le jeudi 26 et le samedi 28. En outre, il serait même envisagé d'amplifier ce service par deux rotations de car-ferries en fin de semaine. Mais l'impasse demeure totale, bien que des négociations à divers échelons continuent.

Enfin — ce qui ne manque pas d'ajouter à la confusion, — une assemblée de responsables économiques et professionnels, réunie à Bastia, a voté, le lundi soir 23 octobre, une motion remettant en question le principe de la « *continuité territoriale* » et demandant la suppression pure et simple du « *monopole de pavillon* », tandis qu'à Ajaccio, une réunion similaire écartait cette demande tout en réclamant le rétablissement du trafic.

Quoi qu'il en soit, le malaise grandit sur l'île, où l'on commence maintenant à s'inquiéter de la date à laquelle le trafic pourra reprendre en tout ou partie. Des entreprises ont pris la décision de mettre leur personnel en chômage technique. Certains produits risquent de faire rapidement défaut. La soupape de sécurité, que constituaient les lignes de la Corsica Ferries entre Bastia, San-Remo et Livourne, est fermée ; la décision de blocage des ports ayant conduit cette compagnie à suspendre son activité le 22 octobre.

PAUL SILVANI.

Le numéro du « Monde » daté 24 octobre 1978 a été tiré à 605 806 exemplaires.



A B C D E F G

